

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Création d'une voie de liaison entre l'entrée d'Ajaccio et le quartier du Stiletto

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom _____ Prénom _____
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Ville d'Ajaccio Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale MARCANGELI Laurent, maire d'Ajaccio
RCS / SIRET 2 1 2 0 0 0 0 4 6 0 0 0 1 2 Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6.a) Infrastructures routières	Le projet consiste à créer une route nouvelle entre le quartier du Stiletto et la RT21 (au giratoire de l'aéroport), en passant au travers du domaine Péraldi, . Le linéaire du projet est d'environ 2740 mètres. => a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la création d'une nouvelle voie urbaine reliant l'entrée de Ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto sur un linéaire d'environ 2,700 kilomètres en tracé neuf.
 Le projet comprend notamment la construction d'un ouvrage d'art long de 180 mètres (franchissement voie ferrée + cours d'eau), et la création d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Cotty.

26 JUN 2018

Ajaccio le	N°
S.A.D	INFO
DIR	
DIR Adj	
Adj DIR	
MCR	
SG	
SRET	
SBEP	X → M&BE/AS
SLADD	
SICP	
Sec DIR	
Signalé	Déla de réponse
DIR	DIR Adj. Adj Dir.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour vocation de faciliter la mobilité de la population des quartiers desservis, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs généraux de l'opération sont les suivants :

- lier les quartiers périphériques en complétant et équilibrant l'ossature viaire existante : comme le montre le diagnostic du trafic réalisé dans le cadre de ces études préliminaires, le réseau actuel est insuffisant, tant en densité qu'en capacité ;
- desservir les pôles attractifs, existants ou en développement : l'est Ajaccien est en plein essor (augmentation des constructions d'habitat et de commerces et services) et de nouveaux équipements s'installent au Stiletto (Hôpital, Palatinu...);
- soulager le réseau existant, notamment les radiales convergeant nord-sud et ouest-est, en répartissant le trafic : en l'absence d'un réseau dense et capacitaire, les grands axes (RD31, RT22) sont saturés quotidiennement, aux heures de pointe habituelles mais aussi de plus en plus régulièrement en pleine journée
- proposer des déplacements multimodaux, en offrant la possibilité de développer les modes alternatifs de déplacement (transport en commun, marche à pied et deux-roues) : il peut s'agir tant d'un effet direct du projet (création d'infrastructures propres dans le cadre de l'opération) que d'effets indirects (libération des autres axes saturés jusque-là).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases, décrites ci-après:

- Phase 1 : Organisation de chantier et travaux préparatoires (Signalisation, chaussées provisoires et exploitation sous chantier / Déplacement et protection des réseaux divers / Débroussaillage, dégagement des emprises, abattage d'arbres)
- Phase 2 : Terrassements généraux (Décapage / Déblais / Remblais / Terre végétale et enherbement)
- Phase 3 : Travaux d'assainissement, de réseaux secs.
- Phase 4 : Travaux de chaussée.
- Phase 5: Travaux sur les échangeurs et les rétablissements (raccordements avec la RT21, la RD503, la RD21).
- Phase 6 : Équipements d'exploitation et de sécurité
- Phase 7: Aménagements liés à l'environnement et au paysage

La majorité des travaux se situent hors zone de circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette nouvelle voie va attirer environ 10 000 véhicules par jour. Elle va décharger la RT22/Avenue Docteur Franchini au niveau de la rue F.Pietri et la RT21 et la RT22 au niveau du magasin Ambia.

Ainsi, ce projet permettra de désengorger les principaux axes routiers ainsi que de fiabiliser les temps de parcours dans Ajaccio.

Le projet facilitera la mobilité de la population des quartiers desservis, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation de l'environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation de défrichement et nécessitera une procédure au titre de la Loi sur l'eau (Rubrique 2.1.5.0 " Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha" => DECLARATION).

Il sera par ailleurs soumis à une procédure relative aux dérogations « Espèces protégées » en raison notamment de la présence de la tortue d'Hermann.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de 2,740 km de long environ. Le profil en travers type de la chaussée est de 12m. La chaussée sera composée de : - trottoir ou accotement revêtu: 2 m, - chaussée: 6 m, - trottoir ou accotement revêtu: 2 m, - cunette béton le long des talus de déblais: 2m.	km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ajaccio.
Carrefour giratoire du projet de Pénétrante jouxtant le stade Ange Camili (Secteur du Stiletto) jusqu'au giratoire existant situé sur la RT21 (giratoire de l'aéroport)

Coordonnées géographiques¹

Long. 08°46'20"12E Lat. 41°56'46"21N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 08°46'20"12E Lat. 41°56'46"21N

Point d'arrivée :

Long. 08°46'43"45E Lat. 41°55'37"80N

Communes traversées :

Ajaccio

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 400 mètres au sud du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I (40004130) "Dune de Porticcio - Zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone littorale.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de l'arrêté de protection de biotope le plus proche est celui "des Landes à genêt de Salzmann de Campo Dell'Oro" situé sur le littoral au sud de l'aire d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie Est de l'aire d'étude est comprise dans les zones C et D du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Ajaccio.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un monument inscrit le « Lazaret d'Aspretto » est présent à l'extérieur de l'aire d'étude, son périmètre de protection englobe le Sud-Ouest de l'aire d'étude.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche est située à l'est de l'aire d'étude. (Zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aide d'étude est concernée à les PPRN suivants : - Le PPRI San Remedio (pour l'ouest du périmètre) approuvé le 31/05/2011, PPRI de la Gravona (pour le sud du périmètre, entre Aspretto et le Vazzino) approuvé le 24/08/1999 ; - Ajaccio est concernée par le PPRN feu de forêt Grand Ajaccio prescrit le 11/01/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe à environ 5 km du site inscrit "centre historique d'Ajaccio".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe à moins d'un kilomètre de la ZSC "Campo dell'Oro" (FR9400619).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : - L'ancienne propriété de la famille Bonaparte, dite les Milleli, située à environ 4 kilomètres de l'aire d'étude ; - La Grotte Napoléon, Place Giraud, située à environ 5 kilomètres de l'aire d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des travaux de terrassement en déblai sur certains tronçons. Toutefois, ces terrassements sont limités en hauteur, grâce à un tracé routier au plus près du relief. Ainsi, l'incidence sur les masses d'eau souterraines est faible à nulle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais impropres au réemploi en remblai routier seront évacués. Tous les matériaux pouvant être réutilisés sur le chantier seront par contre valorisés en remblai routier, remblais paysagers et en couche de forme de chaussée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des enrobés des chaussées et des bétons implique le recours à des granulats de carrière
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 6 hectares de surface impactée favorable à la Tortue d'Hermann + Coupure sur 0,7 km d'un habitat à très forts enjeux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant à proximité quasi immédiate de la zone Natura 2000 "Campo dell'Oro" (FR9400619), une analyse des incidences Natura 2000 sera réalisée afin d'identifier les incidences potentielles du projet sur les habitats et espèces de la ZSC.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le Domaine Péraldi classé en AOC, et passe dans un secteur de suberaie entre le domaine Peraldi et la RD503
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - Le risque de rupture de barrage : l'aire d'étude est concernée par le risque de la rupture du barrage de Tolla ; - Transport de matériaux dangereux : Une canalisation de gaz passe au Sud de l'aire d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - Le risque d'inondation : une partie de l'aire d'étude est concernée par le PPRi de la Gravona ; - Le risque de mouvement de terrain : l'est de l'aire d'étude et la zone industrielle du Vazzio sont concernées par l'aléa retrait/gonflement des argiles ; - Le risque d'incendie : l'aire d'étude a déjà connu de nombreux incendies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'effet sur le trafic sera positif puisque le projet a pour vocation de désengorger les axes routiers fréquentés par la création d'une voir nouvelle. La nouvelle route prévoit environ 10 000 véhicules par jour. Elle décharge le plus, la RT22/Avenue Docteur Franchini au niveau de la rue F.Pietri, la RT21 et la RT22 au niveau du magasin Ambia.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier (circulations, terrassements, démolitions de chaussées existantes, mise en oeuvre du béton, etc.), peut occasionner une gêne sonore pour les riverains et le personnel de chantier. Par ailleurs le trafic induit sera source de bruit pour les riverains les plus proches du nouveau tracé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un chantier est source de nuisances olfactives. Ces dernières peuvent provenir d'odeurs de goudrons, de fumées issues des gaz d'échappement des véhicules ou encore de réseaux déplacés. Les nuisances olfactives seront également celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules vibrations potentielles sont celles liées à la circulation automobile et aux engins de chantier en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire d'étude est touchée par endroit par les émissions lumineuses liées à l'aéroport. Les émissions lumineuses supplémentaires sur le site seront celles liées à la circulation automobile. La voie ne sera pas éclairée en section courante.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité des engins de chantier et de transport engendrera le rejet de gaz d'échappement. Les émissions des engins de chantier correspondent à des émissions de moteur diesel, comparables à celles produites par la circulation sur les axes routiers adjacents ou périphériques. La réalisation d'une nouvelle voie de circulation engendrera également localement l'émission de nouveaux polluants dans l'atmosphère liés à la circulation sur la voie nouvelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux d'aménagement occasionneront la production de déchets de chantier et de débris divers (gravats,...) et seront à l'origine de la production de déchets spéciaux, de déchets végétaux issus des travaux de défrichage, de déchets industriels banals (plastiques, métaux, bois, etc.) et de matériaux de déblais. En période d'exploitation, ce projet ne générera pas de déchets particuliers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La perception visuelle du tracé s'intègre à l'environnement de manière optimale, et offre une nouvelle perception des vignes Peraldi du golfe d'Ajaccio. Néanmoins, une infrastructure nouvelle modifie le paysage environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle voie traversant le domaine Peraldi sans toutefois toucher aux parcelles de vignes ou aux bâtiments nécessaires à l'exploitation peut avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'exploitation et donc sur la thématique de l'agriculture (traversée d'engins agricoles).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

De nombreux projets sont actuellement en cours de réalisation au sein du périmètre d'étude. Ces projets concernent tant des aménagements urbains que des projets d'infrastructure de transport :

- ANRU Les Cannes-Les Salines : par sa distance avec la variante centrale retenue du projet (environ 3km), il n'y a pas d'effet cumulé attendu ;
- Hôpital du Stiletto : les travaux du nouvel hôpital s'achèveront en 2018 et le projet se situant à moins de 200 mètres d'une portion de la voie nouvelle, des effets cumulés sont inévitables : plus de de camions de chantier, davantage de bruit, de pollution, etc ;
- Projet TCSP (Transport en Commun en Site Propre) :
- Aménagement rocade d'Ajaccio : Situé à environ 2 km du projet, il n'y a pas d'effet cumulé attendu ;
- Voie verte au niveau du canal de la Gravona : Situé à environ 1 km du projet il n'y a pas d'effet cumulé attendu ;
- Aménagements du fond de baie : il n'y a pas d'effet cumulé attendu.

Les effets cumulés potentiels dans la zone d'étude seront très faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De nombreux enjeux sont présents au sein de l'aire d'étude:

- Deux ravins, le Vazzio et la Salive s'écoulent depuis les collines surplombant la Z.I du Vazzio;
- Les collines du périmètre d'étude contribuent à l'identité paysagère du fond de baie, notamment au regard des entrées terrestres sur le Grand Ajaccio depuis l'Est et le Sud. La majorité du site est classée en espace caractéristique du littoral au titre du L-146.6 du code de l'urbanisme (Espaces remarquables de Corse -Monti Sant'Anghjulu). Ce classement démontre sa qualité paysagère et sa richesse patrimoniale et écologique;
- Le secteur d'étude est dans sa globalité une zone refuge pour la faune (tortue d'Hermann) et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain. La présence de suberaies (habitat d'intérêt communautaire) et de milieu semi-ouverts présentent des enjeux forts. Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire).

Un travail important de conception technico-environnementale a été mis en oeuvre afin de trouver la variante la moins défavorable à l'environnement et s'inscrivant le mieux dans le paysage. La réalisation du projet sera néanmoins soumise à la mise en oeuvre de mesures d'insertion environnementales lourdes, de mesures de réduction et d'évitement et d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude approfondie du contexte local et des variantes a permis d'identifier les principaux enjeux associés à l'opération : il s'agit de l'impact sur le milieu naturel (en particulier les espèces protégées dont la tortue d'Hermann), les enjeux hydrauliques (bassins versants du Vazzio) et enfin l'enjeu agricole (domaine Peraldi).

Concernant l'impact sur le milieu naturel, il fera donc l'objet d'une procédure d'autorisation spécifique, par la production d'une demande de dérogation pour destruction d'habitat d'espèce protégée, pour laquelle la ville d'Ajaccio a déjà fait réaliser des inventaires de terrain approfondis.

Concernant les enjeux hydrauliques, ils seront traités et un dossier au titre de la loi sur l'eau sera également produit.

Enfin, la ville d'Ajaccio s'est engagée depuis le début de l'année 2018 dans une concertation étroite avec l'exploitation Peraldi pour aboutir à un tracé respectant l'intérêt général tout en préservant la pérennité de l'installation viticole.

Dans ces conditions, et dans la mesure où les principaux enjeux identifiés seront bien traités grâce notamment à la production de dossiers d'autorisation (CNPV et DLE), la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous paraît pas indispensable

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic environnemental, Médiaterre conseil 2016; - Diagnostic écologique, Biotope, 2016; - Etat initial de l'environnement (Biotope, 2017, Document de travail); - Dossier de concertation, Intervia-Médiaterre conseil 2016; - Bilan de la concertation, 2017.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ajaccio

le. 23 février 2018

Signature

Le Directeur Général des Services


Paul ROSSINI

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess:

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD



VILLE D'AJACCIO
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

**REALISATION DES ETUDES PREALABLES, DES ETUDES
D'AVANT PROJET ET ELABORATION DES DOSSIERS
REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA CREATION D'UNE
VOIE DE LIAISON ENTRE L'ENTREE DE VILLE D'AJACCIO
ET LE SECTEUR DU STILETTO**

ETUDES PRELIMINAIRES

Annexe 2 – PLAN DE SITUATION



Groupe **MERLIN**

INTERVIA ETUDES

Multiparc du Salaison – Bât 9
145 rue de la Marbrerie
34740 VENDARGUES
Tél : 04 67 91 29 90
e-mail : intervia@intervia-etudes.fr

COTRAITANTS



SOUS-TRAITANTS



Trafalgar



Agence De Mari Paysagiste DPLG

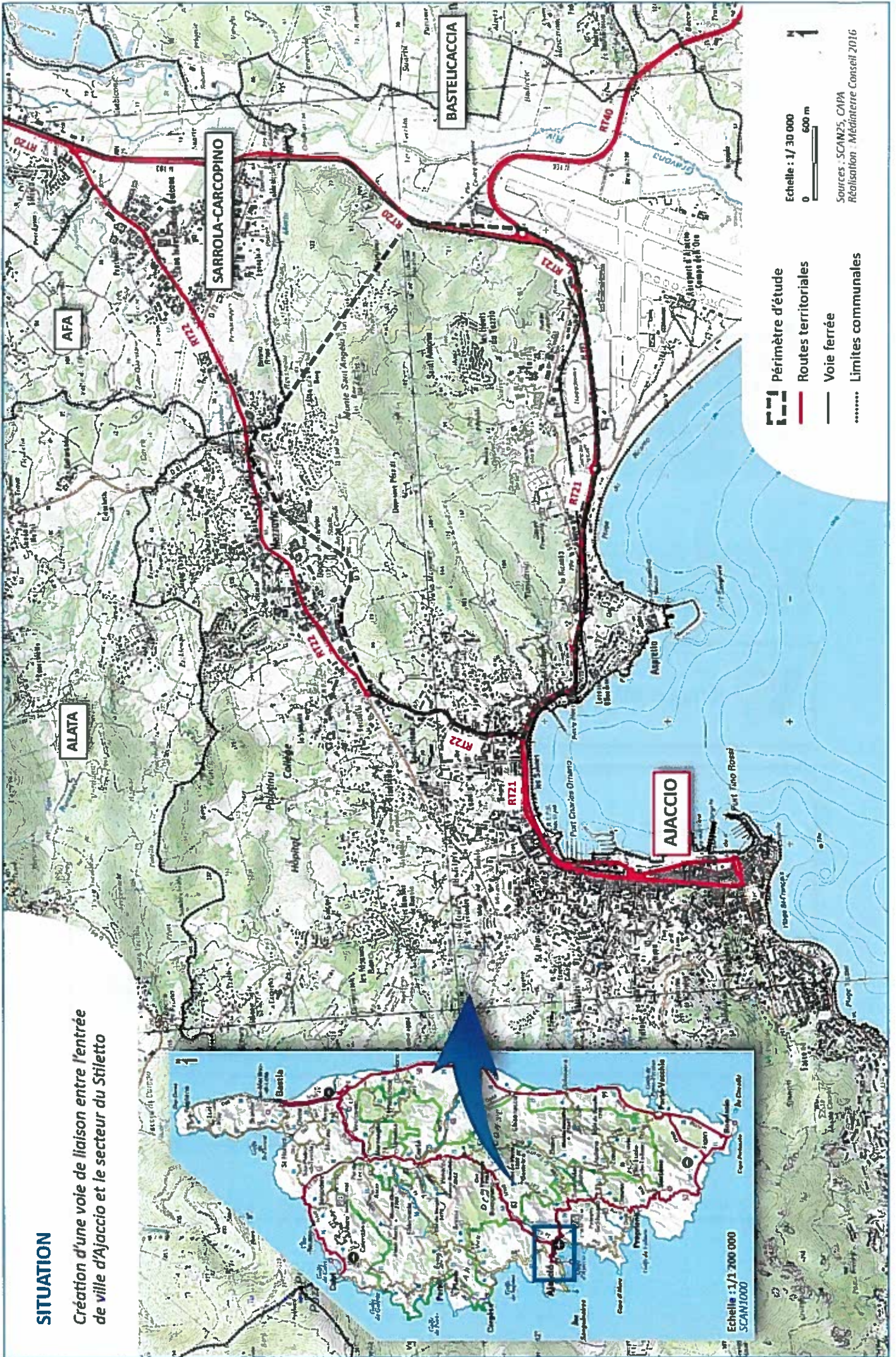
GRUPE MERLIN/Réf doc : T51174-MDT-FAI-SI-1-014-A

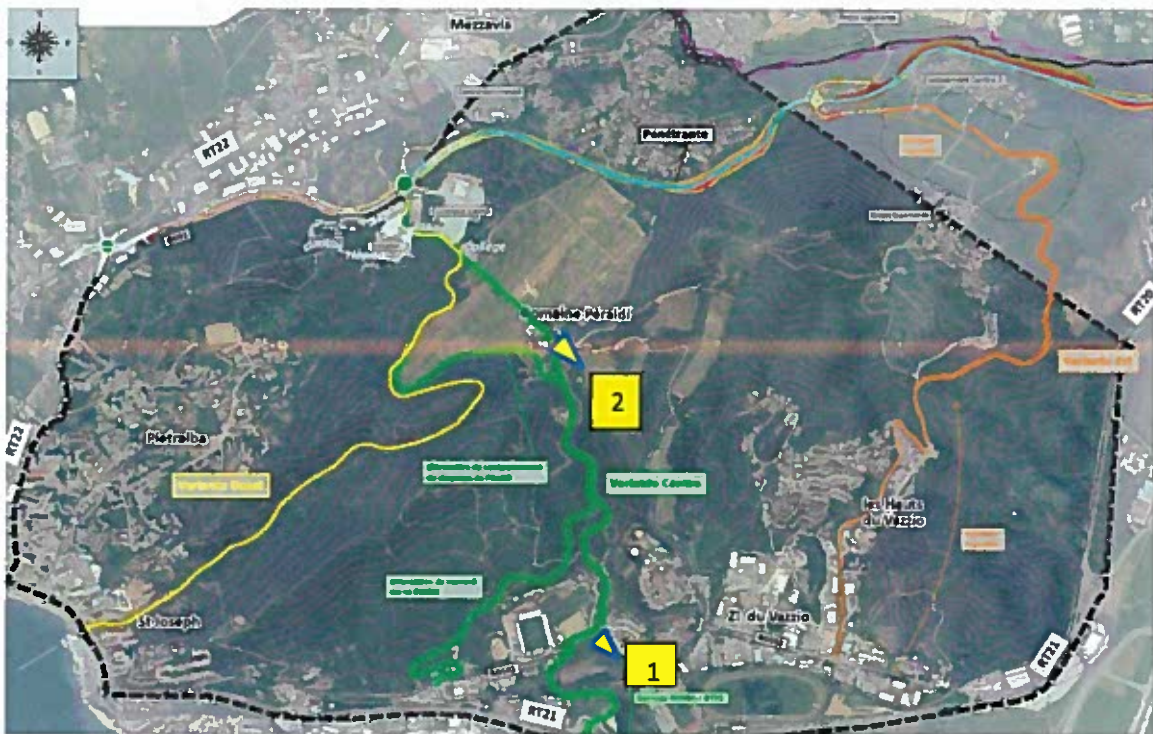
Société émettrice : MEDIATERRE

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	C. KOUDINOFF	L. BERNARD	10/10/16	ETABLISSEMENT DU DOCUMENT

SITUATION

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto





Plan de localisation des prises de vue



1 – Vue éloignée (RD 503 - ancienne route de Sartène)



2– Vue rapprochée (Domaine Peraldi)

1 OCCUPATION DU SOL

L'occupation des sols du périmètre d'étude est hétérogène : plusieurs quartiers ajacciens en périphérie, et la partie centrale est dominée par la prégnance des milieux naturels (chênes, maquis) et le vaste domaine viticole du Comte Peraldi.

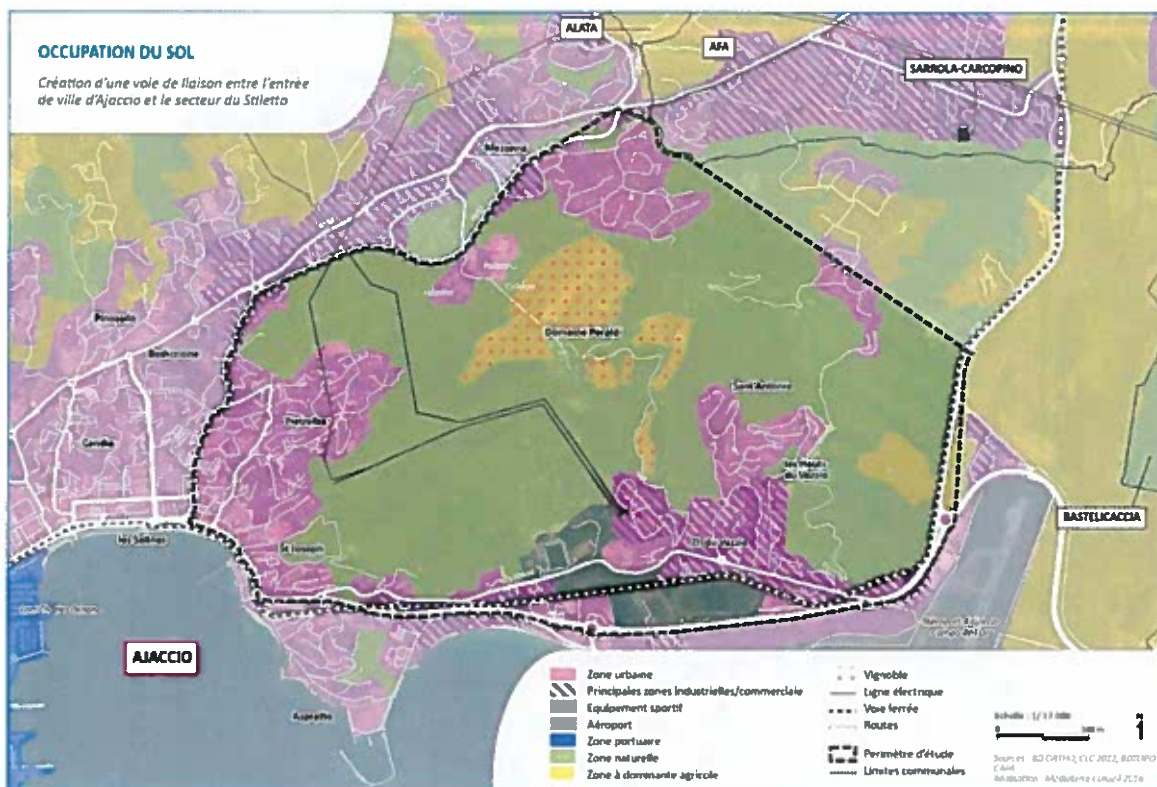
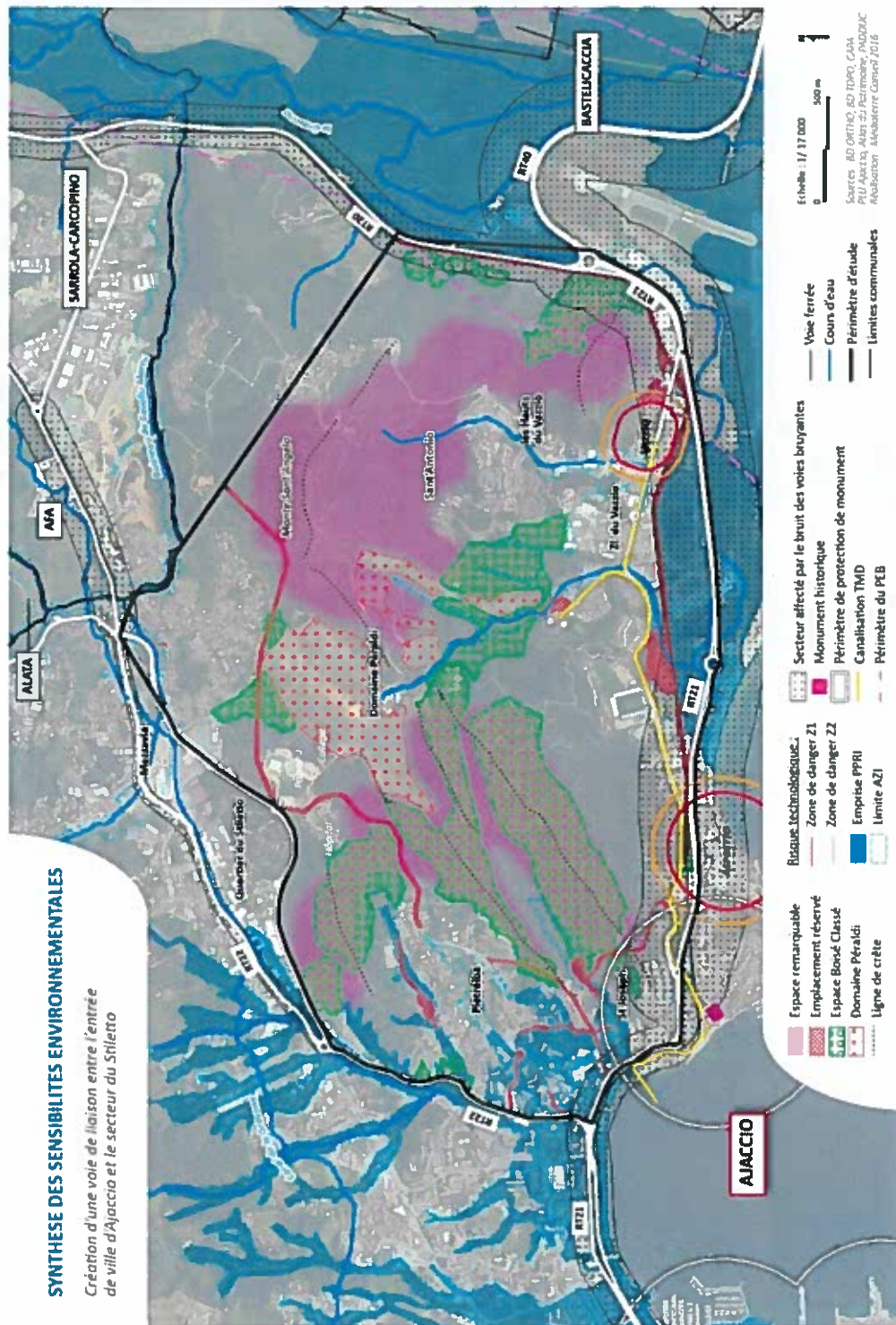


Figure : Cartographie de l'occupation des sols

2 - CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



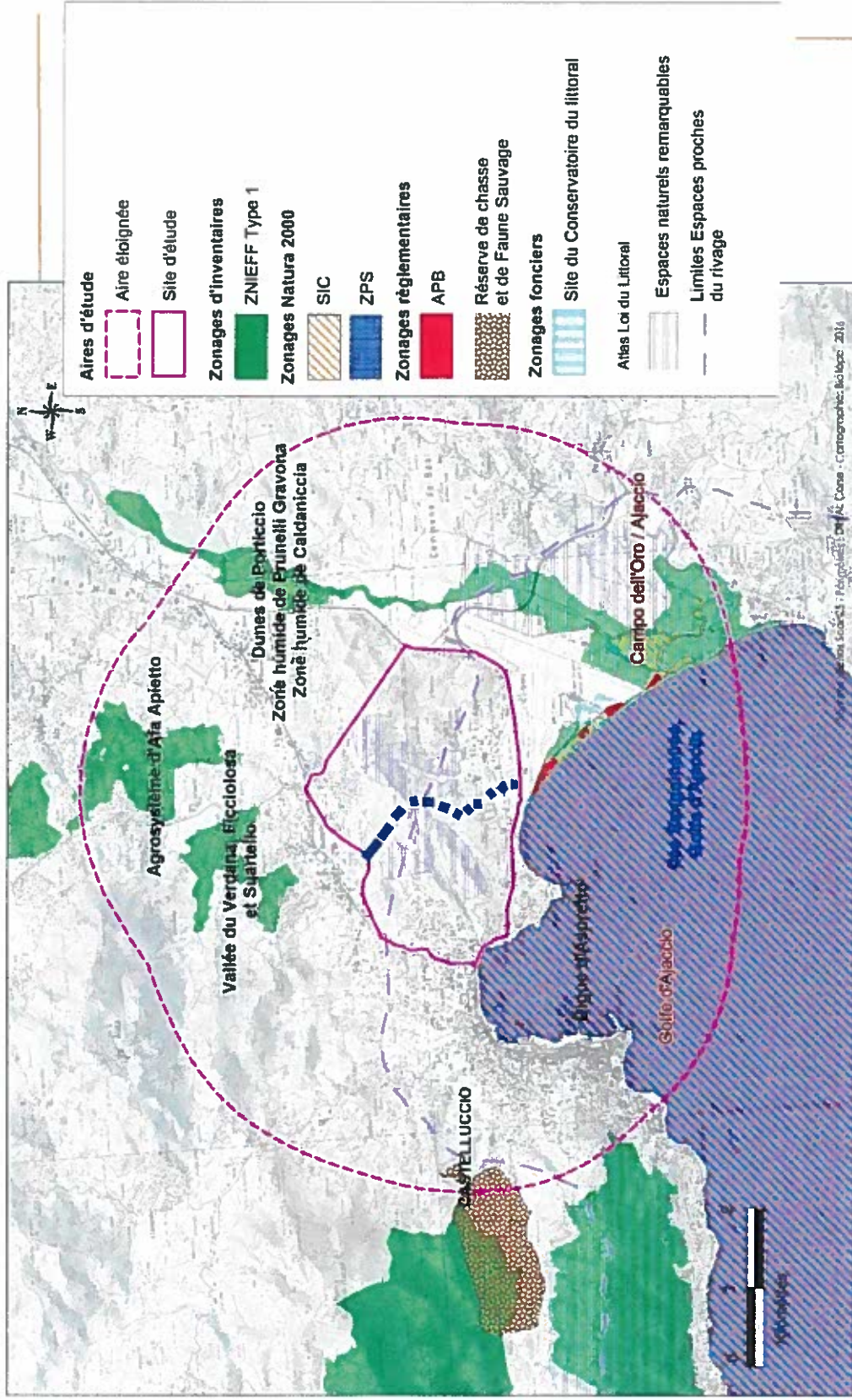
Annexe 6. Cartographie des zonages écologiques du site étudié



Périmètres écologiques du site étudié

Intervista

Projet de création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



Département de la Corse du Sud

VILLE D'AJACCIO
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

ECHELLE: 1/2500

REALISATION DES ETUDES PREALABLES, DES ETUDES D'AVANT PROJET ET ELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES
RELATIFS A LA CREATION D'UNE VOIE DE LAISON ENTRE LE SECTEUR DE VILLE D'AJACCIO ET LE SECTEUR DU STILETTO
ETUDE DE COMPATIBILITE AVEC LE POLE AQUATIQUE-PASSAGE A L'EST

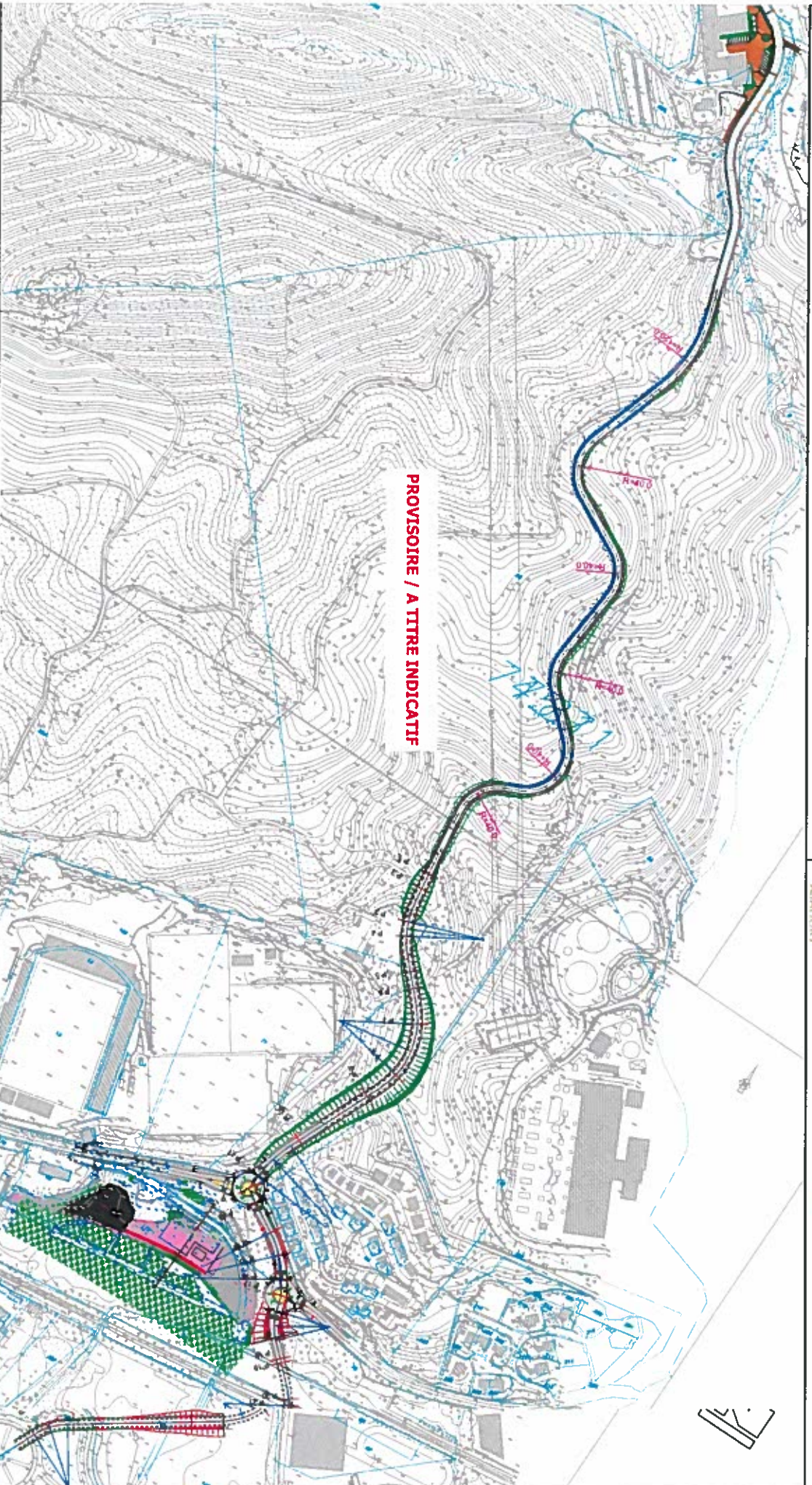


FORMAT A3



Groupe MERLIN

INTUTRES
Méditerranée 9
155, avenue
34700 SÈS
Téléphone 01 20 35 50
E-mail: info@intutres.fr



PROVISOIRE / A TITRE INDICATIF

CO-TRAITANTS



SOUS-TRAITANTS



Agence De Man Paysan LG



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 janvier 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 janvier 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, M. VOGLIMACCI à M. BALZANO, Mme SICHÌ à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du vendredi 27 janvier 2017

Délibération N°2017/01

**Bilan de concertation. Poursuite des études
Voie de liaison urbaine entre l'entrée de la Ville d'AJACCIO et le secteur du STILETTO**

M. le maire expose à l'assemblée :

Rappel des objectifs et des variantes

La création d'une voie nouvelle entre le STILETTO et l'entrée de ville d'AJACCIO est motivée par les grandes mutations urbaines de ce secteur. L'implantation d'équipements publics et le développement des zones à vocation commerciale ou d'habitat doit s'accompagner d'une évolution du réseau viaire, car le réseau routier ajaccien est déjà très chargé, notamment sur les grands axes de liaison entre les quartiers.

Les objectifs fixés par la ville d'AJACCIO sont les suivants :

- Lier les quartiers périphériques en complétant et équilibrant l'ossature viaire existante,
- Desservir les pôles attractifs, existants ou en développement,
- Soulager le réseau existant, notamment les radiales convergeant nord-sud et ouest-est, en répartissant le trafic,
- Offrir les conditions de développer les modes alternatifs de déplacement (transport en commun, marche à pied et deux-roues).

Trois fuseaux de variante se sont dessinés en fonction des enjeux mis en évidence dans le diagnostic du site.

Variante Ouest :

Il s'agit d'un tracé direct entre la RT21, dans le quartier de Saint-Joseph et le giratoire du STILETTO au nord.

Cette variante se raccorde au plus près du centre-ville d'AJACCIO.

Variante centrale :

La variante centrale initiale est un tracé reliant la RT21 (giratoire de l'aéroport), au giratoire du STILETTO, en passant au travers du domaine PERALDI.

Deux sous-variantes sont envisageables :

- Une première consistant à éviter le domaine PERALDI Par l'Ouest ;
- Une deuxième se raccordant au Sud sur la RD503 au lieu de prolonger jusqu'à la RT21.

Variante Est :

La variante Est relie la ZI du VAZZIO à MEZZAVIA. Elle se raccorde au Sud à la RD503 et au Nord au giratoire de la Confina compris dans le projet de la pénétrante d'Ajaccio. Elle réutilise un maximum de chaussée existante, dans les hauts du VAZZIO et dans la Confina.

Le dossier de concertation a permis au public de prendre connaissance des avantages et inconvénients respectifs des 3 fuseaux proposés et de leurs sous-variantes éventuelles. Les thèmes analysés sont notamment la géométrie du tracé, le coût, l'empreinte paysagère, l'impact environnemental, et les effets de captation et d'impact sur le trafic. Une analyse multicritère a été produite en ce sens pour comparer les différentes variantes. Il en ressort que seules les variantes centrale et ouest offrent un impact positif satisfaisant sur la fluidification du trafic, mais avec des impacts sur le milieu naturel et humain contrastés.

Déroulement de la concertation publique

La ville d'AJACCIO a organisé une concertation publique sur le projet de création d'une voie de liaison entre le quartier du STILETTO et l'entrée de ville, selon les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Elle a permis au public de s'exprimer sur l'opportunité de réaliser un aménagement, ainsi que sur les premières propositions étudiées à ce stade.

Cette concertation s'est déroulée entre le 28 novembre et le 19 décembre 2016. Une réunion publique en présence des représentants de la ville d'AJACCIO s'est tenue le 12 décembre 2016 en mairie annexe de MEZZAVIA.

La ville d'AJACCIO avait mis à disposition un dossier de concertation et des panneaux de présentation, en mairie annexe de MEZZAVIA. Une page internet dédiée a été créée : on y retrouvait les panneaux, le dossier de concertation et des maquettes 3D de chaque variante.

La mobilisation a été forte. Le public s'est largement exprimé par plusieurs moyens : en déposant son avis dans une urne située en mairie annexe de MEZZAVIA, en envoyant un mél à l'adresse spécifiquement créée ou en prenant la parole lors de la réunion publique du 12 décembre 2016.

Au total, 202 avis ont été recensés par mél ou par dépôt dans l'urne et 19 interventions ont eu lieu lors de la réunion du 12 décembre 2016 à laquelle ont assisté une centaine de personnes. Plusieurs associations, collectifs de riverains et acteurs économiques concernés par le projet se sont exprimés.

L'avis du public :

Le public s'est très nettement exprimé en faveur de la création d'une voie nouvelle entre le STILETTO et l'entrée de ville. Sur l'ensemble des 202 contributions, seules 5 remettent en cause les différentes variantes proposées, mais sans toutefois remettre en cause l'opportunité de la création d'une nouvelle voie. 187 avis ont été émis en faveur de l'une ou l'autre des variantes.

La variante centrale, qu'il s'agisse de la solution passant au cœur du domaine PERALDI ou le contournant, est très majoritairement choisie par le public (124 avis favorables). Le reste des avis se répartit de façon quasi-équivalente entre variante ouest (18%) et variante est (16%).

Parmi les avis en faveur de la variante centrale, une grande majorité s'exprime pour la variante contournant le domaine PERALDI (90 avis en faveur du contournement du domaine PERALDI, contre 31 privilégiant sa traversée, 3 sans préférence).

Il convient de noter que la quasi-totalité des personnes s'exprimant en faveur de la variante centrale contournant le domaine PERALDI et une partie de ceux favorables à la variante ouest, basent leur choix sur la préservation de l'unité du domaine PERALDI, qui fut un thème très largement abordé lors de la concertation publique.

Les principaux sujets abordés par le public furent :

- La prise en compte de l'environnement dans toutes ses composantes (milieu naturel, cadre de vie, activité économique et agriculture) ;

- L'insertion de la voie nouvelle dans le réseau viaire actuel et les risques d'engorgement à ses extrémités ;
- La maîtrise de l'urbanisation (actuelle et future).

Une large majorité du public a exprimé son attachement au domaine PERALDI et souhaite que celui-ci ne soit pas affecté par la voie nouvelle. Les exploitants du domaine ont également écrit une lettre pour s'opposer aux variantes centrales, affectant leur exploitation. En fin de concertation, un dépôt unique d'un nombre important d'avis a été réalisé dans l'urne. Ces avis sollicitent uniquement la variante ouest, et toujours dans un souci d'évitement du domaine PERALDI.

Le dépôt de ces avis ne s'inscrivant pas dans les modalités de la concertation qui doit garantir l'accès au contenu de la concertation aux émetteurs de ces avis, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés mais ils témoignent eux aussi d'un attachement fort à la question du franchissement de la vigne PERALDI.

De nombreuses personnes se sont montrées attentives à la consommation d'espaces naturels par les différents fuseaux. L'association des riverains de PIETRALBA s'oppose fermement à la variante ouest, la plus consommatrice d'espaces boisés et demande à ce que l'on privilégie la variante centrale contournant le domaine, compromis qu'elle juge le meilleur entre préservation du milieu naturel et de l'activité agricole.

La voie nouvelle, quel que soit le tracé retenu, provoque une augmentation du trafic (variable selon les tracés) à ses extrémités. La variante ouest est celle qui a levé le plus de doute, car elle se raccorde dans un secteur déjà hautement chargé en trafic et un quartier déjà urbanisé et accueillant des hôteliers (qui ont exprimé leur opposition à la variante ouest). Sur la variante centrale, le collectif des riverains du VAZZIO demande à ce que la création d'un giratoire sur la RD503 soit reconsidérée (risque de saturation).

Certains profitent du constat d'urgence pour demander à ce que le projet de voie nouvelle soit associé à une maîtrise de l'urbanisation future.

Conclusion :

La ville d'Ajaccio confirme que la variante Est ne répond pas aux attentes et ne sera pas retenue. Malgré son coût réduit, elle impacte fortement le milieu (humain et naturel) sans résoudre les problèmes de congestion du trafic plus à l'ouest et dans le centre d'Ajaccio.

En revanche, la concertation publique a permis de confirmer des attentes d'une part de la population pour desservir convenablement le VAZZIO et la CONFINA. Plusieurs contributions proposent de créer une liaison inter-quartiers sur l'Est, destinées à désenclaver la CONFINA et les Hauts du VAZZIO. La ville d'Ajaccio s'engage à rester attentive à ces préoccupations liées à l'urbanisation récente et à venir sur ces secteurs et ses conséquences.

Les personnes plébiscitant la variante ouest, sont pour certains opposées au passage dans ou à proximité du domaine PERALDI. Les autres la retiennent car elle est celle qui dessert au mieux le STILETTO depuis l'ouest d'Ajaccio. Mais la ville d'Ajaccio ne souhaite pas privilégier cette variante, car elle possède un impact sur son environnement (naturel en particulier) très important.

Il lui semble également préférable de ne pas surcharger localement les conditions de trafic (et dégrader le cadre de vie) en créant un nouveau raccordement majeur sur la RT21 à cet endroit.

Parmi les personnes s'exprimant en faveur de la variante centrale, on retrouve à plusieurs reprises l'attrait pour une infrastructure efficace qui peut reprendre un maximum de trafic et qui se connecte à la RT21 dans un secteur où cette dernière est aujourd'hui fluide (CAMPO DELL'ORO). On retrouve la recherche d'une position consensuelle (notamment de la part des riverains de PIETRALBA) entre un souci d'efficacité, la limitation des impacts sur le milieu naturel et la préservation du domaine PERALDI. Le nombre important de personnes s'exprimant pour que l'on préserve à tout prix le domaine PERALDI démontre bien un attachement fort d'une part de la population à cette exploitation.

A l'issue de la concertation publique, la variante centrale est apparue à la ville d'Ajaccio comme la variante permettant de concilier des enjeux forts d'insertion environnementale et le souci d'efficacité pour la desserte du STILETTO.

C'est pourquoi, la ville d'Ajaccio décide de poursuivre les études sur 2 sous-variantes du fuseau central, en privilégiant le contournement du domaine PERALDI. La ville d'Ajaccio a pleinement conscience des enjeux liés à l'espace agricole occupé par le domaine PERALDI et de l'attachement d'une part de la population à cet espace. C'est pourquoi elle s'engage à étudier les différentes solutions techniques envisageables pour ramener l'impact sur l'activité agricole à un niveau tolérable.

Dans le cadre des études de la solution centrale, la ville d'Ajaccio s'engage également à étudier plus précisément les conditions du raccordement à la RD503, afin de conserver un niveau de service convenable sur cette dernière.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver le bilan de la concertation,
d'autoriser la poursuite des études sur le fuseau central en privilégiant le contournement du domaine PERALDI.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Jacques Billard, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 janvier 2017 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le bilan de la concertation.

AUTORISE

la poursuite des études sur le fuseau central en privilégiant le contournement du domaine PERALDI.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

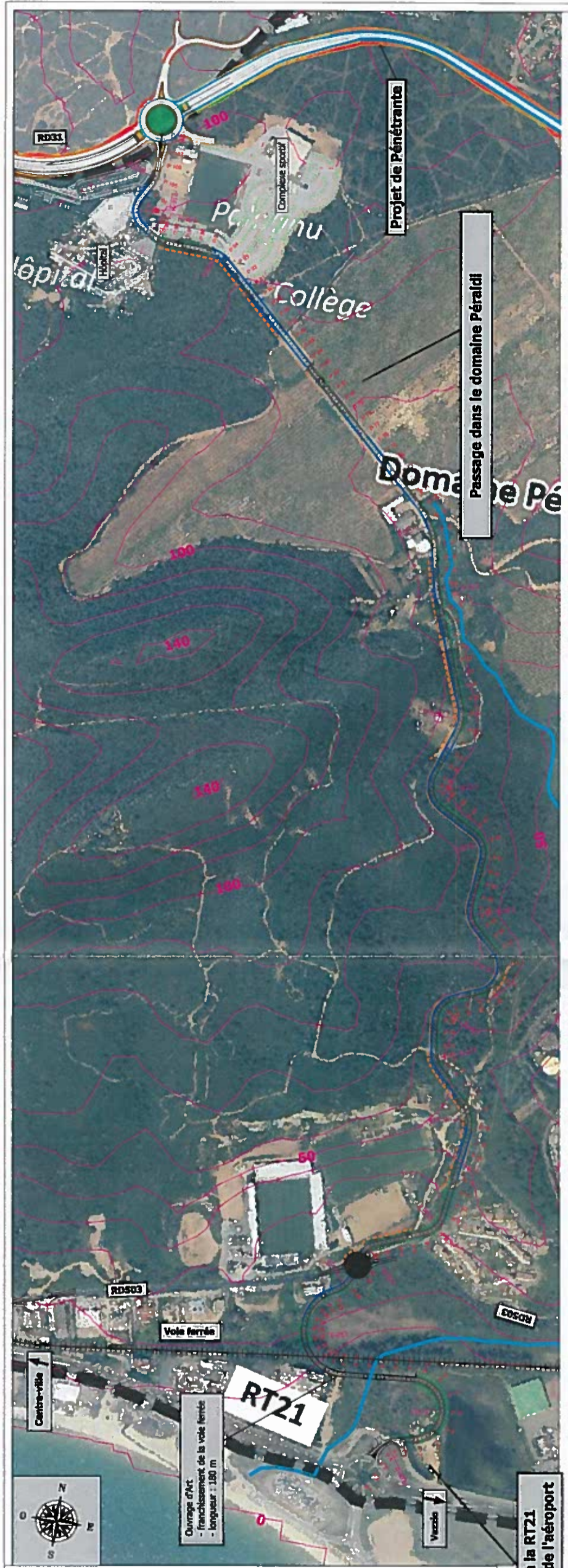
02A-212000046-20170127-2017_01-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017
Publication : 02/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



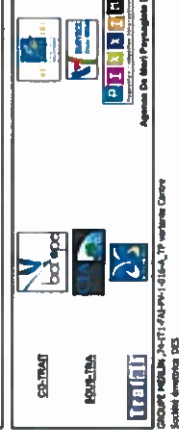




 Département de la Corse du Sud
VILLE D'AJACCIO
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
 DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

REALISATIONS PREALABLES, DES ETUDES D'AVANT PROJET ET ELABORATION DE DOSSIERS REQUEMANT LA CREATION D'UNE VOIE ENTRE L'ENTREE DE VILLE D'AJACCIO ET LE SECTEUR DU STILETTO

ETUDES PREALABLES
2 - DOSSIER DE PLANS
 2.2 - Variante Centre
 2.2.1 - Tracé en plan



PROJET D'AVANT PROJET
 2023-2024
 1.1 - Tracé en plan
 1.2 - Variante Centre
 1.2.1 - Tracé en plan

PROJET D'AVANT PROJET
 2023-2024
 1.1 - Tracé en plan
 1.2 - Variante Centre
 1.2.1 - Tracé en plan

PROJET D'AVANT PROJET
 2023-2024
 1.1 - Tracé en plan
 1.2 - Variante Centre
 1.2.1 - Tracé en plan

Raccordement à la RT21 par le giratoire de l'aéroport



Voie de liaison entre l'entrée d'Ajaccio et le Stiletto

Concertation publique au titre de l'article
L103-2 du code de l'urbanisme
du **28 novembre** au **19 décembre 2016**

INFORMEZ vous

PARTICIPEZ

à la réunion publique

Donnez votre **AVIS**



Sommaire

Préambule - Objet du dossier	5
Les grands objectifs associés à l'opération	6
Pourquoi créer une liaison urbaine ?.....	7
La concertation	8
Diagnostic environnemental	10
Le projet.....	13
<i>Présentation générale</i>	13
<i>Variante Ouest</i>	15
<i>Variante centrale</i>	16
<i>Variante Est</i>	18
Analyse trafic - Les réponses apportées par les variantes	19
Impact environnemental.....	21
Analyse multicritère.	22
Conclusion	23

Préambule

Objet du dossier

Le présent dossier de concertation concerne le projet création d'une voie de liaison urbaine entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto.

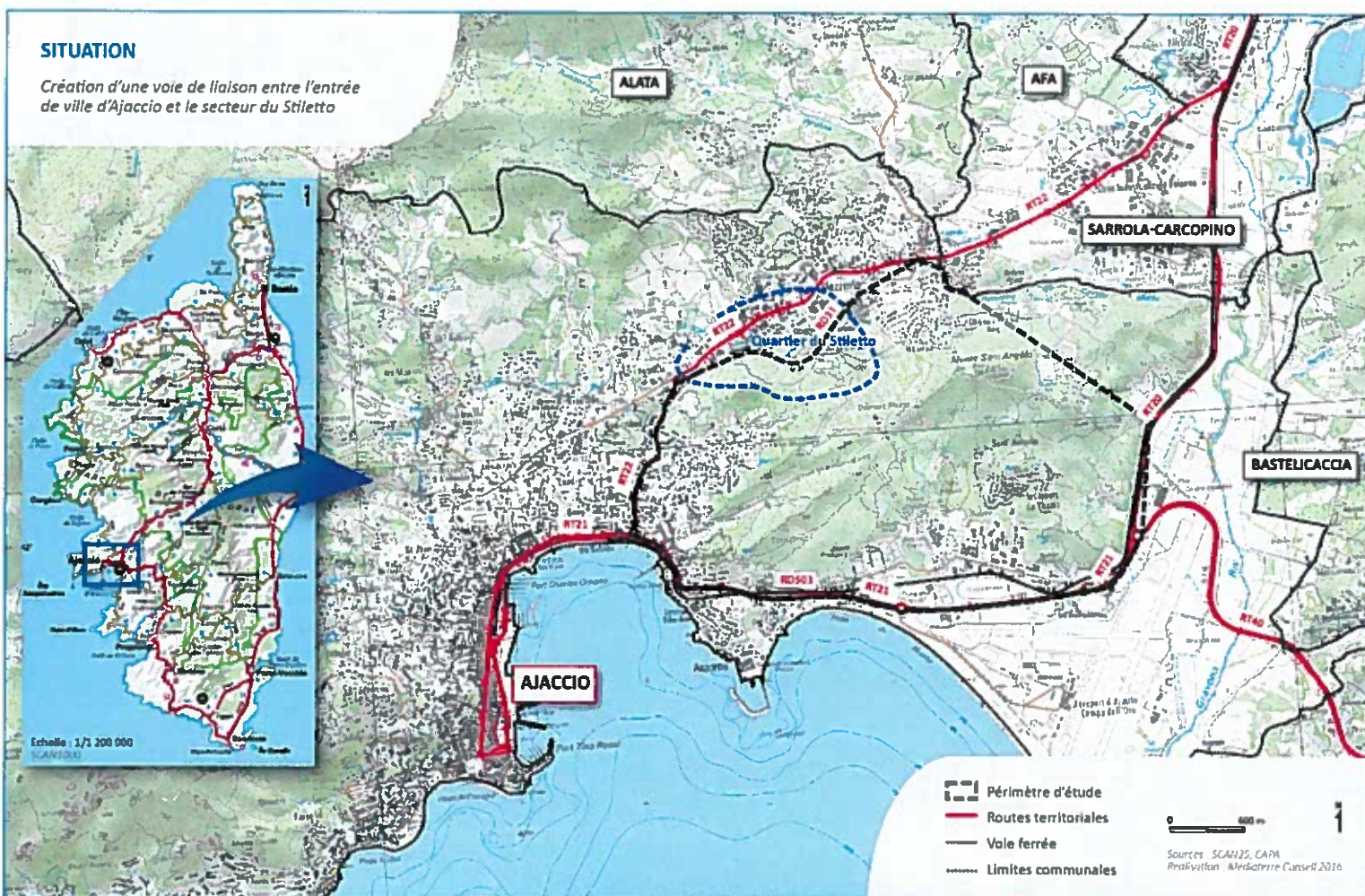
Ce dossier présente :

- les objectifs du projet porté par la ville d'Ajaccio ;
- l'état actuel du territoire (circulation, environnement) et les enjeux associés ;
- le parti d'aménagement et les différentes variantes de tracés étudiés ;
- les conclusions de l'analyse multicritère.

La concertation devra permettre de confirmer un choix de tracé parmi ceux présentés, pour poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires associées.

SITUATION

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto





Les grands objectifs associés à l'opération

Le Stiletto constitue un secteur en pleine structuration voué à se positionner comme nouvelle centralité urbaine avec le développement d'équipements publics majeurs pour le territoire (halle des sports, collège, hôpital régional) et de zones à vocation commerciale et de logements.

Sa situation stratégique en interface avec les quartiers de Pietralba, Mezzavia et de la Confinia et ses connexions avec des voies majeures drainant une part importante des flux du territoire (RT 22, ex RN 194 notamment) en font une zone préférentielle d'extension urbaine.

Afin de mieux desservir ce secteur, la ville d'Ajaccio cherche à créer une nouvelle voie de liaison accessible notamment depuis la RT 21, aménagée comme un boulevard de liaison inter-quartiers.

En effet, la voie nouvelle Stiletto-Entrée de ville, relie entre elles des zones urbanisées, déjà situées dans le périmètre de l'agglomération d'Ajaccio.

Le périmètre d'étude dans lequel a été recherchée la nouvelle liaison est délimité par les axes suivants :

- la RT 22 à l'ouest,
- la RT21 au sud,
- la RT 20 à l'est,
- les quartiers du Stiletto, de Mezzavia et de la Confinia au nord.

LEXIQUE des principaux axes routiers sur le secteur d'étude :

RT20 : ancienne RN193, elle relie l'entrée d'Ajaccio à Bastia

RT40 : ancienne RN196, c'est la route de Sartène

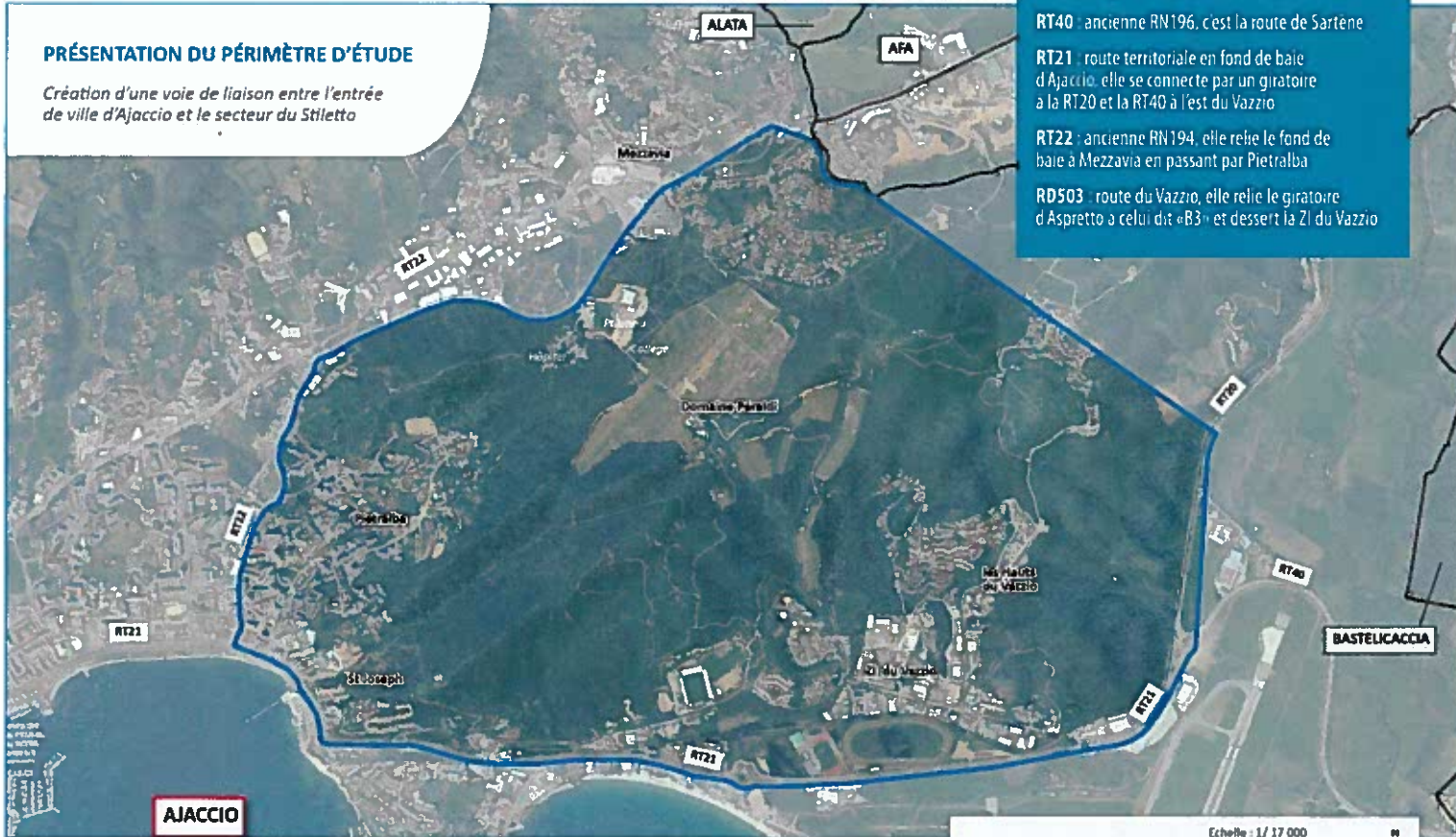
RT21 : route territoriale en fond de baie d'Ajaccio, elle se connecte par un giratoire à la RT20 et la RT40 à l'est du Vazzio

RT22 : ancienne RN194, elle relie le fond de baie à Mezzavia en passant par Pietralba

RD503 : route du Vazzio, elle relie le giratoire d'Aspretto à celui dit «B3» et dessert la ZI du Vazzio

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



Périmètre d'étude
 Limites communales

Echelle : 1/17 000

0 500 m 1

Sources : BD ORTHO, CADA
Réalisation : Méditerranée Conseil 2016

Pourquoi créer cette liaison urbaine ?



Une campagne massive de comptages routiers a été réalisée sur tout le périmètre d'étude en mai 2016. Elle a permis de caractériser de façon fine le fonctionnement du réseau routier et les niveaux de trafic sur tout l'est du territoire Ajaccien. Une modélisation numérique permet ensuite de reconstituer le fonctionnement actuel et tester la création de routes nouvelles.

D'une façon générale, le réseau routier ajaccien est particulièrement chargé. Ce trafic est élevé quelque soit le jour de la semaine et la saison. Les routes territoriales présentent un niveau de congestion très élevé aux heures de pointe (plus de 80%). Certains nœuds, comme celui entre la RT22 et la RD31 atteignant d'ailleurs la saturation.

Cela se ressent sur les temps de parcours : sur la RT22, en particulier, la vitesse moyenne en journée est d'environ 20 km/h seulement.

Les cartes ci-contre présentent les trafics modélisés à l'heure de pointe du matin, à l'heure de pointe du soir et sur un jour moyen de base.

Les enquêtes origine/destination ont permis d'identifier les principaux déplacements à l'échelle du périmètre d'étude. Il s'agit principalement d'échanges entre l'ouest d'Ajaccio (vers le centre-ville) et l'est : le Stiletto et Mezzavia, la vallée de la Gravona, la route de Sartène et le secteur du Vazzio. Tous ces mouvements empruntent à un moment où un autre le réseau routier territorial (RT21 ou RT22).

Les **ENJEUX** liés au **TRAFIC ROUTIER** sont donc :

- De **désengorger les principaux axes routiers** (RT21, RT22) aujourd'hui incontournables pour circuler à Ajaccio, mais saturés ou à la limite de l'être, en proposant une offre routière alternative dont la vocation principale est le **déclassement** des quartiers d'Ajaccio.

- De **fiabiliser les temps de parcours** dans Ajaccio. Outre le gain de temps de parcours pour les usagers, cela permet d'améliorer la **fiabilité** (et donc la fréquentation) des lignes de bus, de limiter la pollution atmosphérique et les nuisances aux riverains.



La concertation

Organisation de la concertation

Contexte

La présente concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation publique relative au choix du tracé à retenir pour la voie de liaison entre l'entrée de ville et le Stiletto est menée par la ville d'Ajaccio, maître d'ouvrage de l'opération. La ville souhaite en effet que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur ce projet.

Les études en cours

Le projet d'une voie de liaison reliant l'entrée de ville d'Ajaccio au Stiletto a fait l'objet en 2016 d'études préliminaires, destinées à définir un parti d'aménagement et des tracés.

La recherche de tracé se base sur un diagnostic précis du territoire. C'est pourquoi des investigations ont été réalisées au printemps et à l'été 2016 pour dresser une cartographie précise des enjeux et contraintes.

Une fois cette cartographie établie, la recherche de tracé est réalisée en cherchant à répondre aux enjeux mis en évidence par les études de trafic (décongestion du réseau routier), tout en tenant compte des contraintes environnementales et techniques. Les contraintes environnementales concernent autant le paysage et le milieu naturel, que le cadre de vie des riverains ou l'agriculture.

Alors, se dessinent des fuseaux de tracé de moindre impact et répondant *a priori* aux objectifs de l'opération.

Chaque fuseau de tracé est testé dans un modèle numérique de trafic, afin d'évaluer les impacts (positifs ou négatifs) sur le trafic routier autour du périmètre d'étude.

Le choix d'un tracé préférentiel s'opère sur la base d'une analyse croisée des critères : trafic, technique, environnement.

La ville d'Ajaccio a confié la réalisation de ces études, permettant de concevoir un projet répondant aux objectifs recherchés, à un groupement pluridisciplinaire :

- Intervia études, mandataire, en charge des études techniques et du pilotage des études,
- Médiaterre Conseil, en charge des études environnementales et des dossiers réglementaires,
- Trafalgare, en charge des études de trafic,
- Biotope, en charge des études écologiques,
- Agence De Mari Paysagiste DPLG, en charge des études paysagères,
- CIA, en charge des études acoustiques et des études sur la qualité de l'air,
- Euryece, en charge des études foncières,
- Pixxim, en charge de la maquette 3D.

Objectifs de la concertation

Les objectifs de la concertation publique sont :

- d'informer sur le projet de création d'une voie de liaison urbaine entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto ;
- de décrire le calendrier et le déroulement de l'opération, afin d'expliquer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet ;
- de présenter les études menées et les intentions du maître d'ouvrage ;
- de recueillir et de tenir compte dans la suite des études des attentes, des préoccupations et des propositions de tous les acteurs locaux, habitants et usagers, sur les tracés proposés.

Donnez
votre **AVIS**

Afin que chacun puisse s'exprimer, du 28 novembre au 19 décembre 2016, la ville d'Ajaccio met en place des outils de concertation

Modalités pratiques et planning général de la concertation publique

COMMENT S'INFORMER ?

Moyens et supports d'information disponibles en mairie annexe de Mezzavia et sur le site internet de la ville <http://www.ajaccio.fr/> :

Un dossier de concertation
Des panneaux de présentation
Une maquette 3D

Une **REUNION PUBLIQUE** aura lieu le 12 décembre 2016 à 18h00 en mairie annexe de Mezzavia

COMMENT S'EXPRIMER ?

Vous pouvez vous exprimer :

Par **COURRIEL** à l'adresse internet : concertationstiletto@ville-ajaccio.fr

En complétant le **REGISTRE** mis à votre disposition en mairie annexe de Mezzavia

Par **COURRIER POSTAL** à l'adresse suivante :
Ville d'Ajaccio

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Grands Travaux
Pôle Travaux Infrastructures
Concertation liaison urbaine du Stiletto
6 Bd Lantivy – BP 314
20 304 Ajaccio Cedex

Chronologie de la concertation



Validation du parti d'aménagement

Un bilan des remarques formulées par le public sera rédigé. Le parti d'aménagement sera ensuite affiné selon les critères suivants :

- Efficacité du projet sur les conditions de circulation
- Impacts sur l'environnement
- Coûts

Une fois le parti d'aménagement validé, les études suivantes seront lancées (**Avant-projet**) et les dossiers réglementaires sur la base de la variante retenue seront engagés :

- **Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**
- **Enquêtes liées aux autorisations environnementales (loi sur l'eau et espèces protégées)**
- **Enquête parcellaire**



Diagnostic environnemental

La conception technico-environnementale

Dans le cadre des études préliminaires et afin de déterminer des variantes soucieuses de l'environnement (doctrine dite « Eviter, Réduire, Compenser »), un diagnostic environnemental multithématique du territoire a été réalisé. En effet, au même titre que la faisabilité technique et financière du projet, une attention toute particulière sur l'impact du projet sur son environnement doit être effectuée.

A cet effet, des recherches bibliographiques, accompagnées de consultation des organismes détenteurs de l'information ainsi que des expertises de terrain ont été menées pour caractériser les grands enjeux du territoire et recenser les contraintes réglementaires émanant des documents de planification applicables sur le périmètre d'étude.

Cette analyse a permis de définir des zones d'évitement dans lesquelles l'implantation d'une nouvelle infrastructure routière s'avérerait quasiment impossible à réaliser. Il s'agit notamment des périmètres de danger liés aux deux sites SEVESO présents sur le territoire, les secteurs de bâti, les secteurs en zone inondable.

Cette analyse a également mis en avant le fait que l'évitement total n'était pas possible et que la réalisation du projet serait forcément soumise à la mise en œuvre de mesures d'insertion environnementales lourdes, de mesures de réduction et d'évitement et d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann).

Les principaux ENJEUX en présence

Un relief marqué

Les collines du périmètre d'étude contribuent à l'identité paysagère du fond de baie, notamment au regard des entrées terrestres sur le Grand Ajaccio depuis l'Est et le Sud.

Les tracés proposés veillent à épouser autant que faire se peut le terrain naturel afin de limiter d'une part le mouvement de matériaux mais aussi pour s'inscrire de façon la plus harmonieuse possible dans leur environnement.

La présence de talwegs

Deux ravins, le Vazzio et la Salive s'écoulent depuis les collines surplombant la Z.I du Vazzio.

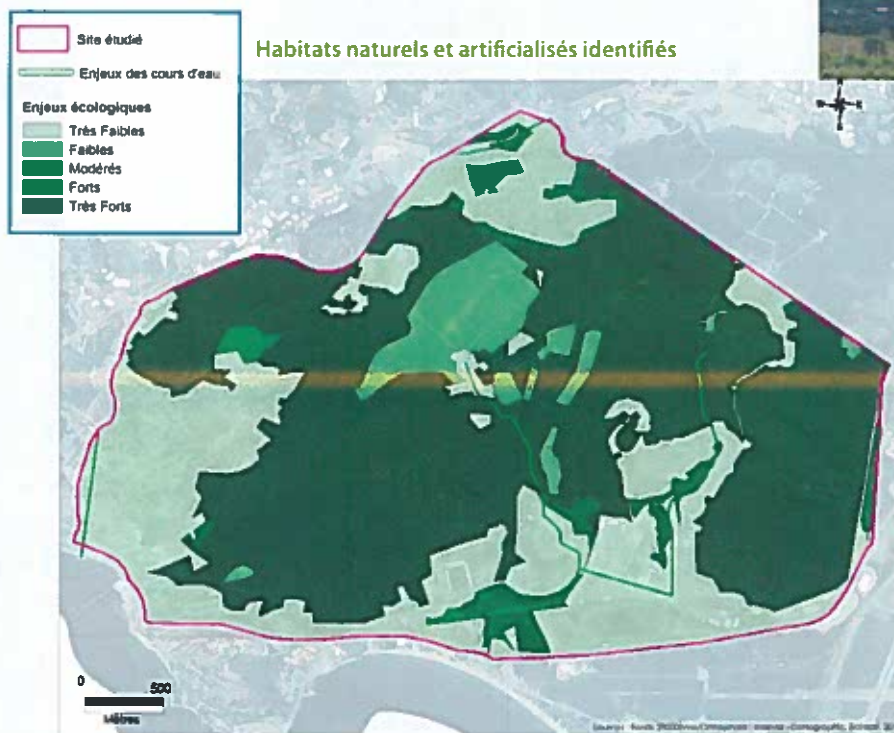
Les tracés ont été déterminés de façon à faciliter les mesures à mettre en œuvre pour maîtriser les ruissellements et les rejets pendant et après les travaux, dans les milieux naturels.

Une richesse écologique à préserver

Le secteur d'étude est dans sa globalité une zone refuge pour la faune et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain. La présence de suberaies (habitat d'intérêt communautaire) et de milieu semi-ouverts présentent des enjeux forts. Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire).

Les variantes proposées ont été recherchées en veillant à limiter la consommation d'espaces naturels et à maintenir les fonctionnalités écologiques. La mise en place de mesures d'accompagnement est également prévue.





Habitats naturels et artificialisés identifiés

Une qualité paysagère indéniable

La majorité du site est classée en espace caractéristique du littoral au titre du L-146.6 du code de l'urbanisme (Espaces remarquables de Corse - Monti Sant'Anghjulu). Ce classement démontre sa qualité paysagère et sa richesse patrimoniale et écologique.

Les tracés proposés ont pour ambition de pouvoir garantir une insertion paysagère recherchée et soignée, notamment en limitant les mouvements de terre et en prévoyant la réalisation de travaux paysagers de « cicatrization ».

Des risques naturels et technologiques à prendre en considération

Deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) concernent le territoire d'étude. Le PPRI San Remedio qui concerne l'ouest du périmètre (Quartiers de Saint-Joseph et de Pietralba) et le PPRI de la Gravona qui concerne le sud entre Aspretto et le Vazzio. L'aire d'étude a déjà connu de nombreux incendies.

Plusieurs sites présentant un danger ont été recensés sur le périmètre d'étude dont « ANTARGAZ » classé Seveso Seuil Haut et faisant l'objet d'un PPRT, au lieu-dit Aspretto ou encore « EDF Corse » au Vazzio, classé Seveso Seuil Bas. L'aire d'étude est concernée par le risque lié au Transport de Matières Dangereuses. Une canalisation de gaz passe au Sud de l'aire d'étude.

Les variantes à l'étude ont été implantées de façon à ne pas aggraver les risques en présence tout en respectant les contraintes réglementaires. En particulier, aucun tracé ne passe dans les périmètres SEVESO et les variantes évitent au maximum les zones d'enjeu et d'aléa identifiées aux PPRI.

Des activités et un cadre de vie à préserver

Les différents quartiers urbanisés (Pietralba, Mezzavia/Stiletto, Vazzio, Confina) et les principaux équipements (zones d'activités, équipements sportifs) se trouvent uniquement en zone périphérique. La partie centrale est quant à elle occupée par le domaine viticole du Comte Peraldi (AOC) et par des milieux naturels présentant une réelle valeur écologique (chêne, maquis).

Les résultats des campagnes de mesures acoustiques et de la qualité de l'air montrent des fortes disparités au sein de l'air d'étude :

- ambiance bruyante et qualité de l'air dégradées à proximité des grands axes (RT21, RT22),
- ambiance plus modérée en retrait de ces axes.

Les objectifs poursuivis par les différentes variantes sont de maintenir les activités en présence sans porter préjudice au cadre de vie des riverains. Si le cadre de vie ou l'activité de certains riverains est malgré tout, impacté, cela impliquera la mise en place de mesures d'accompagnement dans le cadre de l'opération de voie nouvelle.

Des documents qui s'imposent au projet

Le périmètre d'étude est concerné par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et par le PLU de la ville d'Ajaccio. Concernant le PADDUC, il est important de retenir la présence d'espaces caractéristiques du littoral (Espaces remarquables de Corse).

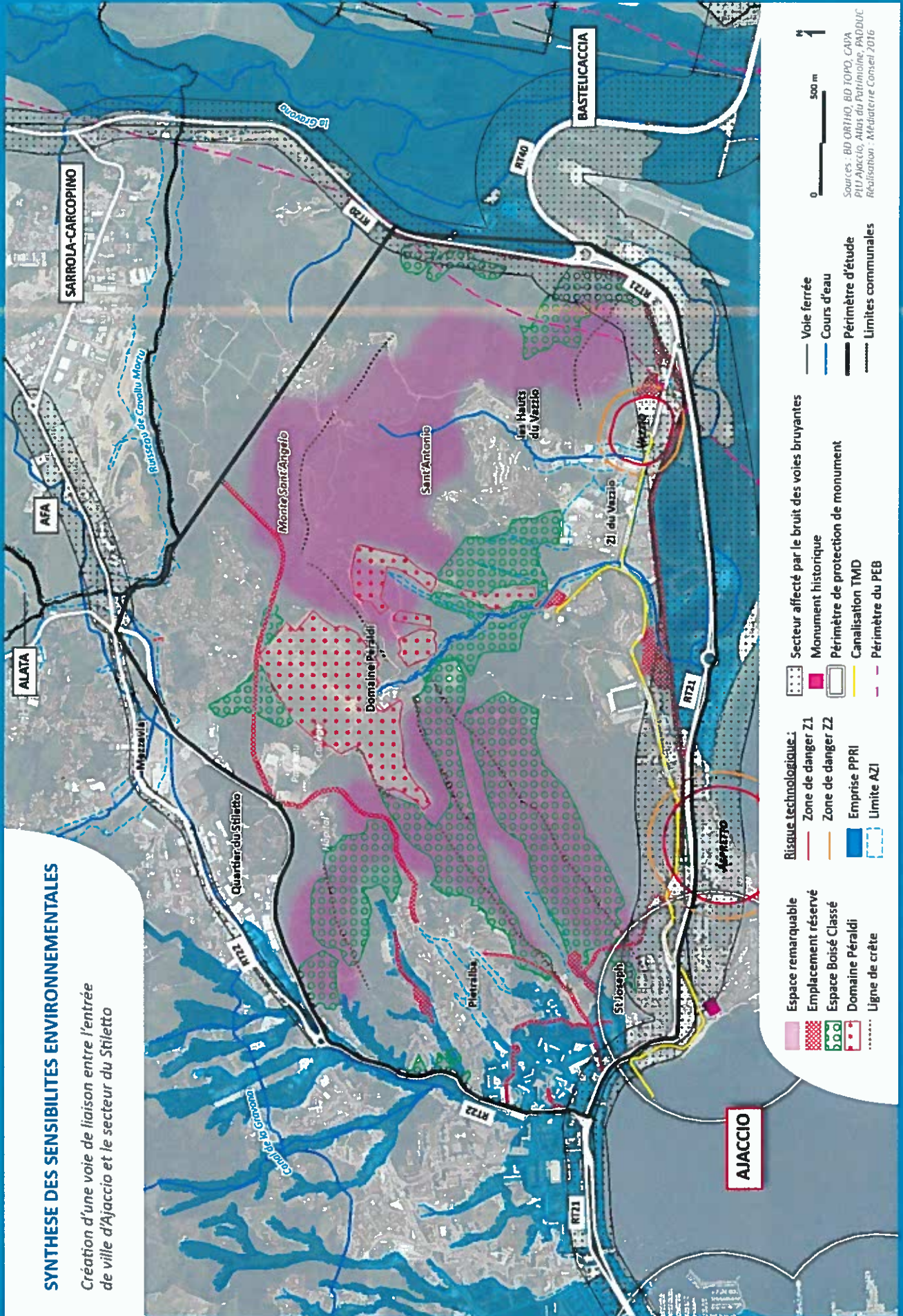
Concernant le PLU, le territoire d'étude est concerné par plusieurs zonages du PLU (zones naturelles, agricoles, urbaines et d'urbanisation future). Les servitudes présentes au sein de l'aire d'étude sont principalement liées au PPR inondations, au PPRT, au TMD, aux servitudes de dégagement.

Le territoire d'étude est concerné par le SDAGE Corse 2016-2021. Le SAGE du bassin-versant Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava est actuellement en cours de réalisation.

Dans le cadre de la démarche de conception technico-environnementale, les variantes recherchées sont celles dont la réalisation présente le moins de difficulté de mise en œuvre vis-à-vis des documents réglementaires opposables.

SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto





Le projet

Présentation générale

La recherche initiale de tracé a été guidée par la prise en compte des sensibilités environnementales précédemment présentées. Les études tiennent également compte de la réalisation de la future pénétrante d'Ajaccio par la CTC et de la création d'un giratoire au Stiletto entre la RD31, la voie nouvelle et la pénétrante.

Ainsi, TROIS grandes FAMILLES de VARIANTES se sont rapidement dessinées.

Variante OUEST

Il s'agit d'un tracé direct entre la RT21, dans le quartier de Saint-Joseph et le giratoire du Stiletto au nord. Le tracé d'orientation générale sud-ouest/nord-est emprunte un vallon avant de rejoindre, puis contourner par l'ouest, les vignes du domaine Péraldi (vers l'altitude 145 m).

Cette variante présente la particularité de se raccorder au plus près du centre-ville d'Ajaccio : c'est donc elle qui présente a priori le plus d'intérêt pour une desserte du Stiletto depuis l'ouest d'Ajaccio.

Dans le quartier de Saint-Joseph, un espace reste vierge de toute habitation, il s'agit d'un ancien site militaire inutilisé.

Cette variante prend le parti de se raccorder sur la RT21 au niveau de cette parcelle, puis de monter rapidement, à flanc de vallon, en direction du nord-est. La route s'enfonce donc dans un massif boisé, qui a d'ailleurs été identifié au PADDUC (espace naturel remarquable). La partie supérieure du boisement est classée en espace boisé classé.

Arrivé à proximité du domaine Péraldi, le tracé s'infléchit vers l'ouest pour rejoindre le Stiletto en longeant les vignes.

Variante CENTRALE

Cette variante consiste en un tracé d'orientation nord-sud. Les lieux autorisent plusieurs solutions de tracé et de raccordement. Cette variante permet de raccorder le Stiletto à la RT21 plus à l'est que la variante précédente. Elle paraît donc plus intéressante pour les échanges avec le Vazzino, le secteur de l'Aéroport et même les personnes provenant du sud d'Ajaccio (Route de Sartène).

Le tracé le plus direct, consiste à relier la RT21 (au giratoire de l'aéroport) au sud, au giratoire du Stiletto au nord, en passant au travers du domaine Péraldi.

Il est également possible de contourner le domaine Péraldi, en suivant un tracé proche de celui emprunté par la variante ouest, dans sa partie nord.

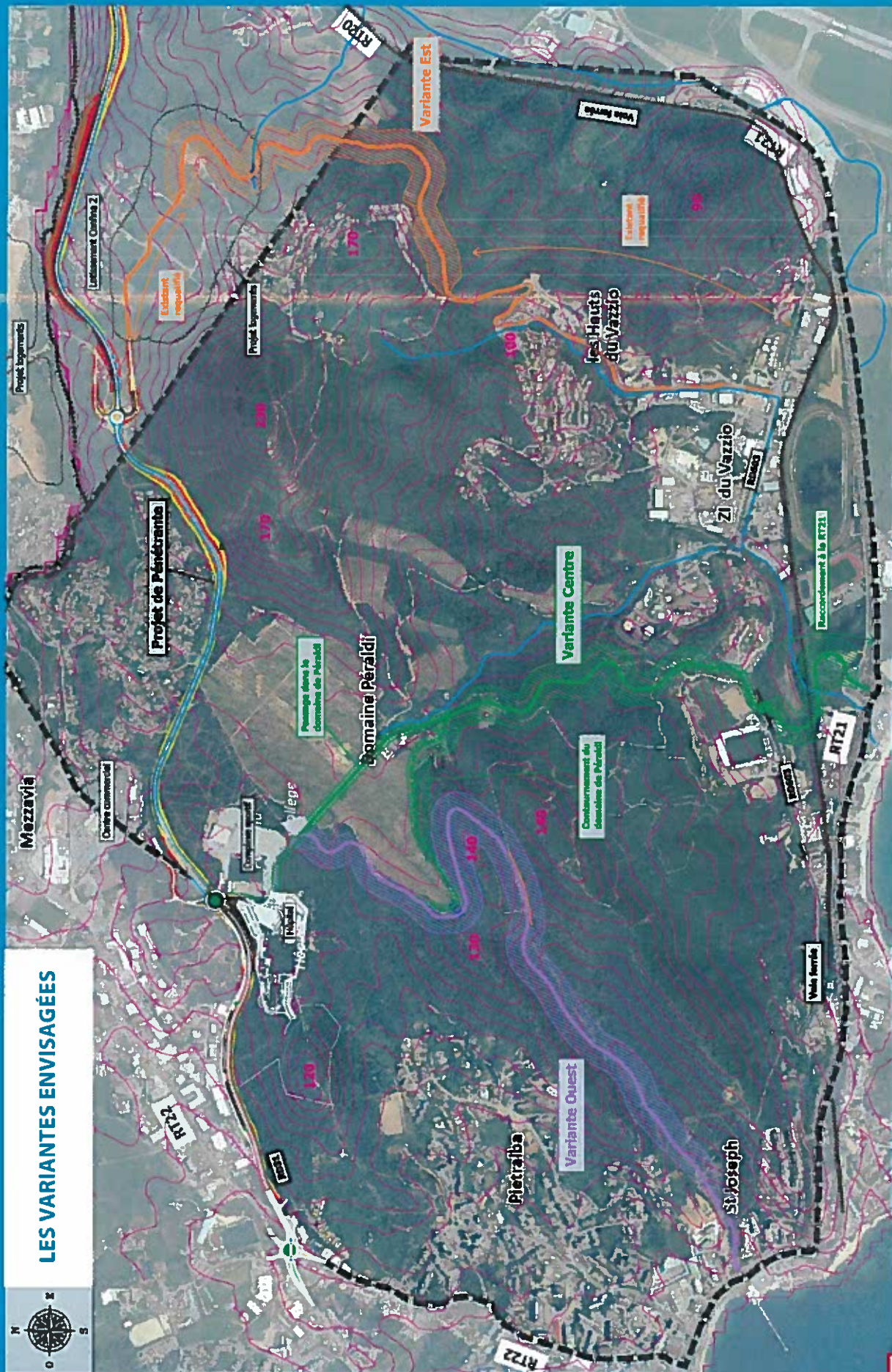
Au sud, plutôt que de raccorder directement la voie nouvelle à la RT21, il est également envisageable de la raccorder sur la RD503, à proximité du stade F. Coty. Cela permet de s'affranchir de la création d'un ouvrage sur la voie ferrée. En revanche, le trafic généré est renvoyé sur le giratoire d'Aspretto, via la RD503.

Variante EST

La variante est est la seule qui ne se raccorde pas directement sur le giratoire du Stiletto. Elle se raccorde au nord, sur le giratoire de la Confina (compris dans le projet de la pénétrante d'Ajaccio). Ce giratoire n'existe pas aujourd'hui, mais la voirie sur laquelle se raccorderait la variante est, existe.

Cette variante ne se raccorde pas sur la RT21, mais sur la RD503.

Cette variante réutilise un maximum de chaussée existante, dans les hauts du Vazzino et dans la Confina. Seul un barreau neuf est créé pour relier ces deux quartiers. Au-delà de la desserte du Stiletto, on améliore aussi les échanges entre Vazzino et Confina, aujourd'hui isolés, bien que géographiquement très proches.



LES VARIANTES ENVISAGÉES

Le projet

Variante OUEST

COÛT prévisionnel des travaux :
6,4 millions d'Euros

Tracé en plan

Cette variante relie St-Joseph au Sud-ouest au projet de Pénétrante au Nord-est au niveau du Quartier du Stiletto. Elle commence ainsi depuis la RT21, pour adopter un tracé relativement linéaire, sur environ 1 500 m, sur un axe Sud-Ouest /Nord-Est en longeant des espaces boisés classés et des espaces remarquables, à flanc de vallon. Puis le tracé suit un parcours plus sinueux en longeant le domaine Peraldi sur son flanc Ouest pour finalement rejoindre le chemin du Stiletto et se connecter sur le carrefour giratoire du projet de Pénétrante plus au Nord.

La variante ouest a une longueur de 3 050 m.

Profil en long

Il s'agit de la variante ayant le plus fort dénivelé : de la RT21 au point le plus haut il y a 120 m de dénivelé. Ainsi cette variante monte fortement jusqu'en haut du relief, dominant le domaine Peraldi sur son flanc Sud, puis adopte une pente plus douce sur 200 mètres pour descendre fortement vers le chemin de Stiletto pour enfin suivre l'altimétrie de ce chemin jusqu'au giratoire du Stiletto.

Cette variante compte ainsi entre 700 m et 1 000 m (soit près du tiers de son linéaire) de chaussée pentée à plus de 7% (jusqu'à 10%).

Echanges

Raccordement sur la RT21

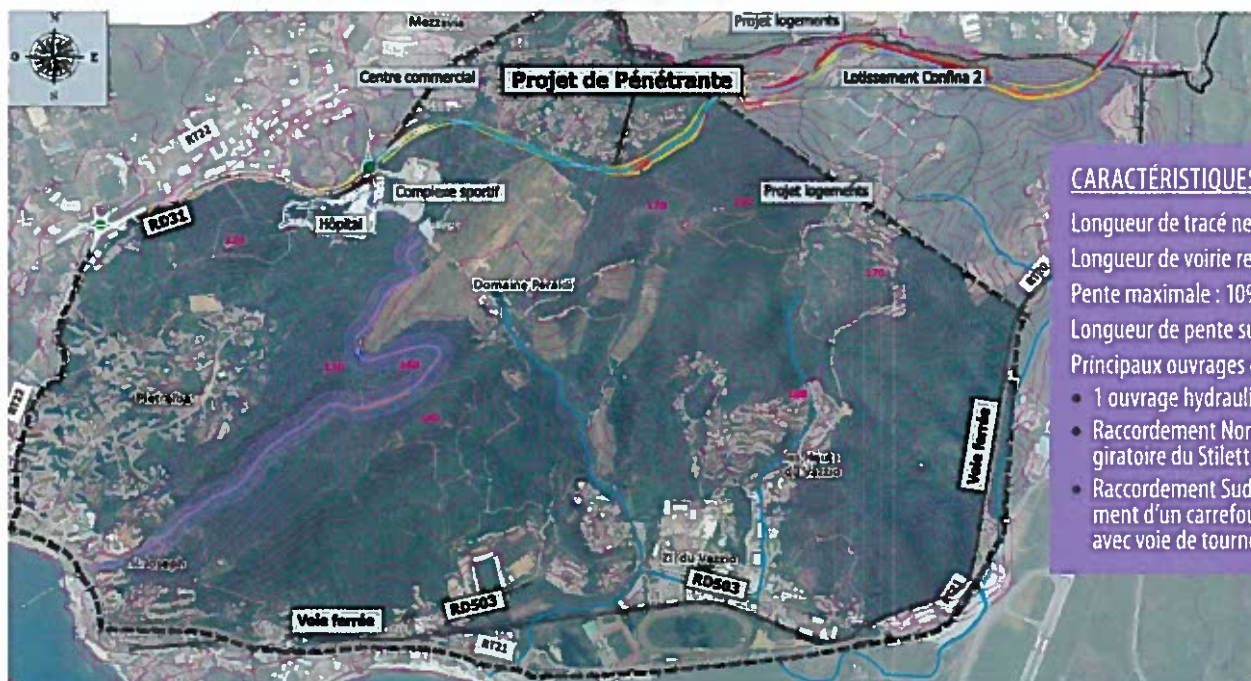
Le raccordement de cette variante sur la RT21 consiste dans l'aménagement d'un carrefour à feux au niveau de St-Joseph en face du passage à niveau sur la voie ferrée. Cet aménagement passera par l'ouverture du terre-plein central existant afin de garantir tous les mouvements de circulations possibles ainsi que 2 shunts pour les mouvements Vazzio / voie de liaison et voie de liaison / centre-ville. On notera également la réalisation d'une voie de tourne-à-gauche sur le TPC existant pour le mouvement Centre-ville / variante Ouest.

La voie de shunt sur la RT21, dans le sens sortant d'Ajaccio est maintenue.

Compte-tenu de la proximité avec d'autres intersections en amont immédiat, et de la densité du bâti, la réalisation d'un giratoire n'est pas adaptée.

Raccordement au Stiletto

Au Nord, le raccordement consistera à se connecter sur le carrefour giratoire du projet de Pénétrante. Ce carrefour giratoire est situé au niveau du stade Ange Camilli, sur la RD31.



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 3 050 m
- Longueur de voirie requalifiée : aucune
- Pente maximale : 10%
- Longueur de pente supérieure à 6% : 1 525 m
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - 1 ouvrage hydraulique
 - Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
 - Raccordement Sud : aménagement d'un carrefour feux sur RT21 avec voie de tourne-à-gauche

Le projet

Variante CENTRALE

Variante directe entre la RT21 et le Stiletto

COÛT prévisionnel des travaux :
13 millions d'Euros

Barreau entre la RD503 et la RT21

Tracé en plan

Cette portion d'aménagement relie la RT21 à la RD503 et a une longueur de 590 m environ.

Elle débute depuis un carrefour giratoire la RT21 (Campo dell'Oro), au niveau de la plage du Ricanto, décrit 2 lacets afin d'avoir le linéaire nécessaire au franchissement de la voie ferrée puis se raccorde à la RD503, en face du Stade François Coty, par l'intermédiaire d'un carrefour giratoire à aménager.

Profil en long

Le profil en long monte graduellement pour atteindre 7% lorsque le tracé longe la voie ferrée et se raccorde sur le carrefour giratoire projeté sur la RD503.

Giratoire de la RD503 au Stiletto

Tracé en plan

Depuis la RD503, le tracé longe les stands de tir pour, par la suite, suivre un parcours sinueux entre les reliefs vers le Nord. Au niveau du domaine Péraldi le tracé devient rectiligne et traverse ce domaine dans un axe Sud-Est / Nord-ouest en suivant le tracé du chemin de Stiletto jusqu'au carrefour giratoire jouxtant le stade Ange Camilli.

Depuis la RD503, la distance jusqu'au Stiletto est de 2 150 m. Soit, 2740 m depuis la RT21.

Profil en long

Le profil long de cette section est exclusivement montant du Sud vers le Nord.

Le tracé monte fortement jusqu'au niveau des espaces boisés classés situés au-dessus du Vazzio puis adopte des pentes plus douces jusqu'à l'hôpital (au travers du domaine Péraldi).

Il y a entre 250 m et 350 m de section où la pente est assez marquée > 6% (soit 10 à 15% du parcours).

Echanges

Raccordement sur la RT21

Ce raccordement concerne le barreau entre la RD503 et la RT21. Il s'agit d'un raccordement sur le carrefour giratoire existant situé sur la RT21 (giratoire de l'aéroport). Ce giratoire a des dimensions importantes et peut accueillir une branche supplémentaire.

Raccordement au Stiletto

Cette variante directe se raccorde sur le carrefour giratoire du projet de Pénétrante jouxtant le stade Ange Camilli.

Solution de passage dans le domaine Péraldi

Dans cette solution, l'aménagement prévoit de réaménager le chemin privé du Stiletto traversant de façon rectiligne le domaine Péraldi, le rétablissement de ce chemin privé longeant la voie ainsi aménagée (passé en domaine public, il s'agirait d'une voie verte piétons/vélos). Un double alignement d'arbre sera également prévu pour marquer la limite privé / public.

Afin de marquer le passage dans le domaine Péraldi, il est envisagé :

- La création d'une « placette » destinée à marquer le point singulier. Cette placette peut servir de point de départ (stationnement véhicule) pour des promenades vers des chemins dans le massif forestier.
- la création d'une zone 30 très localisée, pour marquer la présence d'une activité humaine.



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

Longueur de tracé neuf : 2 740 m

Longueur de voirie requalifiée : aucune

Pente maximale : 10%

Longueur de pente supérieure à 6% : 824 m

Principaux ouvrages et points particuliers :

- 1 ouvrage d'art (franchissement voie ferrée + cours d'eau), longueur : 180 m
- Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
- Raccordement Sud : raccordement sur carrefour giratoire de la RT21
- Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Coty

Le projet

Variante CENTRALE

Sous-variantes de la variante centrale

Solution de contournement du domaine Peraldi

Tracé en plan

Il s'agit d'une alternative au franchissement direct du domaine Peraldi.

Cette solution prévoit l'aménagement d'une chaussée se connectant au chemin de Stiletto aux limites Nord et Sud du domaine Peraldi sans impacter ce dernier. Seul un accès au domaine est à prévoir sur la voie nouvelle.

Son tracé débute sur la variante centre au Sud des bâti du domaine Peraldi. Il suit les limites du domaine Peraldi sur son flanc Sud puis Ouest et le quitte 200 m avant de se connecter sur le chemin du Stiletto. Ces 200 m suivent une géométrie sinueuse puis l'axe de cette variante suit le tracé du chemin de Stiletto jusqu'au carrefour giratoire du projet de pénétrante tout comme la variante présentée en page précédente.

Le contournement du domaine mesure 1 360 m, contre un tracé de 720 m seulement au travers du domaine. Cela représente donc 640 m supplémentaires.

Profil en long

Le tracé a un profil montant jusqu'à la pointe Sud-Ouest du domaine Peraldi puis aborde le même profil en long que la variante Ouest en plongeant de façon marquée jusqu'au chemin de Stiletto puis suit le profil en long de ce dernier jusqu'au projet de Pénétrante.

COÛT prévisionnel des travaux :
Plus 1,2 millions d'Euros par rapport à la variante centrale initiale



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 3 380 m
- Longueur de voirie requalifiée : aucune
- Pente maximale : 10%
- Longueur de pente supérieure à 6% : 1 242 m
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - 1 ouvrage d'art (franchissement voie ferrée + cours d'eau), longueur : 180 m
 - 1 ouvrage hydraulique
 - Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
 - Raccordement Sud : raccordement sur carrefour giratoire de la RT21
 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Coty

Solution de raccordement sur la RD503

Tracé en plan

Cette solution débute depuis un carrefour giratoire à aménager sur la RD503 à l'Est du stade François Coty, sans prolongement vers le sud et la RT21, contrairement à la variante centrale initiale.

En complément de cette variante, il conviendra donc de requalifier la RD503 entre le giratoire d'Aspretto et la voie nouvelle.

Le giratoire d'Aspretto verra sa capacité diminuer nettement, du fait de l'apport d'un trafic supplémentaire (estimé à 1 000 véh/j).

Le tracé complet de voie nouvelle, depuis la RD503, jusqu'à la RD31 représente 2 150 m.

Profil en long

Le profil en long de cette variante est montant jusqu'aux hauteurs à l'arrière du stade puis adopte un profil subhorizontal jusqu'à atteindre le domaine Peraldi.

Raccordement sur la RD503

Cette variante se raccorde sur la RD503 par l'intermédiaire d'un carrefour giratoire à aménager à 500 m à l'Ouest du stade François Coty.

COÛT prévisionnel des travaux :
Moins 6,8 millions d'Euros par rapport à la variante centrale initiale



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 2 150 m
- Longueur de voirie requalifiée : 1 600 m (entre le carrefour giratoire aménagé sur RD503 et le carrefour giratoire existant d'Aspretto)
- Pente maximale : 10%
- Longueur de pente supérieure à 6% : 474 m
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Coty



Le projet

Variante EST

COÛT prévisionnel des travaux :
3,9 millions d' Euros

Tracé en plan

Cette variante relie la ZI du Vazzio à Mezzavia. Cette variante est partitionnée en 3 secteurs :

- Le 1er secteur est de l'aménagement en place de l'existant. Ce secteur commence de la RD503 et concerne la voie allant en direction « des Hauts du Vazzio » jusqu'au niveau de l'usine de traitement des eaux. Cette section a une longueur de 1350 m.
- Le 2ème secteur est de l'aménagement neuf. Ce secteur commence au niveau de l'usine de traitement des eaux (fin du 1er secteur). Il quitte la chaussée existante puis suit un tracé très sinueux en longeant les reliefs en contre-bas du lotissement « a Confina » pour se connecter à la voirie existante sur la partie Est du lotissement « Confina 2 ». Cette section a une longueur de 1560 m.
- Le 3ème et dernier secteur est à nouveau de l'aménagement en place de l'existant. Ce secteur allant de l'extrémité Est du lotissement « Confina 2 » (fin du 2ème secteur) jusqu'au carrefour giratoire du projet de pénétrante situé au pied de la Confina. Cette section a une longueur de 460 m.

La longueur totale est de 3 370 m.

Profil en long

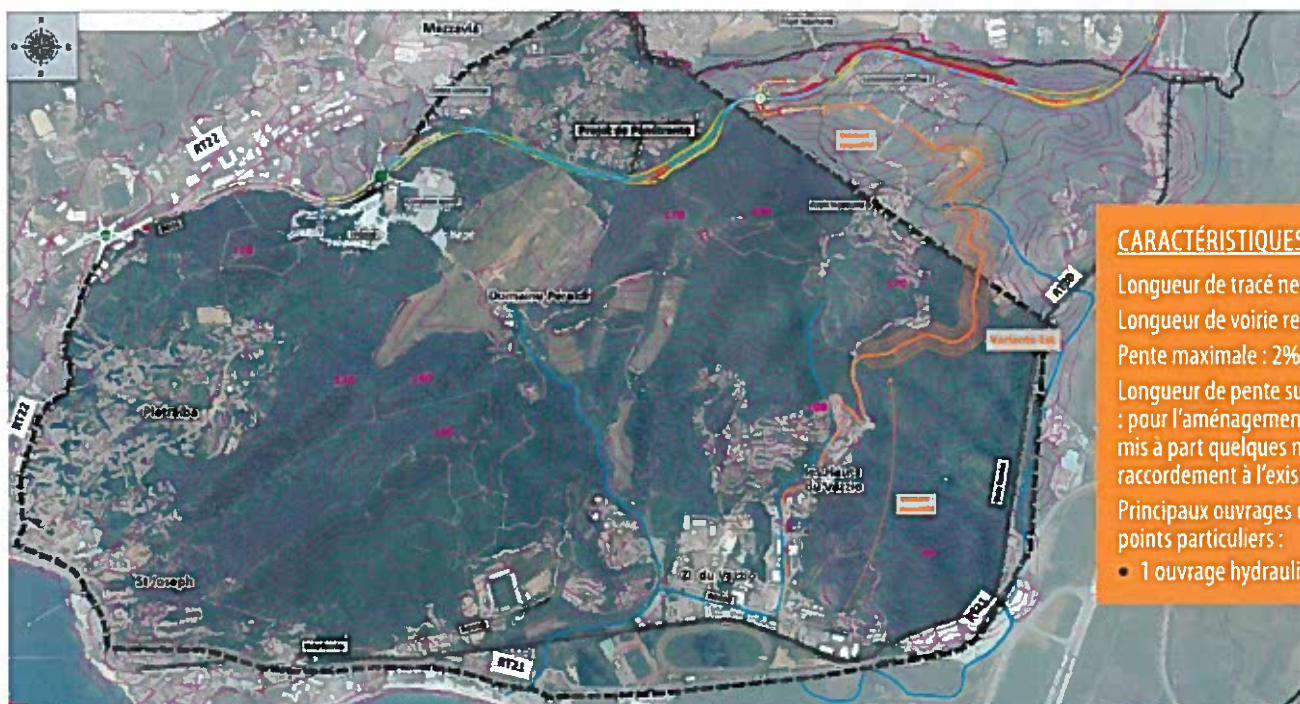
Pour ce qui est du 1er et 3ème secteur, le tracé étant un aménagement en place, le profil en long suivra donc l'existant, qui est très raide (nombreux passages > 10%).

Pour ce qui est du 2ème secteur en aménagement neuf, le profil en long suit des pentes douces avec un point bas aux 2 tiers du tracé au niveau du seul cours d'eau intercepté.

Echanges

Raccordement sur la pénétrante

Le raccordement sur la Pénétrante se fait sur le carrefour giratoire (à créer avec la pénétrante) de desserte de la Confina. Il n'y a pas de création de branche de giratoire, celle-ci étant prévue pour le projet de lotissement « Confina 2 » et comprise dans le secteur d'aménagement en place de l'existant.



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 1 560 m
- Longueur de voirie requalifiée : 1 810 m
- Pente maximale : 2%
- Longueur de pente supérieure à 6% : pour l'aménagement neuf 0 m, mis à part quelques mètres pour le raccordement à l'existant au Sud
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - 1 ouvrage hydraulique

Analyse trafic

Les réponses apportées par les variantes

Les variantes ont été comparées grâce à un logiciel spécialisé : il estime le trafic que la voie nouvelle reprend, ainsi que les variations occasionnées sur le reste du réseau routier et sur le projet de pénétrante porté par la CTC.



Variante OUEST

5 560 véhicules par jour empruntent la nouvelle voie de liaison à la mise en service en 2020. Elle impacte fortement et positivement les trafics sur la RD31/Route du Stiletto. Environ 2 300 véhicules sont supprimés sur cet axe.

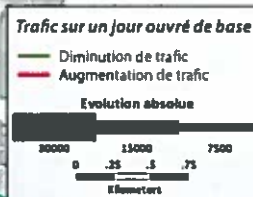
Elle constitue une variante permettant de décharger au maximum la RT22, dans le secteur de Mezzavia ouest (au niveau du giratoire de Bodiccione). En outre, des diminutions de trafic comprises entre 1 000 et 3 500 véhicules par jour sur la RT22 entre Alata et le centre-ville d'Ajaccio sont également observées. Enfin, même si la variante ouest figure parmi les variantes supprimant de façon significative du trafic sur la pénétrante, elle est celle qui en enlève le moins.



Variantes CENTRALES

Raccordement sur la RT21 et passage dans le domaine Péraldi

Elle est celle qui attire le plus de véhicules sur la voie de liaison, avec près de 10 000 véhicules par jour. Elle décharge le plus, la RT22/Avenue Docteur Franchini au niveau de la rue F.Pietri, la RT21 et la RT22 au niveau du magasin Ambia. Elle fait perdre le plus de véhicules sur la pénétrante, en supprimant environ 2 700 véhicules par jour.



Raccordement sur la RT21 et contournement du domaine Péraldi

La variante présente des résultats légèrement inférieurs à ceux de la variante précédente. En effet, le contournement du domaine Péraldi entraîne une forte diminution des trafics sur la voie de liaison (de l'ordre d'un peu moins de 2 600 véhicules par jour) estimée à 26% du trafic potentiel.



Analyse trafic

Les réponses apportées par les variantes



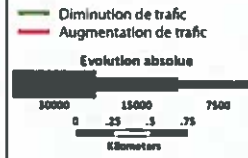
Raccordement sur la RD503 et passage dans le domaine Péraldi

Cette variante, traversant le domaine Péraldi et se raccordant à la RD503, crée une augmentation du trafic sur la RT21 entre Aspretto et le Ricanto avec près de 1 000 véhicules supplémentaires par jour. Environ 6 660 véhicules empruntent la voie de liaison.

Si on décide également de lui associer la variante de contournement du domaine Péraldi, alors la nouvelle variante créée se présente comme la variante centrale la plus pessimiste en termes de reports de trafic sur la voie de liaison du Stiletto, avec 4 750 véhicules par jour seulement. Son efficacité est donc limitée.



Trafic sur un jour ouvré de base



Variante EST

Enfin, la variante est, constitue la variante la plus défavorable en termes de report de trafic avec seulement 1 670 véhicules par jour sur la voie de liaison et ayant le moins d'impact sur le reste du réseau. Elle entre en concurrence avec la RT20 qui permet de circuler plus vite. En revanche, elle fait augmenter le trafic sur la pénétrante d'environ 800 véhicules par jour.

CONCLUSION

La variante est est écartée car elle n'a que peu d'intérêt en termes de report du trafic sur le réseau structurant et pour la desserte du Stiletto. Son tracé sinueux et à proximité de la RT22, font d'elle une voie de liaison peu attractive.

Les variantes ouest et centrale apportent une meilleure réponse et à l'exception de la dernière variante centrale (raccordement sur la RD503 et contournement du domaine Péraldi, variante qui n'est pas reprise par la suite dans l'analyse multicritère car elle ne présente pas d'intérêt), on peut considérer que toutes ces variantes répondent plus ou moins bien à l'objectif de desserte inter-quartiers et de soulagement du réseau structurant. La variante centrale la plus directe entre RT21 et le Stiletto est celle qui décharge le plus le réseau structurant, y compris la future pénétrante d'Ajaccio (sans toutefois lui enlever une part significative du trafic supporté). Les autres variantes centrales et la variante ouest ont une bonne réponse, mais il faut cependant constater que le choix d'un raccordement sur la RD503 provoque une augmentation du trafic sur la RT21 à Aspretto (secteur déjà chargé). Quant au contournement du domaine Péraldi, il diminue de 25% le trafic sur la voie de liaison.

À l'horizon 2040, les tendances observées sur chacune des variantes en 2020 sont globalement similaires même si l'augmentation tendancielle du trafic diminue faiblement les écarts relatifs entre variantes.



Impact environnemental

Compte tenu des enjeux environnementaux en présence, une analyse multicritère a été menée sur l'ensemble des thématiques environnementales afin d'identifier les avantages et inconvénients de chaque variante.

Parmi les enjeux les plus significatifs et les plus discriminants quant au choix de la variante à retenir, une attention particulière a été portée sur :

- La **préservation du cadre de vie** (ambiance sonore, qualité de l'air),
- Le **maintien des activités en présence** (zones d'activités, commerces),
- L'**agriculture** (présence du domaine viticole Peraldi),
- La **préservation des richesses écologiques** (Tortue d'Hermann, fractionnement des habitats),
- L'**insertion paysagère**,
- Les **contraintes réglementaires** (PPRI, PPRT, EBC, espaces remarquables du littoral, zones A et N du PLU).

Cette analyse montre ainsi que la **VARIANTE CENTRALE INITIALE** (directe entre la RT21 et le Stiletto) est celle qui présente le plus d'avantages.

En effet, parmi les raisons les plus significatives, la variante centrale présente les **contraintes écologiques** les moins fortes et elle permet une **insertion paysagère** optimale dans l'environnement.

Toutefois, même si elle est celle qui présente le moins d'incidences sur l'environnement, les contraintes de cette variante restent fortes. La réalisation du projet sera notamment soumise à la mise en œuvre de mesures d'insertion environnementales lourdes, de mesures de réduction et d'évitement et d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann). Cette variante présente aussi l'inconvénient de passer à proximité de l'Hôtel campo dell'oro (proximité de la plage du Ricanto) et de traverser le domaine viticole du Comte Peraldi en réutilisant le cheminement existant au sein de ce vignoble.

Thématique	Variante Ouest	Variante centrale			Variante Est
		Variante centre initiale	Passage dans le domaine Peraldi et raccordement sur la RDS03	Contournement du domaine Peraldi et raccordement sur la RT21	
Surfaces de milieux naturels à forts enjeux impactées	Environ 12 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 1,8 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 6 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 0,7 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 6 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 0,7 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 9 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 1,3 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 10 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 2,1 km d'habitats à Très forts enjeux
Risque inondation	La variante ouest s'inscrit dans le PPRI San Remedio au droit de son raccordement avec la RT 21	Cette variante est concernée par le PPRI de la Gravona. Le projet prévoit toutefois un viaduc pour s'affranchir de cette problématique.	Cette variante n'est pas concernée par le risque inondation.	Cette variante est concernée par le PPRI de la Gravona. Le projet prévoit toutefois un viaduc pour s'affranchir de cette problématique.	Cette variante est concernée par le risque inondation (PPRI Gravona, aléa modérée + Atlas des zones inondables)
Agriculture	La variante ouest contourne le domaine Peraldi.	Cette variante traverse le domaine Peraldi en limitant toutefois fortement l'impact sur les parcelles ou les bâtiments d'exploitation.	Cette variante traverse le domaine Peraldi en limitant toutefois fortement l'impact sur les parcelles ou les bâtiments d'exploitation.	Cette variante contourne le domaine Peraldi	Cette variante n'a aucune incidence sur les activités agricoles, viticoles et sylvicoles
Perception de la nouvelle voie dans son nouvel environnement (perceptions proches et lointaines)	Depuis le centre d'Ajaccio, l'impact visuel est très important concernant la 1ère partie du tracé, depuis Aspretto jusqu'au contournement de la ligne de crête. En revanche le tronçon côté Stiletto sera mieux intégré à son environnement	La perception visuelle du tracé s'intègre à l'environnement de manière optimale, et offre une nouvelle perception des vignes Peraldi et du golfe d'Ajaccio.	La perception visuelle du tracé s'intègre à l'environnement de manière optimale, et offre une nouvelle perception des vignes Peraldi et du golfe d'Ajaccio.	L'impact visuel du contournement du domaine Peraldi est faible sur sa partie Nord mais non négligeable sur sa partie Sud, car les mouvements terre seront importants. Le reste du tracé s'intègre très bien.	Depuis la RT 40, l'impact visuel est fort concernant la portion située sur le versant Est du Mont Sant'Angelu
PLU	Cette variante traverse les zonages UC, UDb, UE, AUcA, NL, du PLU. Les servitudes concernant cette variante ouest sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UE, A, NL, 2AU, Uia, AUia du PLU. Les servitudes concernant cette variante centrale sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21) et au PPRI de la Gravona (aléa très fort). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UE, A, NL, 2AU, Uia, AUia du PLU. Les servitudes concernant cette sous-variante centrale sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UE, NL, 2AU, Uia, AUia du PLU. Les servitudes concernant cette sous-variante centrale sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21) et au PPRI de la Gravona (aléa très fort). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UCa, Uia, UD, AUE et NL, du PLU. Les servitudes concernant cette variante est sont relatives au PPRI de la Gravona (aléa modéré) et à la zone AZI (atlas des zones inondables)

Quelques éléments issus de l'analyse multicritère



Analyse multicritères

Les différentes solutions d'aménagement ont été comparées, au travers du tableau d'analyse multicritère ci-dessous.

Critère	Variante Ouest	Variante centrale			Variante Est	Pondération de l'enjeu
		Variante centre	Contournement domaine Péraldi	Raccordement RD503B		
Trafic (Attractivité de l'infrastructure et désengorgement)	■	■	■	■	■	5
Tracé routier (Géométrie/respect des règles de l'art, Sécurité et confort de l'utilisateur)	■	■	■	■	■	3
Milieu physique (Topographie, géologie, eaux superficielles, eaux souterraines)	■	■	■	■	■	3
Milieux naturels (habitats, espèces, corridors)	■	■	■	■	■	5
Cadre de vie (bruit, air, risques)	■	■	■	■	■	5
Milieu humain (activités économiques, agriculture)	■	■	■	■	■	5
Paysage (impact paysager et perceptions proches et lointaines)	■	■	■	■	■	5
Contraintes réglementaires (PLU, PADDUC, PPR)	■	■	■	■	■	3
Impacts de la phase travaux sur les activités, l'environnement	■	■	■	■	■	3
Durée foncière	■	■	■	■	■	3
Economie du projet (coût de l'investissement et entretien et exploitation)	■	■	■	■	■	4
Notation	174	203,5	176	182,5	163	



Conclusion

Les prochaines étapes du projet

Cette analyse montre ainsi que la variante centrale initiale est celle qui présente le plus d'avantages. Les autres variantes centrales et la variante ouest restent toutefois des solutions pertinentes pour répondre à l'objectif de la voie de liaison inter-quartiers, mais avec une qualité de la réponse (diffusion du trafic en particulier) moins efficiente et des impacts environnementaux jugés globalement plus importants. La variante Est est très nettement en retrait sur tous ces aspects.

Toutes les variantes de tracé étudiées nécessitent d'intégrer des mesures d'accompagnement, destinées à éviter, réduire ou compenser l'atteinte au milieu. Ces mesures sont adaptées aux enjeux et à l'importance de l'impact et bien-sûr sont variables d'une variante à l'autre. La variante centrale est celle qui présente le moins d'impact sur le milieu naturel et pour laquelle les mesures d'accompagnement seront a priori les moins lourdes. Mais, les contraintes qui pèsent sur ce tracé restent fortes. Il conviendra notamment de mettre en œuvre d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann, présente sur tous les fuseaux de tracés).

Au vu des enjeux en présence et de leur importance locale, la variante centrale est celle qui présente les contraintes écologiques les moins fortes et elle permet une insertion paysagère optimale dans le site. Elle a la particularité de traverser le domaine viticole du Comte Peraldi en réutilisant le cheminement existant au sein de ce vignoble. Enfin, la conception de cette variante devra tenir compte du passage à proximité de l'Hôtel campo dell'Oro en partie sud.

La variante centrale permet surtout une réelle décongestion du réseau routier structurant avec une diffusion optimale de la charge de trafic, et son insertion dans le réseau routier existant est cohérente

Enfin, cette variante est la plus onéreuse avec un montant prévisionnel des travaux d'environ 12,9 M€ TTC (dont 8,6 M€ TTC pour le seul barreau RT21-RD503), là où toutes les autres variantes sont nettement inférieures à 7 M€ TTC. Le surcoût est donc d'environ 6 à 7 M€ TTC. Ce surcoût relatif offre par contre une efficacité bien supérieure à cette variante, grâce à la création du barreau RT21/RD503. En effet, cette liaison entre les deux routes permet en complément de l'objectif initial de liaison inter-quartiers, de créer un maillon nouveau dans le réseau routier structurant de l'agglomération ajaccienne.

Les questions et avis exprimés lors de la concertation publique seront analysés et synthétisés dans le bilan de la concertation. Ce bilan sera approuvé par la maîtrise d'ouvrage et mis en ligne sur le site internet de la Ville d'Ajaccio en prenant en compte les conclusions et attentes issues de la concertation.

La Ville d'Ajaccio réalisera ensuite l'ensemble des études techniques visant l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) et les autres autorisations réglementaires indispensables au vu des contraintes environnementales du site.

L'enquête publique pour obtenir la DUP permettra d'associer de nouveau le public. Ce sera donc également une des phases privilégiées durant laquelle chacun pourra s'exprimer.

Une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, les études techniques seront achevées en vue de la consultation des entreprises de travaux. Ceux-ci s'étaleront sur plusieurs années, avant la mise en service, espérée en 2020.



Représentation du niveau d'enjeu :

Enjeu très fort Enjeu fort Enjeu normal

Remarque : les dimensions du carré symbolisant le niveau d'enjeu sont proportionnelles à l'importance de la thématique abordée. La pondération à appliquer à chacun des items en vue de choisir les solutions à retenir pour la poursuite de l'étude est la suivante :

- De 1 à 2 : enjeu normal
- De 3 à 4 : enjeu fort
- 5 : enjeu très fort

En aucun cas, elles ne caractérisent le niveau d'impact de la variante de projet analysée. L'impact est évalué grâce à l'échelle de couleurs ci-après.

Impact positif	
Impact neutre	
Impact négatif	
Impact très négatif	

Ville d'Ajaccio
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Grands Travaux - Pôle Travaux Infrastructures
6 Bd Lantivy
BP 314
20 304 Ajaccio Cedex





Diagnostic
écologique du projet
de voie de liaison
entre l'entrée de
ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)

Ville d'Ajaccio
Ocotobre 2017

Etude écologique


biotope

Citation recommandée		
Version/Indice	V1 : Etat initial	
Date	Octobre 2017	
Nom de fichier	EtatInitialStiletto	
N° de contrat	DEV160300416	
Mandataire	Ville d'Ajaccio	
Interlocuteur	INTERVIA Yann DELALANDE	Mail : ydelalande@intervia-etudes.fr Téléphone : 06 09 98 20 40
Biotope, Responsable du projet	Florence DELAY	Contact : fdelay@biotope.fr Tél : 06 09 62 03 29
Biotope, Responsable de qualité	Loïc ARDIET	Contact : lardiet@biotope.fr Tél : 06 77 34 75 81

Sommaire

I	Contexte du projet et aspects méthodologiques	7
1	Localisation du projet	8
2	Contexte réglementaire	8
2.1	Volet milieux naturels de l'étude d'impact	8
2.2	Evaluation d'incidences Natura 2000	10
2.3	Objectifs et démarche de l'étude	11
3	Aspects méthodologiques	13
3.1	Aires d'étude	13
3.2	Equipe de travail	13
3.3	Prospections de terrain	14
3.4	Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées	15
3.5	Statuts réglementaires et statuts de rareté/menace des espèces et habitats	15
3.6	Définition des Enjeux	16
I	Etat initial de la partie terrestre	17
1	Connaissances préalables : prédiagnostic	18
1.1	Objectifs et méthodologie	18
1.2	Synthèse des éléments recueillis	18
2	Contexte écologique du projet	20
2.1	Généralités	20
2.2	Zonages du patrimoine naturel	20
2.3	Synthèse du contexte écologique du projet	20
3	Diagnostic écologique du site étudié	23
3.1	Les habitats naturels et artificialisés	23
3.2	Végétations représentant un enjeu de conservation	34
3.3	La flore	35
3.4	Les Amphibiens	47
3.5	Reptiles	60
3.6	Avifaune	70
3.7	Insectes	78
3.8	Mammifères	82
3.9	Continuités écologiques	88
4	Synthèse de l'état initial	89
2	Bibliographie	91

Liste des tableaux

Tableau 1 : Aires d'études	13
Tableau 2 : Equipe de travail	13
Tableau 3 : Prospections de terrain	14
Tableau 4 : Zonages du patrimoine naturel dans l'aire d'étude éloignée	22
Tableau 5 : Principaux habitats naturels et artificialisés présents sur le site d'étude	23
Tableau 6 : Espèces envahissantes à colonisation rapide observées sur l'aire d'étude	46
Tableau 7 : Espèces protégées d'amphibiens recensées sur l'aire d'étude	47
Tableau 8 : Espèces protégées de reptiles identifiés sur l'aire d'étude	60
Tableau 9 : Espèces protégées d'oiseaux recensées sur l'aire d'étude	74
Tableau 10 : Potentialités de gîtes sur l'aire d'étude	82
Tableau 11 : Résultats des enregistrements réalisés sur l'aire d'étude	84
Tableau 12 : Enjeux chiroptérologiques identifiés sur l'aire d'étude	85
Tableau 13 : Enjeux pour les mammifères non volants	87
Tableau 14 : Synthèse des enjeux sur l'aire d'étude	89

Liste des illustrations

Figure 1 : Maquis silicicoles	32
Figure 2 : Prairies humides	32
Figure 3 : Pelouses subnitrophiles	32
Figure 4 : Olivers	32
Figure 5 : Ripisylve Suberaie	32
Figure 6 : Roselière	32
Figure 7 : Zone humide rudéralisée : Eucalyptus	33
Figure 8 : Zone humide rudéralisée : Canne de Provence	33
Figure 9 : Zone rocheuse	33
Figure 10 : Vignes	33
Figure 11 : Zone anthropisée	33
Figure 12 : Zone rudérale	33
Figure 13 : Espèces envahissantes (de gauche à droite et de haut en bas)	45
Figure 14 : Habitat à Grenouille de Berger sur le site étudié	49
Figure 15 : Habitat à Discoglosse sarde sur le site étudié	50
Figure 16 : Discoglosse sarde sur le site étudié	50
Figure 17 : Habitat à Discoglosse sarde sur le site étudié : fossé asséché	50

Figure 18 : Têtards de Discoglosse sur le site étudié	50
Figure 19 : Habitat à Rainette sarde sur le site étudié	51
Figure 20 : Couleuvre verte et jaune	62
Figure 21 : Lézard tyrrhénien	63
Figure 22 : Tarente de Maurétanie	63
Figure 23 : Habitat d'espèce de la Tarente de Maurétanie sur le site d'étude	64
Figure 24 : Hémidactyle verruqueux	64
Figure 25 : Habitat d'espèce de la Tarente de Maurétanie sur le site d'étude	65
Figure 26 : Tortue d'Hermann	65
Figure 27 : Habitats de la Tortue d'Hermann sur le site d'étude	66
Figure 28 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : jeune adulte camouflée	66
Figure 29 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Cadavre de juvénile de l'année	66
Figure 30 : Tortue d'Hermann marquée	68
Figure 31 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Individu à la carapace très abimée par le feu	68
Figure 32 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : jeune adulte aux pattes rongées par les rats	68
Figure 33 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Individu à la carapace abimée (marque de crocs)	68
Figure 34 : Lézard de Sicile	69
Figure 35 : Dryadocoris apicalis photographié sur le site © D. Sannier	80

Tables des cartes

Carte 1 : Localisation du site d'étude	9
Carte 2 : Habitats naturels identifiés sur la zone d'étude préliminaire	19
Carte 3 : Enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude préliminaire	19
Carte 4 : Périmètres écologiques sur l'aire d'étude éloignée	21
Carte 5 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : vue globale	25
Carte 6 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 1	26
Carte 7 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 2	27
Carte 8 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 3	28
Carte 9 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 4	29
Carte 10 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 5	30
Carte 11 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 6	31
Carte 12 : Flore identifiée sur le site d'étude - Vue générale	38
Carte 13 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 1	39

Carte 14 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 2	40
Carte 15 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 3	41
Carte 16 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 4	42
Carte 17 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 5	43
Carte 18 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 6	44
Carte 19 : Répartition de la Grenouille de Berger	48
Carte 20 : Répartition de la Rainette sarde	51
Carte 21 : Répartition du Crapaud vert	52
Carte 22 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : vue générale	53
Carte 23 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 1	54
Carte 24 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 2	55
Carte 25 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 3	56
Carte 26 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 4	57
Carte 27 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 5	58
Carte 28 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 6	59
Carte 29 : Répartition de la Couleuvre verte et jaune (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)	62
Carte 30 : Répartition du Léopard Tyrrhénien	63
Carte 31 : Répartition de la Tarentule de Maurétanie	64
Carte 32 : Répartition de l'Hémidactyle verruqueux (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)	64
Carte 33 : Répartition de la Tortue d'Hermann (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)	65
Carte 34 : Enjeux et observations ornithologiques	73
Carte 35 : Enjeux et observations entomologiques	81
Carte 36 : Continuité écologique dans l'aire d'étude éloignée	88
Carte 37 : Enjeux écologiques identifiés sur le site d'étude	90

Annexes

Annexe 1 : Méthodes d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats	94
Annexe 2 : Espèces citées en bibliographie sur l'aire d'étude éloignée	100
Annexe 3 : Espèces floristiques observées sur le site d'étude	101
Annexe 4 : Espèces d'insectes observées sur le site d'étude	105
Annexe 5 : Espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude	107
Annexe 6 : Bilan des IPA	109



Contexte du projet et aspects méthodologiques

1 Localisation du projet

Le site d'étude se situe en Corse du sud, sur la commune d'Ajaccio (cf. carte ci-après). Le site concerné est situé en périphérie de l'agglomération et comporte des portions à forte urbanisation et d'autres composées de milieux naturels. Le projet correspond à une création d'une route de liaison entre l'entrée d'Ajaccio et le quartier du Stiletto. La zone d'étude écologique fait environ 5 km de long occupant 13 ha.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Ajaccio a mandaté Biotope pour la réalisation du volet faune-flore de l'étude d'impact de ce projet. Le rapport qui suit est donc l'objet de ce travail.

2 Contexte réglementaire

2.1 Volet milieux naturels de l'étude d'impact

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », a réécrit les articles relatifs à l'étude d'impact dans le code de l'environnement (L. 122-1 et suivants). Le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 a ensuite modifié le champ d'application de l'étude d'impact et son contenu.

Ce dernier est « proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement [...] » (R. 122-5-I). Il comprend (R. 122-5-II ; seuls les items pouvant concerner le volet milieux naturels sont repris ici ; la numérotation retenue est cohérente avec celle du code) :

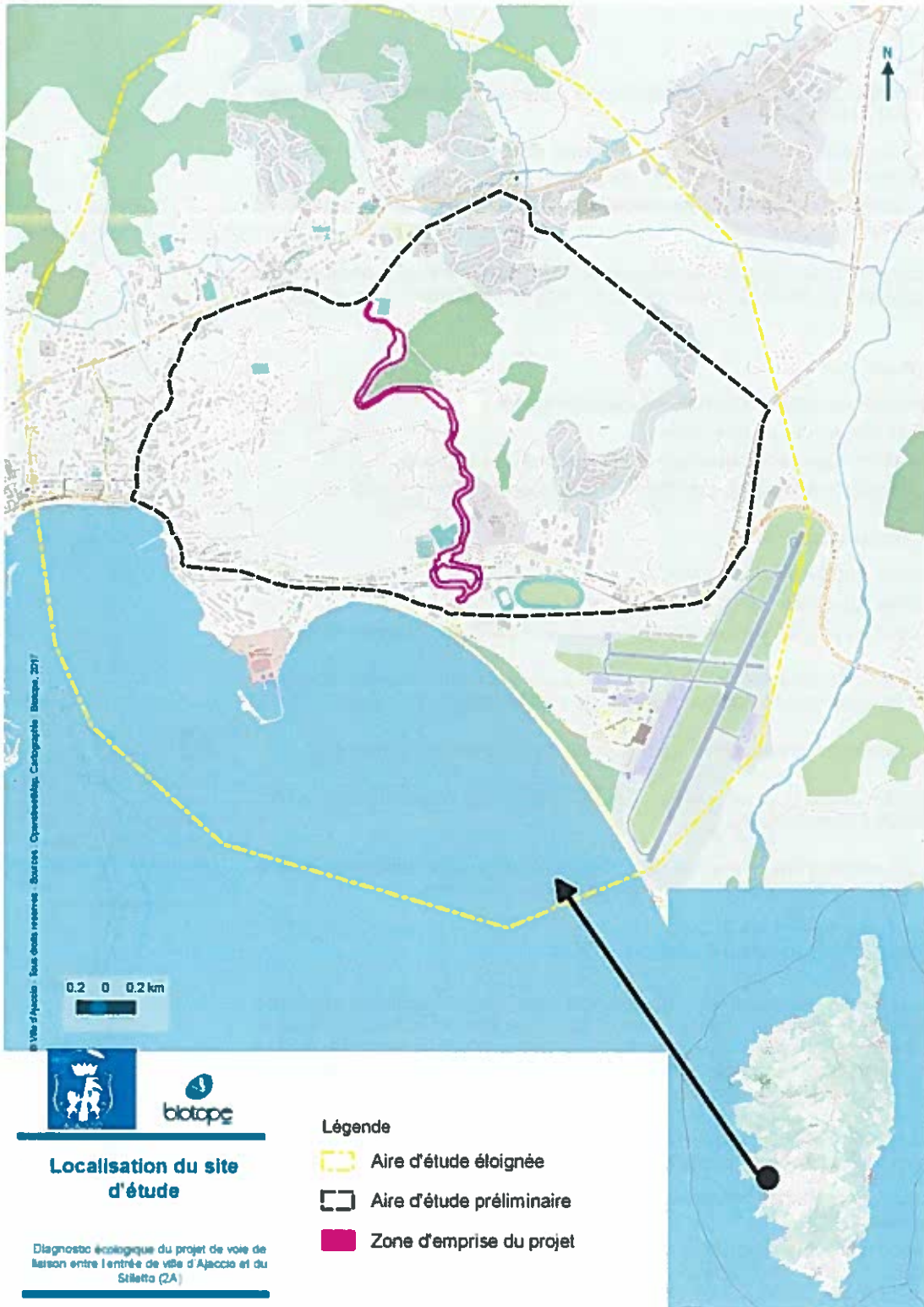
1° Une description du projet ;

2° Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur :

- la faune et la flore ;
- les continuités écologiques, constitués des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et zones humides, telles que définies à l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- les équilibres biologiques ;
- les espaces naturels ;
- les interrelations entre ces différents éléments.

3° Une analyse des effets du projet sur l'environnement, en particulier sur les éléments énumérés au 2° :

- effets positifs et négatifs ;
- directs et indirects ;
- temporaires (y compris pendant la phase de travaux) et permanents ;
- à court, moyen et long terme ;
- ainsi que l'addition et l'interaction de ces effets entre eux.



Carte 1 : Localisation du site d'étude

4° Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus, définis comme étant ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidence pour demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et d'une enquête publique (article R214-6 du code de l'environnement) ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

5° Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire et les raisons pour lesquelles le projet a été retenu, eu égard notamment aux effets sur l'environnement;

6° Les mesures prévues pour :

- Eviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ;
- Réduire les effets n'ayant pas pu être évités ;
- Compenser les effets négatifs notables qui n'ont pu être ni évités ni réduits,
- S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la justification de cette impossibilité.

Ces mesures sont accompagnées de :


- l'estimation des dépenses correspondantes ;
- l'exposé des effets attendus à l'égard des impacts analysés au 3°;
- une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets.

7° Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet, et les raisons du choix de la méthode lorsque plusieurs sont disponibles.

8° Une description des difficultés techniques et scientifiques éventuellement rencontrées.

9° Les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études ayant contribué à sa réalisation

10° Lorsque le projet concourt à la réalisation d'un programme de travaux échelonné dans le temps, l'étude doit apprécier l'ensemble des impacts sur les milieux naturels.

 **L'étude d'impact est précédée d'un résumé non technique destiné à l'information du public ; il peut faire l'objet d'un document indépendant (R. 122-5-IV du code de l'environnement).**

2.2 Evaluation d'incidences Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels créé par la directive européenne 92/43/CEE dite directive « Habitats / faune / flore ». Ce texte vient compléter la directive 2009/147/EC, dite directive « Oiseaux ». Les sites du réseau Natura 2000 sont proposés par les Etats membres de l'Union européenne sur la base de critères et de listes de milieux naturels et d'espèces de faune et de flore inscrits en annexes des directives.

L'article 6 de la directive « Habitats / faune / flore » introduit deux modalités principales et complémentaires pour la gestion courante des sites Natura 2000 :

- La mise en place d'une gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de leur désignation ;
- La mise en place d'un régime d'évaluation des incidences de toute intervention sur le milieu susceptible d'avoir un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation de ces sites et plus globalement sur l'intégrité de ces sites.

La seconde disposition est traduite en droit français dans les articles L. 414-4 & 5 puis R. 414-19 à 29 du code de l'environnement. Elle prévoit la réalisation d'une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions inscrits sur :

- Une liste nationale d'application directe, relative à des activités déjà soumises à un encadrement administratif et s'appliquant selon les cas sur l'ensemble du territoire national ou uniquement en sites Natura 2000 (cf. articles L. 414-4 III et R. 414-19) ;
- Une première liste locale portant sur des activités déjà soumises à autorisation administrative, complémentaire de la précédente et s'appliquant dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin (cf. articles L. 414-4 III & IV, R. 414-20 et arrêtés préfectoraux ad hoc) ;
- Une seconde liste locale, complémentaire des précédentes, qui porte sur des activités non soumises à un régime d'encadrement administratif (régime d'autorisation propre à Natura 2000 - cf. article L414-4 IV, articles R414-27 & -28 et arrêtés préfectoraux ad hoc).

L'article R. 414-23 du code de l'environnement précise le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000. Elle comprend ainsi :

- Une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;
- Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici. Dans l'affirmative, le dossier comprend :
- Une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site ;

En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :

- Un exposé des mesures destinées à supprimer ou réduire ces effets ;
- En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :
- Un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L. 414-4 VII & VIII) ;
- Un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- Un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- L'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

Le projet à l'étude ici, soumis à étude d'impact au titre des articles R. 122-2 ou R. 122-3 du code de l'environnement, est également soumis à une évaluation des incidences au titre de l'article R. 414-19 du code de l'environnement, item n°3.

2.3 Objectifs et démarche de l'étude

Les objectifs du volet milieux naturels de l'étude l'impact sont :

- D'apprécier les potentialités d'accueil de la zone d'étude écologique de projet vis-à-vis des espèces ou des groupes biologiques susceptibles d'être concernés par les effets du projet ;
- D'identifier les aspects réglementaires liés aux milieux naturels et susceptibles de contraindre le projet ;
- De caractériser les enjeux de conservation du patrimoine naturel à prendre en compte dans la réalisation du projet ;

Remarque 1 : les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences Natura 2000.

Remarque 2 : une « clause-filet » prévoit la possibilité de soumettre à évaluation des incidences Natura 2000 tout plan, programme, projet, manifestation ou intervention non inscrit sur l'une des trois listes (cf. articles L. 414-4 IVbis & R. 414-29).

Nota : Pour les travaux, ouvrages ou aménagements devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, l'étude d'impact vaut évaluation d'incidences si elle contient les éléments exigés par l'article R. 414-23. (cf. article R. 122-5 VI du code de l'environnement).

- D'évaluer le rôle des éléments du paysage concerné par le projet dans le fonctionnement écologique local ;
- D'apprécier les effets prévisibles, positifs et négatifs, directs et indirects, temporaires et permanents, du projet sur la faune, la flore, les habitats naturels et le fonctionnement écologique de l'aire d'étude ;
- D'apprécier les effets cumulés du projet avec d'autres projets ;
- De définir les mesures d'insertion écologique du projet dans son environnement :
 - mesures d'évitement des effets dommageables prévisibles ;
 - mesures de réduction des effets négatifs qui n'ont pu être évités ;
 - mesures de compensation des effets résiduels notables (= insuffisamment réduits) ;
 - autres mesures d'accompagnement du projet et de suivi écologique.



La démarche appliquée à la réalisation de cette étude s'inscrit dans la logique « Éviter puis Réduire puis Compenser » (ERC) illustrée par la figure ci-contre.

3 Aspects méthodologiques

3.1 Aires d'étude

Différentes zones d'étude, susceptibles d'être concernées différemment par les effets du projet, ont été distinguées dans le cadre de cette expertise (cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable. et Carte n°1 ci-avant).

Tableau 1 : Aires d'études

Aires d'étude de l'expertise écologique	Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet
Zone d'étude écologique	Zone à l'intérieur de laquelle les différents aménagements sont prévus Etat initial complet des milieux naturels, en particulier : Inventaire des espèces animales et végétales ; Cartographie des habitats ; Identification des enjeux de conservation et des contraintes réglementaires. L'expertise s'appuie essentiellement sur des observations de terrain.
Aire d'étude préliminaire	Zone potentiellement affectée par d'autres effets que ceux d'emprise directe, notamment diverses perturbations pendant toute la durée des travaux (poussières, bruit, pollutions diverses, dépôts et emprunts de matériaux, création de pistes, lavage de véhicules, défrichements, modifications hydrauliques, base-vie...) puis d'utilisation. Inventaires et/ou potentialités ciblés sur les espèces et habitats sensibles aux effets à distance et induits du projet, sur les zones de concentration et de flux de la faune et sur les principaux noyaux de biodiversité. L'expertise s'appuie à la fois sur les informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources et un repérage de terrain. Cette aire correspond à la zone étudiée lors du prédiagnostic et de l'étude des variantes.
Aire d'étude éloignée	Zone des effets éloignés et induits, prenant en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet. Inventaires ciblés sur les espèces et habitats sensibles aux effets à distance et induits du projet, sur les zones de concentration et de flux de la faune et sur les principaux noyaux de biodiversité. L'expertise s'appuie à la fois sur les informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources. Cette aire correspond à un périmètre de 3 km de rayon.

3.2 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude :

Tableau 2 : Equipe de travail

Domaines d'intervention	Agents de BIOTOPE
Chef de projet : Coordination et rédaction de l'étude	Florence DELAY
Expert naturaliste : Expertise de la flore, des habitats naturels, des amphibiens et des reptiles	
Expert naturaliste : Expertise des oiseaux, des insectes	David SANNIER
Analyse chiroptérologique	Sylvain VIGANT

Suivi et contrôle Qualité

Loïc ARDIET

3.3 Prospections de terrain

Le tableau suivant indique les dates de réalisation des inventaires de la faune et de la flore sur la zone d'étude écologique (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). A chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Tableau 3 : Prospections de terrain

Dates des inventaires	Conditions météorologiques et commentaires
Inventaires de la flore	
19 & 20/04/2017	1 passage dédié (focalisé sur la floraison de début de printemps : notamment Serapias) avec des températures dans les normales saisonnières
17 & 18/05/2017	1 passage groupé (flore de pleine saison) avec des températures et un déficit hydrique au-dessus des normales saisonnières
14/06/2017	1 passage groupé avec des températures et un déficit hydrique au-dessus des normales saisonnières
Inventaires des reptiles	
19 (matin) & 20 (matin) /04/2017	1 ^{er} passage CMR Tortue d'Hermann (Florence DELAY) avec des températures au-dessus des normales saisonnières par temps beau avec un vent faible à modéré
17 (matin) & 18 (matin) /05/2017	2 ^{ème} passage CMR Tortue d'Hermann (David SANNIER) avec des températures au-dessus des normales saisonnières par temps beau à voilé avec un vent nul à faible
14 (matin) & 15 (matin) /06/2017	3 ^{ème} passage CMR Tortue d'Hermann (Florence DELAY) avec des températures au-dessus des normales saisonnières par temps beau avec un vent faible
Inventaires des amphibiens	
19 & 20/04/2017	Prospection diurne et points d'écoute nocturne sans vent, avec des températures dans les normales saisonnières
Inventaires des oiseaux	
16 et 17/06/2017	1 passages par temps favorable répartie en 2 matinées et une après-midi (ensoleillé, vent faible) Prospections ciblées sur les espèces protégées et patrimoniales : réalisation de points d'écoute et prospections aléatoires.
Inventaires des insectes	
16 et 18/05/2017	1 passages par temps favorable (ensoleillé, températures supérieures à 25°C, vent faible) Prospections ciblées sur les Rhopalocères, Odonates et Coléoptères saproxylophages.
22/06/2017	1 passages par temps favorable (ensoleillé, températures supérieures à 25°C, vent faible) Prospections ciblées sur les Orthoptères, Rhopalocères, Odonates.

La pression de prospection a permis de couvrir la zone d'étude écologique. Les expertises de terrain ne se sont pas déroulées sur un cycle biologique complet pour l'ensemble des groupes. Toutefois, la période des prospections (entre avril et juin) correspond à la période la plus favorable pour l'inventaire de la majorité des espèces patrimoniales des groupes suivants : Flore, Amphibiens, Reptiles, Insectes, Oiseaux. Certaines espèces remarquables, non observables

 **Toutes les espèces observées ont été notées et intégrées à l'analyse.**

durant cette période, ont donc fait l'objet d'une évaluation de leurs possibilités de présence au regard de l'attractivité des milieux identifiés.

3.4 Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées

Les inventaires dédiés aux différents groupes étudiés ont été réalisés entre avril et juin 2017.

3.5 Statuts réglementaires et statuts de rareté/menace des espèces et habitats

3.5.1 Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

3.5.2 Droit international

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- La Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- La Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- La Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- La Convention de Paris (1902) concernant la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, toujours en vigueur.

3.5.3 Droit européen

En droit européen, ces dispositions sont régies par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».


L'Etat français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

3.5.4 Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement (article L411-1) :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation [...] d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

 Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ; [...] »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du code de l'Environnement).

Un régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées est possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

3.5.5 Statut de rareté/menace des espèces

Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté / menace des espèces. Si pour la flore ces statuts réglementaires sont assez bien corrélés à la rareté des espèces, aucune considération de rareté n'intervient dans la définition des listes d'espèces animales protégées.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

3.6 Définition des Enjeux

Dans le cadre de cette étude réglementaire, une évaluation des enjeux de préservation du patrimoine naturel sur l'aire d'étude a été réalisée.

Chaque niveau d'enjeu est associé à une portée géographique indiquant le poids de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de préservation de l'élément considéré (espèce, habitat, habitat d'espèce, groupe biologique ou cortège). L'échelle suivante a été retenue :

Enjeu TRES FORT (= MAJEUR) : enjeu de portée nationale à supra-nationale voire mondiale

Enjeu FORT : enjeu de portée régionale à supra-régionale


Enjeu MODERE : enjeu de portée départementale à supra-départementale

Enjeu FAIBLE : enjeu de portée locale, à l'échelle d'un ensemble cohérent du paysage écologique (vallée, massif forestier...)

Enjeu NEGLIGEABLE : enjeu de portée locale, à l'échelle de la seule aire d'étude

Enjeu NUL : absence d'enjeu (taxons exotiques notamment)

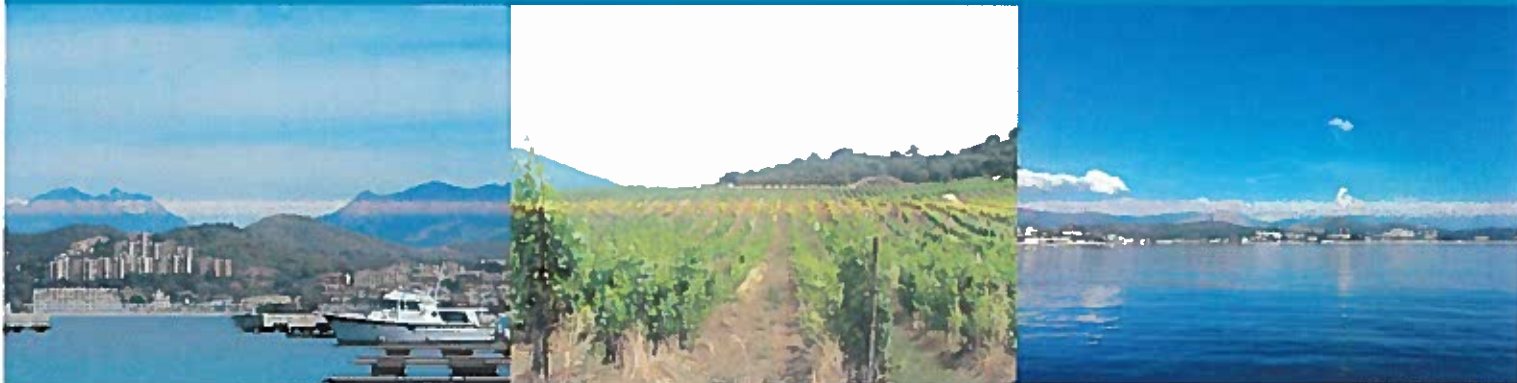
 Ces documents de référence pour l'expertise n'ont pas de valeur juridique.

 La méthodologie employée est détaillée en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** elle n'intègre aucune considération de statut réglementaire.

Ajaccio



AJACCIO



Voie de liaison entre l'entrée d'Ajaccio et le Stiletto

Concertation publique au titre de l'article
L103-2 du code de l'urbanisme
du **28 novembre** au **19 décembre 2016**

INFORMEZ vous

Donnez votre **AVIS**

PARTICIPEZ

à la réunion publique



Sommaire

Préambule - Objet du dossier	5
Les grands objectifs associés à l'opération	6
Pourquoi créer une liaison urbaine ?.....	7
La concertation	8
Diagnostic environnemental	10
Le projet.....	13
<i>Présentation générale</i>	13
<i>Variante Ouest</i>	15
<i>Variante centrale</i>	16
<i>Variante Est</i>	18
Analyse trafic - Les réponses apportées par les variantes	19
Impact environnemental.....	21
Analyse multicritère.	22
Conclusion	23

Préambule

Objet du dossier

Le présent dossier de concertation concerne le projet création d'une voie de liaison urbaine entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto.

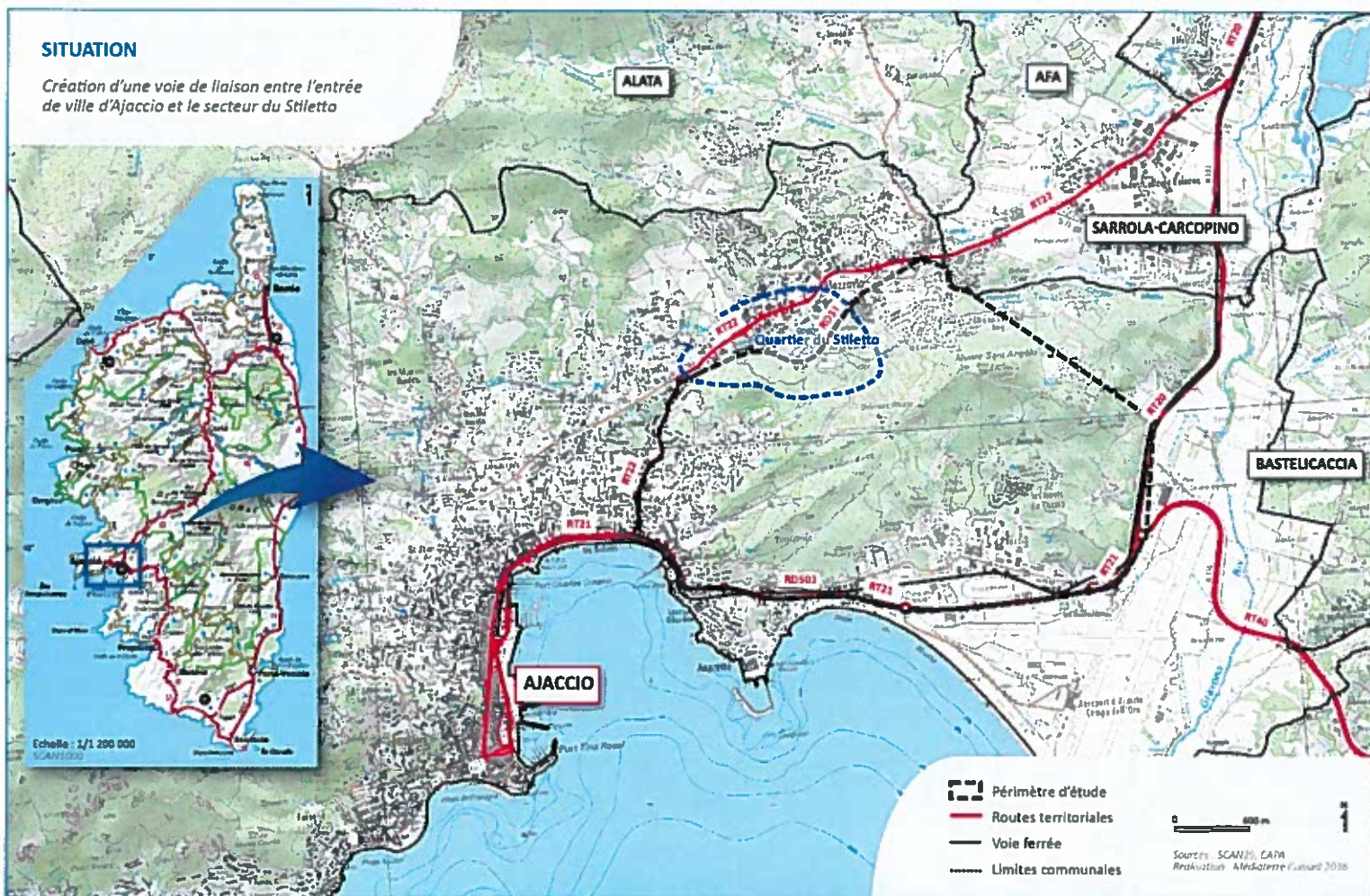
Ce dossier présente :

- les **objectifs** du projet porté par la ville d'Ajaccio ;
- l'**état actuel** du territoire (circulation, environnement) et les enjeux associés ;
- le **parti d'aménagement** et les différentes **variantes de tracés** étudiées ;
- les conclusions de l'**analyse multicritère**.

La concertation devra permettre de confirmer un choix de tracé parmi ceux présentés, pour poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires associées.

SITUATION

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto





Les grands objectifs associés à l'opération

Le Stiletto constitue un secteur en pleine structuration voué à se positionner comme nouvelle centralité urbaine avec le développement d'équipements publics majeurs pour le territoire (halle des sports, collège, hôpital régional) et de zones à vocation commerciale et de logements.

Sa situation stratégique en interface avec les quartiers de Pietralba, Mezzavia et de la Confinia et ses connexions avec des voies majeures drainant une part importante des flux du territoire (RT 22, ex RN 194 notamment) en font une zone préférentielle d'extension urbaine.

Afin de mieux desservir ce secteur, la ville d'Ajaccio cherche à créer une nouvelle voie de liaison accessible notamment depuis la RT 21, aménagée comme un boulevard de liaison inter-quartiers.

En effet, la voie nouvelle Stiletto-Entrée de ville, relie entre elles des zones urbanisées, déjà situées dans le périmètre de l'agglomération d'Ajaccio.

Le périmètre d'étude dans lequel a été recherchée la nouvelle liaison est délimité par les axes suivants :

- la RT 22 à l'ouest,
- la RT21 au sud,
- la RT 20 à l'est,
- les quartiers du Stiletto, de Mezzavia et de la Confinia au nord.

LEXIQUE des principaux axes routiers sur le secteur d'étude :

RT20 : ancienne RN193, elle relie l'entrée d'Ajaccio à Bastia

RT40 : ancienne RN196, c'est la route de Sartène

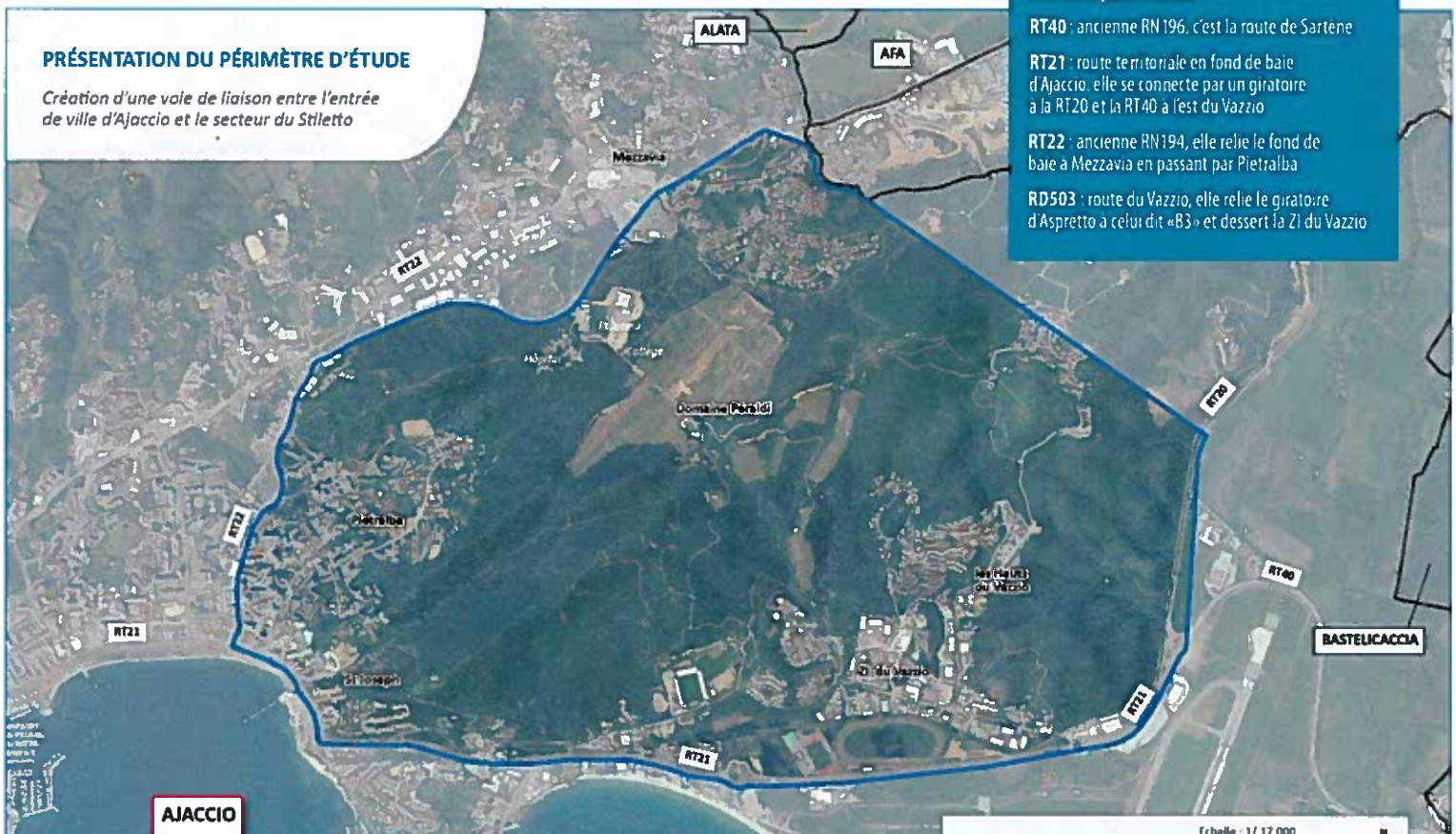
RT21 : route territoriale en fond de baie d'Ajaccio, elle se connecte par un giratoire à la RT20 et la RT40 à l'est du Vazzino

RT22 : ancienne RN194, elle relie le fond de baie à Mezzavia en passant par Pietralba

RD503 : route du Vazzino, elle relie le giratoire d'Aspretto à celui dit «B3» et dessert la ZI du Vazzino

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto

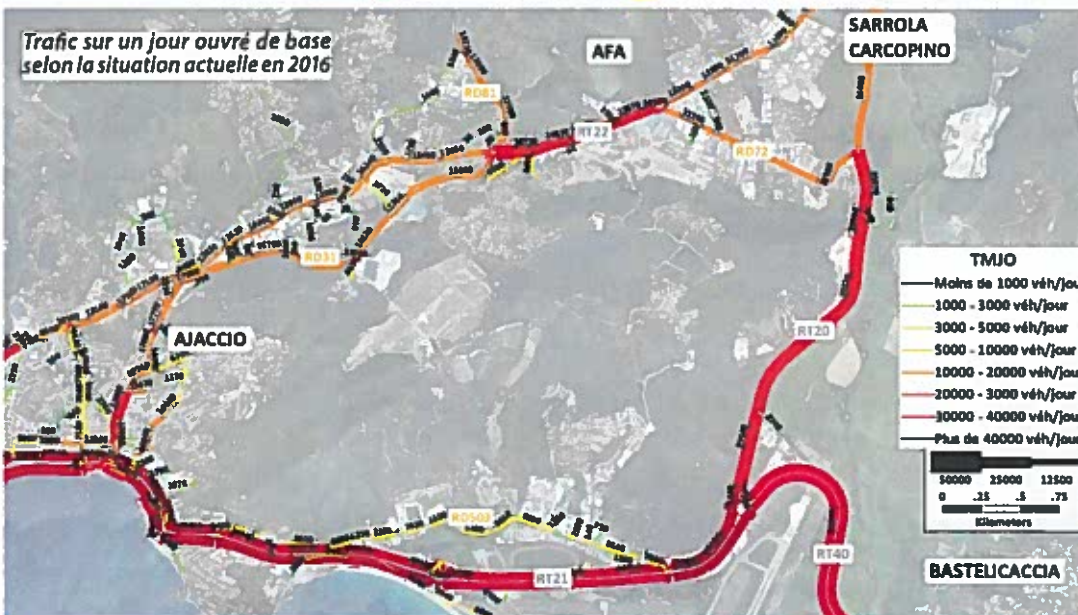


— Périmètre d'étude
— Limites communales

Echelle : 1/ 17 000
0 500 m

Sources : BD Carthage, IGN
Réalisation : Méditerranée Conseil 2016

Pourquoi créer cette liaison urbaine ?



Une campagne massive de comptages routiers a été réalisée sur tout le périmètre d'étude en mai 2016. Elle a permis de caractériser de façon fine le fonctionnement du réseau routier et les niveaux de trafic sur tout l'est du territoire Ajaccien. Une modélisation numérique permet ensuite de reconstituer le fonctionnement actuel et tester la création de routes nouvelles.

D'une façon générale, le réseau routier ajaccien est particulièrement chargé. Ce trafic est élevé quelque soit le jour de la semaine et la saison. Les routes territoriales présentent un niveau de congestion très élevé aux heures de pointe (plus de 80%). Certains nœuds, comme celui entre la RT22 et la RD31 atteignant d'ailleurs la saturation.

Cela se ressent sur les temps de parcours : sur la RT22, en particulier, la vitesse moyenne en journée est d'environ 20 km/h seulement.

Les cartes ci-contre présentent les trafics modélisés à l'heure de pointe du matin, à l'heure de pointe du soir et sur un jour moyen de base.

Les enquêtes origine/destination ont permis d'identifier les principaux déplacements à l'échelle du périmètre d'étude. Il s'agit principalement d'échanges entre l'ouest d'Ajaccio (vers le centre-ville) et l'est : le Stiletto et Mezzavia, la vallée de la Gravona, la route de Sartène et le secteur du Vazzio. Tous ces mouvements empruntent à un moment où un autre le réseau routier territorial (RT21 ou RT22).

Les **ENJEUX** liés au **TRAFIC ROUTIER** sont donc :

- De **désengorger les principaux axes routiers** (RT21, RT22) aujourd'hui incontournables pour circuler à Ajaccio, mais saturés ou à la limite de l'être, en proposant une offre routière alternative dont la vocation principale est le déclassement des quartiers d'Ajaccio.

- De **fiabiliser les temps de parcours** dans Ajaccio. Outre le gain de temps de parcours pour les usagers, cela permet d'améliorer la fiabilité (et donc la fréquentation) des lignes de bus, de limiter la pollution atmosphérique et les nuisances aux riverains.



La concertation

Organisation de la concertation

Contexte

La présente concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation publique relative au choix du tracé à retenir pour la voie de liaison entre l'entrée de ville et le Stiletto est menée par la ville d'Ajaccio, maître d'ouvrage de l'opération. La ville souhaite en effet que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur ce projet.

Les études en cours

Le projet d'une voie de liaison reliant l'entrée de ville d'Ajaccio au Stiletto a fait l'objet en 2016 d'études préliminaires, destinées à définir un parti d'aménagement et des tracés.

La recherche de tracé se base sur un diagnostic précis du territoire. C'est pourquoi des investigations ont été réalisées au printemps et à l'été 2016 pour dresser une cartographie précise des enjeux et contraintes.

Une fois cette cartographie établie, la recherche de tracé est réalisée en cherchant à répondre aux enjeux mis en évidence par les études de trafic (décongestion du réseau routier), tout en tenant compte des contraintes environnementales et techniques. Les contraintes environnementales concernent autant le paysage et le milieu naturel, que le cadre de vie des riverains ou l'agriculture.

Alors, se dessinent des fuseaux de tracé de moindre impact et répondant *a priori* aux objectifs de l'opération.

Chaque fuseau de tracé est testé dans un modèle numérique de trafic, afin d'évaluer les impacts (positifs ou négatifs) sur le trafic routier autour du périmètre d'étude.

Le choix d'un tracé préférentiel s'opère sur la base d'une analyse croisée des critères : trafic, technique, environnement.

La ville d'Ajaccio a confié la réalisation de ces études, permettant de concevoir un projet répondant aux objectifs recherchés, à un groupement pluridisciplinaire :

- Intervia études, mandataire, en charge des études techniques et du pilotage des études,
- Médiaterre Conseil, en charge des études environnementales et des dossiers réglementaires,
- Trafalgare, en charge des études de trafic,
- Biotope, en charge des études écologiques,
- Agence De Mari Paysagiste DPLG, en charge des études paysagères,
- CIA, en charge des études acoustiques et des études sur la qualité de l'air,
- Euryece, en charge des études foncières,
- Pixxim, en charge de la maquette 3D.

Objectifs de la concertation

Les objectifs de la concertation publique sont :

- d'informer sur le projet de création d'une voie de liaison urbaine entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto ;
- de décrire le calendrier et le déroulement de l'opération, afin d'expliquer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet ;
- de présenter les études menées et les intentions du maître d'ouvrage ;
- de recueillir et de tenir compte dans la suite des études des attentes, des préoccupations et des propositions de tous les acteurs locaux, habitants et usagers, sur les tracés proposés.

Donnez
votre **AVIS**

Afin que chacun puisse s'exprimer, du 28 novembre au 19 décembre 2016, la ville d'Ajaccio met en place des outils de concertation



Modalités pratiques et planning général de la concertation publique

COMMENT S'INFORMER ?

Moyens et supports d'information disponibles en mairie annexe de Mezzavia et sur le site internet de la ville <http://www.ajaccio.fr/> :

Un dossier de concertation
Des panneaux de présentation
Une maquette 3D

Une **REUNION PUBLIQUE** aura lieu
le 12 décembre 2016 à 18h00
en mairie annexe de Mezzavia

COMMENT S'EXPRIMER ?

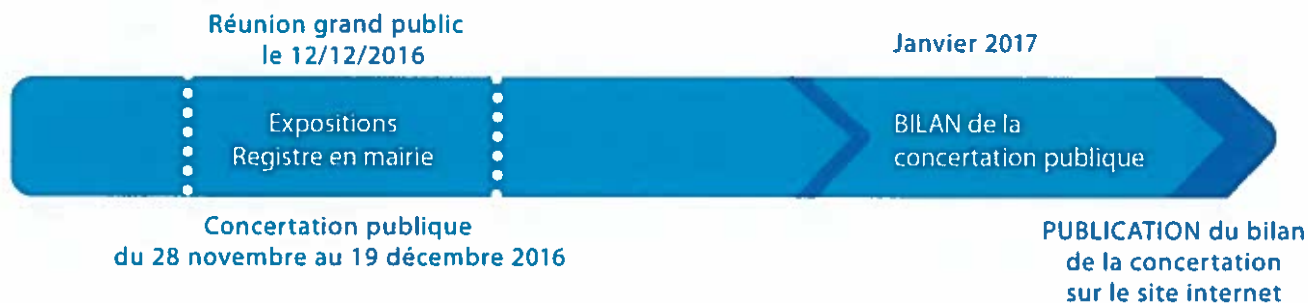
Vous pouvez vous exprimer :

Par **COURRIEL** à l'adresse internet :
concertationstiletto@ville-ajaccio.fr

En complétant le **REGISTRE** mis à votre disposition en mairie annexe de Mezzavia

Par **COURRIER POSTAL** à l'adresse suivante :
Ville d'Ajaccio
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Grands Travaux
Pôle Travaux Infrastructures
Concertation liaison urbaine du Stiletto
6 Bd Lantivy – BP 314
20 304 Ajaccio Cedex

Chronologie de la concertation



Validation du parti d'aménagement

Un bilan des remarques formulées par le public sera rédigé. Le parti d'aménagement sera ensuite affiné selon les critères suivants :

- Efficacité du projet sur les conditions de circulation
- Impacts sur l'environnement
- Coûts

Une fois le parti d'aménagement validé, les études suivantes seront lancées (**Avant-projet**) et les dossiers réglementaires sur la base de la variante retenue seront engagés :

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- Enquêtes liées aux autorisations environnementales (loi sur l'eau et espèces protégées)
- Enquête parcellaire



Diagnostic environnemental

La conception technico-environnementale

Dans le cadre des études préliminaires et afin de déterminer des variantes soucieuses de l'environnement (doctrine dite « Éviter, Réduire, Compenser »), un diagnostic environnemental multithématique du territoire a été réalisé. En effet, au même titre que la faisabilité technique et financière du projet, une attention toute particulière sur l'impact du projet sur son environnement doit être effectuée.

A cet effet, des recherches bibliographiques, accompagnées de consultation des organismes détenteurs de l'information ainsi que des expertises de terrain ont été menées pour caractériser les grands enjeux du territoire et recenser les contraintes réglementaires émanant des documents de planification applicables sur le périmètre d'étude.

Cette analyse a permis de définir des zones d'évitement dans lesquelles l'implantation d'une nouvelle infrastructure routière s'avérait quasiment impossible à réaliser. Il s'agit notamment des périmètres de danger liés aux deux sites SEVESO présents sur le territoire, les secteurs de bâti, les secteurs en zone inondable.

Cette analyse a également mis en avant le fait que l'évitement total n'était pas possible et que la réalisation du projet serait forcément soumise à la mise en œuvre de mesures d'insertion environnementales lourdes, de mesures de réduction et d'évitement et d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann).

Les principaux ENJEUX en présence

Un relief marqué

Les collines du périmètre d'étude contribuent à l'identité paysagère du fond de baie, notamment au regard des entrées terrestres sur le Grand Ajaccio depuis l'Est et le Sud.

Les tracés proposés veillent à épouser autant que faire se peut le terrain naturel afin de limiter d'une part le mouvement de matériaux mais aussi pour s'inscrire de façon la plus harmonieuse possible dans leur environnement.

La présence de talwegs

Deux ravins, le Vazzio et la Salive s'écoulent depuis les collines surplombant la Z.I du Vazzio.

Les tracés ont été déterminés de façon à faciliter les mesures à mettre en œuvre pour maîtriser les ruissellements et les rejets pendant et après les travaux, dans les milieux naturels.

Une richesse écologique à préserver

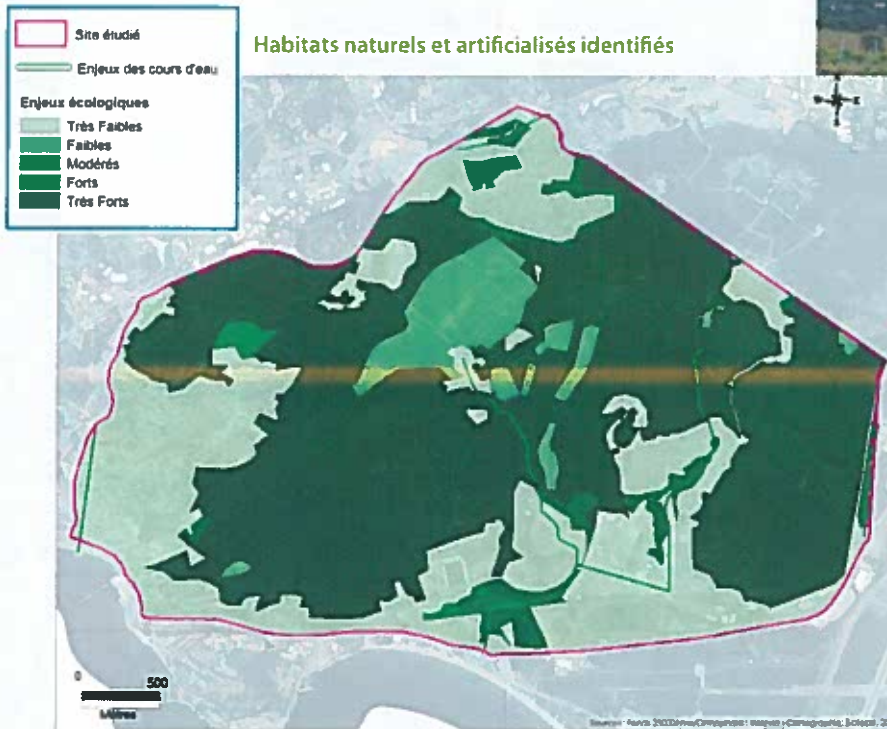
Le secteur d'étude est dans sa globalité une zone refuge pour la faune et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain. La présence de suberaies (habitat d'intérêt communautaire) et de milieu semi-ouverts présentent des enjeux forts. Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire).

Les variantes proposées ont été recherchées en veillant à limiter la consommation d'espaces naturels et à maintenir les fonctionnalités écologiques. La mise en place de mesures d'accompagnement est également prévue.





Habitats naturels et artificialisés identifiés



Une qualité paysagère indéniable

La majorité du site est classée en espace caractéristique du littoral au titre du L-146.6 du code de l'urbanisme (Espaces remarquables de Corse - Monti Sant'Anghjulu). Ce classement démontre sa qualité paysagère et sa richesse patrimoniale et écologique.

Les tracés proposés ont pour ambition de pouvoir garantir une insertion paysagère recherchée et soignée, notamment en limitant les mouvements de terre et en prévoyant la réalisation de travaux paysagers de « cicatrisation ».

Des risques naturels et technologiques à prendre en considération

Deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) concernent le territoire d'étude. Le PPRI San Remedio qui concerne l'ouest du périmètre (Quartiers de Saint-Joseph et de Pietralba) et le PPRI de la Gravona qui concerne le sud entre Aspretto et le Vazzio. L'aire d'étude a déjà connu de nombreux incendies.

Plusieurs sites présentant un danger ont été recensés sur le périmètre d'étude dont « ANTARGAZ » classé Seveso Seuil Haut et faisant l'objet d'un PPRT, au lieu-dit Aspretto ou encore « EDF Corse » au Vazzio, classé Seveso Seuil Bas. L'aire d'étude est concernée par le risque lié au Transport de Matières Dangereuses. Une canalisation de gaz passe au Sud de l'aire d'étude.

Les variantes à l'étude ont été implantées de façon à ne pas aggraver les risques en présence tout en respectant les contraintes réglementaires. En particulier, aucun tracé ne passe dans les périmètres SEVESO et les variantes évitent au maximum les zones d'enjeu et d'aléa identifiées aux PPRI.

Des activités et un cadre de vie à préserver

Les différents quartiers urbanisés (Pietralba, Mezzavia/Stiletto, Vazzio, Confinia) et les principaux équipements (zones d'activités, équipements sportifs) se trouvent uniquement en zone périphérique. La partie centrale est quant à elle occupée par le domaine viticole du Comte Peraldi (AOC) et par des milieux naturels présentant une réelle valeur écologique (chêne, maquis).

Les résultats des campagnes de mesures acoustiques et de la qualité de l'air montrent des fortes disparités au sein de l'aire d'étude :

- ambiance bruyante et qualité de l'air dégradées à proximité des grands axes (RT21, RT22),
- ambiance plus modérée en retrait de ces axes.

Les objectifs poursuivis par les différentes variantes sont de maintenir les activités en présence sans porter préjudice au cadre de vie des riverains. Si le cadre de vie ou l'activité de certains riverains est malgré tout impacté, cela impliquera la mise en place de mesures d'accompagnement dans le cadre de l'opération de voie nouvelle.

Des documents qui s'imposent au projet

Le périmètre d'étude est concerné par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et par le PLU de la ville d'Ajaccio. Concernant le PADDUC, il est important de retenir la présence d'espaces caractéristiques du littoral (Espaces remarquables de Corse).

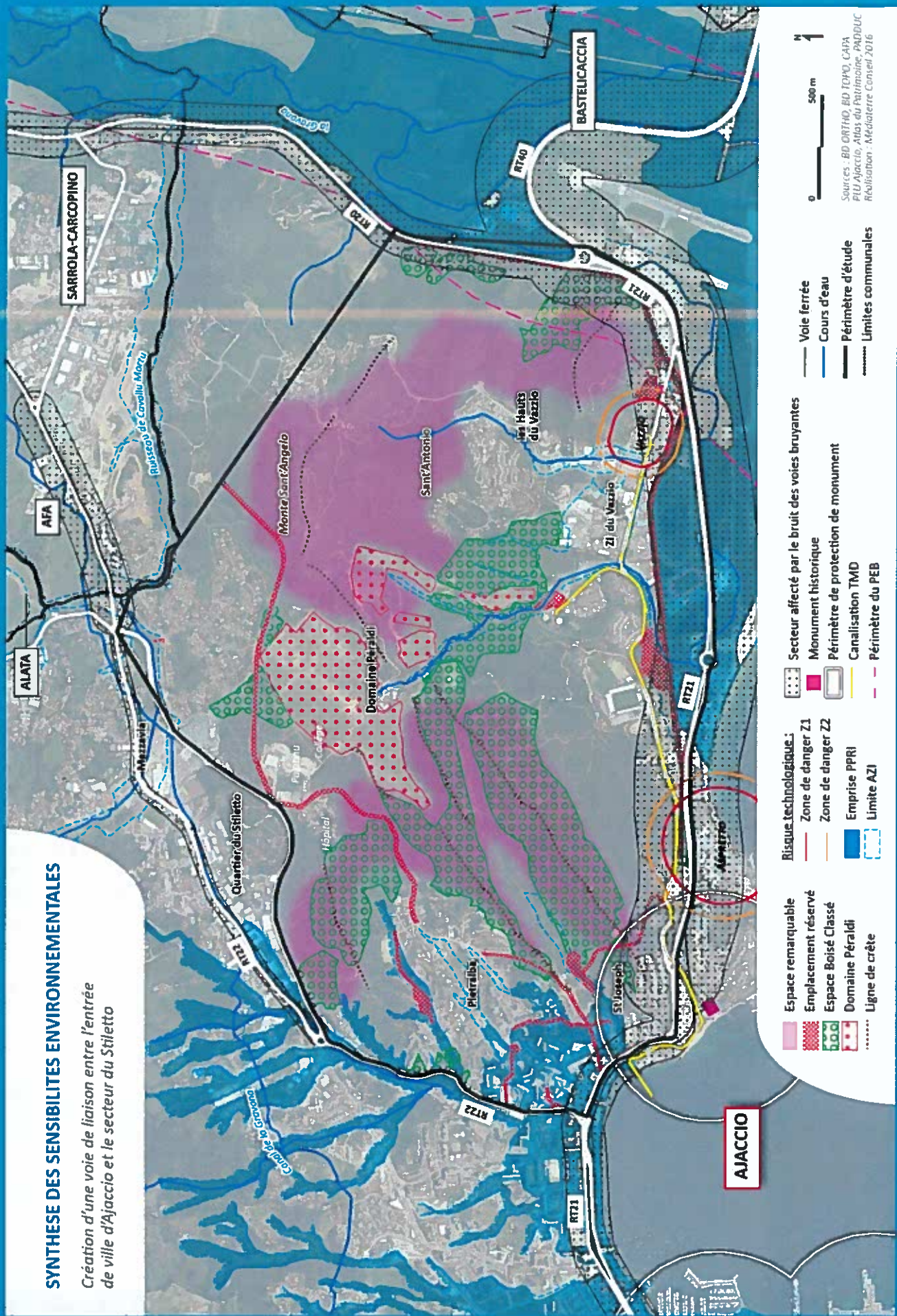
Concernant le PLU, le territoire d'étude est concerné par plusieurs zonages du PLU (zones naturelles, agricoles, urbaines et d'urbanisation future). Les servitudes présentes au sein de l'aire d'étude sont principalement liées au PPR inondations, au PPRT, au TMD, aux servitudes de dégagement.

Le territoire d'étude est concerné par le SDAGE Corse 2016-2021. Le SAGE du bassin-versant Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava est actuellement en cours de réalisation.

Dans le cadre de la démarche de conception technico-environnementale, les variantes recherchées sont celles dont la réalisation présente le moins de difficulté de mise en œuvre vis-à-vis des documents réglementaires opposables.

SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto





Le projet

Présentation générale

La recherche initiale de tracé a été guidée par la prise en compte des sensibilités environnementales précédemment présentées. Les études tiennent également compte de la réalisation de la future pénétrante d'Ajaccio par la CTC et de la création d'un giratoire au Stiletto entre la RD31, la voie nouvelle et la pénétrante.

Ainsi, TROIS grandes FAMILLES de VARIANTES se sont rapidement dessinées.

Variante OUEST

Il s'agit d'un tracé direct entre la RT21, dans le quartier de Saint-Joseph et le giratoire du Stiletto au nord. Le tracé d'orientation générale sud-ouest/nord-est emprunte un vallon avant de rejoindre, puis contourner par l'ouest, les vignes du domaine Péraldi (vers l'altitude 145 m).

Cette variante présente la particularité de se raccorder au plus près du centre-ville d'Ajaccio : c'est donc elle qui présente a priori le plus d'intérêt pour une desserte du Stiletto depuis l'ouest d'Ajaccio.

Dans le quartier de Saint-Joseph, un espace reste vierge de toute habitation, il s'agit d'un ancien site militaire inutilisé.

Cette variante prend le parti de se raccorder sur la RT21 au niveau de cette parcelle, puis de monter rapidement, à flanc de vallon, en direction du nord-est. La route s'enfonce donc dans un massif boisé, qui a d'ailleurs été identifié au PADDUC (espace naturel remarquable). La partie supérieure du boisement est classée en espace boisé classé.

Arrivé à proximité du domaine Péraldi, le tracé s'infléchit vers l'ouest pour rejoindre le Stiletto en longeant les vignes.

Variante CENTRALE

Cette variante consiste en un tracé d'orientation nord-sud. Les lieux autorisent plusieurs solutions de tracé et de raccordement. Cette variante permet de raccorder le Stiletto à la RT21 plus à l'est que la variante précédente. Elle paraît donc plus intéressante pour les échanges avec le Vazzino, le secteur de l'Aéroport et même les personnes provenant du sud d'Ajaccio (Route de Sartène).

Le tracé le plus direct, consiste à relier la RT21 (au giratoire de l'aéroport) au sud, au giratoire du Stiletto au nord, en passant au travers du domaine Péraldi.

Il est également possible de contourner le domaine Péraldi, en suivant un tracé proche de celui emprunté par la variante ouest, dans sa partie nord.

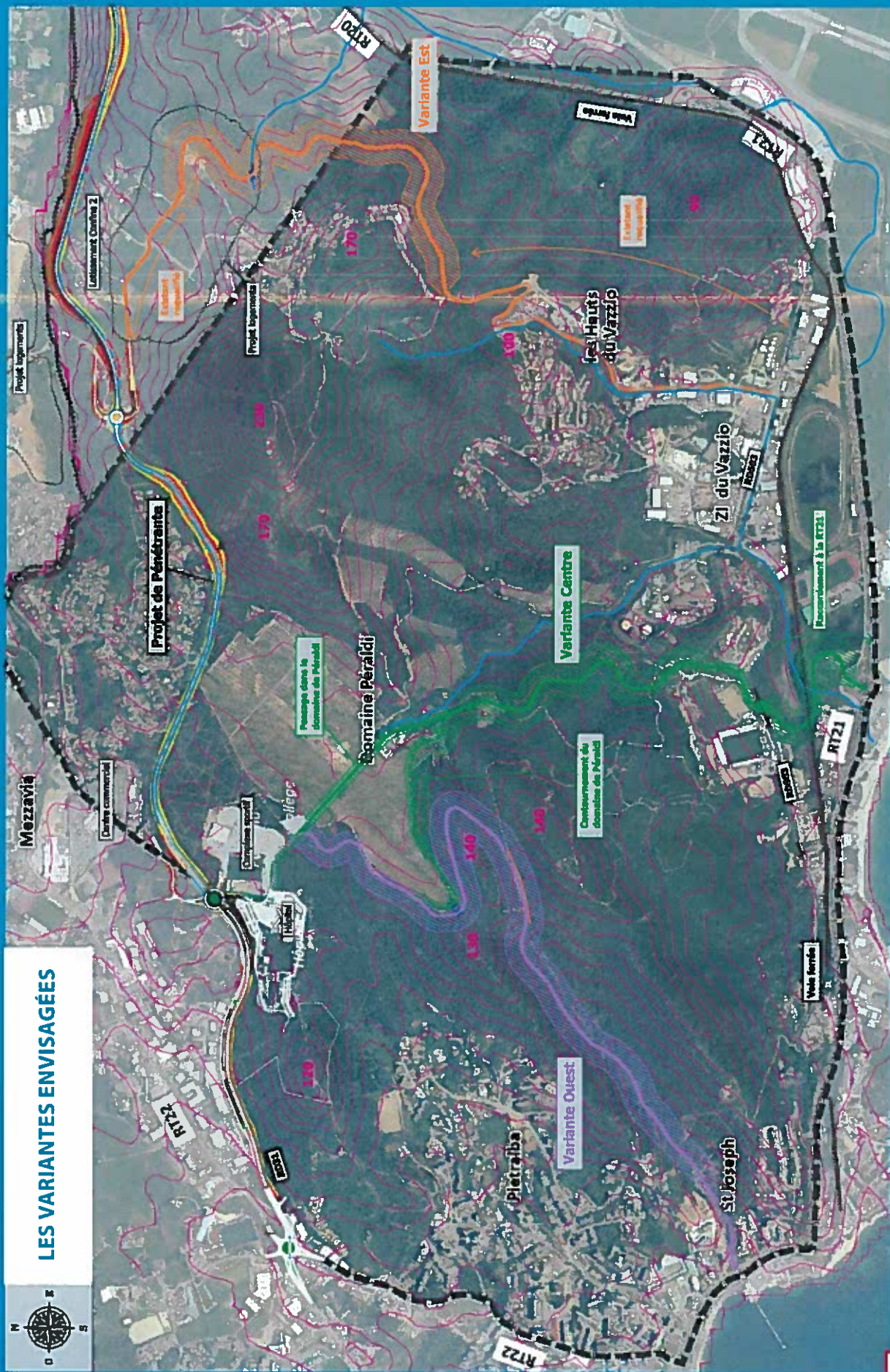
Au sud, plutôt que de raccorder directement la voie nouvelle à la RT21, il est également envisageable de la raccorder sur la RD503, à proximité du stade F. Coty. Cela permet de s'affranchir de la création d'un ouvrage sur la voie ferrée. En revanche, le trafic généré est renvoyé sur le giratoire d'Aspretto, via la RD503.

Variante EST

La variante est est la seule qui ne se raccorde pas directement sur le giratoire du Stiletto. Elle se raccorde au nord, sur le giratoire de la Confina (compris dans le projet de la pénétrante d'Ajaccio). Ce giratoire n'existe pas aujourd'hui, mais la voirie sur laquelle se raccorderait la variante est, existe.

Cette variante ne se raccorde pas sur la RT21, mais sur la RD503.

Cette variante réutilise un maximum de chaussée existante, dans les hauts du Vazzino et dans la Confina. Seul un barreau neuf est créé pour relier ces deux quartiers. Au-delà de la desserte du Stiletto, on améliore aussi les échanges entre Vazzino et Confina, aujourd'hui isolés, bien que géographiquement très proches.



LES VARIANTES ENVISAGÉES



Le projet

Variante OUEST

COÛT prévisionnel des travaux :
6,4 millions d'Euros

Tracé en plan

Cette variante relie St-Joseph au Sud-ouest au projet de Pénétrante au Nord-est au niveau du Quartier du Stiletto. Elle commence ainsi depuis la RT21, pour adopter un tracé relativement linéaire, sur environ 1 500 m, sur un axe Sud-Ouest /Nord-Est en longeant des espaces boisés classés et des espaces remarquables, à flanc de vallon. Puis le tracé suit un parcours plus sinueux en longeant le domaine Peraldi sur son flanc Ouest pour finalement rejoindre le chemin du Stiletto et se connecter sur le carrefour giratoire du projet de Pénétrante plus au Nord.

La variante ouest a une longueur de 3 050 m.

Profil en long

Il s'agit de la variante ayant le plus fort dénivelé : de la RT21 au point le plus haut il y a 120 m de dénivelé. Ainsi cette variante monte fortement jusqu'en haut du relief, dominant le domaine Peraldi sur son flanc Sud, puis adopte une pente plus douce sur 200 mètres pour descendre fortement vers le chemin de Stiletto pour enfin suivre l'altimétrie de ce chemin jusqu'au giratoire du Stiletto.

Cette variante compte ainsi entre 700 m et 1 000 m (soit près du tiers de son linéaire) de chaussée pentée à plus de 7% (jusqu'à 10%).

Echanges

Raccordement sur la RT21

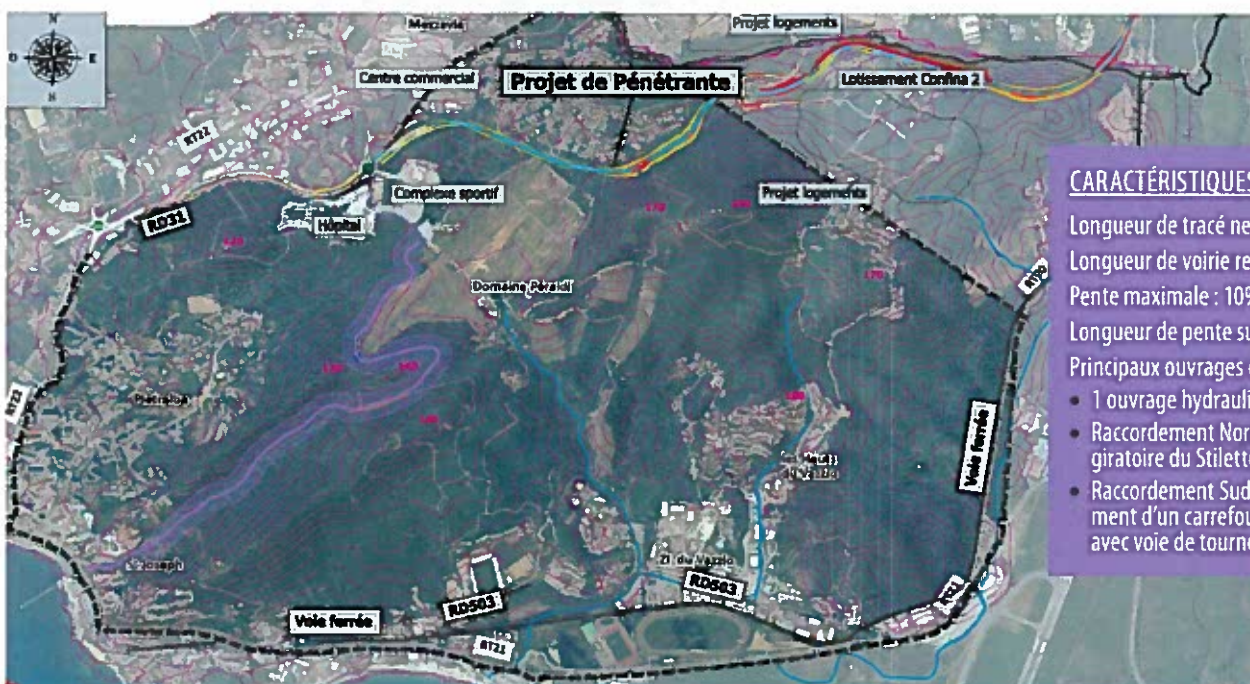
Le raccordement de cette variante sur la RT21 consiste dans l'aménagement d'un carrefour à feux au niveau de St-Joseph en face du passage à niveau sur la voie ferrée. Cet aménagement passera par l'ouverture du terre-plein central existant afin de garantir tous les mouvements de circulations possibles ainsi que 2 shunts pour les mouvements Vazzio / voie de liaison et voie de liaison / centre-ville. On notera également la réalisation d'une voie de tourne-à-gauche sur le TPC existant pour le mouvement Centre-ville / variante Ouest.

La voie de shunt sur la RT21, dans le sens sortant d'Ajaccio est maintenue.

Compte-tenu de la proximité avec d'autres intersections en amont immédiat, et de la densité du bâti, la réalisation d'un giratoire n'est pas adaptée.

Raccordement au Stiletto

Au Nord, le raccordement consistera à se connecter sur le carrefour giratoire du projet de Pénétrante. Ce carrefour giratoire est situé au niveau du stade Ange Camili, sur la RD31.



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 3 050 m
- Longueur de voirie requalifiée : aucune
- Pente maximale : 10%
- Longueur de pente supérieure à 6% : 1 525 m
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - 1 ouvrage hydraulique
 - Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
 - Raccordement Sud : aménagement d'un carrefour feux sur RT21 avec voie de tourne-à-gauche

Le projet

Variante CENTRALE

Variante directe entre la RT21 et le Stiletto

COÛT prévisionnel des travaux :
13 millions d'€uros

Barreau entre la RD503 et la RT21

Tracé en plan

Cette portion d'aménagement relie la RT21 à la RD503 et a une longueur de 590 m environ.

Elle débute depuis un carrefour giratoire la RT21 (Campo dell'Oro), au niveau de la plage du Ricanto, décrit 2 lacets afin d'avoir le linéaire nécessaire au franchissement de la voie ferrée puis se raccorde à la RD503, en face du Stade François Coty, par l'intermédiaire d'un carrefour giratoire à aménager.

Profil en long

Le profil en long monte graduellement pour atteindre 7% lorsque le tracé longe la voie ferrée et se raccorde sur le carrefour giratoire projeté sur la RD503.

Giratoire de la RD503 au Stiletto

Tracé en plan

Depuis la RD503, le tracé longe les stands de tir pour, par la suite, suivre un parcours sinueux entre les reliefs vers le Nord. Au niveau du domaine Péraldi le tracé devient rectiligne et traverse ce domaine dans un axe Sud-Est / Nord-ouest en suivant le tracé du chemin de Stiletto jusqu'au carrefour giratoire jouxtant le stade Ange Camili.

Depuis la RD503, la distance jusqu'au Stiletto est de 2 150 m. Soit, 2740 m depuis la RT21.

Profil en long

Le profil long de cette section est exclusivement montant du Sud vers le Nord.

Le tracé monte fortement jusqu'au niveau des espaces boisés classés situés au-dessus du Vazzio puis adopte des pentes plus douces jusqu'à l'hôpital (au travers du domaine Péraldi).

Il y a entre 250 m et 350 m de section où la pente est assez marquée > 6% (soit 10 à 15% du parcours).

Echanges

Raccordement sur la RT21

Ce raccordement concerne le barreau entre la RD503 et la RT21. Il s'agit d'un raccordement sur le carrefour giratoire existant situé sur la RT21 (giratoire de l'aéroport). Ce giratoire a des dimensions importantes et peut accueillir une branche supplémentaire.

Raccordement au Stiletto

Cette variante directe se raccorde sur le carrefour giratoire du projet de Pénétrante jouxtant le stade Ange Camili.

Solution de passage dans le domaine Péraldi

Dans cette solution, l'aménagement prévoit de réaménager le chemin privé du Stiletto traversant de façon rectiligne le domaine Péraldi, le rétablissement de ce chemin privé longeant la voie ainsi aménagée (passé en domaine public, il s'agirait d'une voie verte piétons/vélos). Un double alignement d'arbre sera également prévu pour marquer la limite privé / public.

Afin de marquer le passage dans le domaine Péraldi, il est envisagé :

- La création d'une « placette » destinée à marquer le point singulier. Cette placette peut servir de point de départ (stationnement véhicule) pour des promenades vers des chemins dans le massif forestier.
- la création d'une zone 30 très localisée, pour marquer la présence d'une activité humaine.



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

Longueur de tracé neuf : 2 740 m

Longueur de voirie requalifiée : aucune

Pente maximale : 10%

Longueur de pente supérieure à 6% : 824 m

Principaux ouvrages et points particuliers :

- 1 ouvrage d'art (franchissement voie ferrée + cours d'eau), longueur : 180 m
- Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
- Raccordement Sud : raccordement sur carrefour giratoire de la RT21
- Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Coty

Le projet

Variante CENTRALE

Sous-variantes de la variante centrale

Solution de contournement du domaine Peraldi

Tracé en plan

Il s'agit d'une alternative au franchissement direct du domaine Peraldi.

Cette solution prévoit l'aménagement d'une chaussée se connectant au chemin de Stiletto aux limites Nord et Sud du domaine Peraldi sans impacter ce dernier. Seul un accès au domaine est à prévoir sur la voie nouvelle.

Son tracé débute sur la variante centre au Sud des bâti du domaine Peraldi. Il suit les limites du domaine Peraldi sur son flanc Sud puis Ouest et le quitte 200 m avant de se connecter sur le chemin du Stiletto. Ces 200 m suivent une géométrie sinueuse puis l'axe de cette variante suis le tracé du chemin de Stiletto jusqu'au carrefour giratoire du projet de pénétrante tout comme la variante présentée en page précédente.

Le contournement du domaine mesure 1 360 m, contre un tracé de 720 m seulement au travers du domaine. Cela représente donc 640 m supplémentaires.

Profil en long

Le tracé a un profil montant jusqu'à la pointe Sud-Ouest du domaine Peraldi puis aborde le même profil en long que la variante Ouest en plongeant de façon marquée jusqu'au chemin de Stiletto puis suit le profil en long de ce dernier jusqu'au projet de Pénétrante.

COÛT prévisionnel des travaux :
Plus 1,2 millions d'Euros par rapport à la variante centrale initiale



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 3 380 m
- Longueur de voirie requalifiée : aucune
- Pente maximale : 10%
- Longueur de pente supérieure à 6% : 1 242 m
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - 1 ouvrage d'art (franchissement voie ferrée + cours d'eau), longueur : 180 m
 - 1 ouvrage hydraulique
 - Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
 - Raccordement Sud : raccordement sur carrefour giratoire de la RT21
 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Coty

Solution de raccordement sur la RD503

Tracé en plan

Cette solution débute depuis un carrefour giratoire à aménager sur la RD503 à l'Est du stade François Coty, sans prolongement vers le sud et la RT21, contrairement à la variante centrale initiale.

En complément de cette variante, il conviendra donc de requalifier la RD503 entre le giratoire d'Aspretto et la voie nouvelle.

Le giratoire d'Aspretto verra sa capacité diminuer nettement, du fait de l'apport d'un trafic supplémentaire (estimé à 1 000 véh/j).

Le tracé complet de voie nouvelle, depuis la RD503, jusqu'à la RD31 représente 2 150 m.

Profil en long

Le profil en long de cette variante est montant jusqu'aux hauteurs à l'arrière du stade puis adopte un profil subhorizontal jusqu'à atteindre le domaine Peraldi.

Raccordement sur la RD503

Cette variante se raccorde sur la RD503 par l'intermédiaire d'un carrefour giratoire à aménager à 500 m à l'Ouest du stade François Coty.

COÛT prévisionnel des travaux :
Moins 6,8 millions d'Euros par rapport à la variante centrale initiale



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 2150 m
- Longueur de voirie requalifiée : 1600 m (entre le carrefour giratoire aménagé sur RD503 et le carrefour giratoire existant d'Aspretto)
- Pente maximale : 10%
- Longueur de pente supérieure à 6% : 474m
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - Raccordement Nord : raccordement sur le giratoire du Stiletto (RD31 - pénétrante)
 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD503 au niveau du stade François Coty



Le projet

Variante EST

COÛT prévisionnel des travaux :
3,9 millions d'Euros

Tracé en plan

Cette variante relie la ZI du Vazzino à Mezzavia. Cette variante est partitionnée en 3 secteurs :

- Le 1er secteur est de l'aménagement en place de l'existant. Ce secteur commence de la RD503 et concerne la voie allant en direction « des Hauts du Vazzino » jusqu'au niveau de l'usine de traitement des eaux. Cette section a une longueur de 1350 m.
- Le 2ème secteur est de l'aménagement neuf. Ce secteur commence au niveau de l'usine de traitement des eaux (fin du 1er secteur). Il quitte la chaussée existante puis suit un tracé très sinueux en longeant les reliefs en contre-bas du lotissement « a Confina » pour se connecter à la voirie existante sur la partie Est du lotissement « Confina 2 ». Cette section a une longueur de 1560 m.
- Le 3ème et dernier secteur est à nouveau de l'aménagement en place de l'existant. Ce secteur allant de l'extrémité Est du lotissement « Confina 2 » (fin du 2ème secteur) jusqu'au carrefour giratoire du projet de pénétrante situé au pied de la Confina. Cette section a une longueur de 460 m.

La longueur totale est de 3 370 m.

Profil en long

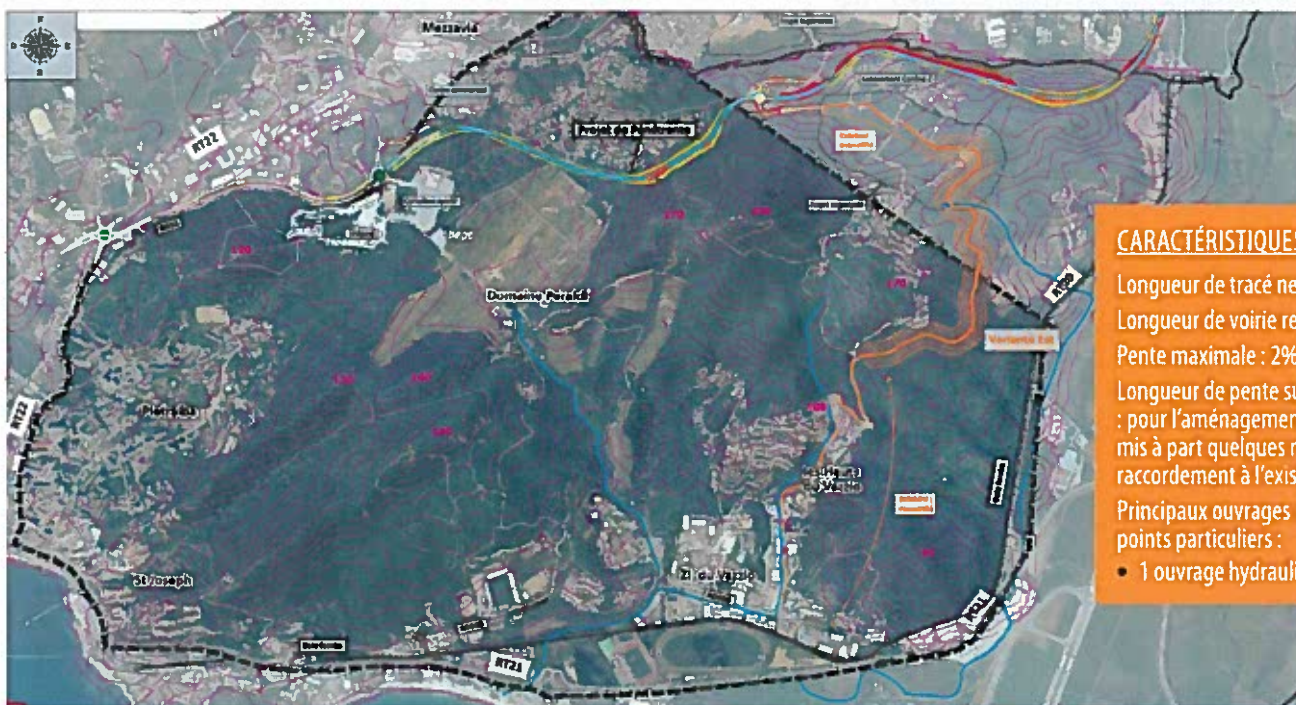
Pour ce qui est du 1er et 3ème secteur, le tracé étant un aménagement en place, le profil en long suivra donc l'existant, qui est très raide (nombreux passages > 10%).

Pour ce qui est du 2ème secteur en aménagement neuf, le profil en long suit des pentes douces avec un point bas aux 2 tiers du tracé au niveau du seul cours d'eau intercepté.

Echanges

Raccordement sur la pénétrante

Le raccordement sur la Pénétrante se fait sur le carrefour giratoire (à créer avec la pénétrante) de desserte de la Confina. Il n'y a pas de création de branche de giratoire, celle-ci étant prévue pour le projet de lotissement « confina 2 » et comprise dans le secteur d'aménagement en place de l'existant.



CARACTÉRISTIQUES de la variante :

- Longueur de tracé neuf : 1 560 m
- Longueur de voirie requalifiée : 1 810 m
- Pente maximale : 2%
- Longueur de pente supérieure à 6% : pour l'aménagement neuf 0 m, mis à part quelques mètres pour le raccordement à l'existant au Sud
- Principaux ouvrages et points particuliers :
 - 1 ouvrage hydraulique

Analyse trafic

Les réponses apportées par les variantes

Les variantes ont été comparées grâce à un logiciel spécialisé : il estime le trafic que la voie nouvelle reprend, ainsi que les variations occasionnées sur le reste du réseau routier et sur le projet de pénétrante porté par la CTC.



Variante OUEST

5 560 véhicules par jour empruntent la nouvelle voie de liaison à la mise en service en 2020. Elle impacte fortement et positivement les trafics sur la RD31/Route du Stiletto. Environ 2 300 véhicules sont supprimés sur cet axe.

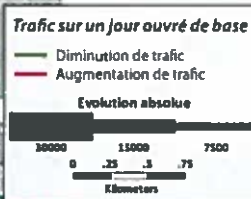
Elle constitue une variante permettant de décharger au maximum la RT22, dans le secteur de Mezzavia ouest (au niveau du giratoire de Bodiccione). En outre, des diminutions de trafic comprises entre 1 000 et 3 500 véhicules par jour sur la RT22 entre Alata et le centre-ville d'Ajaccio sont également observées. Enfin, même si la variante ouest figure parmi les variantes supprimant de façon significative du trafic sur la pénétrante, elle est celle qui en enlève le moins.



Variantes CENTRALES

Raccordement sur la RT21 et passage dans le domaine Péraldi

Elle est celle qui attire le plus de véhicules sur la voie de liaison, avec près de 10 000 véhicules par jour. Elle décharge le plus, la RT22/Avenue Docteur Franchini au niveau de la rue F.Pietri, la RT21 et la RT22 au niveau du magasin Ambia. Elle fait perdre le plus de véhicules sur la pénétrante, en supprimant environ 2 700 véhicules par jour.



Raccordement sur la RT21 et contournement du domaine Péraldi

La variante présente des résultats légèrement inférieurs à ceux de la variante précédente. En effet, le contournement du domaine Péraldi entraîne une forte diminution des trafics sur la voie de liaison (de l'ordre d'un peu moins de 2 600 véhicules par jour) estimée à 26% du trafic potentiel.



Analyse trafic

Les réponses apportées par les variantes



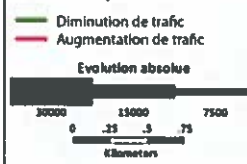
Raccordement sur la RD503 et passage dans le domaine Péraldi

Cette variante, traversant le domaine Péraldi et se raccordant à la RD503, crée une augmentation du trafic sur la RT21 entre Aspretto et le Ricanto avec près de 1 000 véhicules supplémentaires par jour. Environ 6 660 véhicules empruntent la voie de liaison.

Si on décide également de lui associer la variante de contournement du domaine Péraldi, alors la nouvelle variante créée se présente comme la variante centrale la plus pessimiste en termes de reports de trafic sur la voie de liaison du Stiletto, avec 4 750 véhicules par jour seulement. Son efficacité est donc limitée.



Trafic sur un jour ouvré de base



Variante EST

Enfin, la variante est, constitue la variante la plus défavorable en termes de report de trafic avec seulement 1 670 véhicules par jour sur la voie de liaison et ayant le moins d'impact sur le reste du réseau. Elle entre en concurrence avec la RT20 qui permet de circuler plus vite. En revanche, elle fait augmenter le trafic sur la pénétrante d'environ 800 véhicules par jour.

CONCLUSION

La variante est est écartée car elle n'a que peu d'intérêt en termes de report du trafic sur le réseau structurant et pour la desserte du Stiletto. Son tracé sinueux et à proximité de la RT22, font d'elle une voie de liaison peu attractive.

Les variantes ouest et centrale apportent une meilleure réponse et à l'exception de la dernière variante centrale (raccordement sur la RD503 et contournement du domaine Péraldi, variante qui n'est pas reprise par la suite dans l'analyse multicritère car elle ne présente pas d'intérêt), on peut considérer que toutes ces variantes répondent plus ou moins bien à l'objectif de desserte inter-quartiers et de soulagement du réseau structurant. La variante centrale la plus directe entre RT21 et le Stiletto est celle qui décharge le plus le réseau structurant, y compris la future pénétrante d'Ajaccio (sans toutefois lui enlever une part significative du trafic supporté). Les autres variantes centrales et la variante ouest ont une bonne réponse, mais il faut cependant constater que le choix d'un raccordement sur la RD503 provoque une augmentation du trafic sur la RT21 à Aspretto (secteur déjà chargé). Quant au contournement du domaine Péraldi, il diminue de 25% le trafic sur la voie de liaison.

A l'horizon 2040, les tendances observées sur chacune des variantes en 2020 sont globalement similaires même si l'augmentation tendancielle du trafic diminue faiblement les écarts relatifs entre variantes.

Impact environnemental

Compte tenu des enjeux environnementaux en présence, une analyse multicritère a été menée sur l'ensemble des thématiques environnementales afin d'identifier les avantages et inconvénients de chaque variante.

Parmi les enjeux les plus significatifs et les plus discriminants quant au choix de la variante à retenir, une attention particulière a été portée sur :

- La **préservation du cadre de vie** (ambiance sonore, qualité de l'air),
- Le **maintien des activités en présence** (zones d'activités, commerces),
- L'**agriculture** (présence du domaine viticole Peraldi),
- La **préservation des richesses écologiques** (Tortue d'Hermann, fractionnement des habitats),
- L'**insertion paysagère**,
- Les **contraintes réglementaires** (PPRI, PPRT, EBC, espaces remarquables du littoral, zones A et N du PLU).

Cette analyse montre ainsi que la **VARIANTE CENTRALE INITIALE** (directe entre la RT21 et le Stiletto) est celle qui présente le plus d'avantages.

En effet, parmi les raisons les plus significatives, la variante centrale présente les contraintes écologiques les moins fortes et elle permet une insertion paysagère optimale dans l'environnement.

Toutefois, même si elle est celle qui présente le moins d'incidences sur l'environnement, les contraintes de cette variante restent fortes. La réalisation du projet sera notamment soumise à la mise en œuvre de mesures d'insertion environnementales lourdes, de mesures de réduction et d'évitement et d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann). Cette variante présente aussi l'inconvénient de passer à proximité de l'Hôtel campo dell'oro (proximité de la plage du Ricanto) et de traverser le domaine viticole du Comte Peraldi en réutilisant le chemin existant au sein de ce vignoble.

Thématique	Variante Ouest	Variante centrale			Variante Est
		Variante centre initiale	Passage dans le domaine Peraldi et raccordement sur la RD503	Contournement du domaine Peraldi et raccordement sur la RT21	
Surfaces de milieux naturels à forts enjeux impactées	Environ 12 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 1,8 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 6 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 0,7 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 6 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 0,7 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 9 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 1,3 km d'un habitat à Très forts enjeux	Environ 10 ha de surface impactée favorable à la TH + Coupure sur 2,1 km d'habitats à Très forts enjeux
Risque inondation	La variante ouest s'inscrit dans le PPRI San Remedio au droit de son raccordement avec la RT 21	Cette variante est concernée par le PPRI de la Gravona. Le projet prévoit toutefois un viaduc pour s'affranchir de cette problématique.	Cette variante n'est pas concernée par le risque inondation.	Cette variante est concernée par le PPRI de la Gravona. Le projet prévoit toutefois un viaduc pour s'affranchir de cette problématique.	Cette variante est concernée par le risque inondation (PPRI Gravona, aléa modérée + Atlas des zones inondables)
Agriculture	La variante ouest contourne le domaine Peraldi.	Cette variante traverse le domaine Peraldi en limitant toutefois fortement l'impact sur les parcelles ou les bâtiments d'exploitation.	Cette variante traverse le domaine Peraldi en limitant toutefois fortement l'impact sur les parcelles ou les bâtiments d'exploitation.	Cette variante contourne le domaine Peraldi	Cette variante n'a aucune incidence sur les activités agricoles, viticoles et sylvicoles
Perception de la nouvelle voie dans son nouvel environnement (perceptions proches et lointaines)	Depuis le centre d'Ajaccio, l'impact visuel est très important concernant la 1ère partie du tracé, depuis Asprettu jusqu'au contournement de la ligne de crête. En revanche le tronçon côté Stiletto sera mieux intégré à son environnement	La perception visuelle du tracé s'intègre à l'environnement de manière optimale, et offre une nouvelle perception des vignes Peraldi et du golfe d'Ajaccio.	La perception visuelle du tracé s'intègre à l'environnement de manière optimale, et offre une nouvelle perception des vignes Peraldi et du golfe d'Ajaccio.	L'impact visuel du contournement du domaine Peraldi est faible sur sa partie Nord mais non négligeable sur sa partie Sud, car les mouvements terre seront importants. Le reste du tracé s'intègre très bien.	Depuis la RT 40, l'impact visuel est fort concernant la portion située sur le versant Est du Mont Sant'Angelu
PLU	Cette variante traverse les zonages UC, UDb, UE, AUCa, NL, du PLU. Les servitudes concernant cette variante ouest sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UE, A, NL, 2AU, Uia, AUia du PLU. Les servitudes concernant cette variante centrale sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21) et au PPRI de la Gravona (aléa très fort). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UE, A, NL, 2AU, Uia, AUia du PLU. Les servitudes concernant cette sous-variante centrale sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UE, NL, 2AU, Uia, AUia du PLU. Les servitudes concernant cette sous-variante centrale sont relatives au TMD (canalisation), aux voies bruyantes (RT21) et au PPRI de la Gravona (aléa très fort). Cette variante traverse également des EBC.	Cette variante traverse les zonages UCa, Uia, UD, AUE et NL, du PLU.. Les servitudes concernant cette variante est sont relatives au PPRI de la Gravona (aléa modéré) et à la zone AZI (atlas des zones inondables)

Quelques éléments issus de l'analyse multicritère

Voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le Stiletto
Concertation publique



Analyse multicritères

Les différentes solutions d'aménagement ont été comparées, au travers du tableau d'analyse multicritère ci-dessous.

Critère	Variante Ouest	Variante centrale			Variante Est	Pondération de l'enjeu
		Variante centre	Contournement domaine Péraldi	Raccordement RD503B		
Trafic (Attractivité de l'infrastructure et désengorgement)						5
Tracé routier (Géométrie/respect des règles de l'art, Sécurité et confort de l'usager)						3
Milieu physique (Topographie, géologie, eaux superficielles, eaux souterraines)						3
Milieux naturels (habitats, espèces, corridors)						5
Cadre de vie (bruit, air, risques)						5
Milieu humain (activités économiques, agriculture)						5
Paysage (impact paysager et perceptions proches et lointaines)						5
Contraintes réglementaires (PLU, PADDUC, PPR)						3
Impacts de la phase travaux sur les activités, l'environnement						3
Durété foncière						3
Economie du projet (coût de l'investissement et entretien et exploitation)						4
Notation	174	203,5	176	182,5	163	

Conclusion

Les prochaines étapes du projet

Cette analyse montre ainsi que la variante centrale initiale est celle qui présente le plus d'avantages. Les autres variantes centrales et la variante ouest restent toutefois des solutions pertinentes pour répondre à l'objectif de la voie de liaison inter-quartiers, mais avec une qualité de la réponse (diffusion du trafic en particulier) moins efficiente et des impacts environnementaux jugés globalement plus importants. La variante Est est très nettement en retrait sur tous ces aspects.

Toutes les variantes de tracé étudiées nécessitent d'intégrer des mesures d'accompagnement, destinées à éviter, réduire ou compenser l'atteinte au milieu. Ces mesures sont adaptées aux enjeux et à l'importance de l'impact et bien-sûr sont variables d'une variante à l'autre. La variante centrale est celle qui présente le moins d'impact sur le milieu naturel et pour laquelle les mesures d'accompagnement seront a priori les moins lourdes. Mais, les contraintes qui pèsent sur ce tracé restent fortes. Il conviendra notamment de mettre en œuvre d'importantes mesures de compensation (en particulier concernant la tortue d'Hermann, présente sur tous les fuseaux de tracés).

Au vu des enjeux en présence et de leur importance locale, la variante centrale est celle qui présente les contraintes écologiques les moins fortes et elle permet une insertion paysagère optimale dans le site. Elle a la particularité de traverser le domaine viticole du Comte Peraldi en réutilisant le cheminement existant au sein de ce vignoble. Enfin, la conception de cette variante devra tenir compte du passage à proximité de l'Hôtel campo dell'Oro en partie sud.

La variante centrale permet surtout une réelle décongestion du réseau routier structurant avec une diffusion optimale de la charge de trafic, et son insertion dans le réseau routier existant est cohérente.

Enfin, cette variante est la plus onéreuse avec un montant prévisionnel des travaux d'environ 12,9 M€ TTC (dont 8,6 M€ TTC pour le seul barreau RT21-RD503), là où toutes les autres variantes sont nettement inférieures à 7 M€ TTC. Le surcoût est donc d'environ 6 à 7 M€ TTC. Ce surcoût relatif offre par contre une efficacité bien supérieure à cette variante, grâce à la création du barreau RT21/RD503. En effet, cette liaison entre les deux routes permet en complément de l'objectif initial de liaison inter-quartiers, de créer un maillon nouveau dans le réseau routier structurant de l'agglomération ajaccienne.



Les questions et avis exprimés lors de la concertation publique seront analysés et synthétisés dans le bilan de la concertation. Ce bilan sera approuvé par la maîtrise d'ouvrage et mis en ligne sur le site internet de la Ville d'Ajaccio en prenant en compte les conclusions et attentes issues de la concertation.

La Ville d'Ajaccio réalisera ensuite l'ensemble des études techniques visant l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) et les autres autorisations réglementaires indispensables au vu des contraintes environnementales du site.

L'enquête publique pour obtenir la DUP permettra d'associer de nouveau le public. Ce sera donc également une des phases privilégiées durant laquelle chacun pourra s'exprimer.

Une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, les études techniques seront achevées en vue de la consultation des entreprises de travaux. Ceux-ci s'étaleront sur plusieurs années, avant la mise en service, espérée en 2020.

Représentation du niveau d'enjeu :



Remarque : les dimensions du carré symbolisant le niveau d'enjeu sont proportionnelles à l'importance de la thématique abordée. La pondération à appliquer à chacun des items en vue de choisir les solutions à retenir pour la poursuite de l'étude est la suivante :

- De 1 à 2 : enjeu normal
- De 3 à 4 : enjeu fort
- 5 : enjeu très fort

En aucun cas, elles ne caractérisent le niveau d'impact de la variante de projet analysée. L'impact est évalué grâce à l'échelle de couleurs ci-après.

Impact positif	
Impact neutre	
Impact négatif	
Impact très négatif	

Ville d'Ajaccio
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Grands Travaux - Pôle Travaux Infrastructures
6 Bd Lantivy
BP 314
20 304 Ajaccio Cedex





Diagnostic
écologique du projet
de voie de liaison
entre l'entrée de
ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)

Ville d'Ajaccio
Ocotobre 2017

Etude écologique

Citation recommandée		
Version/Indice	V1 : Etat initial	
Date	Octobre 2017	
Nom de fichier	EtatInitialStiletto	
N° de contrat	DEV160300416	
Mandataire	Ville d'Ajaccio	
Interlocuteur	INTERVIA Yann DELALANDE	Mail : ydelalande@intervia-etudes.fr Téléphone : 06 09 98 20 40
Biotope, Responsable du projet	Florence DELAY	Contact : fdelay@biotope.fr Tél : 06 09 62 03 29
Biotope, Responsable de qualité	Loïc ARDIET	Contact : lardiet@biotope.fr Tél : 06 77 34 75 81

Sommaire

1	Contexte du projet et aspects méthodologiques	7
1	Localisation du projet	8
2	Contexte réglementaire	8
2.1	Volet milieux naturels de l'étude d'impact	8
2.2	Evaluation d'incidences Natura 2000	10
2.3	Objectifs et démarche de l'étude	11
3	Aspects méthodologiques	13
3.1	Aires d'étude	13
3.2	Equipe de travail	13
3.3	Prospections de terrain	14
3.4	Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées	15
3.5	Statuts réglementaires et statuts de rareté/menace des espèces et habitats	15
3.6	Définition des Enjeux	16
1	Etat initial de la partie terrestre	17
1	Connaissances préalables : prédiagnostic	18
1.1	Objectifs et méthodologie	18
1.2	Synthèse des éléments recueillis	18
2	Contexte écologique du projet	20
2.1	Généralités	20
2.2	Zonages du patrimoine naturel	20
2.3	Synthèse du contexte écologique du projet	20
3	Diagnostic écologique du site étudié	23
3.1	Les habitats naturels et artificialisés	23
3.2	Végétations représentant un enjeu de conservation	34
3.3	La flore	35
3.4	Les Amphibiens	47
3.5	Reptiles	60
3.6	Avifaune	70
3.7	Insectes	78
3.8	Mammifères	82
3.9	Continuités écologiques	88
4	Synthèse de l'état initial	89
2	Bibliographie	91

Liste des tableaux

Tableau 1 : Aires d'études	13
Tableau 2 : Equipe de travail	13
Tableau 3 : Prospections de terrain	14
Tableau 4 : Zonages du patrimoine naturel dans l'aire d'étude éloignée	22
Tableau 5 : Principaux habitats naturels et artificialisés présents sur le site d'étude	23
Tableau 6 : Espèces envahissantes à colonisation rapide observées sur l'aire d'étude	46
Tableau 7 : Espèces protégées d'amphibiens recensées sur l'aire d'étude	47
Tableau 8 : Espèces protégées de reptiles identifiés sur l'aire d'étude	60
Tableau 9 : Espèces protégées d'oiseaux recensées sur l'aire d'étude	74
Tableau 10 : Potentialités de gîtes sur l'aire d'étude	82
Tableau 11 : Résultats des enregistrements réalisés sur l'aire d'étude	84
Tableau 12 : Enjeux chiroptérologiques identifiés sur l'aire d'étude	85
Tableau 13 : Enjeux pour les mammifères non volants	87
Tableau 14 : Synthèse des enjeux sur l'aire d'étude	89

Liste des illustrations

Figure 1 : Maquis silicicoles	32
Figure 2 : Prairies humides	32
Figure 3 : Pelouses subnitrophiles	32
Figure 4 : Olivers	32
Figure 5 : Ripisylve x Suberaie	32
Figure 6 : Roselière	32
Figure 7 : Zone humide rudéralisée : Eucalyptus	33
Figure 8 : Zone humide rudéralisée : Canne de Provence	33
Figure 9 : Zone rocheuse	33
Figure 10 : Vignes	33
Figure 11 : Zone anthropisée	33
Figure 12 : Zone rudérale	33
Figure 13 : Espèces envahissantes (de gauche à droite et de haut en bas)	45
Figure 14 : Habitat à Grenouille de Berger sur le site étudié	49
Figure 15 : Habitat à Discoglosse sarde sur le site étudié	50
Figure 16 : Discoglosse sarde sur le site étudié	50
Figure 17 : Habitat à Discoglosse sarde sur le site étudié : fossé asséché	50

Figure 18 : Têtards de Discoglosse sur le site étudié	50
Figure 19 : Habitat à Rainette sarde sur le site étudié	51
Figure 20 : Couleuvre verte et jaune	62
Figure 21 : Lézard tyrrhénien	63
Figure 22 : Tarente de Maurétanie	63
Figure 23 : Habitat d'espèce de la Tarente de Maurétanie sur le site d'étude	64
Figure 24 : Hémidactyle verruqueux	64
Figure 25 : Habitat d'espèce de la Tarente de Maurétanie sur le site d'étude	65
Figure 26 : Tortue d'Hermann	65
Figure 27 : Habitats de la Tortue d'Hermann sur le site d'étude	66
Figure 28 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : jeune adulte camouflée	66
Figure 29 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Cadavre de juvénile de l'année	66
Figure 30 : Tortue d'Hermann marquée	68
Figure 31 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Individu à la carapace très abimée par le feu	68
Figure 32 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : jeune adulte aux pattes rongées par les rats	68
Figure 33 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Individu à la carapace abimée (marque de crocs)	68
Figure 34 : Lézard de Sicile	69
Figure 35 : Dryadocoris apicalis photographié sur le site © D. Sannier	80

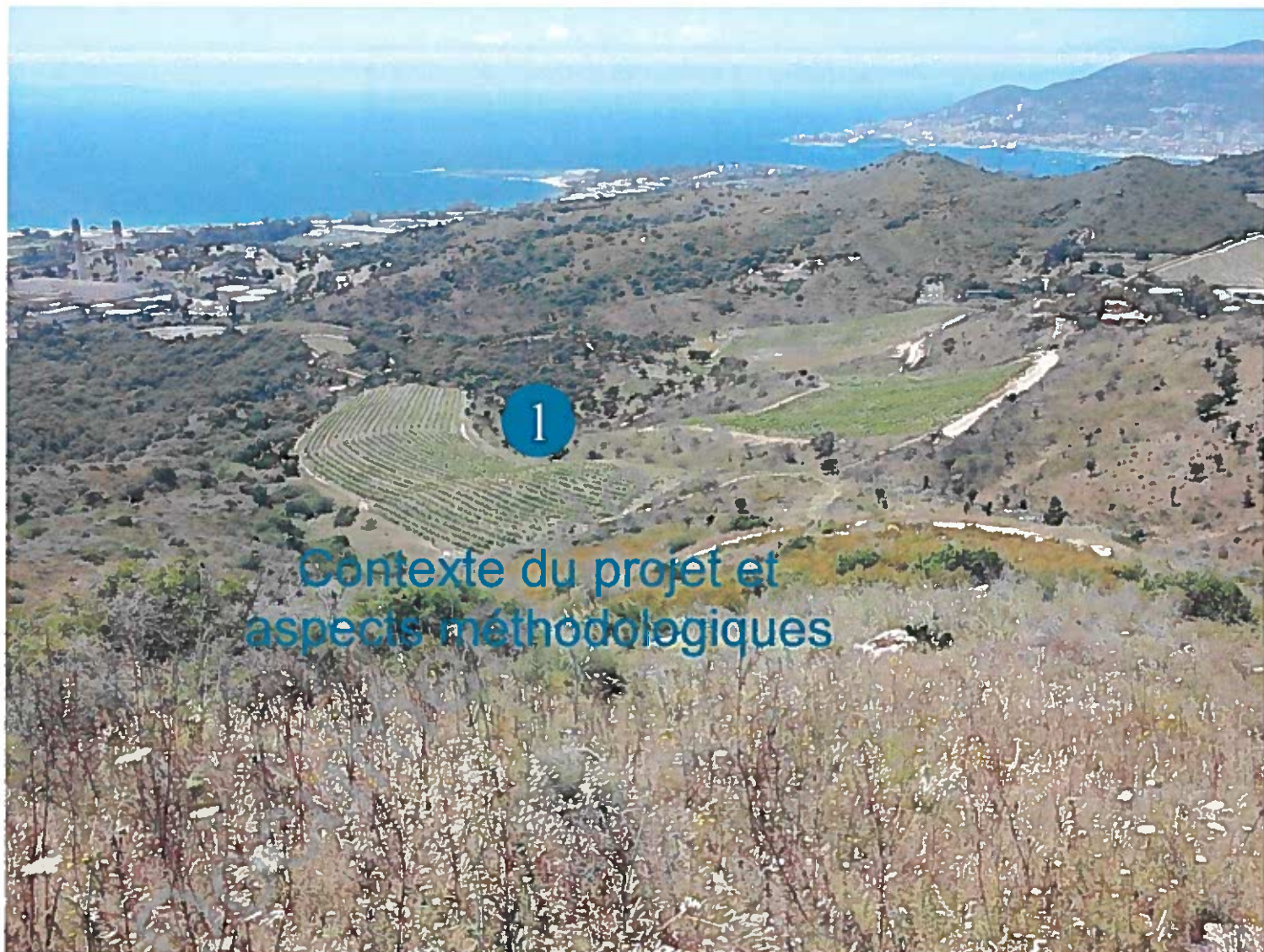
Tables des cartes

Carte 1 : Localisation du site d'étude	9
Carte 2 : Habitats naturels identifiés sur la zone d'étude préliminaire	19
Carte 3 : Enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude préliminaire	19
Carte 4 : Périmètres écologiques sur l'aire d'étude éloignée	21
Carte 5 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : vue globale	25
Carte 6 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 1	26
Carte 7 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 2	27
Carte 8 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 3	28
Carte 9 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 4	29
Carte 10 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 5	30
Carte 11 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 6	31
Carte 12 : Flore identifiée sur le site d'étude - Vue générale	38
Carte 13 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 1	39

Carte 14 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 2	40
Carte 15 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 3	41
Carte 16 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 4	42
Carte 17 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 5	43
Carte 18 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 6	44
Carte 19 : Répartition de la Grenouille de Berger	48
Carte 20 : Répartition de la Rainette sarde	51
Carte 21 : Répartition du Crapaud vert	52
Carte 22 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : vue générale	53
Carte 23 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 1	54
Carte 24 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 2	55
Carte 25 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 3	56
Carte 26 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 4	57
Carte 27 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 5	58
Carte 28 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 6	59
Carte 29 : Répartition de la Couleuvre verte et jaune (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)	62
Carte 30 : Répartition du Léopard Tyrrhénien	63
Carte 31 : Répartition de la Tarentule de Maurétanie	64
Carte 32 : Répartition de l'Hémidactyle verruqueux (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)	64
Carte 33 : Répartition de la Tortue d'Hermann (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)	65
Carte 34 : Enjeux et observations ornithologiques	73
Carte 35 : Enjeux et observations entomologiques	81
Carte 36 : Continuité écologique dans l'aire d'étude éloignée	88
Carte 37 : Enjeux écologiques identifiés sur le site d'étude	90

Annexes

Annexe 1 : Méthodes d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats	94
Annexe 2 : Espèces citées en bibliographie sur l'aire d'étude éloignée	100
Annexe 3 : Espèces floristiques observées sur le site d'étude	101
Annexe 4 : Espèces d'insectes observées sur le site d'étude	105
Annexe 5 : Espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude	107
Annexe 6 : Bilan des IPA	109



Contexte du projet et aspects méthodologiques

1 Localisation du projet

Le site d'étude se situe en Corse du sud, sur la commune d'Ajaccio (cf. carte ci-après). Le site concerné est situé en périphérie de l'agglomération et comporte des portions à forte urbanisation et d'autres composées de milieux naturels. Le projet correspond à une création d'une route de liaison entre l'entrée d'Ajaccio et le quartier du Stiletto. La zone d'étude écologique fait environ 5 km de long occupant 13 ha.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Ajaccio a mandaté Biotope pour la réalisation du volet faune-flore de l'étude d'impact de ce projet. Le rapport qui suit est donc l'objet de ce travail.

2 Contexte réglementaire

2.1 Volet milieux naturels de l'étude d'impact

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », a réécrit les articles relatifs à l'étude d'impact dans le code de l'environnement (L. 122-1 et suivants). Le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 a ensuite modifié le champ d'application de l'étude d'impact et son contenu.

Ce dernier est « proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement [...] » (R. 122-5-I). Il comprend (R. 122-5-II ; seuls les items pouvant concerner le volet milieux naturels sont repris ici ; la numérotation retenue est cohérente avec celle du code) :

1° Une description du projet ;

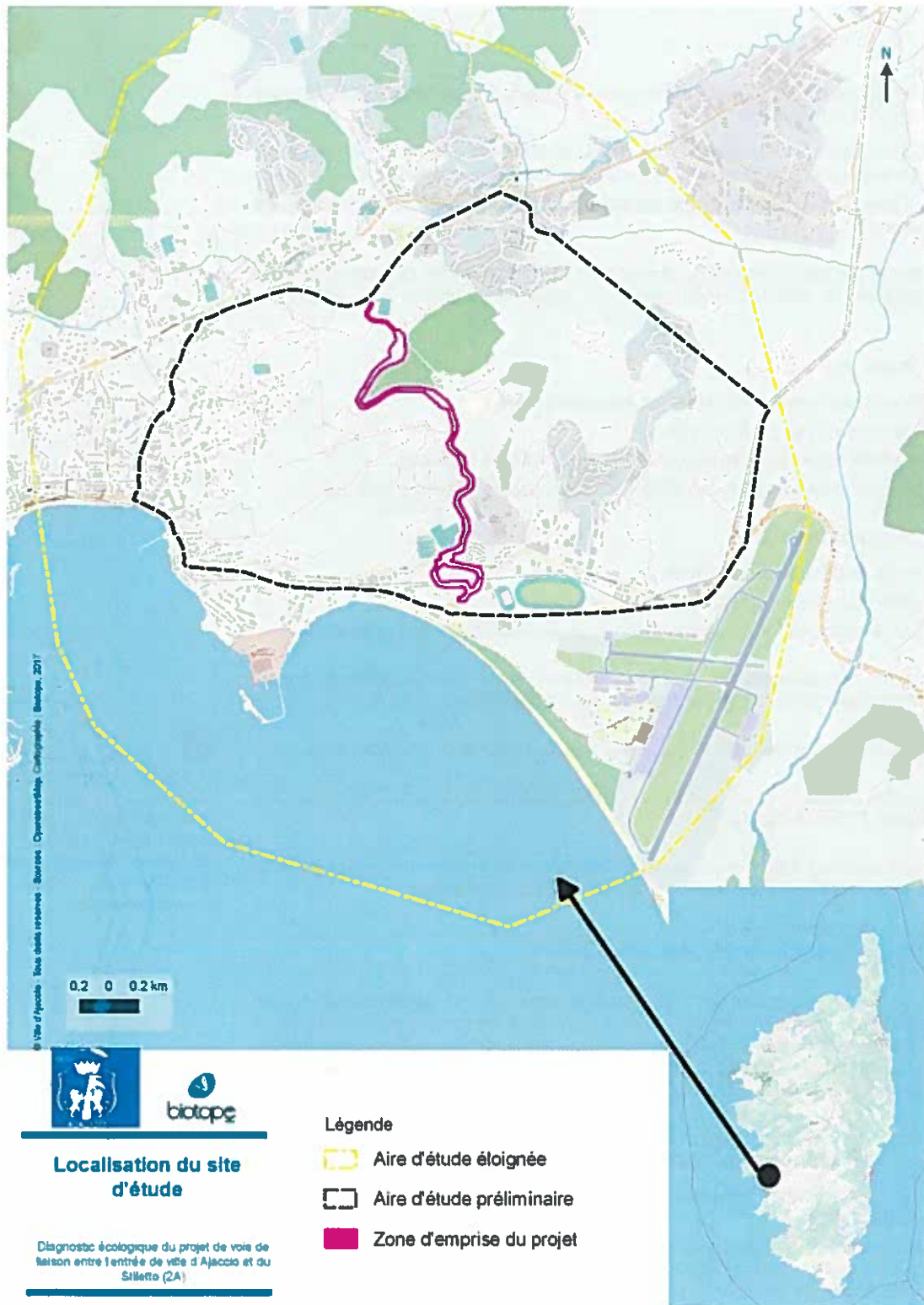
2° Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur :

- la faune et la flore ;
- les continuités écologiques, constitués des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et zones humides, telles que définies à l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- les équilibres biologiques ;
- les espaces naturels ;
- les interrelations entre ces différents éléments.

3° Une analyse des effets du projet sur l'environnement, en particulier sur les éléments énumérés au 2° :

- effets positifs et négatifs ;
- directs et indirects ;
- temporaires (y compris pendant la phase de travaux) et permanents ;
- à court, moyen et long terme ;
- ainsi que l'addition et l'interaction de ces effets entre eux.

Diagnostic écologique
du projet de voie de
liaison entre l'entrée de
ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)
Ville d'Ajaccio



Carte 1 : Localisation du site d'étude

4° Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus, définis comme étant ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidence pour demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et d'une enquête publique (article R214-6 du code de l'environnement) ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

5° Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire et les raisons pour lesquelles le projet a été retenu, eu égard notamment aux effets sur l'environnement;

6° Les mesures prévues pour :

- Eviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ;
- Réduire les effets n'ayant pas pu être évités ;
- Compenser les effets négatifs notables qui n'ont pu être ni évités ni réduits ;
- S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la justification de cette impossibilité.

Ces mesures sont accompagnées de :


- l'estimation des dépenses correspondantes ;
- l'exposé des effets attendus à l'égard des impacts analysés au 3°;
- une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets.

7° Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet, et les raisons du choix de la méthode lorsque plusieurs sont disponibles.

8° Une description des difficultés techniques et scientifiques éventuellement rencontrées.

9° Les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études ayant contribué à sa réalisation;

10° Lorsque le projet concourt à la réalisation d'un programme de travaux échelonné dans le temps, l'étude doit apprécier l'ensemble des impacts sur les milieux naturels.

 **L'étude d'impact est précédée d'un résumé non technique destiné à l'information du public ; il peut faire l'objet d'un document indépendant (R. 122-5-IV du code de l'environnement).**

2.2 Evaluation d'incidences Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels créé par la directive européenne 92/43/CEE dite directive « Habitats / faune / flore ». Ce texte vient compléter la directive 2009/147/EC, dite directive « Oiseaux ». Les sites du réseau Natura 2000 sont proposés par les Etats membres de l'Union européenne sur la base de critères et de listes de milieux naturels et d'espèces de faune et de flore inscrits en annexes des directives.

L'article 6 de la directive « Habitats / faune / flore » introduit deux modalités principales et complémentaires pour la gestion courante des sites Natura 2000 :

- La mise en place d'une gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de leur désignation ;
- La mise en place d'un régime d'évaluation des incidences de toute intervention sur le milieu susceptible d'avoir un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation de ces sites et plus globalement sur l'intégrité de ces sites.

La seconde disposition est traduite en droit français dans les articles L. 414-4 & 5 puis R. 414-19 à 29 du code de l'environnement. Elle prévoit la réalisation d'une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions inscrits sur :

- Une liste nationale d'application directe, relative à des activités déjà soumises à un encadrement administratif et s'appliquant selon les cas sur l'ensemble du territoire national ou uniquement en sites Natura 2000 (cf. articles L. 414-4 III et R. 414-19) ;
- Une première liste locale portant sur des activités déjà soumises à autorisation administrative, complémentaire de la précédente et s'appliquant dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin (cf. articles L. 414-4 III & IV, R. 414-20 et arrêtés préfectoraux ad hoc) ;
- Une seconde liste locale, complémentaire des précédentes, qui porte sur des activités non soumises à un régime d'encadrement administratif (régime d'autorisation propre à Natura 2000 - cf. article L414-4 IV, articles R414-27 & -28 et arrêtés préfectoraux ad hoc).

L'article R. 414-23 du code de l'environnement précise le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000. Elle comprend ainsi :

- Une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;
- Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici. Dans l'affirmative, le dossier comprend :
- Une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site ;

En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :

- Un exposé des mesures destinées à supprimer ou réduire ces effets ;
- En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :
- Un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L. 414-4 VII & VIII) ;
- Un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- Un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- L'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

Le projet à l'étude ici, soumis à étude d'impact au titre des articles R. 122-2 ou R. 122-3 du code de l'environnement, est également soumis à une évaluation des incidences au titre de l'article R. 414-19 du code de l'environnement, item n°3.

2.3 Objectifs et démarche de l'étude

Les objectifs du volet milieux naturels de l'étude l'impact sont :

- D'apprécier les potentialités d'accueil de la zone d'étude écologique de projet vis-à-vis des espèces ou des groupes biologiques susceptibles d'être concernés par les effets du projet ;
- D'identifier les aspects réglementaires liés aux milieux naturels et susceptibles de contraindre le projet ;
- De caractériser les enjeux de conservation du patrimoine naturel à prendre en compte dans la réalisation du projet ;

Remarque 1 : les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences Natura 2000.

Remarque 2 : une « clause-filet » prévoit la possibilité de soumettre à évaluation des incidences Natura 2000 tout plan, programme, projet, manifestation ou intervention non inscrit sur l'une des trois listes (cf. articles L. 414-4 IVbis & R. 414-29).

Nota. : Pour les travaux, ouvrages ou aménagements devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, l'étude d'impact vaut évaluation d'incidences si elle contient les éléments exigés par l'article R. 414-23. (cf. article R. 122-5 VI du code de l'environnement).

- D'évaluer le rôle des éléments du paysage concerné par le projet dans le fonctionnement écologique local ;
- D'apprécier les effets prévisibles, positifs et négatifs, directs et indirects, temporaires et permanents, du projet sur la faune, la flore, les habitats naturels et le fonctionnement écologique de l'aire d'étude ;
- D'apprécier les effets cumulés du projet avec d'autres projets ;
- De définir les mesures d'insertion écologique du projet dans son environnement :
 - mesures d'évitement des effets dommageables prévisibles ;
 - mesures de réduction des effets négatifs qui n'ont pu être évités ;
 - mesures de compensation des effets résiduels notables (= insuffisamment réduits) ;
 - autres mesures d'accompagnement du projet et de suivi écologique.



La démarche appliquée à la réalisation de cette étude s'inscrit dans la logique « Eviter puis Réduire puis Compenser » (ERC) illustrée par la figure ci-contre.

3 Aspects méthodologiques

3.1 Aires d'étude

Différentes zones d'étude, susceptibles d'être concernées différemment par les effets du projet, ont été distinguées dans le cadre de cette expertise (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et Carte n°1 ci-avant).

Tableau 1 : Aires d'études

Aires d'étude de l'expertise écologique	Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet
Zone d'étude écologique	Zone à l'intérieur de laquelle les différents aménagements sont prévus Etat initial complet des milieux naturels, en particulier : Inventaire des espèces animales et végétales Cartographie des habitats ; Identification des enjeux de conservation et des contraintes réglementaires. L'expertise s'appuie essentiellement sur des observations de terrain.
Aire d'étude préliminaire	Zone potentiellement affectée par d'autres effets que ceux d'emprise directe, notamment diverses perturbations pendant toute la durée des travaux (poussières, bruit, pollutions diverses, dépôts et emprunts de matériaux, création de pistes, lavage de véhicules, défrichements, modifications hydrauliques, base-vie...) puis d'utilisation. Inventaires et/ou potentialités ciblés sur les espèces et habitats sensibles aux effets à distance et induits du projet, sur les zones de concentration et de flux de la faune et sur les principaux noyaux de biodiversité. L'expertise s'appuie à la fois sur les informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources et un repérage de terrain. Cette aire correspond à la zone étudiée lors du prédiagnostic et de l'étude des variantes.
Aire d'étude éloignée	Zone des effets éloignés et induits, prenant en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet. Inventaires ciblés sur les espèces et habitats sensibles aux effets à distance et induits du projet, sur les zones de concentration et de flux de la faune et sur les principaux noyaux de biodiversité. L'expertise s'appuie à la fois sur les informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources. Cette aire correspond à un périmètre de 3 km de rayon.

3.2 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude :

Tableau 2 : Equipe de travail

Domaines d'intervention	Agents de BIOTOPE
Chef de projet : Coordination et rédaction de l'étude	Florence DELAY
Expert naturaliste : Expertise de la flore, des habitats naturels, des amphibiens et des reptiles	
Expert naturaliste : Expertise des oiseaux, des insectes	David SANNIER
Analyse chiroptérologique	Sylvain VIGANT

Suivi et contrôle Qualité

Loïc ARDIET

3.3 Prospections de terrain

Le tableau suivant indique les dates de réalisation des inventaires de la faune et de la flore sur la zone d'étude écologique (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). A chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Tableau 3 : Prospections de terrain

Dates des inventaires	Conditions météorologiques et commentaires
Inventaires de la flore	
19 & 20/04/2017	1 passage dédié (focalisé sur la floraison de début de printemps : notamment Serapias) avec des températures dans les normales saisonnières
17 & 18/05/2017	1 passage groupé (flore de pleine saison) avec des températures et un déficit hydrique au-dessus des normales saisonnières
14/06/2017	1 passage groupé avec des températures et un déficit hydrique au-dessus des normales saisonnières
Inventaires des reptiles	
19 (matin) & 20 (matin) /04/2017	1 ^{er} passage CMR Tortue d'Hermann (Florence DELAY) avec des températures au-dessus des normales saisonnières par temps beau avec un vent faible à modéré
17 (matin) & 18 (matin) /05/2017	2 ^{ème} passage CMR Tortue d'Hermann (David SANNIER) avec des températures au-dessus des normales saisonnières par temps beau à voilé avec un vent nul à faible
14 (matin) & 15 (matin) /06/2017	3 ^{ème} passage CMR Tortue d'Hermann (Florence DELAY) avec des températures au-dessus des normales saisonnières par temps beau avec un vent faible
Inventaires des amphibiens	
19 & 20/04/2017	Prospection diurne et points d'écoute nocturne sans vent, avec des températures dans les normales saisonnières
Inventaires des oiseaux	
16 et 17/06/2017	1 passages par temps favorable répartie en 2 matinées et une après-midi (ensoleillé, vent faible) Prospections ciblées sur les espèces protégées et patrimoniales : réalisation de points d'écoute et prospections aléatoires.
Inventaires des insectes	
16 et 18/05/2017	1 passages par temps favorable (ensoleillé, températures supérieures à 25°C, vent faible) Prospections ciblées sur les Rhopalocères, Odonates et Coléoptères saproxylophages.
22/06/2017	1 passages par temps favorable (ensoleillé, températures supérieures à 25°C, vent faible) Prospections ciblées sur les Orthoptères, Rhopalocères, Odonates.

La pression de prospection a permis de couvrir la zone d'étude écologique. Les expertises de terrain ne se sont pas déroulées sur un cycle biologique complet pour l'ensemble des groupes. Toutefois, la période des prospections (entre avril et juin) correspond à la période la plus favorable pour l'inventaire de la majorité des espèces patrimoniales des groupes suivants : Flore, Amphibiens, Reptiles, Insectes, Oiseaux. Certaines espèces remarquables, non observables

 **Toutes les espèces observées ont été notées et intégrées à l'analyse.**



durant cette période, ont donc fait l'objet d'une évaluation de leurs possibilités de présence au regard de l'attractivité des milieux identifiés.

3.4 Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées

Les inventaires dédiés aux différents groupes étudiés ont été réalisés entre avril et juin 2017.

3.5 Statuts réglementaires et statuts de rareté/menace des espèces et habitats

3.5.1 Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

3.5.2 Droit international

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- La Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- La Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- La Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- La Convention de Paris (1902) concernant la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, toujours en vigueur.

3.5.3 Droit européen

En droit européen, ces dispositions sont régies par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'Etat français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

3.5.4 Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement (article L411-1) :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation [...] d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;



Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).





2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ; [...]. »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du code de l'Environnement).

Un régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées est possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

3.5.5 Statut de rareté/menace des espèces

Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté / menace des espèces. Si pour la flore ces statuts réglementaires sont assez bien corrélés à la rareté des espèces, aucune considération de rareté n'intervient dans la définition des listes d'espèces animales protégées.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

3.6 Définition des Enjeux

Dans le cadre de cette étude réglementaire, une évaluation des enjeux de préservation du patrimoine naturel sur l'aire d'étude a été réalisée.

Chaque niveau d'enjeu est associé à une portée géographique indiquant le poids de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de préservation de l'élément considéré (espèce, habitat, habitat d'espèce, groupe biologique ou cortège). L'échelle suivante a été retenue :

Enjeu TRES FORT (= MAJEUR) : enjeu de portée nationale à supra-nationale voire mondiale
Enjeu FORT : enjeu de portée régionale à supra-régionale
Enjeu MODERE : enjeu de portée départementale à supra-départementale
Enjeu FAIBLE : enjeu de portée locale, à l'échelle d'un ensemble cohérent du paysage écologique (vallée, massif forestier...)
Enjeu NEGLIGEABLE : enjeu de portée locale, à l'échelle de la seule aire d'étude
Enjeu NUL : absence d'enjeu (taxons exotiques notamment)

Ces documents de référence pour l'expertise n'ont pas de valeur juridique.

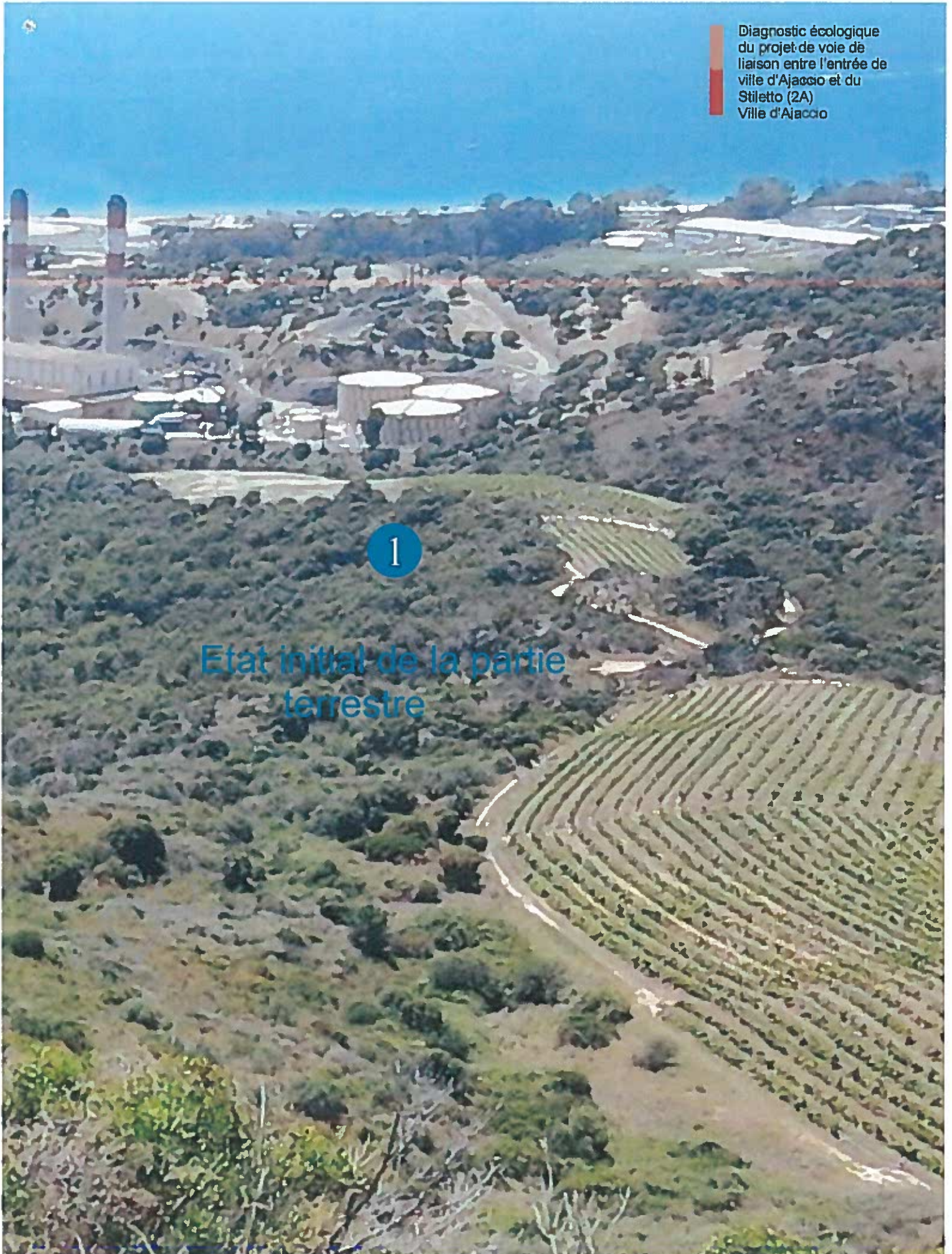
La méthodologie employée est détaillée en Erreur ! Source du renvoi introuvable. ; elle n'intègre aucune considération de statut réglementaire.



Diagnostic écologique
du projet de voie de
liaison entre l'entrée de
ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)
Ville d'Ajaccio

1

Etat initial de la partie
terrestre



1 Connaissances préalables : prédiagnostic

1.1 Objectifs et méthodologie

Préalablement aux investigations de terrain, une étude (bibliographique et de terrain) a été menée en 2016, et a été réalisée par Biotope sur une large zone d'étude comprenant la zone d'étude du projet. Ce secteur étudié lors de ce prédiagnostic est référencé dans la présente étude comme « l'aire d'étude préliminaire ».

L'objectif de cette mission était de cibler les enjeux du site d'étude et ainsi de déterminer les contraintes potentielles pour la réalisation de l'aménagement. Elle s'est décomposée en 3 étapes principales. Le prédiagnostic a en effet pour objet de déterminer les risques et les opportunités liés à la biodiversité pour un projet d'aménagement sur le site d'étude, et a consisté en :

- un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- un bilan des zonages du patrimoine naturel concernant le site d'étude (présenté dans le paragraphe précédent) ;
- un repérage pluridisciplinaire des milieux et de leurs potentialités d'accueil pour la flore et les différents groupes de faune.

Les différents milieux, naturels ou non, du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations opportunistes d'espèces pouvant constituer un enjeu de conservation et/ou une contrainte réglementaire pour un projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les supports locaux de diversification des espèces : zones humides et cours d'eau, arbres âgés, boisements et leurs lisières, éléments minéraux naturels, ruines et autres éléments de bâti ...

A la suite de ce travail une étude des variantes a donc été réalisée afin de comparer les enjeux écologiques des différentes variantes possibles pour ce projet.

1.2 Synthèse des éléments recueillis

Le site d'étude préliminaire est marqué par la présence de suberaies (habitat d'intérêt communautaire) et de milieux semi-ouverts (cf. Carte ci-après). Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire). Les enjeux très forts sont focalisés sur les reptiles et tout particulièrement, la Tortue d'Hermann (Cf. Carte ci-après). La flore est susceptible de présenter ponctuellement des enjeux forts (notamment dans les suberaies), ainsi que les amphibiens dans les zones humides.

Les milieux secs (maquis/matorral, pelouses subnitrophiles) s'avèrent porteurs d'enjeux modérés : les milieux semi-ouverts et boisés sont susceptibles d'être utilisés par un insecte, des oiseaux et des chiroptères protégés à patrimonialité modérée. Les pelouses subnitrophiles et humides présentent des enjeux plus ponctuels liés à la flore protégée qui s'y trouve, ainsi qu'aux potentielles espèces-hôtes d'un papillon à enjeux modérés (Porte-queue de Corse).

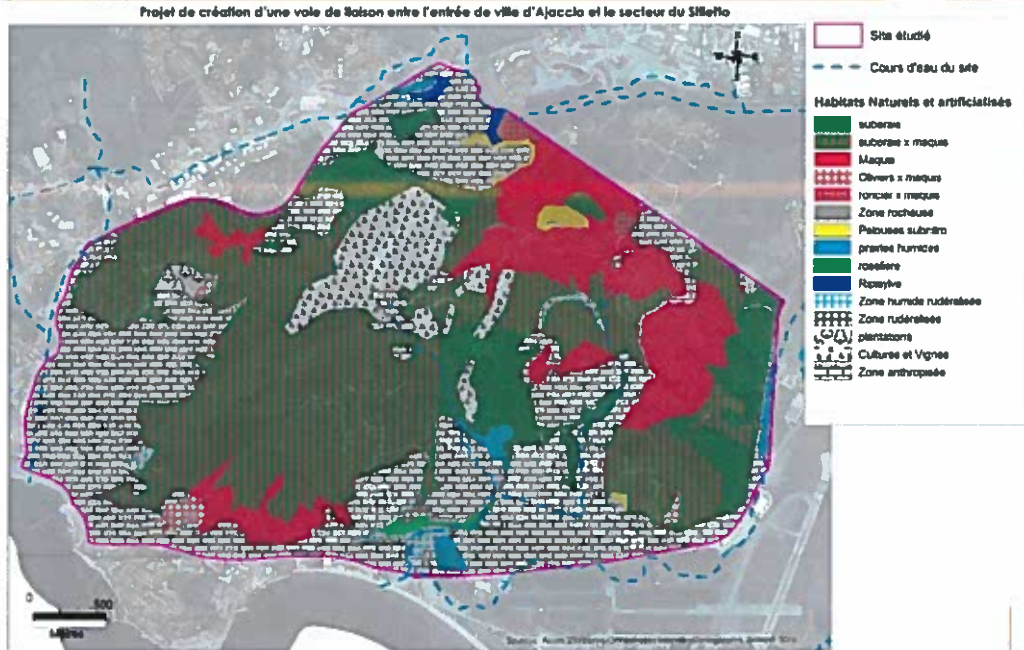
Les zones urbanisées et de vignobles présentent des enjeux écologiques respectivement très faibles et faibles de par leur pauvre biodiversité et leur attractivité réduite pour la faune.

L'ensemble du site d'étude préliminaire est constitué essentiellement de milieux naturels ou agricoles, et représente un massif naturel relictuel à l'entrée d'Ajaccio, cerné par l'urbanisation. Le secteur d'étude préliminaire est dans sa globalité une zone refuge pour la faune et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain.



Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Intervia

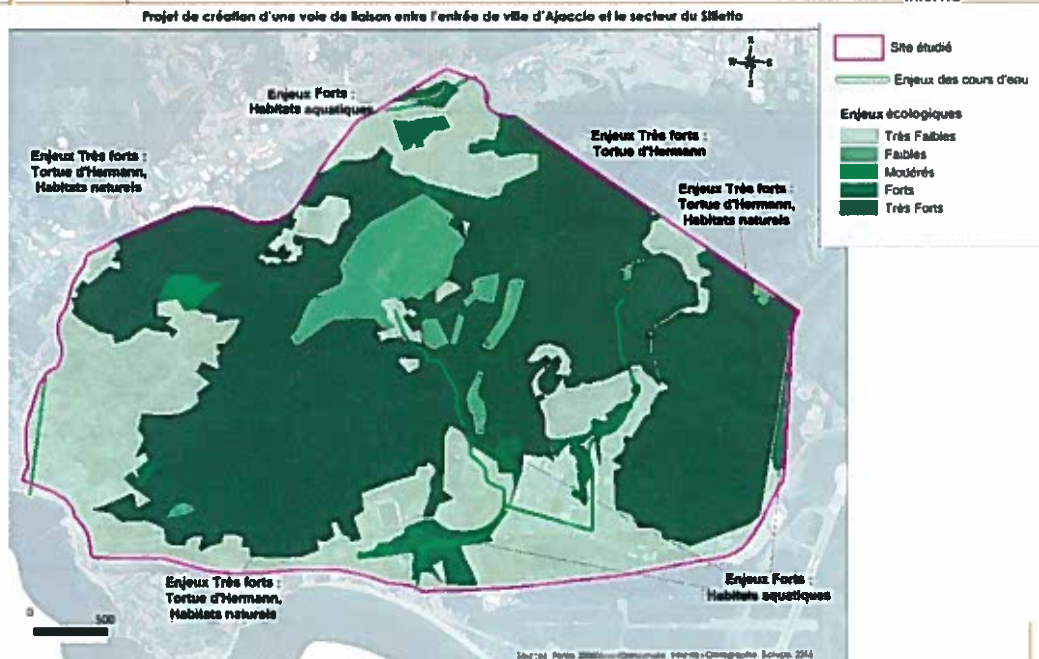


Carte 2 : Habitats naturels identifiés sur la zone d'étude préliminaire



Enjeux écologiques potentiels identifiés sur le site d'étude

Intervia



Carte 3 : Enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude préliminaire

Ainsi, au regard des enjeux écologiques, le choix de l'aire d'étude écologique a été fait de manière à diminuer en amont les impacts potentiels sur les secteurs à forts enjeux (suberaie avec enjeux Tortue d'Hermann).

2 Contexte écologique du projet

2.1 Généralités

La zone d'étude écologique se situe en Corse du sud, sur la commune d'Ajaccio. Le site s'insère donc dans un contexte urbain avec une aire d'étude préliminaire en partie artificialisée. Toutefois, l'aire d'étude éloignée (cf. Carte ci-après) occupe une étendue vaste se recoupant avec des secteurs à forte patrimonialité (ex. : APB du Ricantu, Digue d'Aspretto...) pour un grand nombre d'espèces patrimoniales de différents groupes (flore, amphibiens, reptiles, oiseaux, mollusques, insectes...).

2.2 Zonages du patrimoine naturel

Un inventaire des zonages du patrimoine naturel s'appliquant sur l'aire d'étude éloignée a été effectué auprès des services administratifs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

Les zonages réglementaires, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen NATURA 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales...

Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II - grands ensembles écologiquement cohérents - et ZNIEFF de type I - secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable -).

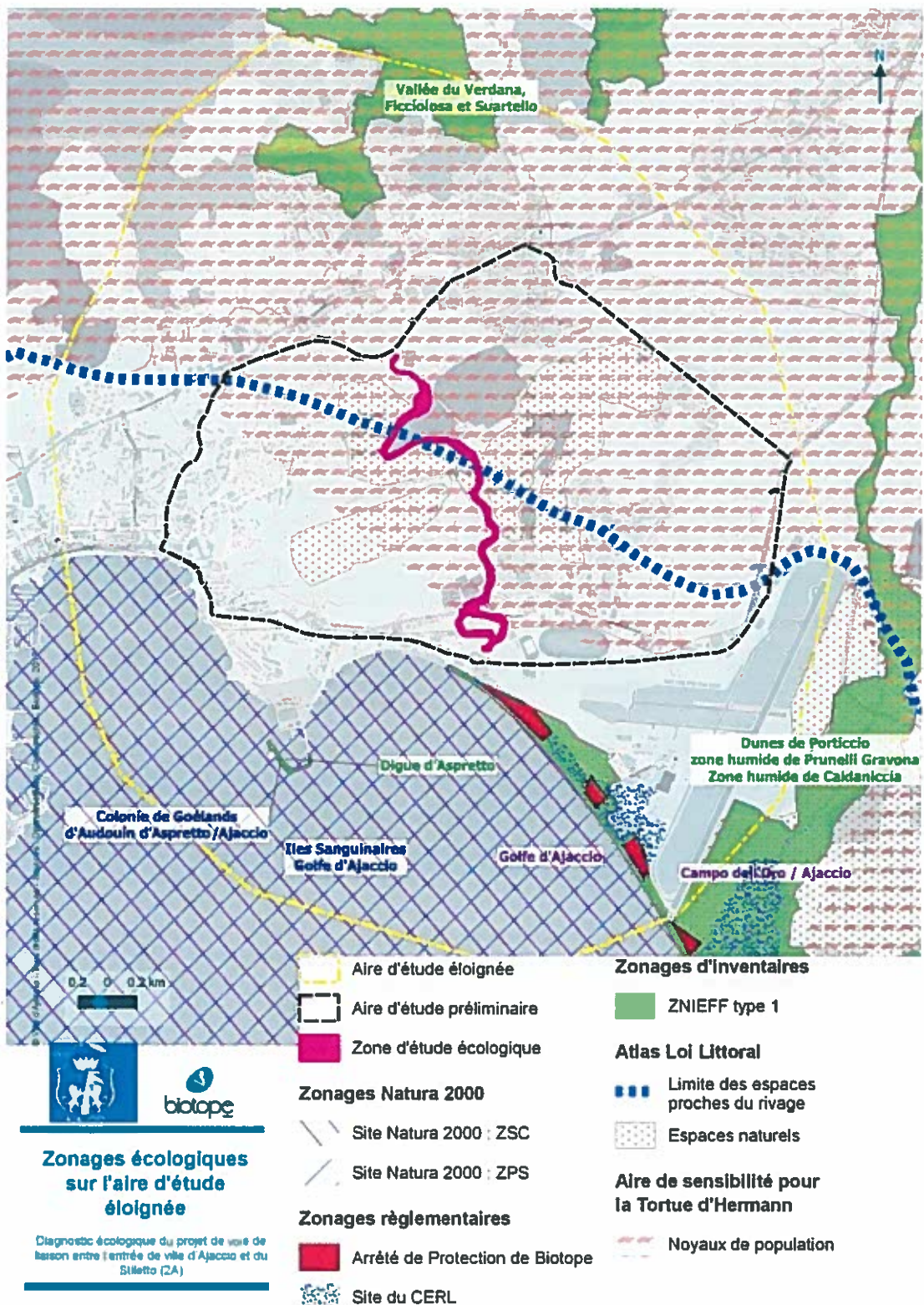
D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (sites des Conservatoires des Espaces Naturels, sites du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres...). Les cartes et le tableau qui suivent présentent les différents zonages du patrimoine naturel concernés par l'aire d'étude éloignée.

Légende des
tableaux

Le périmètre recoupe la zone d'étude écologique
Le périmètre est en limite de la zone d'étude écologique
Le périmètre est inclus dans l'aire d'étude éloignée du projet

2.3 Synthèse du contexte écologique du projet

Le tableau et la carte suivants synthétisent les différents zonages de protection et d'inventaire présents dans un secteur de 3 km autour du projet :



Carte 4 : Périmètres écologiques sur l'aire d'étude éloignée

Tableau 4 : Zonages du patrimoine naturel dans l'aire d'étude éloignée

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
APPB : N° FR3800535 : Landes à Genêt de Salzman de Campo dell'Oro	0,3 km du projet
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF type 1 N° 940031075 : Vallée du Verdana, Ficciolosa, Suartello	1,3 km du projet
ZNIEFF type 1 N° 940030580 : Digue D'Aspretto	1,7 km du projet
ZNIEFF type 1 N° 940004130 : Dune De Porticcio - Zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia	0,3 km du projet
Protections contractuelles (Natura 2000, PNR, PNA...)	
ZPS FR9412001 « Colonie de Goélands d'Audouin (Larus audouinii) d'Aspretto/Ajaccio »	1,7 km du projet
ZPS N° 9410093 : Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio	0,3 km du projet
SIC N° FR9402017 : Golfe d'Ajaccio	0,3 km du projet
SIC N° FR9400619 : de Campo dell'Oro- Ajaccio	0,3 km du projet
Engagement international (ZH, RBiosphère)	
Aucun zonage de ce type concerné dans un rayon de 3 km	
Protection foncière (CELRL)	
N° FR1100441 : Ricantu - Capitellu	0,3 km du projet
Autres périmètres	
Atlas Loi Littoral - Espaces proches du rivage	Intersecte avec le projet
Plan National d'Action en faveur de la Tortue d'Hermann (CENC, 2011)	Site d'étude en zone « Sensibilité forte à très forte »

Le site étudié est situé à moins de 3 km de 3 zonages ZNIEFF de type 1. Il intersecte avec des espaces proches du rivage de l'atlas Loi littoral. Le site étudié est également situé à 300 m d'un site du CELRL, d'un APPB (pour la présence de l'habitat landes à Genêt de Salzman) et de 2 SIC et d'1 ZPS. Il se situe également à 1,7 km d'une autre ZPS. Enfin, le site étudié se situe en zone à sensibilité forte à très forte pour la Tortue d'Hermann. Il est donc primordial de prendre en compte les zonages intersectant avec ce projet.

3 Diagnostic écologique du site étudié

3.1 Les habitats naturels et artificialisés

Le site d'étude correspond à des secteurs urbains, et des zones de suberaie, habitat d'intérêt communautaire, ponctuées de maquis plus ou moins dense en fonction de l'impact des incendies. S'y trouvent plus ponctuellement des prairies subnitrophiles, des anciennes oliveraies et quelques secteurs de prairies humides. Ces zones plus fraîches sont également marquées par la présence abondante de ronce et de Canne de Provence (zone humide rudéralisée). Les habitats naturels semblent présenter un état de conservation moyen (souvent rudéralisé et/ou fragmentés) mais dans ce contexte urbanisé présentent un enjeu écologique fort de par leur fonction de zone refuge.

Les différents types de végétation observés sont (cf. Carte ci-après) :

- Les Végétations humides et aquatiques ;
- Les Végétations herbacées sèches ;
- Les Fruticée et matorral ;
- Les boisements ;
- Les Paysages artificiels.


 Les habitats correspondant potentiellement à des Habitats Communautaire sont **surlignés en vert** ; Le code Corine est précisé entre parenthèses.

Tableau 5 : Principaux habitats naturels et artificialisés présents sur le site d'étude

Synthèse des végétations sur l'aire d'étude rapprochée		
Libellé de la végétation et correspondances typologiques	Superficie sur l'aire d'étude (en ha)	Représentativité sur l'aire d'étude
Végétations aquatique et humides		
Prairies humides Typologie CORINE biotopes : 37.4	0,1	1%
Roselière Typologie CORINE biotopes : 53.1	0,4	3%
Zone humide rudéralisée Typologie CORINE biotopes : 31.831 x 53.62	1,1	8%
Ripisylve Typologie CORINE biotopes : 44.53	0,1 en mosaïque	1% en mosaïque
Végétations herbacées sèches		
Pelouses subnitrophiles Typologie CORINE biotopes : 34.8	0,2	2%
Fruticée et matorral		
Ronciers Typologie CORINE biotopes : 31.831	<0,1	Non représentatif
Maquis silicoles mésoméditerranéens Typologie CORINE biotopes : 32.3	0,9 + 5,1 en mosaïque	7% + 38% en mosaïque

Synthèse des végétations sur l'aire d'étude rapprochée		
Libellé de la végétation et correspondances typologiques	Superficie sur l'aire d'étude (en ha)	Représentativité sur l'aire d'étude
Boisements		
Subéraie (= Boisement à Chêne liège) Typologie CORINE biotopes : 45.212 Typologie Natura 2000 : 9330 – Forêts à Quercus suber	0,3 + 4,9 en mosaïque	2% + 37 % en mosaïque
Oliviers Typologie CORINE biotopes : 45.11 Typologie Natura 2000 :	0,3 en mosaïque	2% en mosaïque
Habitats rocheux		
Zones rocheuses Typologie CORINE biotopes : 62.2	0,1	1%
Paysages artificiels		
Zone anthropisée Typologie CORINE biotopes : 86.1	2,9	22%
Zone rudérale Typologie CORINE biotopes : 87.2	0,9	6%
Vignes Typologie CORINE biotopes : 83.21	1	7%
Champ Typologie CORINE biotopes : 82	0,2	1%



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Site : Opérationnel/Chargé - Date : 2017



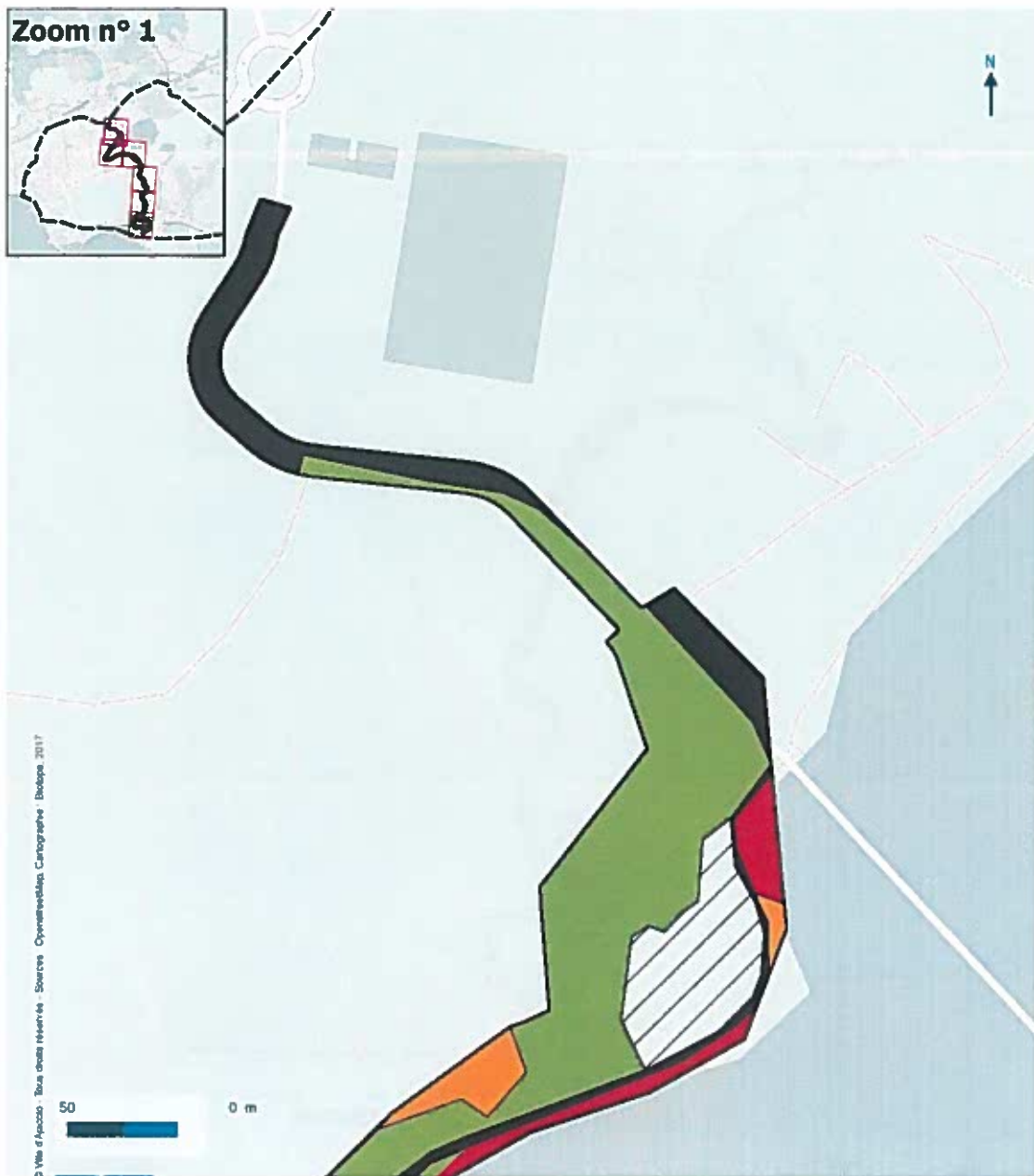

Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stadio (ZA)

Légende

 Aire d'étude préliminaire	 Suberaie x Ripisylve
 Zone d'emprise du projet	 Roncier
Habitats identifiés	 Roselière
 Zone rocheuse	 Prairies humides
 Pelouses subnitrophiles	 Zone humide rudéralisée
 Oliviers x Maquis	 Champs
 Maquis	 Vignes
 Suberaie x Maquis	 Zone rudérale
 Suberaie	 Zone anthropisée

Carte 5 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : vue globale










© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, Cartographie : Biotope, 2017



Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

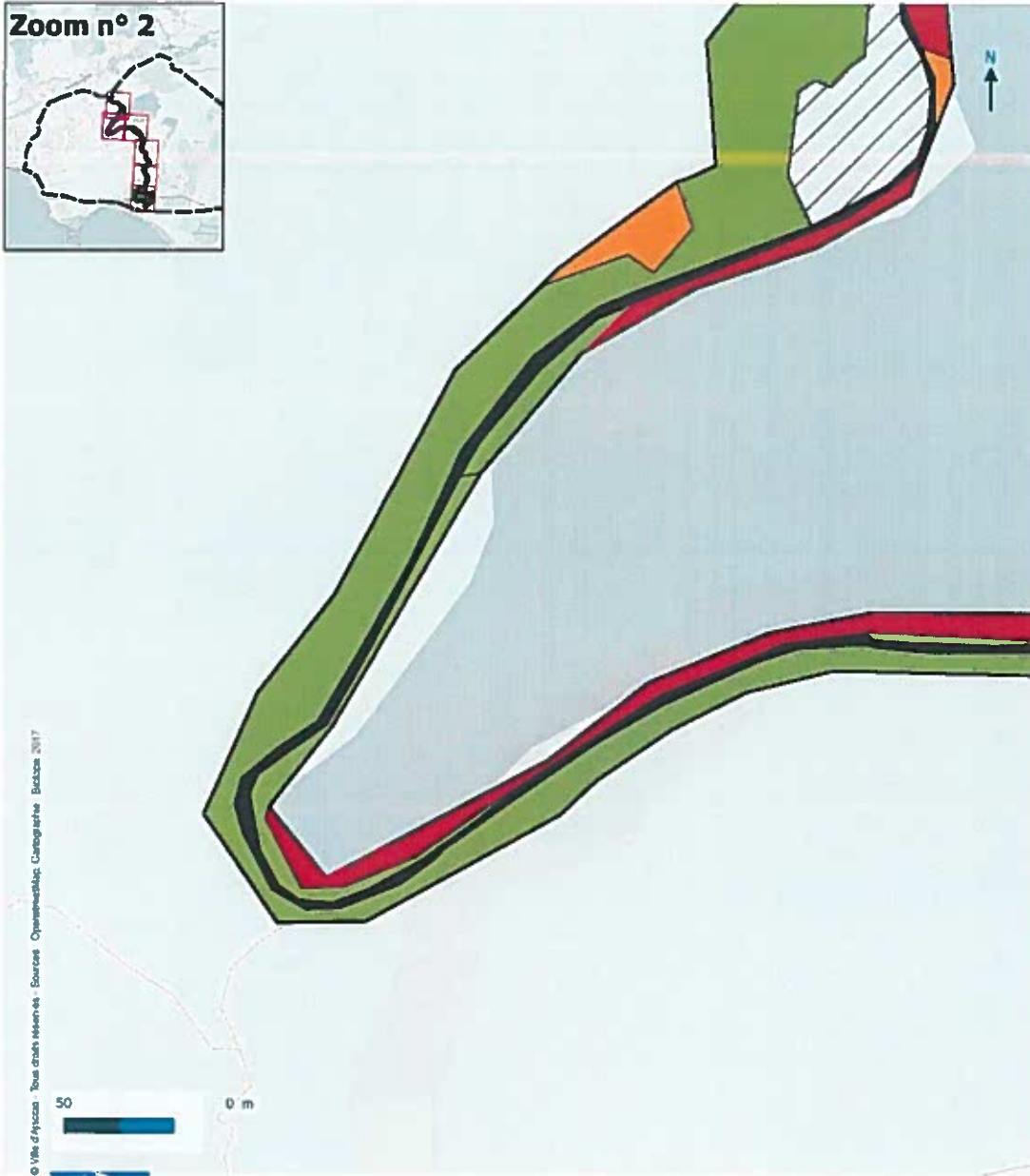
Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto (2A)

Légende

-  Aire d'étude préliminaire
-  Zone d'emprise du projet
- Habitats identifiés**
-  Zone rocheuse
-  Pelouses subnitrophiles
-  Oliviers x Maquis
-  Maquis
-  Suberaie x Maquis

-  Suberaie x Ripisylve
-  Roncier
-  Roselière
-  Prairies humides
-  Zone humide rudéralisée
-  Champs
-  Vignes
-  Zone rudérale
-  Zone anthropisée

Carte 6 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 1



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, Cartographie - Biotope 2017



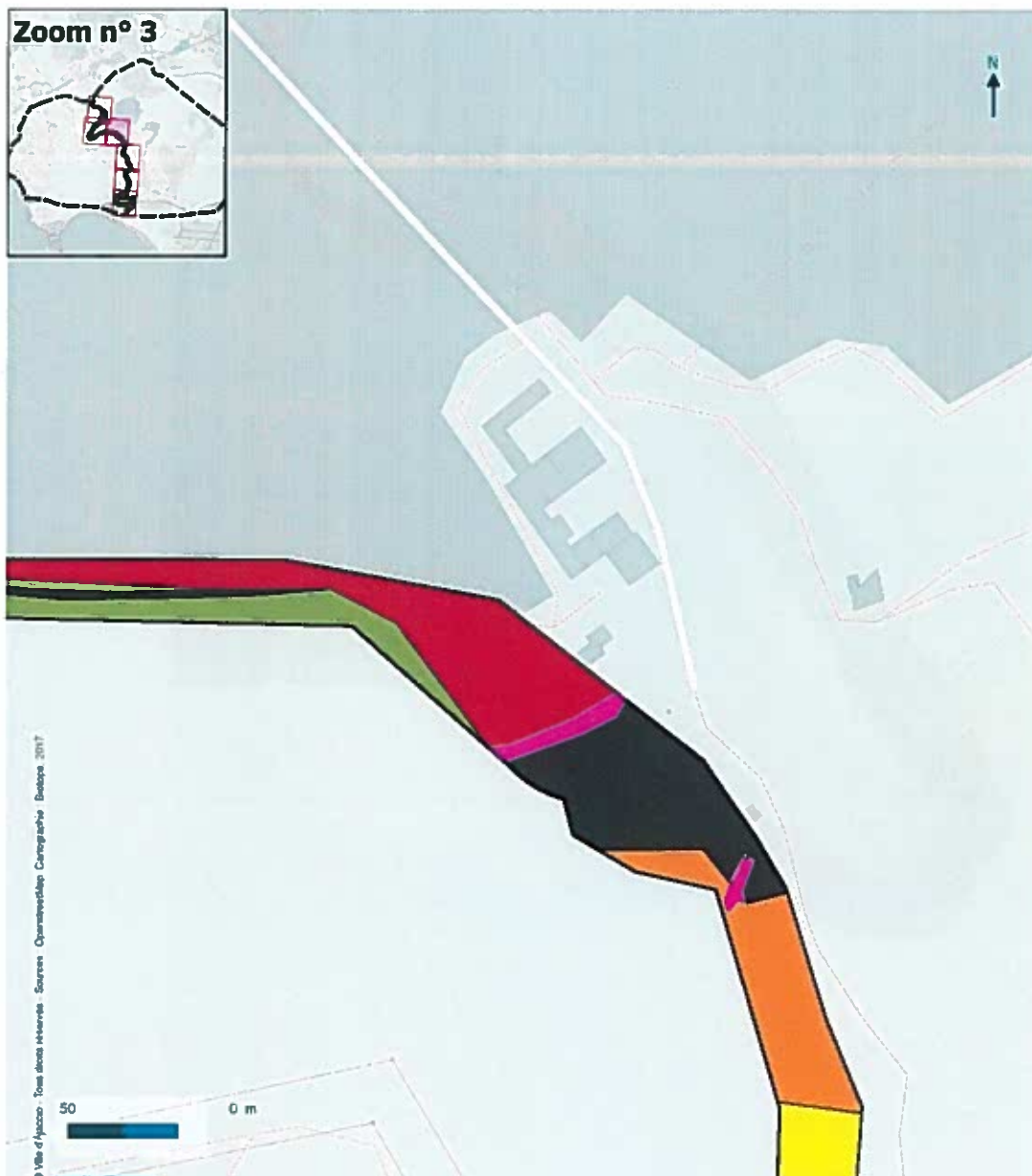
Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entres de ville d'Ajaccio et du Staleto (2A)

- Légende**
-  Aire d'étude préliminaire
 -  Zone d'emprise du projet
 - Habitats Identifiés**
 -  Zone rocheuse
 -  Pelouses subnitrophiles
 -  Oliviers x Maquis
 -  Maquis
 -  Suberaie x Maquis
 -  Suberaie

-  Suberaie x Ripisylve
-  Roncier
-  Roselière
-  Prairies humides
-  Zone humide rudéralisée
-  Champs
-  Vignes
-  Zone rudérale
-  Zone anthropisée

Carte 7 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 2



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : Quantitative Cartographie Biotope 2017

Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto (2A)

Légende

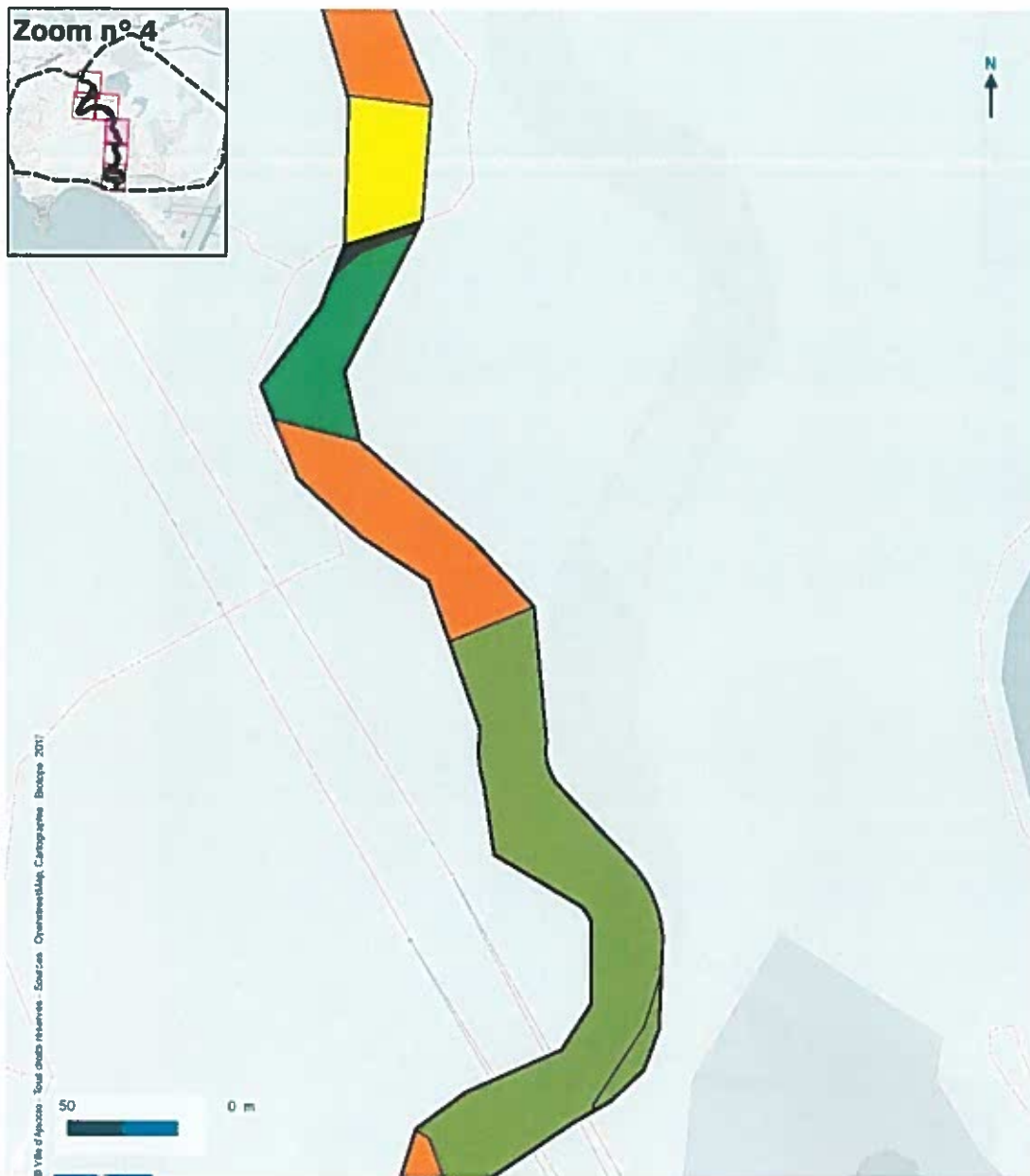
- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet

Habitats identifiés

- Zone rocheuse
- Pelouses subnitrophiles
- Oliviers x Maquis
- Maquis
- Suberaie x Maquis
- Suberaie

- Suberaie x Ripisylve
- Roncier
- Roselière
- Prairies humides
- Zone humide rudéralisée
- Champs
- Vignes
- Zone rudérale
- Zone anthropisée

Carte 8 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 3











© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : Openstreetmap, Cartographie Biotope 2017




Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

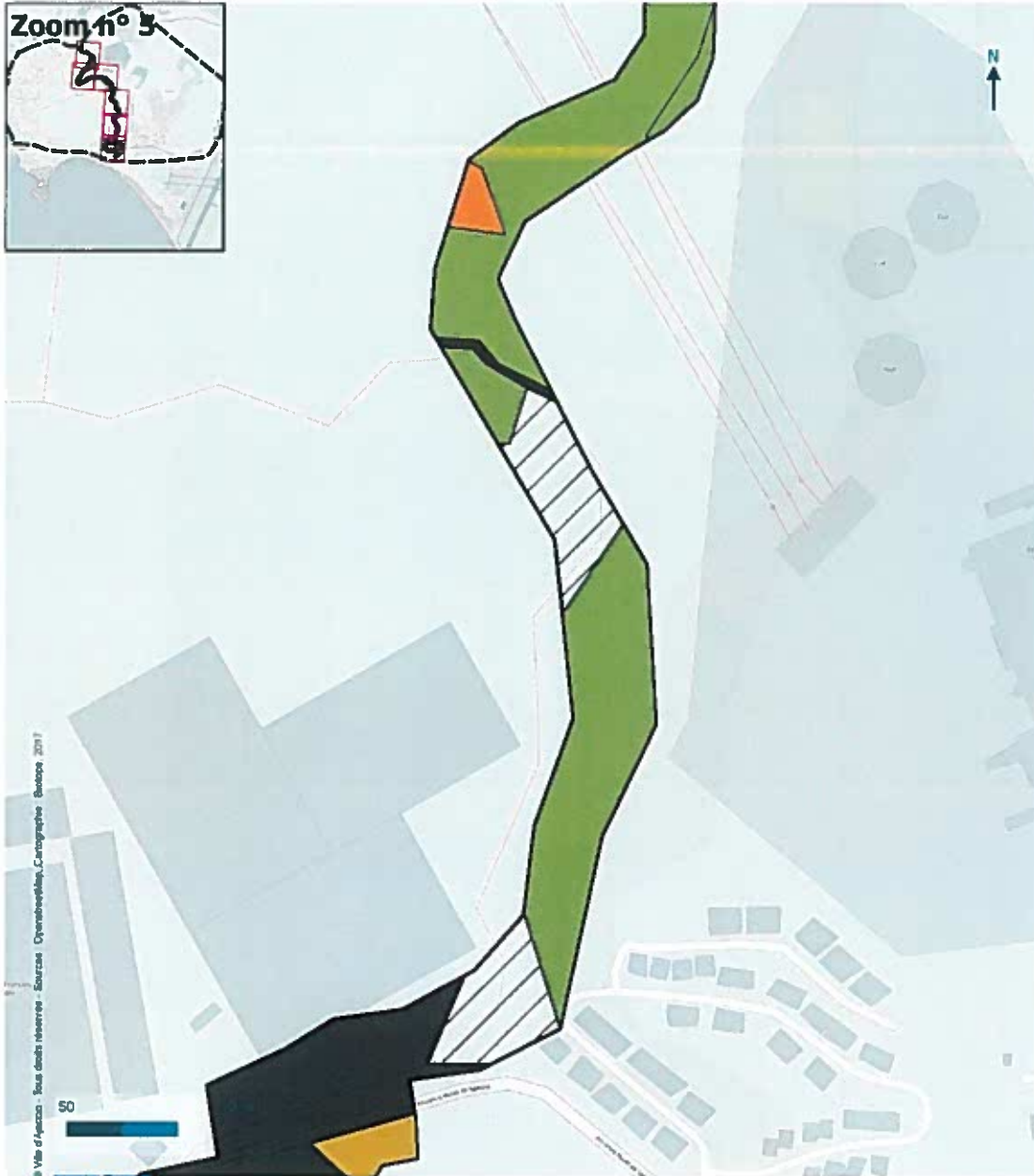
Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Siletto (ZA)

Légende

-  Aire d'étude préliminaire
-  Zone d'emprise du projet
- Habitats identifiés**
-  Zone rocheuse
-  Pelouses subnitrophiles
-  Oliviers x Maquis
-  Maquis
-  Suberaie x Maquis
-  Suberaie

-  Suberaie x Ripisylve
-  Roncier
-  Roselière
-  Prairies humides
-  Zone humide rudéralisée
-  Champs
-  Vignes
-  Zone rudérale
-  Zone anthropisée

Carte 9 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 4






© Ville d'Ajaccio - Sous droits réservés - Sources : Openstreetmap, Cartographie Blotope 2017



blotope

Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto (2A)

- Légende**
-  Aire d'étude préliminaire
 -  Zone d'emprise du projet
 - Habitats identifiés**
 -  Zone rocheuse
 -  Pelouses subnitrophiles
 -  Oliviers x Maquis
 -  Maquis
 -  Suberaie x Maquis
 -  Suberaie

-  Suberaie x Ripisylve
-  Roncier
-  Roselière
-  Prairies humides
-  Zone humide rudéralisée
-  Champs
-  Vignes
-  Zone rudérale
-  Zone anthropisée

Carte 10 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude : zoom 5



Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto (ZA)

Légende

- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet

Habitats identifiés

- Zone rocheuse
- Pelouses subnitrophiles
- Oliviers x Maquis
- Maquis
- Suberaie x Maquis

- Suberaie x Ripisylve
- Roncier
- Roselière
- Prairies humides
- Zone humide rudéralisée
- Champs
- Vignes
- Zone rudérale
- Zone anthropisée

Carte 11 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude ; zoom 6

Principales végétations sans enjeu de conservation intrinsèque



Figure 1 : Maquis silicicoles



Figure 2 : Prairies humides



Figure 3 : Pelouses subnitrophiles



Figure 4 : Olivers



Figure 5 : Ripisylve x Suberaie



Figure 6 : Roselière





Figure 7 : Zone humide rudérialisée : Eucalyptus



Figure 8 : Zone humide rudérialisée : Canne de Provence



Figure 9 : Zone rocheuse



Figure 10 : Vignes



Figure 11 : Zone anthropisée



Figure 12 : Zone rudérale

Globalement, le site d'étude présente une proportion importante de zones anthropisée (22 %). L'habitat naturel dominant est un maquis silicicole majoritairement en mélange avec de la suberaie. Il s'agit d'un habitat naturel patrimonial d'intérêt communautaire (Forêts à *Quercus suber* : 9330). D'autres habitats sont ponctuellement présents : pelouses sèches subnitrophiles, roncier, oliviers... Le site est également marqué par l'anthropisation fortement présente autour des îlots naturels du secteur : on y retrouve ainsi des zones rudérialisées (6 %) et des vignes (7 %). Quelques milieux humides apparaissent très localement dans la partie sud : ils sont peu étendus (roselière, prairies humides, ripisylve), à l'exception des zones humides rudérialisées (Eucalyptus et Canne de Provence) qui représente 8 % des habitats du site d'étude.

3.2 Végétations représentant un enjeu de conservation

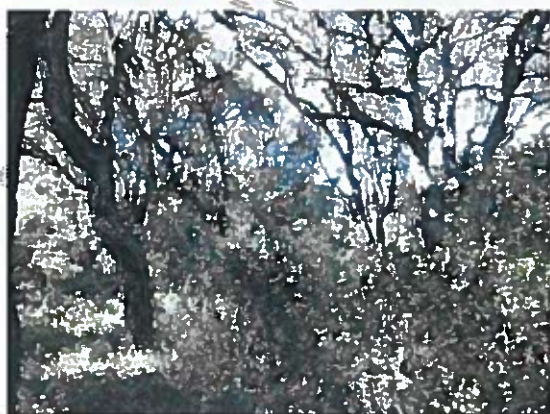
Ce chapitre présente les végétations constituant un enjeu de conservation sur l'emprise du projet. Chacune d'entre elle fait l'objet d'un cartouche de description précisant :

- L'intitulé retenu dans le cadre de cette étude, correspondant à celui mentionné sur la cartographie des végétations et sur les illustrations ;
- Les correspondances typologiques avec les principaux référentiels utiles sur l'aire d'étude (codes CORINE Biotopes, NATURA 2000, PRODROME 2004) ;
- La surface occupée sur l'aire d'étude ;
- Les espèces typiques, diagnostiques de la végétation sur l'aire d'étude rapprochée, ainsi que toute autre espèce remarquable ;
- L'état de conservation de la végétation ;
- Son niveau d'enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée.

3.2.1 Boisements

1 habitat forestier constitue un enjeu de conservation sur l'aire d'étude du projet.

Subéraie	
<p>Phytosociologie : <i>Erico arboreae-Arbutetum unedo</i> ; <i>Quercetosum suberis</i> Typologie CORINE biotopes : 45.212 Habitat Natura 2000 d'Intérêt Communautaire : 9330 – Forêts à <i>Quercus suber</i></p>	<p>Espèces typiques / diagnostiques sur l'aire d'étude : Chêne liège <i>Quercus suber</i> Lentisque <i>Pistacia lentiscus</i> Asperge à feuilles aiguës <i>Asparagus acutifolius</i> Ciste de Montpellier <i>Cistus monspessulanum</i> Cytise vilieux <i>Cytisus villosus</i></p>
<p>Surface couverte et localisation : 0,3 ha + 4,9 ha en mosaïque, soit 2 % + 36 % en mosaïque de la zone d'étude écologique. Cette suberaie présente de beaux faciès assez variés (zones denses, clairières et variation de sous-bois arbustif plus ou moins haut) reliquats d'une ancienne suberaie bien plus étendue qui existait autrefois dans ces secteurs avant leur urbanisation.</p>	<p>Etat de conservation : Moyen</p>
<p>Enjeu de conservation sur l'aire d'emprise du projet de niveau Modéré</p>	



Les végétations naturelles du site présentent 1 Habitat d'Intérêt Communautaire, la suberaie, couvrant environ 5 ha (soit 38 % du site d'étude) à enjeux écologiques qualifiés de Modérés.

3.3 La flore

115 espèces ont été observées sur le site d'étude, ce qui correspond à une biodiversité moyenne cohérente avec le type de milieu du site : milieux boisés et maquis.

3.3.1 Espèces protégées

Les 2 espèces réglementées identifiées sur le site du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous et localisées sur les cartes ci-après. Les fiches espèces ci-après présentent en détail ces taxons.

Nota : les espèces réglementées au titre de leur cueillette ne sont pas intégrées à cette synthèse.

 cf. : liste des espèces végétales identifiées sur la partie terrestre du site d'étude

 Nomenclature des catégories de la Liste rouge

RE : Disparue de métropole
CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi menacée
LC : Préoccupation mineure
DD : Données insuffisantes

Espèces indigènes réglementées recensées sur l'aire d'étude		
Nom français Nom scientifique	Etat des populations et enjeu de conservation sur l'aire d'étude	Statuts réglementaires
Serapias à petites fleurs <i>Serapias parviflora</i>	6 stations observées (au total environ 20 pieds) dans la zone d'étude écologique Enjeu Faible	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié, Article 1)
Sérapias négligé <i>Serapias neglecta</i>	13 stations observées (environ 30 pieds) dans la zone d'étude écologique Enjeu Modéré	

Droit français, niveau national

Pour les espèces végétales dont la liste est fixée à l'annexe I de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, modifié, sont interdits (article 1er) :

« Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, [...], en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages [de ces] espèces [...].

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées. »

Pour les espèces végétales dont la liste est fixée à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, modifié, il est interdit (article 2) :

« [Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants], [...] de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, [de ces] espèces [...] ».

Droit français, niveau régional

Arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse.

Famille : Orchidaceae
 Statuts de conservation
 Déterminante ZNIEFF Corse
 Peu fréquente en Corse (Flora Corsica)
 Classé LC dans la Liste rouge Corse de la Flore
 Statuts réglementaires
 France : Protégée



Serapias parviflora Photo prise sur le site d'étude
 (F. DELAY, © Biotope, avril 2017)

Répartition nationale et régionale



Répartition de *Serapias parviflora* en France (Telabotanica, 2013)

Ce *Serapias*, réparti sur le littoral méditerranéen et atlantique, noté peu fréquent en Corse y est sans doute plus répandu que présumé.

Description, biologie et écologie

Description : orchidée de 10 à 30 cm à inflorescence composée de petites fleurs rose.

Type biologique : géophyte

Période de floraison : avril à juin

Écologie : affectionne particulièrement les pelouses et clairières de maquis surtout à proximité du littoral.

D'après Danton P. & Baffray M. (1995), ce taxon se rencontre toujours en populations réduites ce qui rend sa survie relativement aléatoire et fragilise l'espèce.

Données sur l'aire d'étude rapprochée

6 stations observées (au total environ 20 pieds) dans la partie centrale de la zone d'étude écologique et 10 stations observées (environ 20 pieds) dans la zone d'étude rapprochée (aux abords de la centrale EDF du Vazzio).

Enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée de niveau Faible

SERAPIAS NEGLIGE
SERAPIAS NEGLECTA

Famille : Orchidaceae
Statuts de conservation
Déterminante ZNIEFF Corse
Peu fréquente en Corse (Flora Corsica)
Classé LC dans la Liste rouge Corse de la Flore
Statuts réglementaires
France : Protégée



Serapias neglecta Photo prise sur le site d'étude (F. DELAY, © Biotope, avril 2017)

Répartition nationale et régionale



Légende

- Zone géographique non renseignée
- Présence
- Présence à confirmer
- douteux
- Origine
- CEE d'origine comme présent
- Présence non signalée

Répartition de *Serapias neglecta* en France (Telabotanica-2013)

Cette espèce peu fréquente en Corse présente une aire de répartition restreinte à l'échelle nationale. En France, elle n'est connue que dans le Var, les Alpes maritimes et la Corse où elle est présente près d'Ajaccio, Sartène, Favone, Cagna et Bonifacio (Jeanmonod & Gamisans, 2007).

Description, biologie et écologie

Description : Plante basse trapue (10 – 25 cm) à inflorescence composée de larges fleurs rose saumon voire jaune. Distinction avec les autres espèces du genre aisée

Type biologique : géophyte

Période de floraison : avril à mai

Ecologie : endémique tyrrhénienne, elle se répartit aux étages thermo- et mésoméditerranéens, de 0 à 600 mètres d'altitude, où elle occupe les milieux de pelouses, fruticées et clairières.

Données sur l'aire d'étude rapprochée

13 stations observées (environ 30 pieds) dans la zone d'étude écologique et 7 stations observées (environ 30 pieds) dans la zone d'étude rapprochée (aux abords de la centrale EDF du Vazzino).

Enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée de niveau Modéré



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés. Sources : OpenstreetMap, Cartographie Buisson, 2017








**Flore remarquable
Identifiée sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)



 Aire d'étude préliminaire
 Zone d'emprise du projet

Flore patrimoniale biblio : CBNC







-  *Linaria reflexa*
-  *Serapias neglecta*
-  *Serapias neglecta*
-  *Serapias olbia*
-  *Serapias parviflora*

Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE

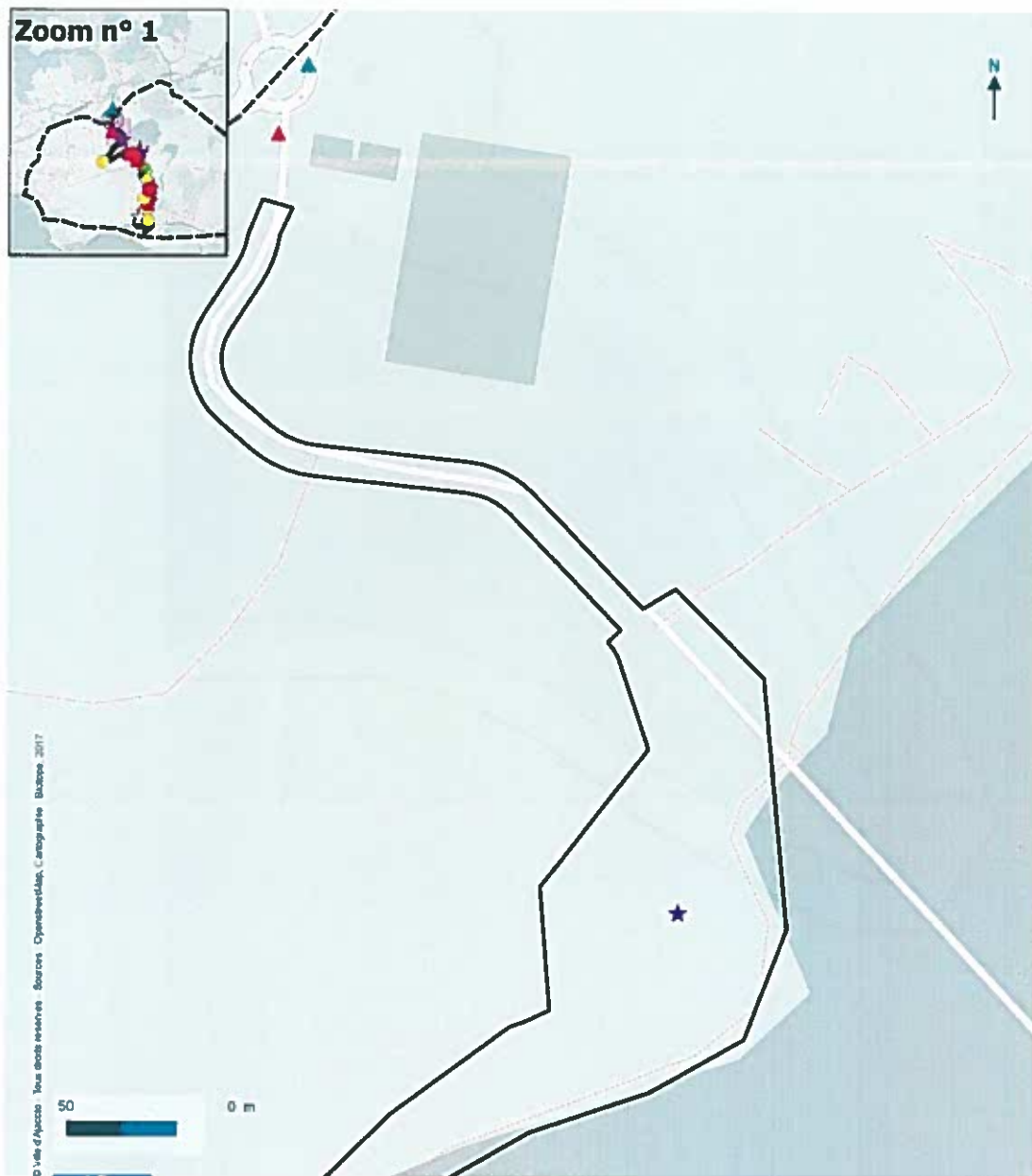
Flore patrimoniale observée

-  *Serapias neglecta*
-  *Serapias parviflora*

Flore envahissante observée

-  *Arundo donax*
-  *Carpobrotus sp.*
-  *Phytolacca americana*
-  *Robinia pseudacacia*
-  *Opuntia ficus-indica*
-  *Arundo donax*

Carte 12 : Flore identifiée sur le site d'étude - Vue générale



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : Openstreetmap, Cartographie Biotope 2017



**Flore remarquable
identifiée sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stretto (ZA)

Aire d'étude préliminaire
 Zone d'emprise du projet

Flore patrimoniale biblio : CBNC

- Linaria reflexa*
- Serapias neglecta*

Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE

- Serapias neglecta*
- Serapias olbia*
- Serapias parviflora*

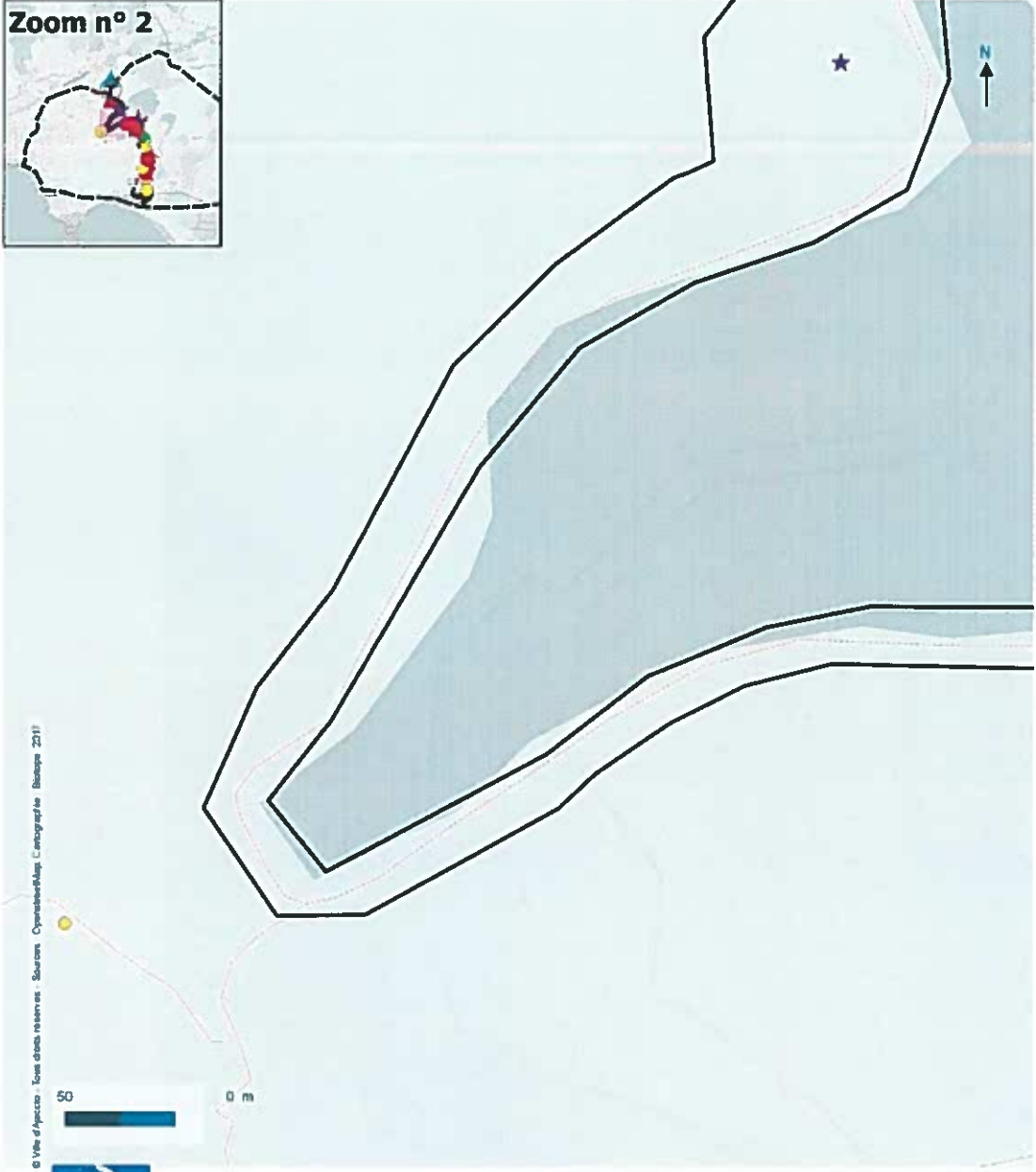
Flore patrimoniale observée

- Serapias neglecta*
- Serapias parviflora*

Flore envahissante observée

- Arundo donax*
- Carpobrotus sp.*
- Phytolacca americana*
- Robinia pseudacacia*
- Opuntia ficus-indica*
- Arundo donax*

Carte 13 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 1



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Suezem - OpenStreetMap, L. cartographie - Biotope 2011



**Flore remarquable
identifiée sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Siletto (2A)

- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet

Flore patrimoniale biblio : CBNC

- Linaria reflexa*
- Serapias neglecta*
- Serapias neglecta*
- Serapias olbia*
- Serapias parviflora*

Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE

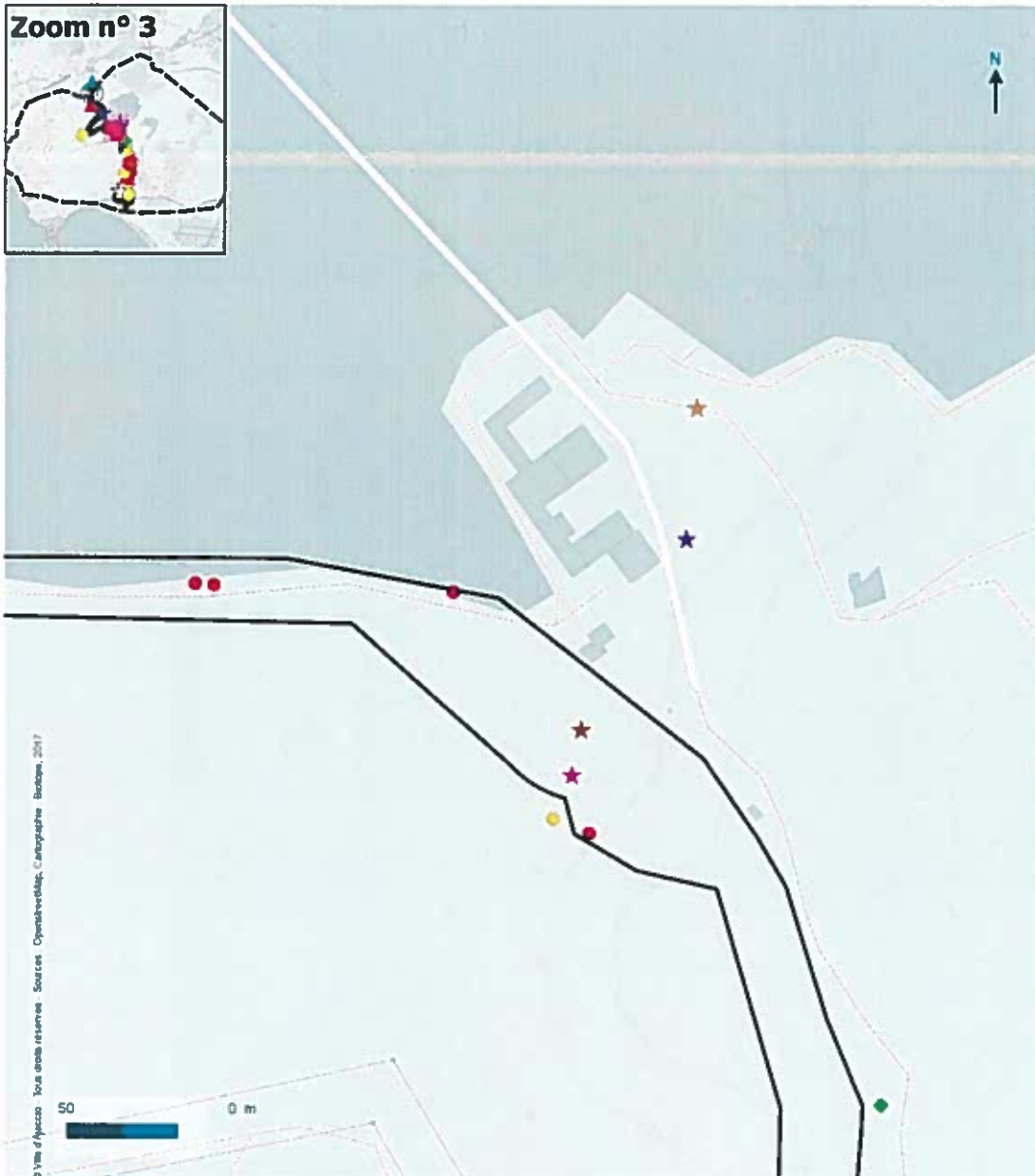
Flore patrimoniale observée

- Serapias neglecta*
- Serapias parviflora*

Flore envahissante observée

- Arundo donax*
- Carpobrotus sp.*
- Phytolacca americana*
- Robinia pseudacacia*
- Opuntia ficus-indica*
- Arundo donax*

Carte 14 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 2



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés. Sources : OpenStreetMap, Cartographie - Brestem, 2017

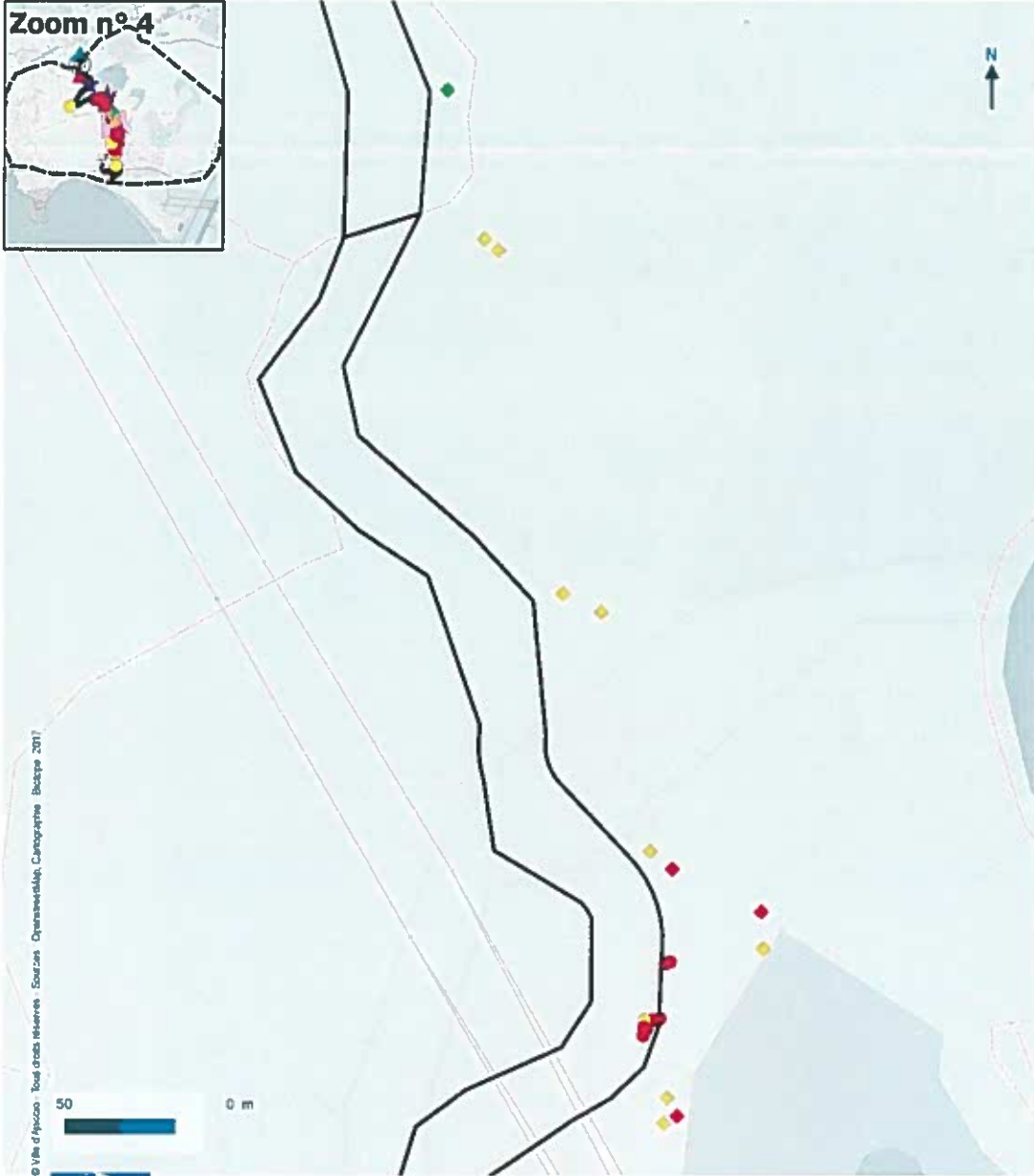
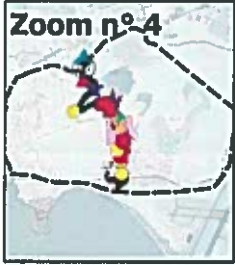
**Flore remarquable
Identifiée sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)

- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet
- Flore patrimoniale biblio : CBNC**
- Linaria reflexa*
- Serapias neglecta*
- Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE**
- Serapias neglecta*
- Serapias olbia*
- Serapias parviflora*

- Flore patrimoniale observée**
- Serapias neglecta*
- Serapias parviflora*
- Flore envahissante observée**
- Arundo donax*
- Carpobrotus sp.*
- Phytolacca americana*
- Robinia pseudacacia*
- Opuntia ficus-indica*
- Arundo donax*

Carte 15 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 3



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : Openstreetmap, Cartographie - Biotope 2017

**Flore remarquable
identifiée sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)

Aire d'étude préliminaire
 Zone d'emprise du projet

Flore patrimoniale biblio : CBNC

- Linaria reflexa*
- Serapias neglecta*
- Serapias neglecta*
- Serapias olbia*
- Serapias parviflora*

Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE

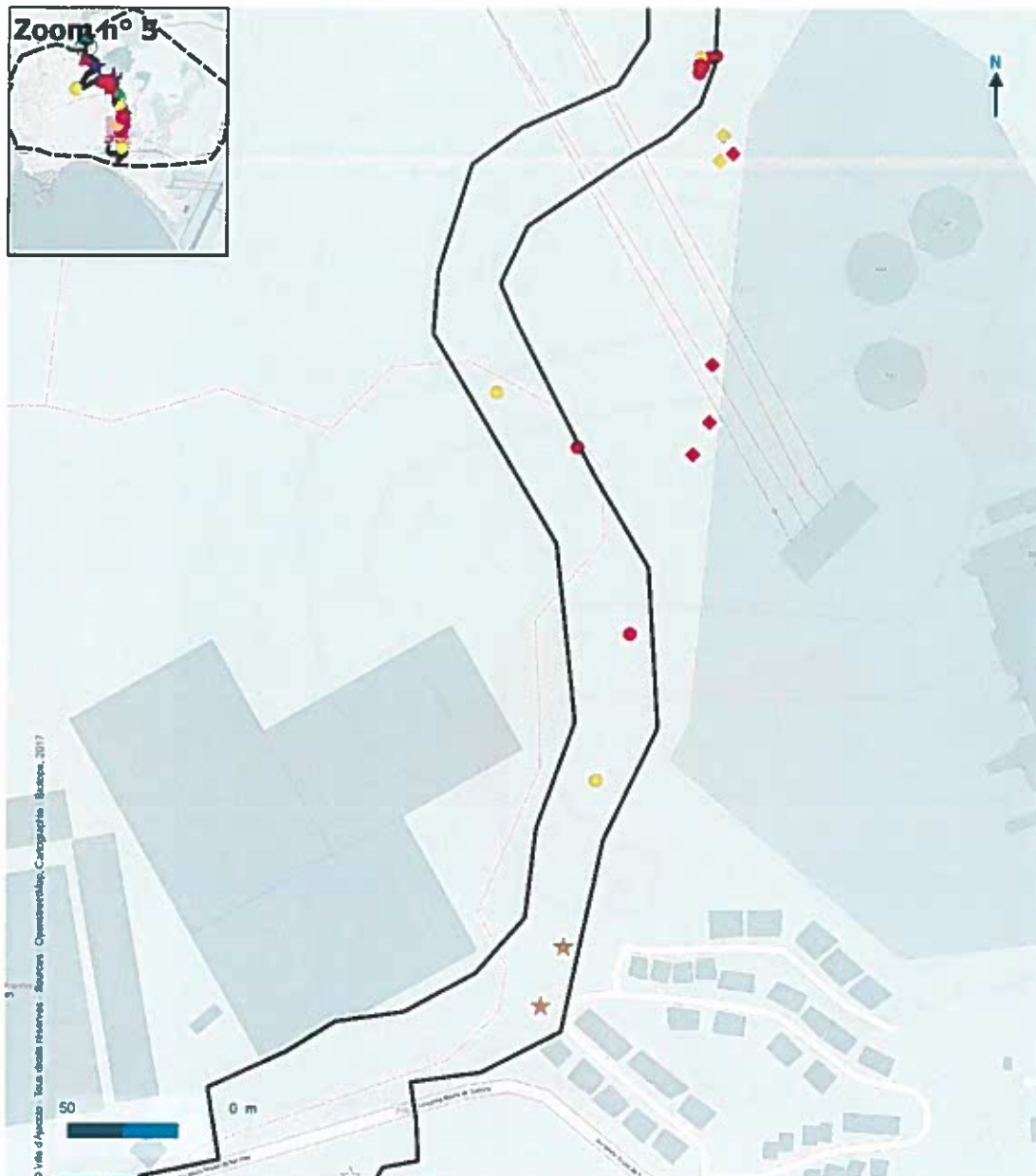
Flore patrimoniale observée

- Serapias neglecta*
- Serapias parviflora*

Flore envahissante observée

- Arundo donax*
- Carpobrotus sp.*
- Phytolacca americana*
- Robinia pseudacacia*
- Opuntia ficus-indica*
- Arundo donax*

Carte 16 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 4










© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Biotopes - Chemin de l'Éclaircie, Corti, Ajaccio - Biotope, 2017



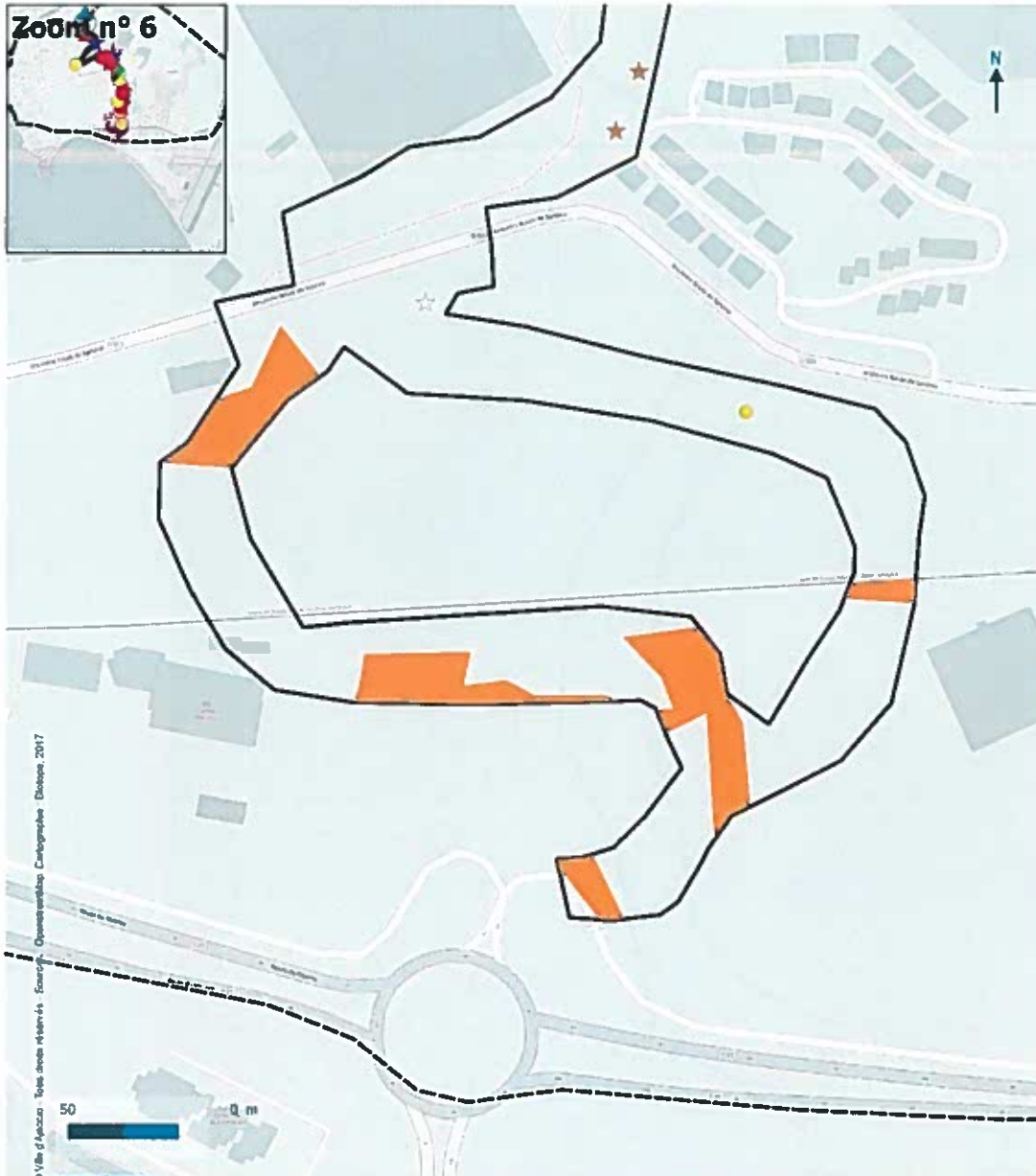
**Flore remarquable
identifiée sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
bypass entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stadio (ZA)

-  Aire d'étude préliminaire
-  Zone d'emprise du projet
- Flore patrimoniale biblio : CBNC**
-  *Linaria reflexa*
-  *Serapias neglecta*
- Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE**
-  *Serapias neglecta*
-  *Serapias olbia*
-  *Serapias parviflora*

- Flore patrimoniale observée**
-  *Serapias neglecta*
-  *Serapias parviflora*
- Flore envahissante observée**
-  *Arundo donax*
-  *Carpobrotus sp.*
-  *Phytolacca americana*
-  *Robinia pseudacacia*
-  *Opuntia ficus-indica*
-  *Arundo donax*

Carte 17 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 5



Flore remarquable identifiée sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto (CA)

- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet
- Flore patrimoniale biblio : CBNC**
 - Linaria reflexa*
 - Serapias neglecta*
- Flore patrimoniale biblio : BIOTOPE**
 - Serapias neglecta*
 - Serapias olbia*
 - Serapias parviflora*

- Flore patrimoniale observée**
 - Serapias neglecta*
 - Serapias parviflora*
- Flore envahissante observée**
 - Arundo donax*
 - Carpobrotus sp.*
 - Phytolacca americana*
 - Robinia pseudacacia*
 - Opuntia ficus-indica*
 - Arundo donax*

Carte 18 : Flore identifiée sur le site d'étude - Zoom 6

3.3.2 Espèces patrimoniales non protégées

1 espèce au statut « Rare » (dans la Flora corsica) a été identifiée : La Mauve de Caroline *Modiola caroliniana*. Il s'agit toutefois d'une espèce non indigène qui ne présente donc pas de patrimonialité particulière.

4 espèces au statut « Peu fréquent » (dans la Flora corsica) et classée LC dans la Liste rouge Corse de la Flore ont également été observées : Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Jonc nain (*Juncus pygmaeus*), Oenanthe globuleuse (*Oenanthe globulosa*), Anthyllide de Gérard (*Dorycnopsis gerardi*). Elle ne présente qu'une faible patrimonialité.

Aucune espèce non protégée à enjeux n'a été observée sur le site d'étude.

3.3.3 Espèces envahissantes

Le site présente des secteurs dégradés, marqués par l'anthropisation et une rudéralisation du milieu. 5 espèces envahissantes ont ainsi été observées sur le site d'étude

 Cf. tableau ci-dessous

- La Canne de Provence *Arundo donax*, espèce envahissante à colonisation rapide
- La Griffes de sorcière *Carpobrotus sp.*, espèce envahissante à colonisation rapide
- Le Figuier de Barbarie *Opuntia ficus-indica*, espèce envahissante à colonisation rapide
- Le Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*, espèce envahissante à colonisation rapide
- Le Robinier faux acacia *Robinia pseudoacacia*, espèce envahissante à colonisation rapide



Figure 13 : Espèces envahissantes (de gauche à droite et de haut en bas)
Canne de Provence - Griffes de sorcière - Figuier de Barbarie - Raisin d'Amérique



Tableau 6 : Espèces envahissantes à colonisation rapide observées sur l'aire d'étude

Nom français Nom scientifique	Eléments d'écologie et présence sur l'aire d'étude rapprochée
Canne de Provence <i>Arundo donax</i> L., 1753	Espèce originaire d'Asie centrale, signalée pour la 1ère fois en 1833. Introduction anthropique volontaire : Haie Géophyte qui affectionne les zones humides et les friches Modes de propagation : dispersion des graines par le vent ainsi qu'une reproduction végétative efficace avec même une dispersion de fragments de plants par l'eau Espèce présente sur le site d'étude, essentiellement dans la partie sud où les zones humides sont bien présentes.
Griffes de sorcière <i>Carpobrotus acinaciformis</i> <i>Carpobrotus edulis</i>	Espèces originaires d'Afrique du sud, signalée pour la 1ère fois en 1877 pour <i>C. edulis</i> et 1978 <i>C. acinaciformis</i> . Introduction anthropique volontaire : Ornementale Chaméphyte qui affectionne sur le littoral les zones rocheuses, sableuses et les pelouses Modes de propagation : animaux, bouturage Un pied isolé a été observé sur l'aire d'étude, au sud du vignoble, dans un secteur rudéralisé avec d'autres espèces envahissantes.
Figuiers de Barbarie <i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Espèce originaire d'Amérique tropicale, signalée pour la 1ère fois en 1834. Introduction anthropique volontaire : Utilitaire Phanérogame qui affectionne les zones rocheuses et les friches Modes de propagation : animaux, gravité Quelques pieds isolés ont été observés sur l'aire d'étude, au sud du vignoble, dans un secteur rudéralisé avec d'autres espèces envahissantes.
Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i>	Plante originaire d'Amérique du Nord Cette géophyte de 1 à 3 m de haut se développe au sein de groupements rudéraux et de ripisylves. Mode de propagation : les baies attirent les oiseaux qui les disséminent* Quelques pieds isolés ont été observés sur l'aire d'étude, au sud du vignoble,
Robinier faux acacia <i>Robinia pseudoacacia</i>	Espèces originaires d'Amérique du nord, signalée pour la 1ère fois en 1913. Introduction anthropique volontaire : Utilitaire (stabilisation terrain et ornementale) Phanérogame qui affectionne les friches et les groupements rudéraux Modes de propagation : multiplication végétative et anémochorie Un pied isolé a été observé sur l'aire d'étude, dans un secteur rudéralisé de talus remanié dans la partie sud du site

2 espèces floristique protégées ont été observées : le Sérapias à petites fleurs d'enjeux faibles et le Sérapias négligé d'enjeux modérés.

Aucune espèce non protégée patrimoniale n'a été identifiée sur le site d'étude. 5 espèces envahissantes sont présentes sur l'aire d'étude traduisant la rudéralisation du milieu.

Les enjeux sont donc globalement Modérés pour ce groupe.

3.4 Les Amphibiens

3.4.1 Espèces identifiées sur l'aire d'étude


L'expertise de terrain des reptiles a été menée sur le site d'étude lors d'un passage groupé. Les investigations ont été ciblées sur le plus grand nombre d'espèces protégées susceptibles d'exploiter le site. La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude et sur la bibliographie récente disponible.

Plusieurs espèces d'amphibiens ont été recensées sur l'aire d'étude (cf. tableau ci-après, et cartes à la fin du chapitre). Le site présente dans sa partie sud des zones humides (roselière, roncier, Canne de Provence, zones humides rudérales- omières en eau-) qui offrent des milieux de reproduction favorables à ce groupe.

3.4.2 Espèces patrimoniales observées

Tableau 7 : Espèces protégées d'amphibiens recensées sur l'aire d'étude

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires : rareté/menace	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
Espèces avérées ou considérées comme présentes			
Grenouille de Berger <i>Pelophylax bergeri</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 3) Liste Rouge France LC	Faible	Espèce introduite en Corse Présence sur l'aire d'étude et l'aire éloignée du projet de l'espèce (Source : Atlas Amphibiens et reptiles de Corse) ; Espèce présente (vue) sur la zone humide de la partie sud du site (zone rudérale en bordure de la roselière). Enjeu Faible
Rainette sarde <i>Hyla sarda</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Etat de Conservation en région méd. : Favorable Liste Rouge France LC Déterminante ZNIEFF Corse sous conditions	Faible	Espèce caractéristique des zones humides végétalisées Présence de l'espèce sur l'aire éloignée du projet (Source : Atlas Amphibiens et reptiles de Corse) et sur la zone d'étude écologique dans la roselière de la partie sud (Source : ARTELIA, 2016) ; Espèce considérée comme présente sur la zone humide de la partie sud du site (roselière). Enjeu Faible
Discoglosse sarde <i>Discoglossus sardus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes II & IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Etat de Conservation en région méd. : Défavorable inadéquat Liste Rouge France LC Déterminante ZNIEFF Corse sous conditions	Faible à Modéré	Espèce caractéristique des zones humides très diverses, capable de s'adapter à des secteurs anthropisés. Présence sur l'aire d'étude et l'aire éloignée du projet de l'espèce (Source : Atlas Amphibiens et reptiles de Corse) ; Espèce présente (vue) sur la zone humide de la partie sud du site (zone rudérale en bordure de la roselière). Enjeu Faible à Modéré

 Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).

 Nomenclature des catégories de la Liste rouge

RE : Disparue de métropole
CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi menacée
LC : Préoccupation mineure
DD : Données insuffisantes

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires rareté/menace	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
Espèces potentielles			
Crapaud vert des Baléares <i>Bufotes viridis balearicus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Etat de Conservation en région méd. : Favorable Liste Rouge France LC Déterminante ZNIEFF Corse sous conditions	Fort	Espèce fréquentant les milieux aquatiques uniquement lors de la période de reproduction. Se rencontre, en Corse, surtout sur le littoral et très exceptionnellement en altitude. Présence de l'espèce sur l'aire préliminaire du projet à environ 1km du site d'étude (Source : BIOTOPE). Espèce précoce non observée sur le site d'étude (prospections tardives), mais potentielle sur les zones humides de la partie sud (zone humide rudéralisée mitoyenne de la roselière) Enjeu modéré

Intérêt pat. Sp. Corse : Intérêt patrimonial de l'espèce en Corse

3.4.3 Présentation des espèces observées

La Grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*)

C'est la seule grenouille verte présente en Corse, ou il est probable qu'elle ait été introduite. Cette espèce pour laquelle, seuls les individus sont protégés, couvre de façon quasi continue le pourtour de l'île avec de fortes concentrations dans les étangs de la plaine orientale et dans les embouchures des fleuves.



Carte 19 : Répartition de la Grenouille de Berger

(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F., 2003)



Grenouille verte de Berger

L'espèce est signalée présente sur l'aire d'étude et l'aire éloignée du projet dans l'Atlas Amphibiens et reptiles de Corse. Sur la zone d'étude cette espèce a été sur la zone rudérale (ancienne roselière partiellement bullée) en bordure de la roselière (nombreux têtards vus dans des ornières en eau).



Figure 14 : Habitat à Grenouille de Berger sur le site étudié

Cette espèce introduite, commune en Corse surtout à basse altitude, a été observée dans des milieux fortement dégradés et présente donc un enjeu écologique faible et une contrainte réglementaire

Le Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*)

Le Discoglosse sarde, endémique de Corse et de Sardaigne, est protégé au niveau national, déterminant ZNIEFF en présence du discoglosse corse et en Annexes II et IV de la Directive Habitats. Espèce peu exigeante dans le choix de ses sites de reproduction, le Discoglosse sarde occupe des biotopes très variés (source, marais côtier, canaux, ...) et possède une amplitude altitudinale étendue. Il exploite tout particulièrement des collections d'eau temporaire dont l'alimentation en région littorale est aléatoire. C'est une espèce discrète, dont le chant est très peu audible.



Discoglosse sarde



	Commun à assez commun
	Assez rare à rare
	Très rare à exceptionnel
	Disparu
	Non mentionné

Répartition du Discoglosse sarde
(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F., 2003)



L'espèce est signalée présente sur l'aire d'étude et l'aire éloignée du projet dans l'Atlas Amphibiens et reptiles de Corse. Sur la zone d'étude cette espèce a été sur la zone rudérale (ancienne roselière partiellement bullée) en bordure de la roselière (nombreux têtards vus dans des ornières en eau). L'espèce a également été vu sur la partie nord du site d'étude, dans : têtards moribonds dans un fossé presque totalement asséché (bordant les vignes).



Figure 15 : Habitat à Discoglosse sarde sur le site étudié



Figure 16 : Discoglosse sarde sur le site étudié



Figure 17 : Habitat à Discoglosse sarde sur le site étudié : fossé asséché



Figure 18 : Têtards de Discoglosse sur le site étudié

Rq. : Le *Discoglosse sarde* et le *Discoglosse corse*, 2 espèces morphologiquement proches, ne sont pas distinguables au stade juvénile ni au stade têtard, sans prélèvement (et euthanasie de quelques têtards pour une observation sous loupe binoculaire). Cette manipulation nécessite donc une dérogation préfectorale. Du *Discoglosse* non déterminable a donc également été observé sur le site d'étude : des têtards sur les milieux humides dégradés du sud du site. Il

S'agissant d'une espèce endémique corso-sarde, mais commune en Corse, surtout à basse altitude, occupant ici des milieux artificialisés, cet amphibien présente donc un enjeu écologique faible à modéré et une contrainte réglementaire

3.4.1 Présentation des espèces considérées comme présentes

La Rainette sarde (*Hyla sarda*)

Espèce endémique de Corse et de Sardaigne, la Rainette sarde (protégée au niveau national, déterminante ZNIEFF en assemblage et en Annexe IV de la Directive Habitats) se rencontre surtout à basse altitude le long du littoral corse, mais est susceptible de se reproduire dans à peu près tous les types de zones humides présentes sur l'île. Elle a tendance à rester à faible distance de l'eau, où elle se rencontre souvent dans la végétation basse.



Carte 20 : Répartition de la Rainette sarde

(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F., 2003)



Rainette sarde

L'espèce est signalée présente dans la bibliographie récente sur l'aire d'étude (ARTELIA, 2016) et de manière plus ancienne dans l'aire éloignée du projet (Atlas Amphibiens et reptiles de Corse). Sur la zone d'étude cette espèce n'a pas été observée ni entendue lors des points d'écoute. Toutefois, cette absence d'observation directe doit être tempérée :

- Les observations de cette espèce dans la roselière sont extrêmement ardues de par son mimétisme et la difficulté de pénétration dans ce milieu ;
- Même si la roselière a subi une forte dégradation, elle reste un milieu favorable à cette espèce ;
- En outre, lors des points d'écoute, aucun chant d'amphibien (même des espèces observées lors des prospections diurnes) n'a été entendu malgré la météo favorable (pas de vent, température de saison). Ce phénomène peut être due à la très forte luminosité présente sur le site lors de notre passage due à l'éclairage du stade mitoyen de la zone d'étude.



Figure 19 : Habitat à Rainette sarde sur le site étudié

En tenant compte, de ces éléments et vu la citation de l'espèce l'année précédente sur la roselière du site d'étude, nous considérons cette espèce comme présente sur la zone restante de roselière.

Cette espèce endémique, protégée au niveau national, commune en Corse, surtout à basse altitude, occupant ici des milieux dégradés, présente donc une contrainte réglementaire et un enjeu écologique faible

3.4.1 Présentation des espèces potentielles

Le Crapaud vert des Baléares (*Bufo viridis balearicus*)

Le Crapaud vert est protégé au niveau national, déterminant ZNIEFF en assemblage, en Annexe IV de la Directive Habitats et fait l'objet d'un Plan de Restauration National. Espèce crépusculaire et nocturne se nourrissant de vers, arthropodes et d'arachnides, cet amphibien, actif principalement la nuit, fréquente les plans d'eau uniquement au printemps pour se reproduire. En Corse, il est à la fois bien répandu le long du littoral et réputé pour occuper les estuaires, dunes et abords des marais. Il est aussi possible de le trouver dans des zones sèches (lisière, maquis, friches...) hors des périodes de reproduction.



Crapaud vert des Baléares

Rq. : La systématique du Crapaud vert est aujourd'hui discutée. Pour certains systématiciens français, on peut distinguer des sous-espèces de Crapaud vert au sein de son aire de répartition européenne. Alors que d'autres (Stöck & al., 2008) optent plutôt pour une distinction au niveau de l'espèce au sein d'un complexe Crapaud vert.

- un sous-groupe « *Bufo viridis* » (présent dans l'est de la France) d'une part ;
- et *Bufo balearicus*, Crapaud des Baléares (présent en Corse) d'autre part.



Green	Commun à assez commun
Orange	Assez rare à rare
Red	Très rare à exceptionnel
Grey	Disparu
White	Non mentionné



Carte 21 : Répartition du Crapaud vert
(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F., 2003)

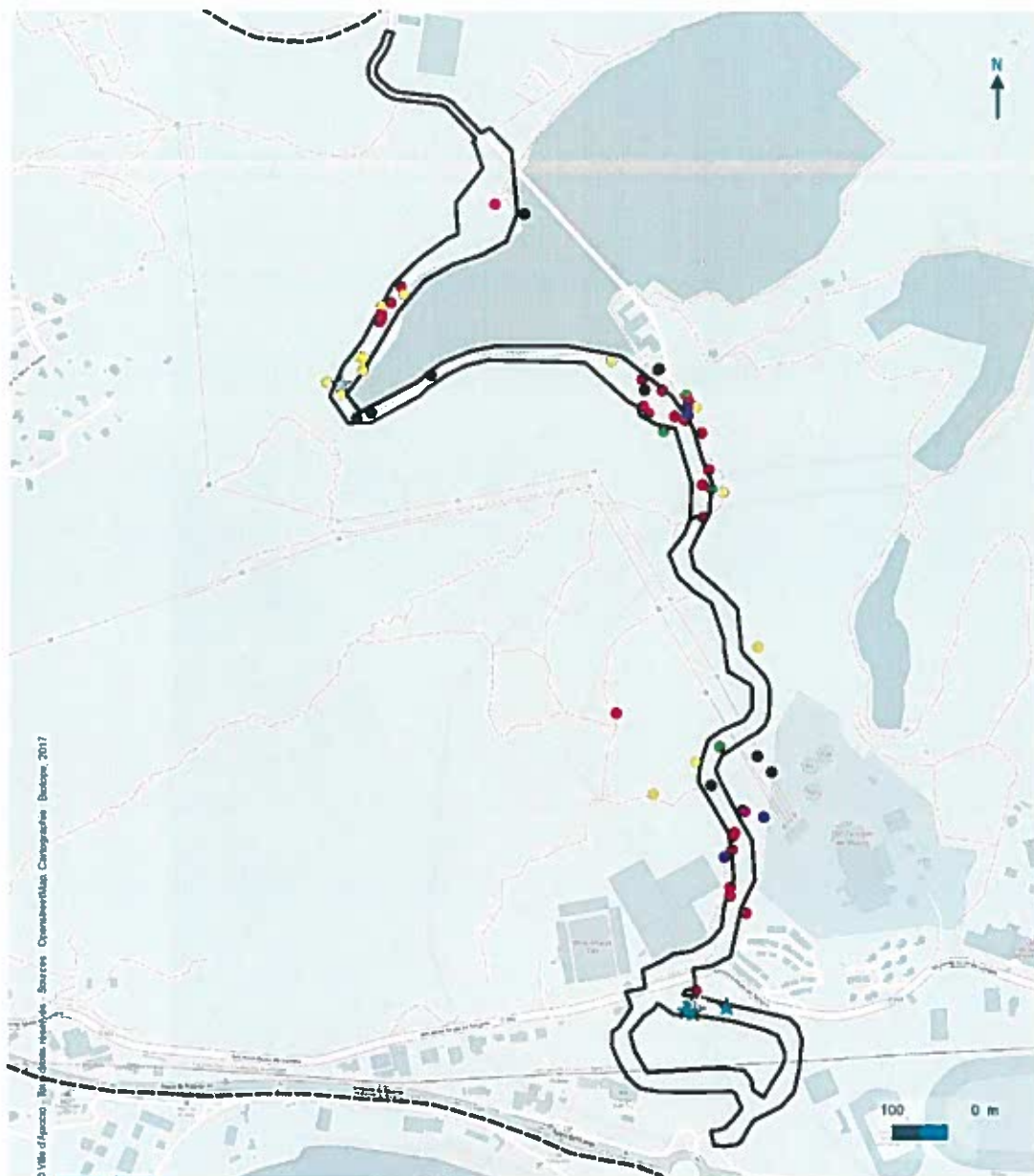
Sur la zone d'étude cette espèce n'a pas été observée mais elle est présente sur l'aire préliminaire du projet à environ 1km du site d'étude (Source : BIOTOPE). Il s'agit d'une espèce précoce dont la reproduction s'étale la plupart du temps sur les mois de février-mars. Nos inventaires batracologiques ayant été réalisés sur un seul passage mi-avril (conformément aux souhaits du maître d'ouvrage), l'absence d'observation de cette espèce n'est pas significative, au vu d'un milieu favorable sur le site d'étude (zone humide rudéralisée mitoyenne de la roselière).

Des inventaires batracologiques précoces permettraient de confirmer ou d'infirmer la présence de cette espèce.

S'agissant d'une espèce rare en France et faisant l'objet d'un Plan National de Restauration, mais commune en Corse, à basse altitude, cet amphibien présente donc un enjeu écologique modéré et une contrainte réglementaire.

3.4.2 Synthèse de l'expertise amphibiens

Tous les amphibiens présents sur la zone étudiée sont protégés au niveau national. De plus, le Discoglosse sarde est en Annexe II et IV de la Directive Habitats. Les enjeux de conservation avérés relatifs aux amphibiens s'avèrent faibles (de par la nature fortement dégradée des milieux) à modérés (pour la partie restante de roselière). Les espèces protégées présentes sur le site entraînent des contraintes réglementaires. Toutefois, une espèce précoce est potentiellement présente sur la zone humide du site d'étude (espèce présente dans l'aire d'étude préliminaire) : le Crapaud vert des Baléares. Il s'agit d'une espèce protégée d'enjeu modéré. Des inventaires dédiés aux amphibiens précoces permettraient de confirmer ou d'infirmer la présence de ce Crapaud sur le site d'étude.



© Ville d'Ajaccio - Sources OpenStreetMap, Cartographie - Biotope, 2017



Herpétofaune identifiée sur le site d'étude

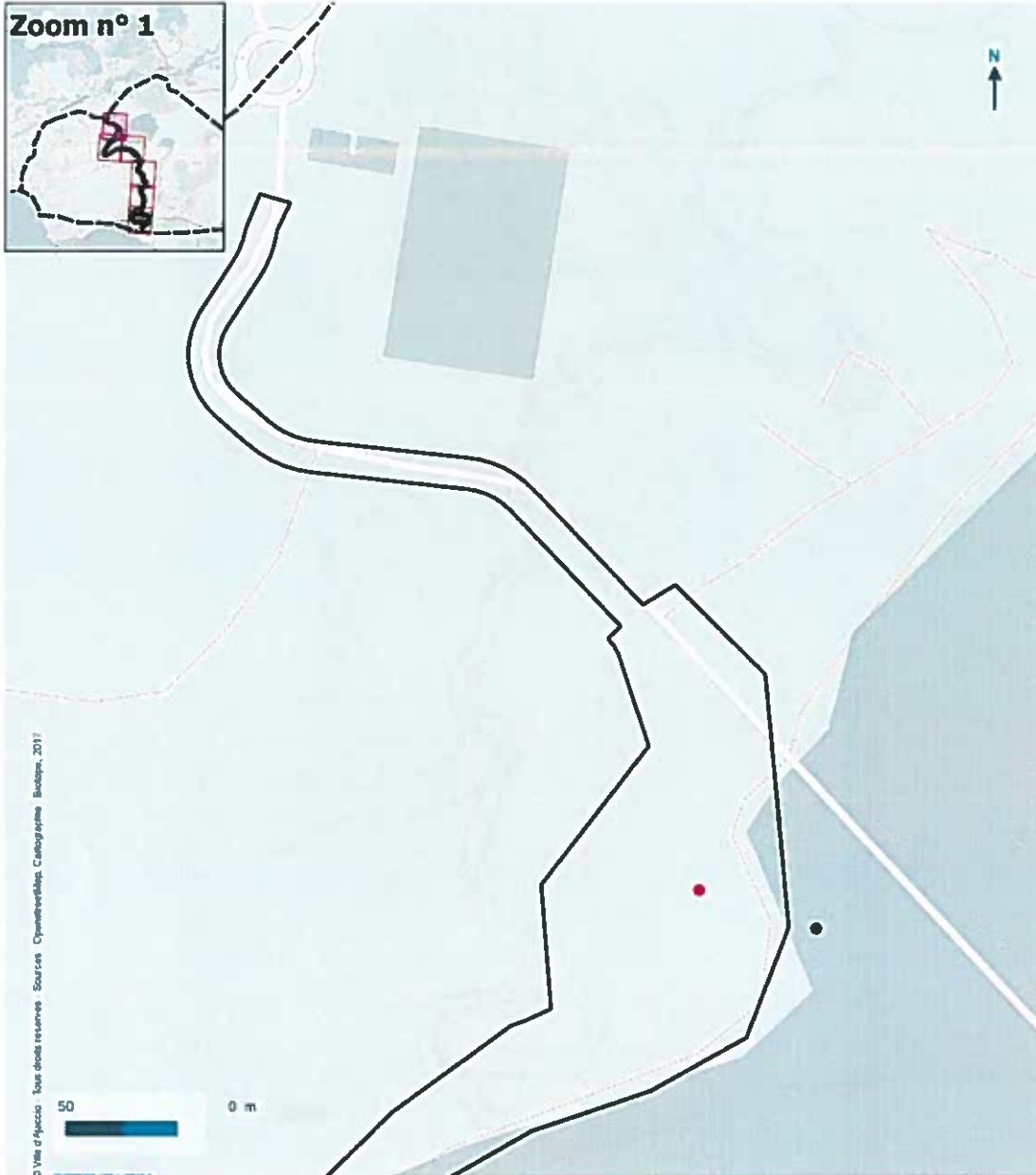
Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Silelto (2A)

- Légende**
- Aire d'étude préliminaire
 - Zone d'emprise du projet
- Herpétofaune observée**
- ★ *Discoglossus sardus*
 - ☆ *Discoglossus sp.*
 - ☆ *Pelophylax bergeri*

- *Podarcis siculus campestris*
- *Hierophis viridiflavus*
- *Tarentola mauritanica*
- *Hemidactylus turcicus*
- *Podarcis tiliguerta*
- *Testudo hermanni*

Carte 22 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : vue générale





© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, Cartographie - Buisson, 2017

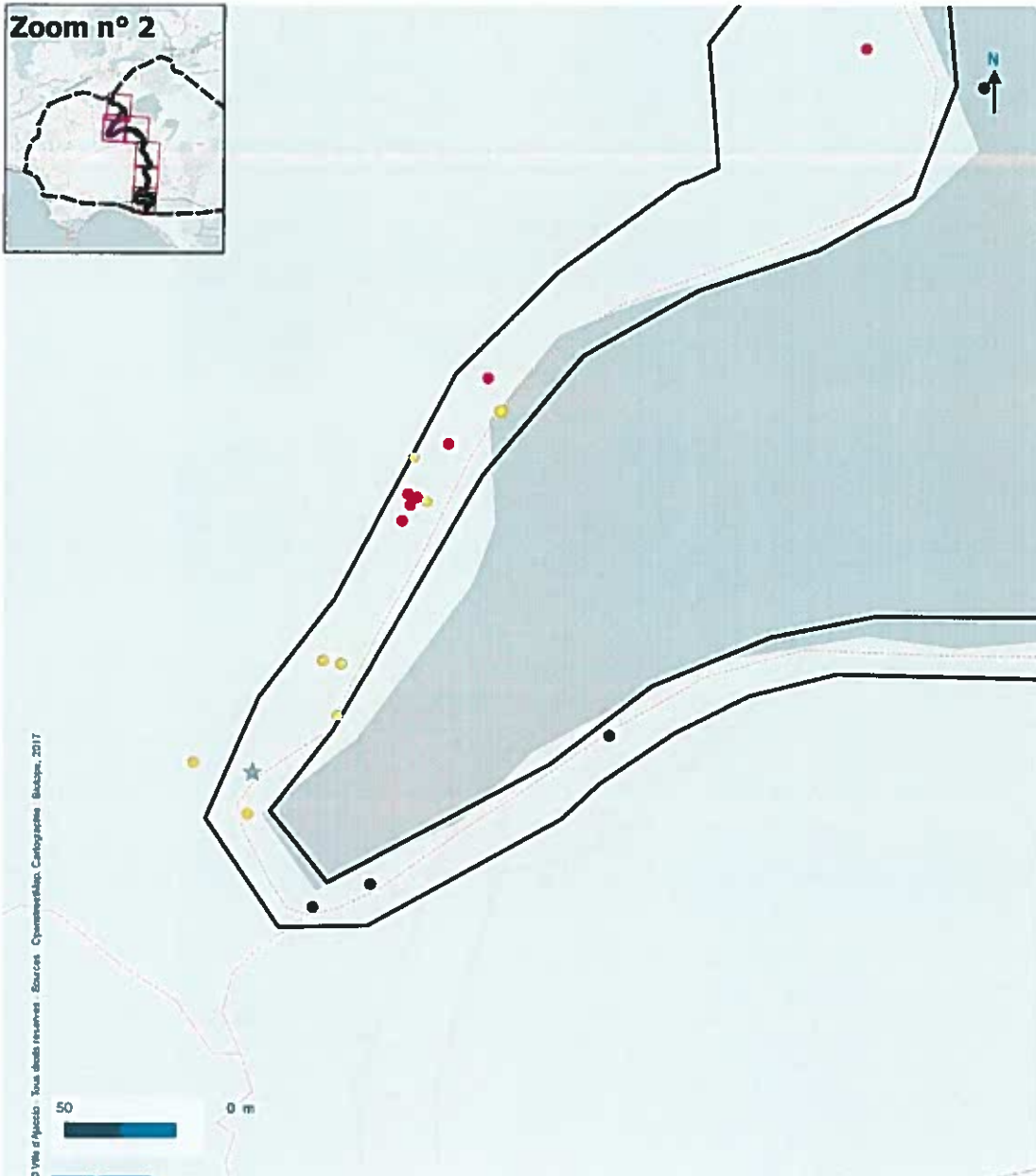
Herpétofaune Identifiée sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Siletto (2A)

- Légende**
- Aire d'étude préliminaire
 - Zone d'emprise du projet
- Herpétofaune observée**
- Discoglossus sardus*
 - Discoglossus sp.*
 - Pelophylax bergeri*

- Podarcis siculus campestris*
- Hierophis viridiflavus*
- Tarentola mauritanica*
- Hemidactylus turcicus*
- Podarcis tiliguerta*
- Testudo hermanni*

Carte 23 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 1



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, Cartographes Biotopie, 2017



Herpétofaune identifiée sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Siltetto (2A)

Légende

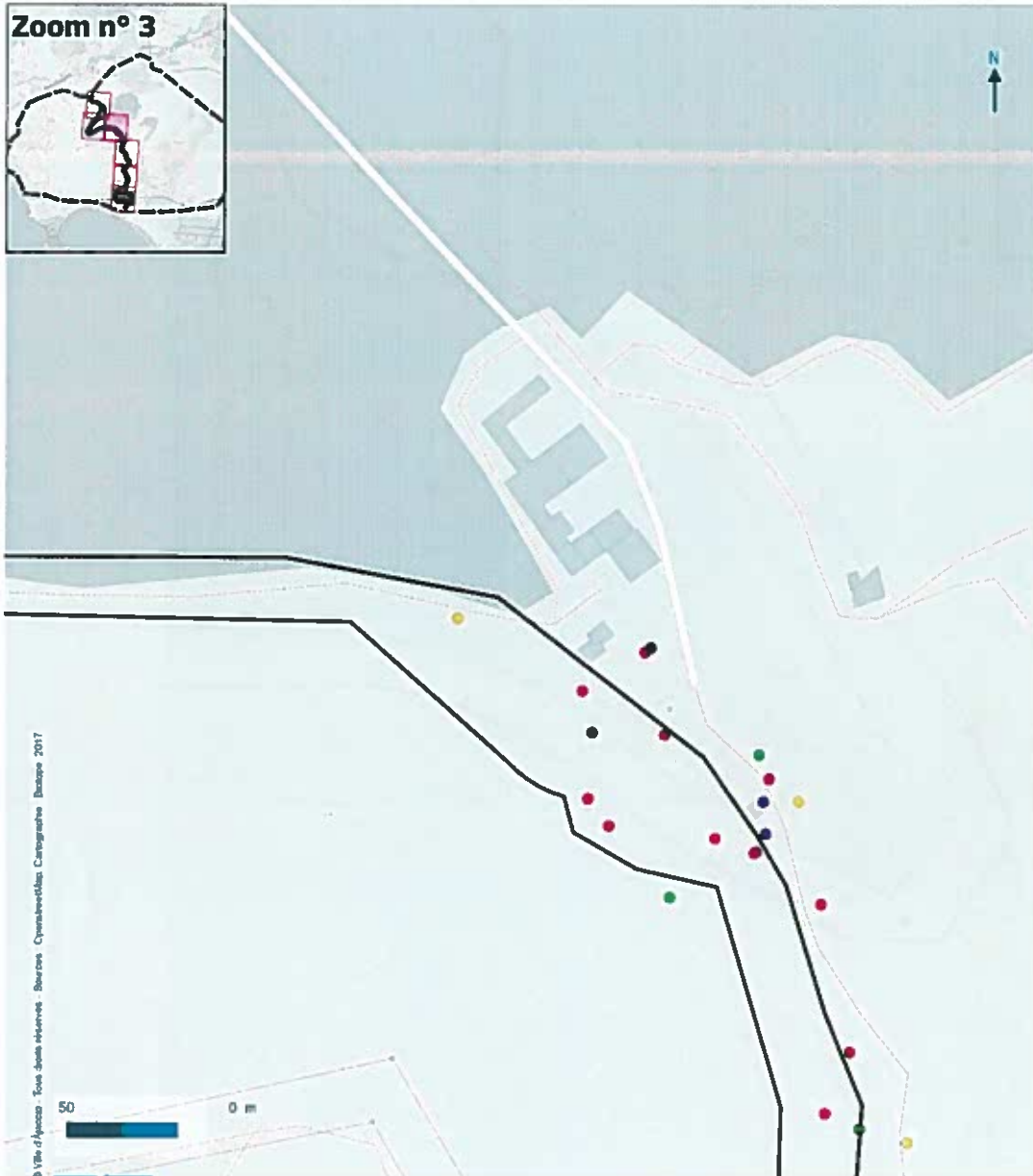
- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet

Herpétofaune observée

- Discoglossus sardus*
- Discoglossus sp.*
- Pelophylax bergeri*

- Podarcis siculus campestris*
- Hierophis viridiflavus*
- Tarentola mauritanica*
- Hemidactylus turcicus*
- Podarcis tiliguerta*
- Testudo hermanni*

Carte 24 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 2



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, Cartographie - Biotope 2017

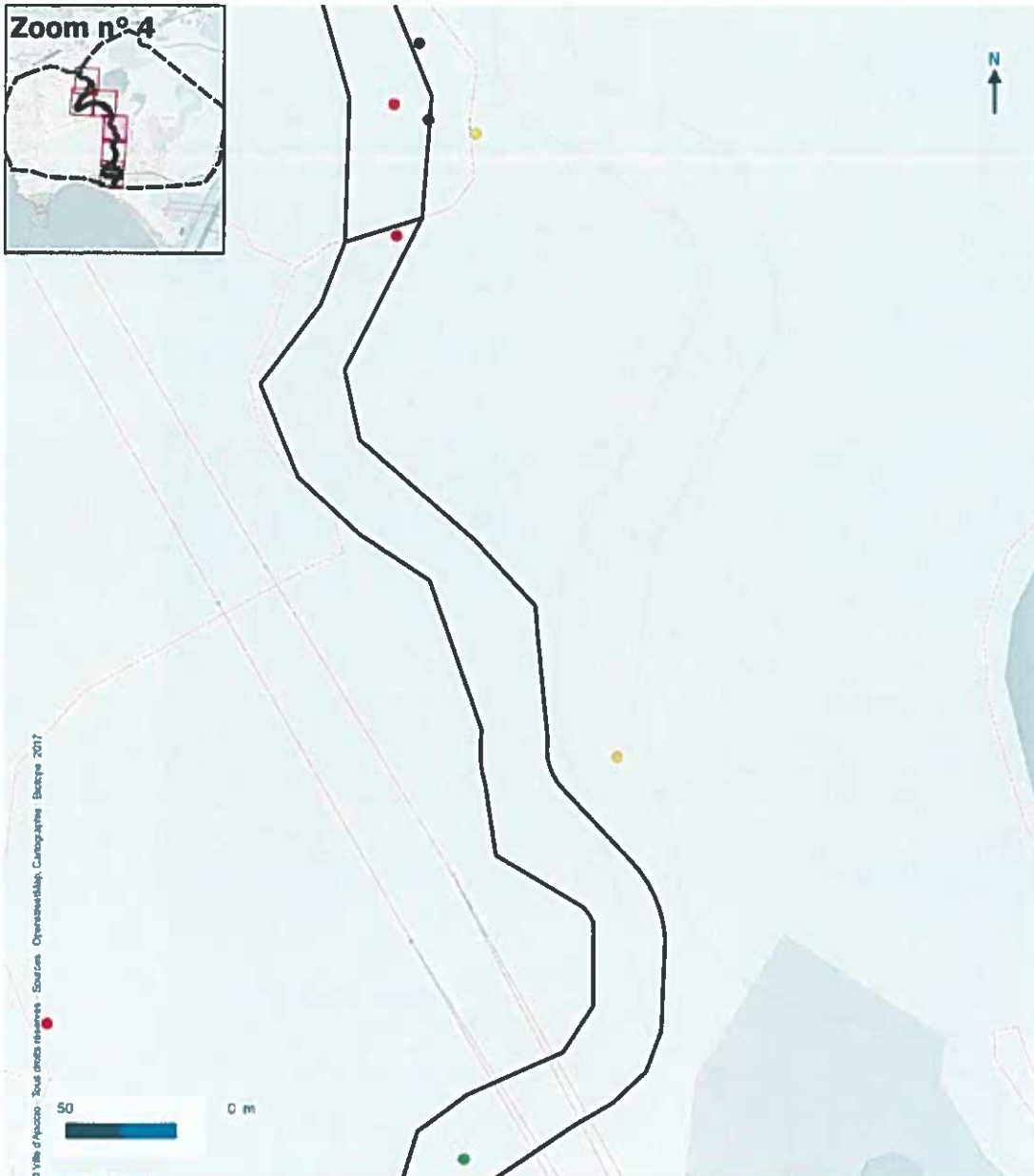


Herpétofaune identifiée sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Siletto (2A)

- Légende**
- Aire d'étude préliminaire
 - Zone d'emprise du projet
 - Herpétofaune observée**
 - ★ *Discoglossus sardus*
 - ☆ *Discoglossus sp.*
 - ☆ *Pelophylax bergeri*
 - *Podarcis siculus campestris*
 - *Hierophis viridiflavus*
 - *Tarentola mauritanica*
 - *Hemidactylus turcicus*
 - *Podarcis tiliguerta*
 - *Testudo hermanni*

Carte 25 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 3








© Ville d'Ajaccio - Sous droits réservés - Sources : Openstreetmap, Cartographie - Biotope 2017










Herpétofaune Identifiée sur le site d'étude

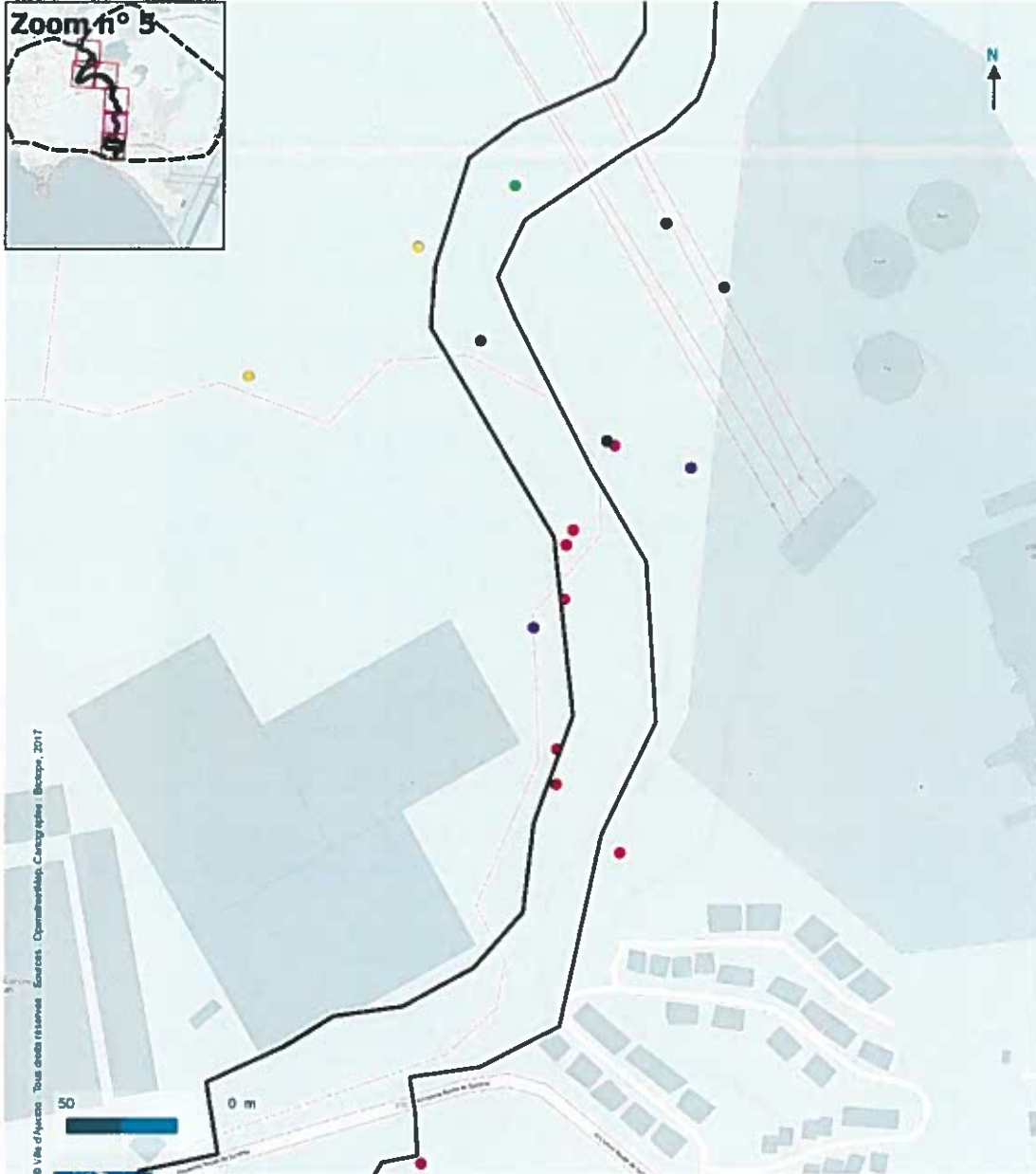
Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entree de ville d'Ajaccio et du Sileto (2A)

Légende

-  Aire d'étude préliminaire
-  Zone d'emprise du projet
- Herpétofaune observée**
-  *Discoglossus sardus*
-  *Discoglossus sp.*
-  *Pelophylax bergeri*

-  *Podarcis siculus campestris*
-  *Hierophis viridiflavus*
-  *Tarentola mauritanica*
-  *Hemidactylus turcicus*
-  *Podarcis tiliguerta*
-  *Testudo hermanni*

Carte 26 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 4



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Services - Opérationnel - Cartographie - Biotope, 2017

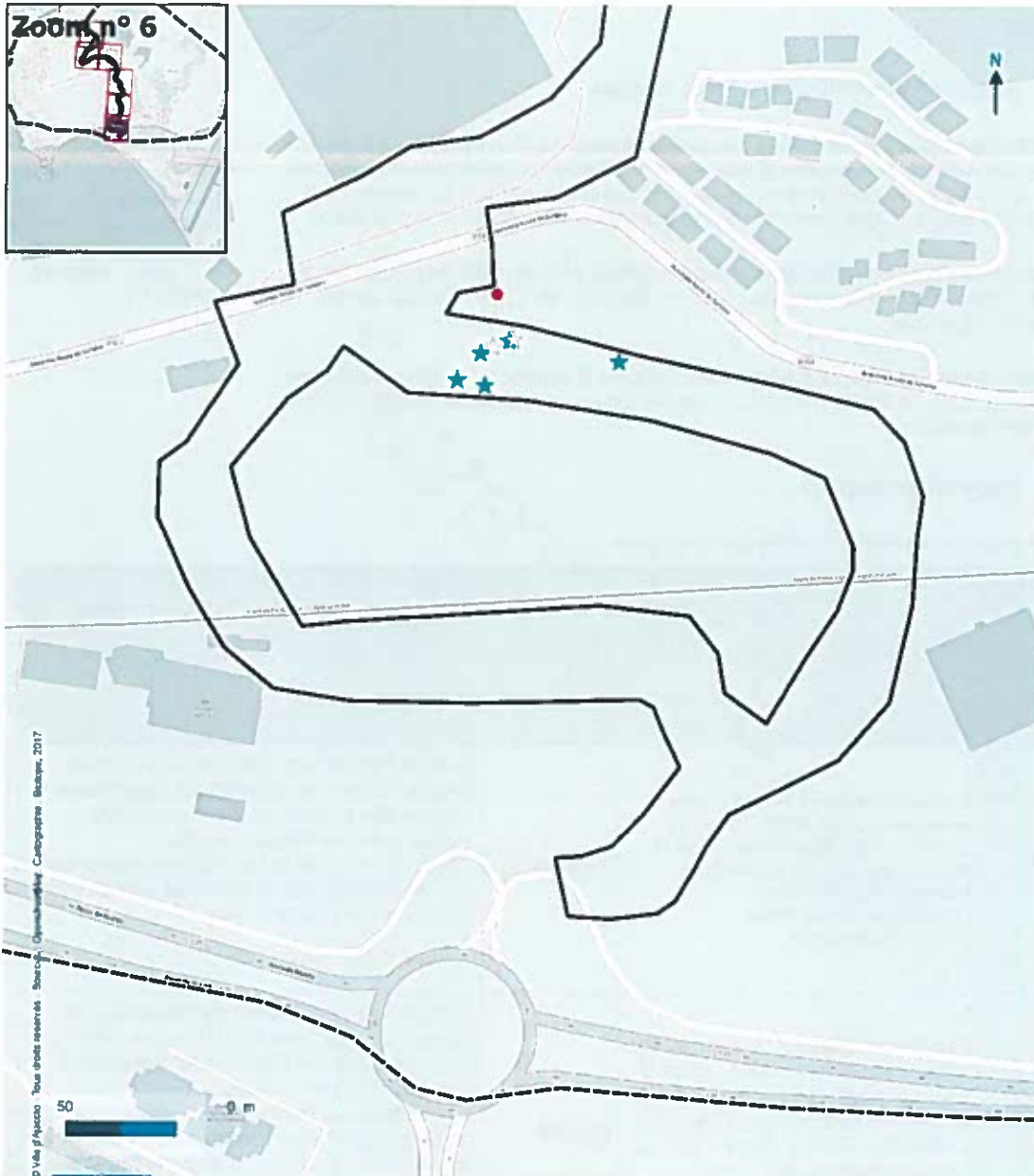



Herpétofaune Identifiée sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Silelto (2A)

- Légende**
-  Aire d'étude préliminaire
 -  Zone d'emprise du projet
- Herpétofaune observée**
-  *Discoglossus sardus*
 -  *Discoglossus sp.*
 -  *Pelophylax bergeri*
 -  *Podarcis siculus campestris*
 -  *Hierophis viridiflavus*
 -  *Tarentola mauritanica*
 -  *Hemidactylus turcicus*
 -  *Podarcis tiliguerta*
 -  *Testudo hermanni*

Carte 27 : Herpétofaune Identifiée sur le site d'étude : Zoom 5





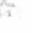








© Vies d'Ajaccio - Tous droits réservés. Sources : OpenStreetMap, Cartographie Biotope, 2017



Herpétofaune identifiée sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Silelta (2A)

- Légende**
-  Aire d'étude préliminaire
 -  Zone d'emprise du projet
- Herpétofaune observée**
-  *Discoglossus sardus*
 -  *Discoglossus sp.*
 -  *Pelophylax bergeri*

-  *Podarcis siculus campestris*
-  *Hierophis viridiflavus*
-  *Tarentola mauritanica*
-  *Hemidactylus turcicus*
-  *Podarcis tiliguerta*
-  *Testudo hermanni*

Carte 28 : Herpétofaune identifiée sur le site d'étude : Zoom 6


3.5 Reptiles

3.5.1 Espèces identifiées sur l'aire d'étude

L'expertise de terrain des reptiles a été menée sur le site d'étude lors d'un passage groupé. Les investigations ont été ciblées sur le plus grand nombre d'espèces protégées susceptibles d'exploiter le site. Un protocole spécifique à la Tortue d'Hermann a également été mis en place : Capture-Marquage-Recapture (CMR), permettant une évaluation de la densité de population.

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude et sur la bibliographie récente disponible.

Le site présente des milieux favorables à ce groupe : En effet, 6 espèces de reptiles, dont une espèce à forte patrimonialité, la Tortue d'Hermann, ont été recensées sur l'aire d'étude du projet (cf. tableau et carte ci-après).

 Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).

3.5.2 Espèces protégées

Tableau 8 : Espèces protégées de reptiles identifiées sur l'aire d'étude

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires ; rareté/menaces	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et enjeu de conservation sur l'aire d'étude
Espèces identifiées sur le site d'étude			
Lézard de Sicile <i>Podarcis siculus campestris</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Liste Rouge France NA(a) Espèce envahissante	Très Faible	Espèce fréquentant une grande variété de milieux naturels et s'adaptant à des milieux artificialisés également. Se développent surtout dans les milieux ouverts. Observation sur le site d'étude de nombreux adultes dans les zones ouvertes rudéralisées (bords de piste notamment). Enjeu Très Faible
Lézard tyrrhénien <i>Podarcis tiliguerta</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Etat de Conservation en région méd. : Favorable Liste Rouge France LC	Modéré	Espèce fréquentant une grande variété de milieux naturels mais semble moins commune dans des biotopes uniformisés. Présente du littoral à 1 800m d'altitude. Observation sur l'ensemble du site étudié de nombreux adultes et juvéniles sur l'ensemble du site (sauf la partie sud de zone humide). Enjeu Faible
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Etat de Conservation en région méd. : Favorable Liste Rouge France LC	Faible	Espèce fréquentant une grande variété de milieux naturels hors les milieux forestiers denses. Présente du littoral à 1 500m d'altitude. Observation sur le centre du site d'étude de 4 adultes dans les zones semi-ouvertes. Enjeu Faible

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires ; rareté/menaces	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et enjeu de conservation sur l'aire d'étude
Espèces identifiées sur le site d'étude			
Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanicus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 3) Liste Rouge France LC Déterminante ZNIEFF Corse sous conditions	Faible	Espèce fissuricole affectionnant les zones rocheuses, chaos et falaises du littoral et fréquente également les bâtiments. Présente du littoral à 500m d'altitude. 5 observations de l'espèce ont été réalisées sur l'aire d'étude du projet dans 2 secteurs différents : une petite falaise naturelle et des tas de gravats et déchets entreposés en bord de piste. Enjeu Faible
Hémidactyle verruqueux <i>Hemidactylus turcicus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 3) Liste Rouge France LC Déterminante ZNIEFF Corse sous conditions	Modéré	Espèce fissuricole affectionnant les zones rocheuses et falaises du littoral. Espèce anthropophile fréquente sur les façades des bâtiments. Présente du littoral à 500m d'altitude. 1 individu observé (de nuit) sur l'aire d'étude du projet (partie sud) en bordure de piste dans une zone de dépôts de gravas. L'espèce peut potentiellement occuper les micro zones de falaises situées au sud du domaine viticole. Enjeu Faible à Modéré
Tortue d'Hermann <i>Testudo hermanni</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19/11/2007, article 2) Espèce inscrite aux annexes II & IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Etat de Conservation en région méd. : Défavorable mauvais Liste Rouge France VU Espèce déterminante ZNIEFF Corse	Fort à très Fort	Cette tortue terrestre est inféodée à une mosaïque de milieux (milieux fermés, semi-ouverts, ouverts, point d'eau...) qui lui sont indispensables pour permettre la pérennité d'une population reproductive. Elle présente en Corse essentiellement dans les régions de plaine jusqu'à 200 m d'altitude. Une population reproductive est présente sur l'ensemble du site : 72 observations faites sur le site d'étude avec <i>a minima</i> 19 individus observés. Enjeu Fort

LEGENDE LISTE ROUGE : LC= PREOCCUPATION MINEURE (ESPECE POUR LAQUELLE LE RISQUE DE DISPARITION DE FRANCE EST FAIBLE). NT= QUASI MENACEE (ESPECE PROCHE DU SEUIL DES ESPECES MENACEES OU QUI POURRAIT ETRE MENACEE SI DES MESURES DE CONSERVATION SPECIFIQUES N'ETAIENT PAS PRISES). VU= VULNERABLE (POPULATIONS CONFRONTEES A UN RISQUE DE DISPARITION DANS LA REGION).

INTERET PAT. SP. CORSE : INTERET PATRIMONIAL DE L'ESPECE EN CORSE

Droit européen

L'annexe II de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore », liste les espèces animales et végétales d'intérêt européen dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation au sein du réseau européen NATURA 2000.

L'annexe IV de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore », liste les espèces animales et végétales d'intérêt européen qui nécessitent une protection stricte sur le territoire des états membres de l'Union européenne.

L'annexe V de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore », liste les espèces animales et végétales d'intérêt européen dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Droit français

Pour les espèces de reptiles dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 (NOR : DEVN0766175A) :

« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. [...] »

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007

(NOR : DEVN0766175A) :

« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. [...] »

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007

(NOR : DEVN0766175A) :

« [...] I. – Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux. [...] »

3.5.3 Présentation des espèces protégées identifiées sur l'aire d'étude

La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)

Cette espèce (protégée au niveau national et en Annexe IV de la Directive Habitats) est commune en Corse, surtout à basse altitude. Elle fréquente des milieux diversifiés, hormis les zones forestières denses, et peut survivre dans des environnements anthropisés. Elle affectionne tout particulièrement les zones de maquis et les milieux semi-ouverts. Son hibernation dure en général d'octobre-novembre à mars.



Figure 20 : Couleuvre verte et jaune



	Commun à assez commun
	Assez rare à rare
	Très rare à exceptionnel
	Disparu
	Non mentionné

Carte 29 : Répartition de la Couleuvre verte et jaune (Source : VACHER J.-P. & GENIEZ M., 2010)

Sur la zone d'étude, 4 individus adultes de cette espèce ont été vus dans les milieux semi-ouverts en bordure de piste et de suberaie de la partie centrale du site d'étude.

S'agissant d'une espèce commune, surtout à basse altitude, et dont les habitats sont largement distribués aux alentours de la zone d'étude, ce serpent présente un enjeu écologique Faible et une contrainte réglementaire

Le Lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*)

Bien qu'endémique cyrno-sarde, cette espèce (protégée au niveau national et en Annexe IV de la Directive Habitats) est commune en Corse, surtout à basse altitude. Le Lézard tyrrhénien peut être rencontré dans une grande variété de milieux naturels (des plages aux éboulis de montagne en passant par le maquis ou les forêts claires, ou anthropisés tels des talus, ruines, murs...), mais il semble moins commun dans des biotopes uniformisés.



Figure 21 : Lézard tyrrhénien



Carte 30 : Répartition du Lézard Tyrrhénien

Sur la zone d'étude plus d'une dizaine d'individus adultes et juvéniles de cette espèce ont été observés dans les secteurs semi-ouverts et les lisières.

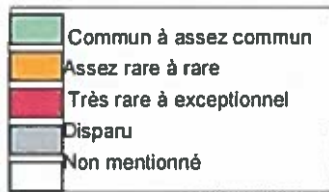
Il s'agit d'une espèce endémique corso-sarde mais commune et dont les habitats sont largement distribués aux alentours de la zone d'étude. Le Lézard tyrrhénien présente donc un enjeu écologique faible et une contrainte réglementaire.

La Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*)

Elle possède une vaste répartition ouest-méditerranéenne et maghrébine. Cette espèce est protégée au niveau national et déterminante ZNIEFF pour les populations non-urbaines du sud de la Corse ou micro-insulaires. Sur l'île, la Tarente occupe les milieux rocheux bien ensoleillés et fréquente régulièrement les habitats humains. On la rencontre sur tout le littoral et sur une frange côtière s'étendant à une vingtaine de kilomètres vers l'intérieur, mais sa répartition apparaît nettement déséquilibrée en faveur de la moitié nord de l'île. Elle vit également dans la région de Corte et ses environs immédiats. Sa distribution altitudinale est toute entière comprise dans l'étage méditerranéen inférieur (jusqu'à 550 m). En milieu naturel, elle peut entrer en compétition avec les autres gekkonidés.



Figure 22 : Tarente de Maurétanie



Carte 31 : Répartition de la Tarente de Maurétanie (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)

5 observations de l'espèce ont été réalisées sur l'aire d'étude du projet dans 2 secteurs différents :

- 3 observations (*a minima* 2 individus) ont été vus sur une petite falaise naturelle située au sud du domaine viticole ;
- 2 individus ont également été perçus dans un habitat artificiel : les tas de gravats et déchets entreposés dans la partie sud en bord de piste (à l'est du stade).

Cette espèce peut en outre devenir, en milieu naturel (par exemple falaise de la partie centrale du site d'étude) un concurrent gênant pour des espèces plus patrimoniales (Hémidactyle, Phyllodactyle).

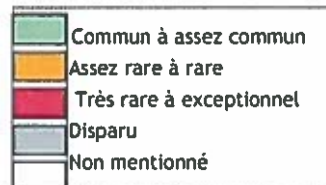


Figure 23 : Habitat d'espèce de la Tarente de Maurétanie sur le site d'étude

S'agissant d'une espèce commune au caractère anthropique marqué, ce taxon présente un enjeu écologique faible et une contrainte réglementaire

L'Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*)

Cette espèce à répartition méditerranéenne (protégée au niveau national, déterminante ZNIEFF pour les populations non-urbaines) fréquente les mêmes biotopes que la Tarente de Maurétanie et vit surtout dans les zones côtières chaudes où elle affectionne les formations rocheuses. On trouve l'hémidactyle sur les vieux murs de pierres sèches, les rochers, les troncs d'arbres. Espèce typiquement méditerranéenne, il est présent en milieu urbain ; en Corse, il ne dépasse pas 400 m d'altitude. Souvent crépusculaire ou nocturne, l'Hémidactyle verruqueux est relativement discret et reste peu courant.



Carte 32 : Répartition de l'Hémidactyle verruqueux (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)



Figure 24 : Hémidactyle verruqueux

1 individu observé (de nuit) sur l'aire d'étude du projet (partie sud) en bordure de piste dans une zone de dépôts de gravas. L'espèce peut potentiellement occuper les micro zones de falaises situées au sud du domaine viticole.

Figure 25 : Habitat d'espèce de la Tarente de Maurétanie sur le site d'étude

L'espèce présente un enjeu écologique faible du fait de l'habitat artificiel dans lequel elle a été observée (tas de gravats de bord de piste) et une contrainte réglementaire



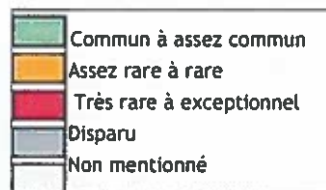
La Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)

La Tortue d'Hermann, espèce protégée au niveau national et hautement patrimoniale (protégée au niveau national, en Annexe II et IV de la Directive Habitats, déterminante ZNIEFF et bénéficiant d'un Plan National de Restauration) est présente en Corse, essentiellement sur le littoral, les populations du sud de l'île étant plus importantes que celles présentes au nord. Du point de vue physiognomique, les biotopes fréquentés par cette espèce offrent des aspects variés et majoritairement des milieux de mosaïques ; mais ce sont généralement les zones collinéennes qui caractérisent le mieux son habitat, avec pour espèce caractéristique le Chêne-liège. De façon générale, la présence d'eau est un facteur déterminant, de même que la présence de zone de ponte (zone dégagée sèche).



Figure 26 : Tortue d'Hermann

La distribution actuelle représente moins de 10 % de la distribution historique et une des trois populations françaises a d'ores et déjà disparue (Pyrénées-Orientales). La population du Var et dans une moindre mesure de Corse sont extrêmement fragmentées et les menaces qui pèsent sur l'ensemble des populations sont sévères. Cette espèce reste extrêmement fragile et voit ses populations, du fait des impacts directs ou indirects de l'homme sur les individus ou ses habitats, diminuer régulièrement, notamment dans la moitié nord de la plaine orientale, et dans le sud de l'île (elles ont de plus, pratiquement disparu du Cap Corse).



Carte 33 : Répartition de la Tortue d'Hermann (Source : VACHER J.-P. 1 GENIEZ M., 2010)



72 observations (individus observés, cadavre), avec a minima 19 individus différents, ont été réalisés sur le site d'étude lors de l'ensemble des prospections réalisées (tous groupes confondus), plus de nombreuses données dans l'aire d'étude préliminaire (individus observés, ponte) : l'ensemble du secteur étudié est fortement favorable à cette espèce sont présents sur l'ensemble du site d'étude. Les individus observés sur le site d'étude, mâles et femelles, sont des adultes mûres, des jeunes adultes et un juvénile. La population observée n'est donc pas une population vieillissante, mais une population reproductive (il y a d'ailleurs une ponte éclosée observée dans l'aire d'étude préliminaire à moins de 1,4 km du site d'étude).



Figure 27 : Habitats de la Tortue d'Hermann sur le site d'étude



Figure 28 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : jeune adulte camouflée



Figure 29 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Cadavre de juvénile de l'année



 **Méthode détaillée en annexe**

***N = taille de la population au moment du marquage ;
M = nombre de captures du premier échantillon (marquage) ;
C = nombre total de captures du deuxième échantillon ;
R = nombre d'individus marqués dans le second échantillon.***

- **Résultats CMR 2017**

La méthode de Peterson ($N = C \cdot M / R$) permet d'estimer la taille de la population d'Hermann. Toutefois, aucune recapture n'ayant été réalisée sur la moitié sud du site, cette formule n'est pas applicable.

Moitié nord du site :

Au cours des 3 matinées de terrain, nous totalisons 10 contacts tortues. Sur cette prospection, 2 recaptures sont à comptabiliser, donnant un taux moyen de recapture de 20%. Parmi les 8 individus différents observés, nous dénombrons 6 individus femelles et 2 individus mâles. Le sex-ratio moyen (M/F) s'élève donc à 0,3. La structure démographique de la population recensée se décompose en 2 individus juvéniles et 6 individus adultes reproducteurs, dont 2 vieux adultes au total. La population observée est donc composée à 75 % de reproducteurs. La densité relative moyenne est de 1,6 individu à l'hectare. L'indice d'abondance horaire moyen (IAH) s'élève à 3,3 individus à l'heure (min. : 0 ind/h ; max. : 5 ind/h).

Le peu d'individu contacté sur la moitié nord du site, induit un biais important et il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la taille de la population de tortue sur ce secteur (résultat = 12,5 individus avec écart-type = 9). Toutefois, nous pouvons corriger cet écart-type en majorant grâce aux observations faites lors des différents inventaires réalisés sur le site d'étude. Nous savons ainsi, qu'a minima 12 individus différents ont été identifiés sur la partie nord du site d'étude (Ouest et sud du vignoble de Peraldi).

Moitié sud du site :

Au cours des 3 matinées de terrain, nous totalisons 5 contacts tortues. Sur cette prospection, aucune recapture n'a été faite. Parmi les 5 individus différents observés, nous dénombrons 4 individus femelles et 1 individu mâle. Le sex-ratio moyen (M/F) s'élève donc à 0,25. La structure démographique de la population recensée se décompose en 2 individus juvéniles et 3 individus adultes reproducteurs (pas de vieux adultes). La population observée est donc composée à 60 % de reproducteurs. La densité relative moyenne est de 0,8 individu à l'hectare. L'indice d'abondance horaire moyen (IAH) s'élève à 1,7 individu à l'heure (min. : 0 ind/h ; max. : 5 ind/h).

Aucune recapture n'ayant été réalisée sur la moitié sud du site, il n'est pas possible d'estimer la taille de la population de tortue sur ce secteur. Toutefois, nous savons déjà, par le biais de la totalité des observations faites lors des différents inventaires réalisés, qu'a minima 7 individus différents ont été identifiés sur la partie sud du site d'étude (entre la zone humide et le nord de la centrale EDF du Vazzio).

- **Etat de conservation**

Lors des prospections réalisées, l'état sanitaire des individus observés nous est apparu globalement mauvais (résultat sans doute de l'anthropisation des milieux périphériques de la zone d'étude) : de nombreuses tortues présentaient des blessures plus ou moins importantes. Les traces indiquant que l'individu avait subi un incendie ont été couramment observées sur les tortues capturées. Elles étaient également souvent marquées par des chocs et des traces de crocs (chiens, renard) et de chocs (notamment gyrobroyage : observation d'un individu vivant avec la carapace fendue presque en 2 parties). L'une d'elles présentait même des blessures importantes au niveau de ses 4 pattes montrant qu'elle avait été attaquée par des rongeurs (rats sans doute).





Figure 30 : Tortue d'Hermann marquée



Figure 31 : Tortues d'Hermann observée sur le site d'étude : Individu à la carapace très abîmée par le feu



Figure 32 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : jeune adulte aux pattes rongées par les rats



Figure 33 : Tortue d'Hermann observée sur le site d'étude : Individu à la carapace abîmée (marque de crocs)

S'agissant d'une espèce rare et menacée, cette tortue, dont une population reproductrice (a minima 19 individus différents observés, mâles et femelles d'âge variable) est présente sur le site d'étude présente un enjeu écologique fort et une contrainte réglementaire.

3.5.4 Espèces envahissantes identifiées sur l'aire d'étude

Le Lézard de Sicile (Podarcis siculus)

Bien que s'agissant d'une espèce introduite au caractère envahissant (Delaugerre M., Cheylan M., 1992) cette espèce est protégée au niveau national. Le lézard de Sicile est courant en Corse, notamment sur le littoral. Elle est inféodée aux milieux plutôt ouverts, anthropisés et entre en concurrence avec le Lézard tyrrhénien dans les milieux semi-ouverts. Les deux sous-espèces présentes en Corse étendent leur répartition au fil des ans : *Podarcis siculus campestris* en Haute-Corse, dans la région d'Ajaccio et jusque dans le sud de la plaine orientale et *Podarcis siculus cettii* dans l'extrême sud de l'île remontant vers le nord.



Figure 34 : Lézard de Sicile



Carte n° 1 : Répartition du Lézard de Sicile

Sur la zone d'étude plus d'une dizaine d'individus de cette espèce ont été observés dans de la végétation rudérale notamment sur les talus et en bordure de piste.

S'agissant d'une espèce considérée comme envahissante, l'espèce présente un enjeu écologique très faible mais une contrainte réglementaire

Le site d'étude offre des habitats très favorables à ce groupe et tout particulièrement à Tortue d'Herman qui y est bien présente.

Les enjeux sont donc **forts** pour ce groupe.

3.6 Avifaune

3.6.1 Cortèges d'espèces, habitats d'espèce et fonctionnalité du site

L'expertise de terrain des oiseaux a été menée sur le site d'étude lors d'un passage dédié réalisé en 2 matinées de points d'écoute complétés par des recherches visuelles une après-midi. Des observations opportunistes ont également été réalisées à l'occasion des passages pour l'expertise des insectes et lors de la pose des SM2 Bats. La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude et sur la bibliographie récente disponible.

Une liste de 36 espèces d'oiseaux a pu être dressée à partir des inventaires de terrain (Cf. annexe). Dans la présentation qui suit, ces espèces ont été regroupées en fonction de leur utilisation de l'aire d'étude. Cette approche permet d'appréhender la fonctionnalité des habitats présents sur le site et de comprendre leur importance par rapport au cycle biologique de chaque espèce contactée. Seront ainsi distingués les :

- espèces nicheuses sur l'aire d'étude, utilisant le site pour leur nidification et généralement pour leur alimentation ;
- espèces non nicheuses sur l'aire d'étude mais utilisatrices de ses milieux ou de ses ressources, utilisant le site uniquement pour leur alimentation, leur transit ou leur repos ;
- espèces non nicheuses sur l'aire d'étude et non utilisatrices de ses milieux ou de ses ressources, n'utilisant pas le site.

Les espèces nicheuses sur l'aire d'étude

Cette catégorie regroupe les espèces dont un ou plusieurs couples ont installés leur nid sur l'emprise du projet en 2017. Les individus concernés sont donc totalement dépendant des habitats présents sur l'aire d'étude.

28 espèces nicheuses (probables) ont été répertoriées soit plus de 20% de l'avifaune nicheuse de Corse. La diversité spécifique est assez moyenne mais typique des milieux représentés. Quatre cortèges sont présents.

• **Espèces des boisements**

Il s'agit du milieu le plus représenté sur la zone d'étude et le plus favorable à la nidification des oiseaux en raison des nombreuses possibilités d'abris et de supports pour les nids. Les densités de niches observées semblent classiques. Le peuplement est dominé par quelques espèces communes comme la Fauvette à tête noire, la Mésange bleue et le Merle noir qui sont présents en densités importantes, mais quelques autres espèces forestières communes nichent également dans ces milieux (Mésange à longue queue, Pic épeiche, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Geai des chênes, Roitelet à triple bandeau ou encore le Gobemouche gris.) Le Petit-duc Scops, entendu à proximité de la zone, niche également potentiellement sur celle-ci. Les secteurs de suberaies claires avec un sous-bois dégagé, notamment à l'ouest de la centrale EDF, permet à quelques couples d'Engoulevent d'Europe de se reproduire.

Certains secteurs de suberaie semblent assez favorables pour la nidification du Milan royal (espèce patrimoniale mais relativement commune en Corse) avec de nombreux chênes assez matures. Cependant, la situation de la zone d'étude, en périphérie immédiate d'Ajaccio, impliquant une fréquentation importante du site, semble peu favorable pour la nidification de l'espèce. En outre, le faible nombre d'observations de l'espèce sur le site semble indiquer une simple utilisation comme zone de chasse.



Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).

- **Espèces des fourrés, haies et maquis denses**

Il s'agit du second type de milieu le plus abondamment représenté sur la zone d'étude, notamment par de vaste formation de maquis dense en mélange avec de la suberaie claire dans la partie nord de la zone. Ce type de milieu est également bien présent dans la partie sud sous forme de fourrés et de ronciers bordant les pistes, les lisières et les parcelles agricoles. Egalement très favorables à la nidification des oiseaux, les densités observées sont souvent importantes. Le peuplement est dominé principalement par la Bouscarle de Cetti, le Rossignol philomèle et la Fauvette à tête noire dans les secteurs les plus humides, et par la Fauvette mélanocéphale dans les secteurs plus secs de maquis.

- **Espèces des zones ouvertes (friches et vignobles)**

Ce type de milieu est assez peu représenté sur la zone d'étude. Il s'agit de petites clairières enrichies plus ou moins rudéralisées et des bords de vigne dans la partie nord de la zone. Ces secteurs permettent à quelques espèces liées à des milieux plus ouverts de se reproduire. Sur la zone, les espèces nichant réellement au sein de ce type d'habitat sont représentées uniquement par la Perdrix rouge et l'Alouette lulu. En outre, de nombreuses espèces utilisent ce type de milieu pour l'alimentation et nichent à proximité immédiate dans des habitats plus végétalisés. On peut par exemple citer le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini, la Corneille mantelée ou encore l'Etourneau unicolore.

- **Espèces des prairies humides et mésophiles**

Ces milieux sont très localisés sur la zone d'étude, situées uniquement à l'extrême sud du linéaire étudié. On note dans ces habitats la présence de deux espèces assez caractéristiques de ce type de milieu : la Cisticole des joncs et le Tarier père dont au moins un couple de chaque niche sur la zone, en plus du cortège classique des haies et ronciers en périphérie.

- **Espèces rupicoles**

Une seule espèce sur la zone d'étude est typiquement lié à ce type de milieu pour la nidification. Il s'agit du Grand corbeau dont un couple a construit son aire sur les parois rocheuses situées au sud du domaine Peraldi, à quelques dizaines de mètres de l'emprise de la zone. En outre, le Faucon crécerelle, qui affectionne également ce genre de milieu pour la nidification et dont un individu a été observé à proximité de la zone pourrait nicher sur cette même paroi rocheuse. Cependant, le couple local semble plutôt nicher, au moins en 2017, sur les parois dominant le stade François Coty à plusieurs centaines de mètres à l'ouest de la zone.

Espèces non nicheuses sur l'aire d'étude mais utilisatrices de ses milieux ou de ses ressources

Ces espèces ont été observées sur le site lors des inventaires mais ne nichent pas au niveau de l'emprise du projet. L'aire d'étude constitue pour elles un site d'alimentation, de transit ou de repos plus ou moins important selon la fréquence d'utilisation. Les espèces « utilisatrices » sont globalement moins dépendantes de ces milieux que les espèces « nicheuses », surtout lorsque l'utilisation est faite en complément d'autres milieux situés en dehors de l'aire d'étude. Leur capacité de déplacement et la disponibilité en habitats similaires en périphérie de l'aire d'étude leur offrent dans tous les cas des possibilités de report, ce qui réduit l'importance de l'aire d'étude vis-à-vis de ces espèces.

Plusieurs regroupements peuvent être effectués en fonction du type d'utilisation des milieux de l'aire d'étude.

- **Utilisation comme zone d'alimentation**

Le secteur de vignobles au nord de la zone d'étude semble assez attractif pour plusieurs espèces insectivores nichant probablement dans les environs qui viennent chasser dans ces milieux ouverts. Ainsi, de nombreux individus de Martinets noir, d'Hirondelle rustiques, d'Hirondelle de fenêtres ainsi que de Guépriers d'Europe ont pu être observés dans ce secteur.

En outre, l'ensemble de la zone d'étude est probablement utilisé, au-moins ponctuellement, comme zone de chasse pour quelques espèces de rapaces, notamment la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Milan royal, dont quelques individus ont pu être observés survolant la zone.

La zone d'étude ne semble pas remplir un rôle très important pour la plupart de ces espèces étant donné le fait que les milieux présents, qu'il s'agisse de maquis, de suberaie claire ou de vignobles, soient assez largement représentés dans les environs.

- **Utilisation comme zone de halte migratoire**

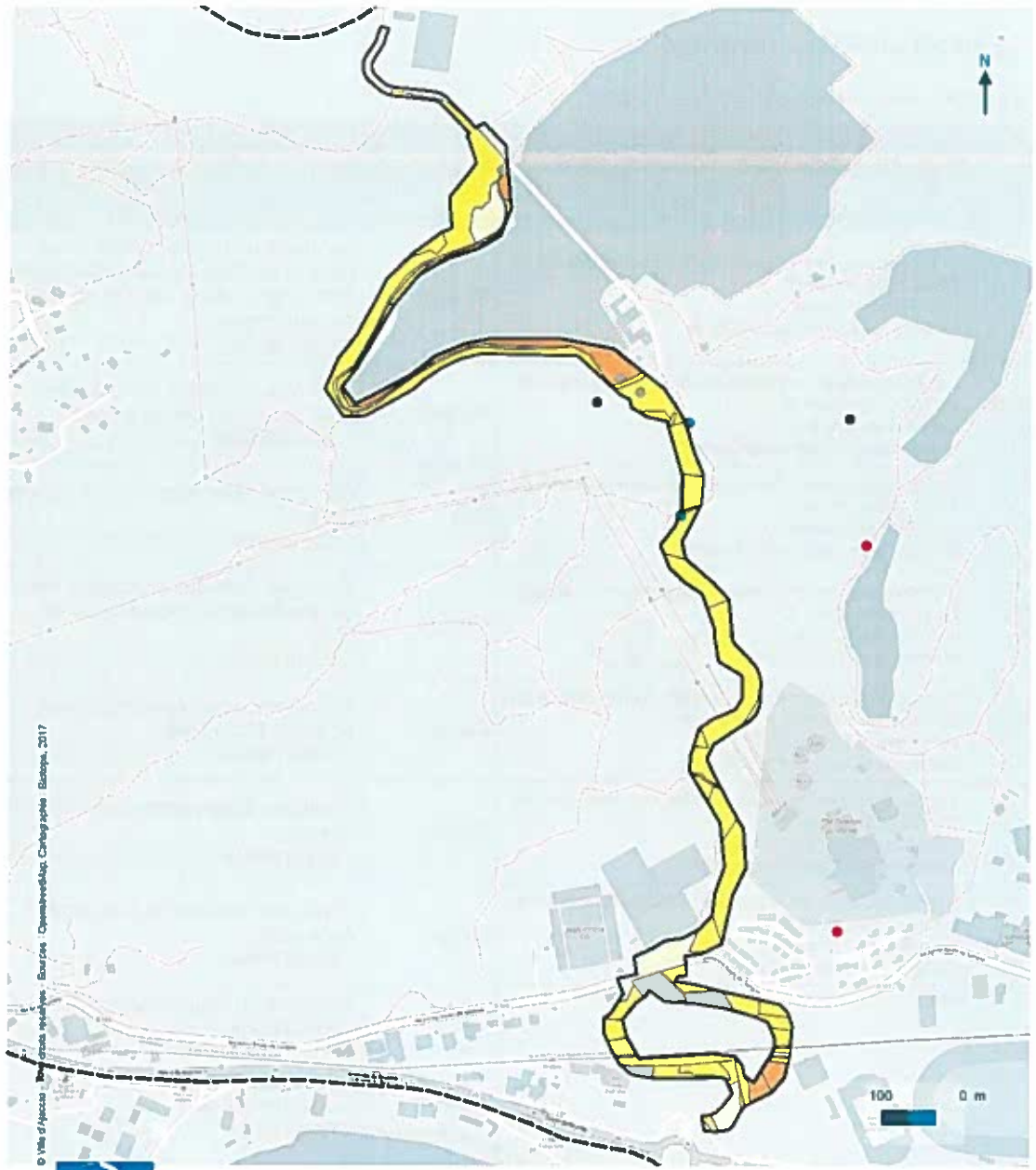
Les prospections menées sur la zone d'étude non pas été menées en période de migration. La localisation de la zone d'étude, non située sur un axe migratoire important, l'absence de zone humide d'importance sur le site et le fait que les milieux disponibles soient globalement très largement représentés dans les environs permet de conclure qu'elle ne représente pas d'enjeu particulier vis-à-vis des migrateurs.

Espèces non nicheuses sur l'aire d'étude et non utilisatrices de ses milieux ou de ses ressources

Ces espèces ne nichent pas et n'utilisent pas les milieux présents sur l'emprise du projet. Elles sont donc totalement indépendantes de l'aire d'étude.

Seul le Goéland leucopnée, très abondant à Ajaccio et dont de nombreux individus ont pu être observés survolant le site, peut être ranger dans cette catégorie.







© Ville d'Ajaccio - Biorizzo Ingegnerie - Biorizzo Chimie/Ingegneria Cartographie - Biotope, 2017







**Enjeux ornithologiques
Identifiés sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stretto (2A)

Légende

-  Aire d'étude préliminaire
-  Zone d'emprise du projet

Enjeux ornithologiques

-  Très faible
-  Faible
-  Modéré

Oiseaux patrimoniaux identifiés

-  Gobe-mouche gris
-  Grand corbeau
-  Guêpier d'Europe
-  Milan royal

Carte 34 : Enjeux et observations ornithologiques

3.6.2 Espèces protégées – synthèse

Tableau 9 : Espèces protégées d'oiseaux recensées sur l'aire d'étude

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires ; rareté/menaces	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et enjeu de conservation sur l'aire d'étude
Espèces identifiées sur le site d'étude			
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur assez localisé en Corse	Modéré	Au moins un couple reproducteur dans la pelouse au sud du Domaine Péraldi et un autre dans le vignoble de ce domaine. Enjeu Moyen
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France VU Nicheur assez localisé en Corse	Modéré	Au moins un couple reproducteur dans la prairie humide au sud. Enjeu Moyen
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France VU Nicheur assez commun en Corse	Fort	Quelques observations d'individus en chasse. Enjeu Faible
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur localisé en Corse	Modéré	Quelques individus en chasse. Pas de colonie de reproduction sur la zone. Enjeu Faible
Petit-duc Scops <i>Otus scops</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur commun en Corse	Faible	Au moins un couple reproducteur potentiel sur la zone. Enjeu Faible
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur assez localisé en Corse	Faible	Quelques observations d'individus en chasse. Enjeu Faible
Grand Corbeau <i>Corvus corax</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France VU Nicheur commun en Corse	Faible	Un couple reproducteur en bordure de la zone. Enjeu Faible
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>		Faible	Au moins un couple reproducteur. Enjeu Faible
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		Faible	Au moins un couple reproducteur, probablement plus. Enjeu Faible
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur commun en Corse	Faible	Probablement quelques couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>		Faible	Au moins 1 couple nicheur sur la zone, probablement plus. Enjeu Faible
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>		Faible	Probablement une dizaine de couple nicheurs sur la zone. Enjeu Faible

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires ; rareté/menaces	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et enjeu de conservation sur l'aire d'étude	
Espèces identifiées sur le site d'étude				
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France NT Nicheur commun en Corse	Faible	Au moins 2 couples nicheur sur la zone. Enjeu Faible	
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>		Faible	Probablement une dizaine de couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>		Faible	Probablement une dizaine de couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Tarier pâtre <i>Saxicola torquatus</i>		Faible	Au moins un couple nicheur sur la zone. Enjeu Faible	
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France VU Nicheur commun en Corse	Faible	Probablement 2 ou 3 couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur commun en Corse	Faible	Probablement quelques couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>		Faible	Probablement 4 à 5 couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>		Faible	Probablement une vingtaine de couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>		Faible	Probablement une vingtaine de couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>		Faible	Au moins un couple nicheur sur la zone. Enjeu Faible	
Etoumeau unicolore <i>Sturnus unicolor</i>		Faible	Quelques couples nicheurs potentielles sur la zone. Enjeu Faible	
Corneille mantelée <i>Corvus corone cornix</i>		Faible	Quelques couples nicheurs probable sur la zone. Enjeu Faible	
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>		Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France VU Nicheur commun en Corse	Faible	Quelques couples nicheurs probable sur la zone. Enjeu Faible
Serin cini <i>Serinus serinus</i>		Faible	Probablement une dizaine de couples nicheurs sur la zone. Enjeu Faible	
Faucon crécerelle <i>Falco tinnuculus</i>		Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France NT Nicheur commun en Corse	Faible	Un couple nicheur hors zone d'étude. Chasse ponctuelle sur celle-ci. Enjeu Faible

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires ; rareté/menaces	Intérêt pat. Sp. Corse	Observations du site et enjeu de conservation sur l'aire d'étude
Espèces identifiées sur le site d'étude			
Martinet noir <i>Apus apus</i>		Faible	Individus en chasse au-dessus de la zone. Enjeu Très faible
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France NT Nicheur commun en Corse	Faible	Individus en chasse au-dessus de la zone. Enjeu Très faible
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>		Faible	Individus en chasse au-dessus de la zone. Enjeu Très faible
Goéland leucophaée <i>Larus michaellis</i>	Espèce protégée en France (arrêté interministériel du 29/10/2009, article 3) Liste Rouge France LC Nicheur commun en Corse	Faible	Uniquement survol de la zone. Enjeu nul

LEGENDE LISTE ROUGE : LC= PREOCCUPATION MINEURE (ESPECE POUR LAQUELLE LE RISQUE DE DISPARITION DE FRANCE EST FAIBLE) NT= QUASI MENACEE (ESPECE PROCHE DE SEUIL DES ESPECES MENACEES OU QUI POURRAIT ETRE MENACEE SI DES MESURES DE CONSERVATION SPECIFIQUES N'ETAIENT PAS PRISES) VU= VULNERABLE
INTERET PAT. SP. CORSE : INTERET PATRIMONIAL DE L'ESPECE EN CORSE

Droit européen

L'annexe I de la directive européenne 79/409/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore », liste les espèces d'oiseaux d'intérêt européen dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales au sein du réseau européen NATURA 2000.

Droit français

Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 (NOR : DEVN0914202A) :
« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.
II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques [...] »

3.6.3 Présentation des espèces patrimoniales

Espèces identifiées sur l'aire d'étude

L'Alouette lulu (*Lullula arborea*) est une espèce relativement commune en Corse mais dont l'état de conservation reste précaire au niveau Européen (bien que ces populations semblent se stabiliser ces dernières années). C'est pour cette raison qu'elle est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Elle reste cependant classée en « préoccupation mineure » sur la dernière liste rouge nationale des oiseaux nicheurs. Sur la zone d'étude, au moins deux couples sont présents, au niveau de la pelouse aride située au sud du Domaine Péraldi ainsi que dans les vignobles bordant la zone d'étude dans la partie nord.

L'espèce présente ici un enjeu écologique Modéré et une contrainte réglementaire.

La Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), passereau typique des milieux herbacés lâches, qu'ils soient humides ou secs est passé du statut de « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2011 à « vulnérable » sur celle de 2016, en raison d'une chute importante des effectifs. En Corse l'espèce est assez localisée uniquement en plaine littoral souvent en contexte de prairie humide. C'est dans ce type d'habitat que l'espèce a été observée sur la zone d'étude, dans son extrémité sud, où au moins un couple semble nicher.

L'espèce présente ici un enjeu écologique Modéré et une contrainte réglementaire.

La Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) est classée « quasi-menacé » sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs en raison d'une réduction importante des effectifs nationaux depuis plusieurs années. L'espèce reste abondante et commune en Corse où elle est représentée par une sous-espèce endémique cyno-sarde (*tyrrhenica*). Elle y fréquente, notamment les boisements clairs mais également les jardins même en zone urbaine. Au moins deux couples ont été recensés sur la zone d'étude, en bordure du Domaine Péraldi et en lisière de suberaie un peu plus au nord. Il est probable que d'autres couples de cette espèce assez discrète nichent sur le site, notamment dans la zone de suberaie claire entre le Stade François Coty et la centrale électrique.

L'espèce présente ici un enjeu écologique Faible et une contrainte réglementaire.

Le Milan royal (*Milvus milvus*) est signalé « vulnérable » sur la liste rouge nationale dans les catégories « nicheur » et « hivernant » également en raison d'une réduction de effectifs depuis plusieurs années. L'espèce est cependant bien plus commune en Corse que sur le continent et elle fréquente presque tous les milieux de l'île. Le faible nombre d'observation sur la zone et la situation en périphérie immédiate de l'agglomération d'Ajaccio semblent indiquer une faible importance de celle-ci pour l'espèce. L'enjeu associé à l'espèce sur le site reste donc faible (fréquentation faible mais régulière de quelques individus pour l'alimentation).

L'espèce présente ici un enjeu écologique Faible et une contrainte réglementaire.

Le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) est un insectivore multicolore emblématique des paysages méditerranéens où il est encore très commun en France. Il gagne même du terrain ces dernières années vers le nord, probablement à la faveur du réchauffement climatique. En règle générale, l'espèce niche en colonies dans des galeries percées dans un talus sablonneux. En Corse cependant, près de la moitié des colonies sont formées de terriers percés directement dans le sol dans des prairies pâturées. L'espèce est relativement peu commune et localisée sur l'île contrairement au reste de la zone méditerranéenne française. Sur la zone d'étude, seuls des individus en chasse ont été observés et aucune colonie de reproduction n'est présente.

L'espèce présente ici un enjeu écologique Faible et une contrainte réglementaire.

Le site est favorable à la nidification de plusieurs espèces communes d'oiseaux appartenant à des cortèges classiques. Aucune espèce d'intérêt patrimonial fort ne niche sur la zone ou l'utilise intensivement. On note cependant la présence de quelques espèces modérément patrimoniales très localisées sur la zone : Le Cisticole des joncs (dans la zone humide au sud du site) et l'Alouette lulu (aux abords et dans le domaine Péraldi). En outre, la zone d'étude ne constitue pas un intérêt majeur en tant que zone d'alimentation pour des espèces patrimoniales ne nichant pas sur site ou en tant que zone de halte migratoire pour l'avifaune. Les enjeux de conservation relatifs aux oiseaux sont donc globalement faibles, localement modérés.

3.7 Insectes

3.7.1 Cortèges d'espèces, habitats d'espèce et fonctionnalité du site

LEPIDOPTERES RHOPALOCERES

19 espèces de rhopalocères ont été contactées sur la zone d'étude. Il s'agit de 19 espèces très communes. Cette richesse reste relativement importante pour la Corse sans être exceptionnelle. Elle est assez classique des milieux de plaine de l'île. La plupart des espèces patrimoniales de Corse sont inféodées aux zones de montagne ce qui explique leur absence ici. En outre, le fait que la quasi-totalité des milieux naturels de la zone soit occupée par du maquis très dense est assez limitant pour les rhopalocères qui sont pour une grande majorité liés à des milieux ouverts.

• Principaux cortèges d'espèces

Deux cortèges principaux ont été identifiés sur l'aire d'étude :

- Le cortège des friches et pelouses sèches avec *Aricia agestis*, *Colias crocea*, *Gonepteryx cleopatra*, *Hipparchia aristaeus*, *Lampides boeliscus*, *Lasiommata paramegaera*, *Leptotes pirithous*, *Lycaena phlaeas*, *Maniola jurtina*, *Papilio machaon*, *Pieris rapae*, *Polyommatus icarus*, *Pyronia cecilia* et *Pyronia tithonus*.
- Le cortège des lisières et boisements avec *Brintesia circe*, *Celastrina argiolus*, *Charaxes jasius*, *Limnitis reducta* ou encore *Pararge aegeria*


ODONATES

9 espèces d'odonates ont été contactées sur et à proximité de la zone d'étude. Il s'agit de 9 espèces communes. Cette richesse reste relativement importante étant donné la très faible représentativité des milieux aquatiques sur la zone d'étude.

• Principaux cortèges d'espèces

Trois cortèges principaux ont été identifiés sur l'aire d'étude :

- Le cortège des petits fossés stagnants bien végétalisés et ensoleillés avec *Aeshna isocetes*, *Anax imperator*, *Ceragrion tenellum*, *Coenagrion puella*, *Crocothemis erythraea*, *Ischnura genei*, *Orthetrum brunneum* et *Sympetrum striolatum*. Le fossé accueillant ces espèces, d'une longueur d'à peine 50 m n'est pas situé sur l'emprise du projet mais en périphérie immédiate, au niveau du stade François Coty. En outre, la plupart de ces espèces, et notamment les anisoptères, utilisent les milieux terrestres alentours, y compris ceux de la zone d'étude, en phase de maturation et pour la chasse. Les lisières de pistes et de chemins sont particulièrement attractives.
- Le cortège des petits cours d'eau ensoleillés avec *Orthetrum coerulescens*. Ce cortège est très incomplet en raison de la très mauvaise qualité de ce petit cours d'eau temporaire provenant d'une alimentation artificielle en eau du Domaine Péraldi. Là encore, ce petit cours d'eau n'est pas situé directement sur l'emprise du projet mais à proximité immédiate.
- Le cortège des suintements ensoleillés peu végétalisés. Ces milieux sont situés en contrebas de la route D503 où des travaux de terrassement ont mis à nu le talus. De petits suintements se sont formés à cet endroit créant une succession de petites flaques temporaires ensoleillées où se reproduisent quelques odonates : *Ceragrion tenellum*, *Crocothemis erythraea*, *Ischnura genei*, *Orthetrum brunneum* et *Orthetrum coerulescens*.

 Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).

ORTHOPTERES

23 espèces d'orthoptères ont été contactées sur la zone d'étude. Il s'agit de 22 espèces communes. Cette richesse relativement élevée s'explique par la relative diversité des milieux présents sur la zone d'étude avec notamment la présence de quelques zones humides ou mésophiles apportant son lot d'espèces liées à ces habitats. Le caractère très fermé de la plupart des milieux présents reste toutefois très limitant pour la plupart des espèces.

• Principaux cortèges d'espèces

Trois cortèges principaux ont été identifiés sur ou à proximité de l'aire d'étude.

- le cortège des friches, pelouses sèches et milieux lacunaires occupant les secteurs ouverts de la zone, y compris les bords de pistes, et qui regroupe la majorité des espèces : *Acrotylus braudi*, *Aiolopus strepens strepens*, *Aiolopus thalassinus corsicus*, *Calliptamus barbarus barbarus*, *Calliptamus italicus italicus*, *Chorthippus brunneus brunneus*, *Decticus albifrons*, *Doclostaurus jagoi occidentalis*, *Oedipoda caerulescens sardeti*, *Omocestus rufipes*, *Platyleis intermedia*, *Sphingonotus corsicus* ou encore *Tylopsis lilifolia*.
- Le cortège des lisières et zones buissonnantes avec *Anacridium aegyptium*, *Eupholidoptera tyrrhenica*, *Leptophyes punctatissima*, *Tettigonia viridissima* et *Uromenus brevicollis insularis*
- Le cortège des végétations denses et humides (bord de fossés, de suintements, prairies mésophiles, roselières) représenté par quelques espèces assez spécialisées comme *Conocephalus fuscus*, *Eyprepocnemis plorans plorans*, *Natula averni*, *Paratettix meridionalis* et *Trigonidium cicindeloides*.

COLEOPTERES SAPROXYLIQUES

Aucune espèce de coléoptères saproxylophages n'a été contactée sur la zone d'étude. Toutefois, de nombreux sujets de chênes lièges semblent suffisamment âgés pour accueillir potentiellement une espèce protégée relativement commune, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Aucun des arbres inspectés ne portaient d'indices de présence (loges, sciure) de l'espèce, mais tous les arbres n'ont pu être inspecté faute de temps, même si les prospections ont ciblées les plus favorables. La probabilité de présence de l'espèce semble faible étant donné l'absence d'indices sur les arbres inspectés, pourtant favorables.

HEMIPTERES

Ce groupe d'insectes n'a pas fait l'objet de recherches spécifiques. Toutefois, 39 espèces ont pu être identifiées sur la zone d'étude. Certaines d'entre-elles méritent d'être citées.

• Espèces remarquables

- *Sciocoris sideritidis* : cette petite punaise très proche de la très commune *Sciocoris maculatus* est très localisée dans le sud de la France. C'est en Provence et en Corse qu'elle semble la mieux représentée bien qu'elle y demeure assez rare. Cette rareté s'explique probablement en partie par la difficulté à la différencier de *Sciocoris maculatus*. Un seul exemplaire a été observé sur la zone d'étude au niveau d'une lisière sèche d'une piste en bord de maquis, mais l'ensemble des milieux herbacés secs de la zone lui sont potentiellement favorables.



- *Dryadocoris apicalis* : cette punaise est connue de seulement une vingtaine de localités en France, principalement dans les départements méditerranéens. L'espèce semble liée à diverses Solanacées et a été surtout observée dans des jardins ou dans des zones rudérales. Malgré sa rareté, cette punaise ne semble donc pas très exigeante et n'est pas menacée. Un adulte et une larve ont été observés sur la zone d'étude en contrebas de la route D503 où les plantes hôtes sont bien représentées.
- *Ceraleptus lividus* : cette punaise appartenant à la famille des Coreidae appartient à un genre comptant 3 espèces en France et il s'agit de la plus rare des trois. Un exemplaire a été observé dans la zone rudérale en contrebas de la route D503 en compagnie des deux autres espèces du genre. Il s'agit à notre connaissance de la première mention de l'espèce pour la Corse.

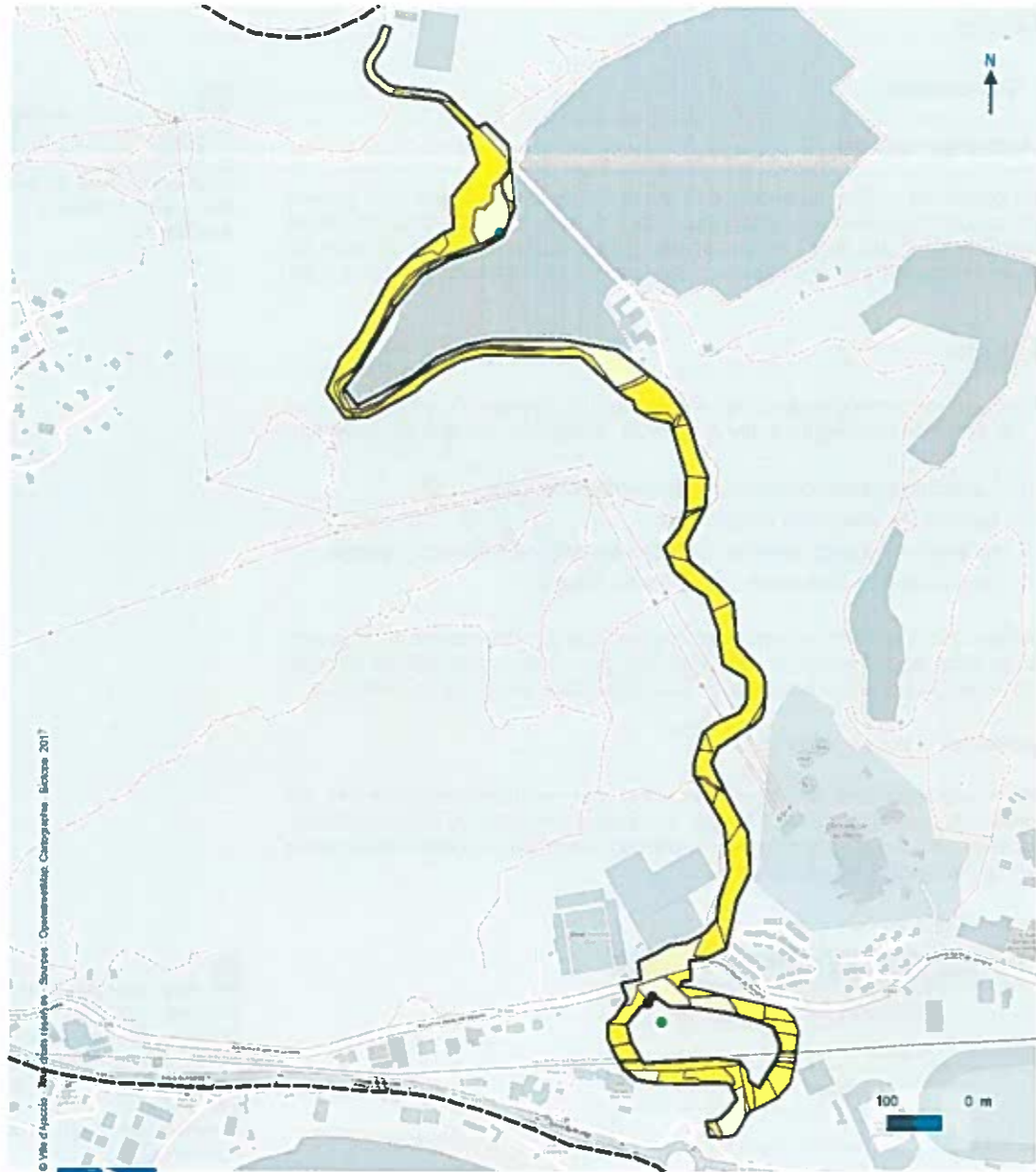


Figure 35 : *Dryadocoris apicalis* photographié sur le site © D. Sannier

Le site présente une richesse assez classique des milieux de basse altitude en Corse. Le caractère fermé et dense de la plupart des milieux naturels est toutefois assez limitant pour la diversité des groupes étudiés. Aucune espèce protégée n'a été observée ou ne semble réellement potentielle. Seules 3 espèces de punaises relativement patrimoniales, mais sans statut particulier, ont été observées. Les enjeux sont donc globalement faibles et aucune contrainte réglementaire n'est présente sur le site pour l'entomofaune.

Document de





© Ville d'Ajaccio - Services - Opérations - Cartographie - Juin 2017



**Enjeux entomologiques
Identifiés sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stiletto (ZA)

Légende

- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet

Insectes remarquables identifiés

- Ceraleptus lividus*
- Sciocoris sideritidis*
- Dryadocoris apicalis*

Enjeux entomologiques

- Faible
- Très faible

Carte 35 : Enjeux et observations entomologiques

3.8 Mammifères

3.8.1 Chiroptères

Analyse écologique globale

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de neuf espèces et 1 groupe d'espèces (oreillard sp) de chiroptères sur l'aire d'étude. Une grande partie de la périphérie de la zone étudiée est peu favorable aux chauves-souris (zones urbanisées). Le manque de structures paysagères et d'habitats naturels limite de fait la diversité d'espèces pour ce groupe sur ces secteurs.

- Fonctionnalités du site

Les chiroptères ont besoin d'un ensemble de composantes dans le paysage afin d'accomplir leur cycle biologique. Le bon accomplissement de leur cycle biologique dépend de plusieurs facteurs :

- 1) La non destruction des sites / gîtes de reproduction ;
- 2) Le maintien des zones d'hibernation ;
- 3) Le maintien des corridors de déplacement (fragmentation du paysage) ;
- 4) La qualité et l'accessibilité des zones de chasse.

Un « site à chiroptères » comprend non seulement les gîtes utilisés par une colonie de chauves-souris, mais aussi les terrains de chasse et routes de vol, c'est-à-dire un ensemble d'unités écologiques répondant aux besoins d'une population à chaque étape de son cycle biologique.

- Les gîtes potentiels sur la zone d'étude

Le terme de « gîte » regroupe tous les gîtes fréquentés par les chauves-souris lors de l'hibernation, du transit, de l'estivage, de la mise-bas, de l'accouplement et du repos nocturne. Les connaissances relatives à ces différents types de gîte sont variables, les gîtes d'hibernation et de mise-bas étant généralement les plus étudiés.

Tableau 10 : Potentialités de gîtes sur l'aire d'étude


Types de gîtes	Sur la zone d'étude
Gîtes arboricoles	Modéré
Gîtes anthropiques	Faible
Gîtes rupestres	Très faibles
Gîtes cavernicoles	Nul


Aucun enjeu pour les gîtes cavernicoles n'a été identifié. Ce type de gîtes ne semble pas potentiel sur l'aire d'étude ou à proximité immédiate.

Aucun gîte en bâti n'a été détecté sur l'aire d'étude malgré la présence d'un bâtiment abandonné sur la zone d'étude.

Aucun gîte rupestre n'a été détecté sur l'aire d'étude sur la toute petite zone de falaise présente au sud du vignoble. Toutefois, elle n'a pas été prospectée de manière exhaustive (exploration aux jumelles pour évaluation de potentialités).

Aucun gîte arboricole n'a été identifié ; toutefois tous les arbres potentiels n'ont pu être inventoriés et la potentialité de présence d'une espèce à affinité forestière n'est pas à écarter de

 Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude sont présentées en annexe de ce rapport (cf. Annexe 1).

 Les gîtes peuvent être séparés, en fonction de l'affinité des espèces, en quatre catégories : gîtes anthropiques, gîtes arboricoles, gîtes cavernicoles et gîtes rupestres.

par la présence de gros chênes lièges avec des fissures et de possibles décollements d'écorces potentiellement utilisable par les chiroptères.

- Les zones de chasse et routes de vol

5) Zones de chasse

Les différentes espèces de chauve-souris ne présentent pas la même morphologie. Pour cette raison, les espèces ne peuvent pas exploiter les mêmes sites de chasse. On peut grossièrement classer les espèces selon trois catégories :

- Les grandes espèces (type sérotines ou noctules) dites « espèces de haut vol » : imposantes par leur taille et souvent exclusivement forestières, elles vont plutôt chasser les insectes au-dessus de la canopée ;
- Les espèces de taille intermédiaire (type pipistrelles) dites « espèces de lisières » : elles vont plutôt chasser en lisière forestière car elles restent peu habiles à l'intérieur des boisements denses. Sujettes à la prédation de certains rapaces nocturnes, elles ne s'aventurent que rarement en milieu ouvert.
- Les petites espèces (type murins ou Barbastelle) dites « espèces glaneuses » : elles possèdent un vol très maniable et sont capables de faire du sur place et donc de glaner leurs proies sur le feuillage au sein des forêts les plus denses.

Les principales zones de chasse sur l'aire d'étude sont représentées par les boisements de type suberaie.

6) Routes de vol

La présence d'un ensemble de milieux de chasse favorables sur un territoire donné est tout aussi importante à la survie d'une colonie que la présence d'une variété de gîtes. La superficie des terrains de chasse d'une colonie et leur éloignement du gîte dépendent de la disponibilité de milieux favorables autour de la colonie, mais aussi en grande partie de l'espèce concernée.

Certains milieux semblent défavorables à toute activité quelle que soit l'espèce de chauve-souris. Ainsi, les zones boisées en monocultures sont évitées, de même que les zones de cultures céréalières. Malgré cela, quelques études ont confirmé la présence occasionnelle de chiroptères en chasse au-dessus de champs. A l'inverse, les chiroptères montrent une préférence pour les haies et boisements structurés, en particulier les boisements de feuillus ou les boisements mixtes. Les boisements avec présence de zones humides ou cours d'eau sont également propices aux chiroptères du fait de l'abondance et de la diversité d'invertébrés, tandis que les boisements pauvres en sous-bois et broussailles sont plus favorables aux espèces utilisant la technique du glanage. Les chiroptères chassant en milieu ouvert, comme peuvent le faire ponctuellement par exemple le Grand Murin et le Murin à oreilles échanquées, exploitent davantage les pâtures qui présentent une structure irrégulière, celles-ci favorisant l'abondance et la diversité des proies.

La plupart des espèces de chiroptères utilisent une mosaïque de milieux, mais certaines espèces sont inféodées à des milieux précis pour la chasse, comme par exemple les milieux aquatiques dans le cas du Murin de Daubenton.

La première sortie du gîte s'effectue couramment au crépuscule. Selon l'espèce, la sortie du gîte s'effectue de différentes manières. Certains animaux empruntent un même chemin chaque nuit, suivant généralement des linéaires que l'on appelle « routes de vol ». Ainsi, la présence de corridors est primordiale autour des colonies de chiroptères (haies, cours d'eau, alignements d'arbres, lisières).

Les enjeux pour les routes de vol et les zones de chasse pour les chiroptères sur le site d'étude sont Faibles

Présentation des espèces recensées

Tableau 11 : Résultats des enregistrements réalisés sur l'aire d'étude

Points d'enregistrement		Nbre de contact par point d'écoute en 1 nuit complète		
		Point 1	Point 2	Point 3
Nbre de contact chauve-souris		1049	148	2291
Nom commun	Nom scientifique			
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1	1	6
Noctule / Sérotine/Vespère	/	3	/	476
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	/	2	3
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	/	2	/
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	/	2	56
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	/	1	2
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	27	/	2
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	554	76	918
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	13	2	38
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	1	4	185
Oreillard sp. (Oreillard gris fortement probable)	<i>Plecotus sp.</i>	1	/	/
Chiroptères sp.		449	58	605

NB : Les « chiroptères, sp. » représentent des individus dont le signal est trop faible pour être déterminés (individu trop loin du micro).

Le point d'enregistrement le plus important en termes de nombre de contact est le P13 avec 2291 contacts de chauves-souris. Les 3 points présentent une activité globalement faible à modérée. Les milieux naturels, marqués par l'anthropisation, expliquent la faible activité notée.

On notera une absence complète des représentants du groupes des « petits murins » (*Myotis sp.*).

Evaluation des enjeux écologiques

Le tableau et la carte ci-après présentent les enjeux écologiques liés aux chauves-souris observés sur le site d'étude.

Tableau 12 : Enjeux chiroptérologiques identifiés sur l'aire d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Directive Habitat Natura 2000	LRN 2009	LR Corse 2010	Statut Corse 2010*	Etat de conservation en Corse *	Enjeu régional Corse*	Description des contacts	Enjeu aire d'étude
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	II	LC	LC	Rare	Défavorable	Faible	8 contacts : individus en transit	Faible
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	II	VU	VU	Peu courant	Mauvais	Modéré	3 contacts sur les 3 points d'expertise	Faible
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	IV	LC	LC	Courant	Défavorable	Modéré	Assez commun notamment à l'ouest du vignoble, mais espèce de très haut vol, peu connectée à l'occupation du sol pour la chasse	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	NT	LC	Assez courant	Favorable	Modéré	2 contacts	Faible
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IV	LC	LC	Peu courant	Défavorable	Modéré	1 seul contact	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	LC	LC	Courant	Défavorable	Faible	Peu fréquente	Faible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	IV	LC	DD	?	Défavorable	Faible	Peu commune hormis au sud, vers la zone humide	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	IV	LC	LC	Peu courant	Défavorable	Modéré	Commune sur l'ensemble des points d'expertise	Modéré
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	LC	LC	Assez courant	Défavorable	Faible	Présente du sud du site d'étude jusqu'au nord de la centrale du Vazzio	Faible
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	IV	LC	LC	Courant	Favorable	Modéré	Bien présent au sud vers la zone humide	Modéré pour la zone humide au sud

Légende
 II / IV : Espèce inscrite aux Annexes II ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
 LR : Liste Rouge : (UICN France & MNHN, 2009 ; GCC, 2010) : EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure.
 *Source : GCC, 2016

Synthèse des enjeux

Les enjeux écologiques relatifs aux chiroptères sont globalement Modérés (site de chasse). Il faut rappeler que toutes les espèces de chiroptères sont protégées et constituent à ce titre une contrainte réglementaire (individus et habitats protégés).



© Ville d'Ajaccio - Tous droits réservés - Sources : Openstreetmap; Cartographie : Biotape, 2017



**Enjeux
chiroptérologiques sur le
site d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stiletto (2A)

Légende

- Zone d'étude écologique
- ★ Point Sm2Bat
- Enjeux pour les Chauves-souris**
- FAIBLES
- MODERES
- MODERES pour la Pipistrelle de Kuhl

Carte 36 : Enjeux chiroptérologiques identifiés



Etude écologique



3.8.2 Autres mammifères

L'expertise de terrain des mammifères a été menée sur l'emprise directe du projet lors d'un passage groupé pour la faune. Les investigations ont été ciblées sur les espèces protégées et patrimoniales susceptibles d'exploiter l'aire d'étude rapprochée, en lien avec les milieux naturels présents.

Une espèce de mammifère protégée est présente sur la zone d'étude écologique (cf. tableau ci-après).

Tableau 13 : Enjeux pour les mammifères non volants

Espèces protégées de mammifères potentielles sur l'aire d'étude		
Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires	Éléments d'écologie et population observée sur l'aire d'étude rapprochée
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 10 octobre 1996, article 1)	Espèce présente sur le site d'étude (1 cadavre observé au sud du vignoble, dans un secteur d'habitat semi-ouverts) Enjeu Faible

Droit français

Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 10 octobre 1996 :
« [...] I. – Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, dans les conditions déterminées par le décret du 25 novembre 1977 susvisé, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat

Des indices indiquant la présence du Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sur le site d'étude ont pu être observés lors des prospections (crottes) et un Sanglier (*Sus scrofa*) a également été vu. Le site présente de plus, des milieux susceptibles d'être favorables à d'autres espèces de mammifères comme la Musaraigne étrusque (*Suncus etruscus*) ou encore le Renard roux (*Vulpes vulpes*) ou la Belette (*Mustela nivalis*). Mais toutes ces espèces à faible patrimonialité ne sont pas protégées.

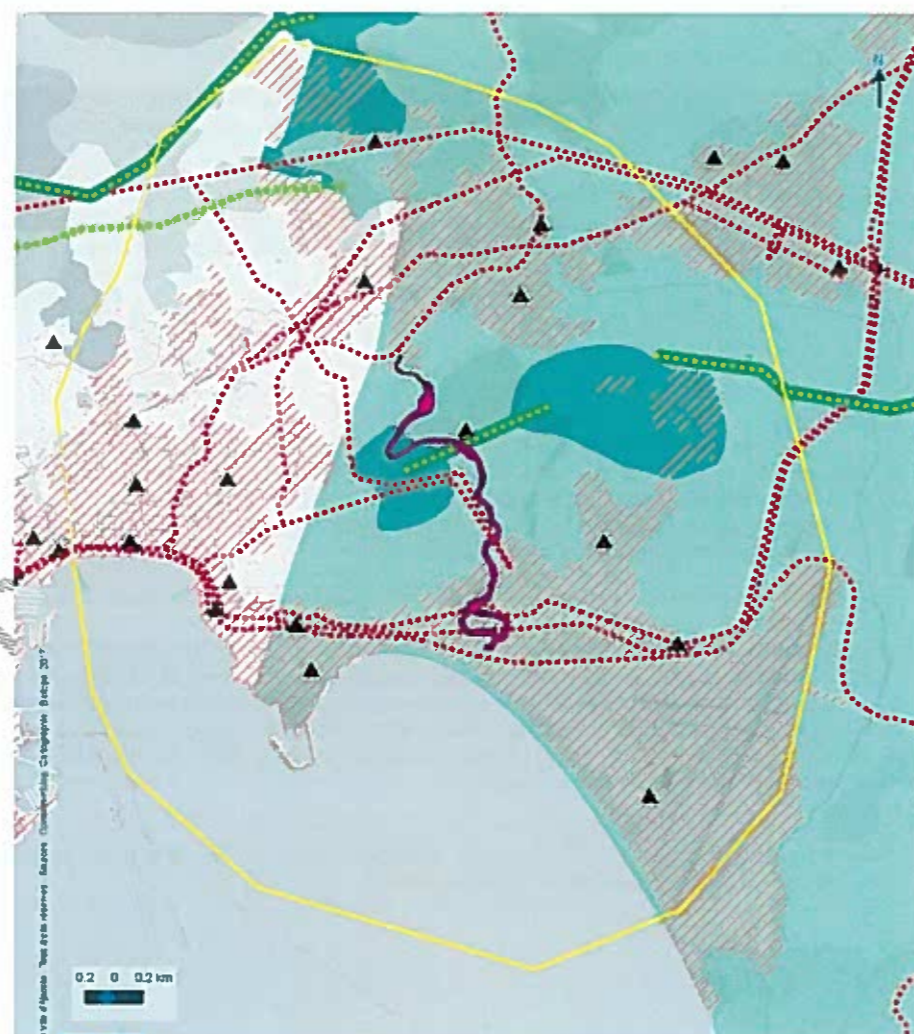
La présence d'une espèce protégée (Hérisson d'Europe) sur le site entraîne des contraintes réglementaires et un enjeu écologique faible.

3.9 Continuités écologiques

Le site étudié correspond à une enclave naturelle au sein de milieux fortement urbanisés. C'est une zone refuge très importante en termes de fonctionnalité écologique pour la faune en périphérie d'Ajaccio. Le site d'étude se situe dans une zone bordée par de belles suberaies résiduelles. Des milieux semi-ouverts (notamment maquis bas) sont également présents sur le site et utilisés par différentes espèces notamment de reptiles (Tortue d'Hermann) de chauves-souris (Pipistrelle de Khul) et d'oiseaux.

Une attention particulière doit donc être portée sur la fonctionnalité des milieux semi-ouverts du site d'étude.

Le site d'étude ne comporte pas de cours d'eau notable. Seuls quelques ruisseaux temporaires sont présents aux abords. Ce réseau hydrographique ne joue un rôle de corridor écologique que très local. Une zone humide située au sud du site d'étude a été dégradée par des aménagements (destruction marquée de la roselière) : sa fonctionnalité écologique actuelle est donc réduite.



Carte 37 : Trame verte et bleue sur l'aire d'étude éloignée

4 Synthèse de l'état initial

Le site d'étude correspond à des secteurs urbains, et des zones de suberaie, habitat d'intérêt communautaire, ponctuées de maquis plus ou moins dense en fonction de l'impact des incendies. S'y trouvent plus ponctuellement des prairies subnitrophiles, des anciennes oliveraies et quelques secteurs de prairies humides. Les habitats naturels semblent présenter un état de conservation moyen mais dans ce contexte urbanisé présentent un enjeu écologique fort de par leur fonction de zone refuge.

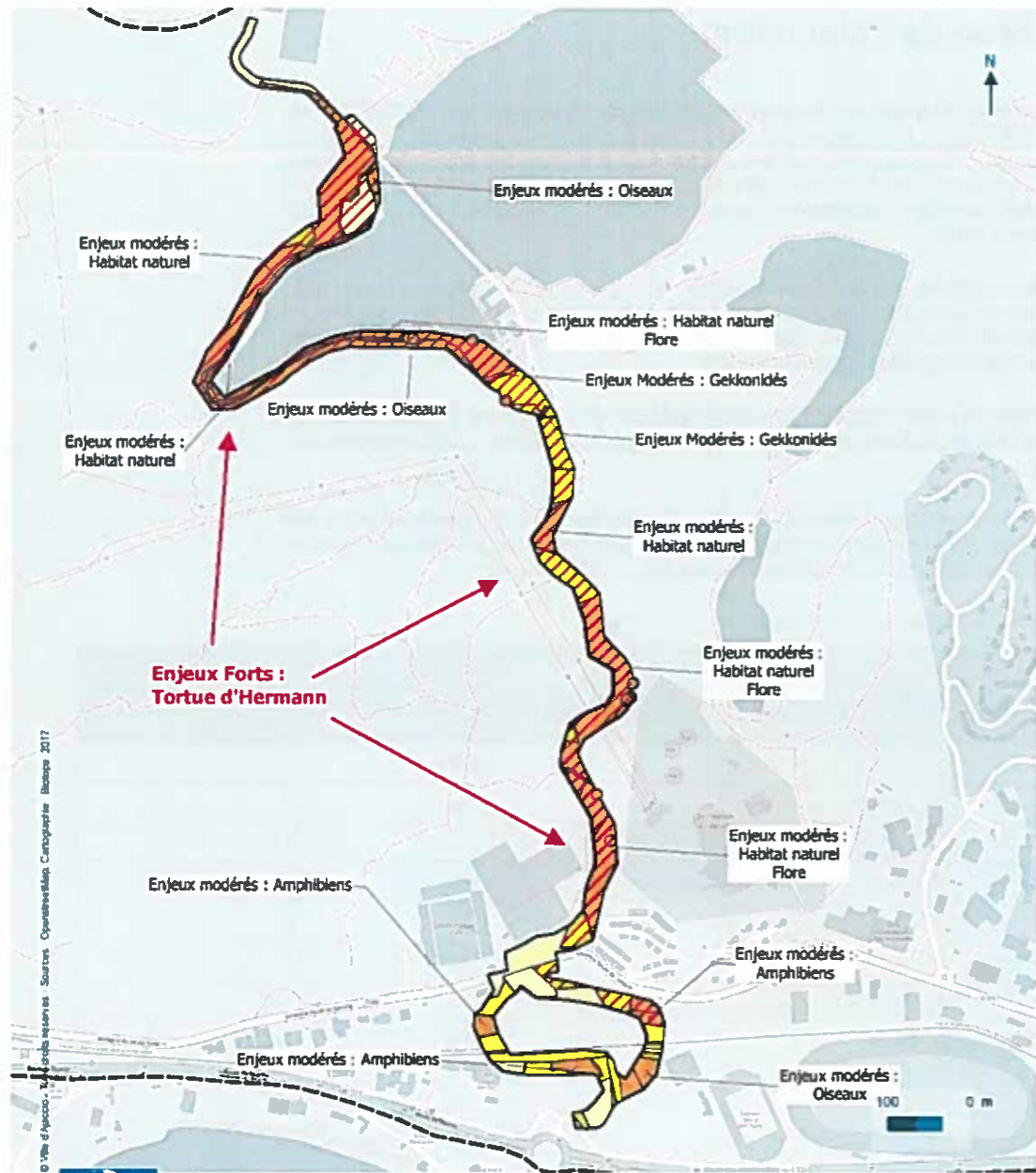
Quelques espèces protégées, de faible patrimonialité, sont présentes dans l'aire d'étude, mais l'enjeu majeur pour ce site est lié à la présence de la Tortue d'Hermann abondante sur la zone d'étude. A une échelle plus locale, les enjeux modérés pour la flore (orchidées patrimoniales présentes) doivent également être pris en compte.

Des enjeux potentiels de niveau modérés sont à signaler pour les amphibiens sur la zone humide de la partie sud du site et pour les gekkonidés au niveau des microfalaises au sud du domaine viticole.

Le tableau et la carte ci-après synthétisent les enjeux écologiques qui s'y rapportent. Pour une meilleure lisibilité, les enjeux modérés concernant les sites de chasse des chiroptères n'ont pas été représentés sur la carte (car ils concernent l'ensemble du site d'étude).

Tableau 14 : Synthèse des enjeux sur l'aire d'étude

Groupes	Enjeux écologiques avérés	Enjeux écologiques potentiels	Contraintes réglementaires	
			avérées	potentielles
Habitats naturels	Modérés	/	Non	/
Flore	Modérés	/	Oui	/
Reptiles	Forts	Modérés	Oui	Oui
Amphibiens	Faibles à Modérés	Modérés	Non	Oui
Oiseaux	Modérés	/	Oui	/
Insectes	Faible	/	Non	/
Chiroptères	Modérés	Modérés	Oui	Oui
Autres Mammifères	Faibles	/	Oui	Non



© Ville d'Ajaccio - Mairie de Bastia - Sources : OpenStreetMap, Cartographie Bastia 2017



**Enjeux entomologiques
Identifiés sur le site
d'étude**

Diagnostic écologique du projet de voie de
liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du
Stretto (ZA)

- Aire d'étude préliminaire
- Zone d'emprise du projet
- Enjeux écologiques identifiés**
- Très faible
- Faible
- Modéré
- Enjeux Forts
liés à la Tortue d'Hermann

Carte 39 : Enjeux écologiques identifiés sur le site d'étude

Bibliographie

- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F. (2003) – LES AMPHIBIENS DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. COLLECTION PARTHENOPE, ED BIOTOPE, MEZE, 480 P.
- ARTELIA, 2016- MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU VAZZIO ET LA REMISE A NIVEAU DES VOIES ET RESEAUX DIVERS ; AVP – RAPPORT DE PRESENTATION. SUEZ ; VILLE D'AJACCIO. 58 PAGES
- BELLMANN H. & LUQUET G., 2009 - GUIDE DES SAUTERELLES, GRILLONS ET CRIQUETS D'EUROPE OCCIDENTALE. DELACHAUX ET NIESTLE.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C. (1997) - CORINE BIOTOPES, TYPES D'HABITATS FRANÇAIS. E.N.G.R.E.F., NANCY. 217 P.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE – EUR 15.132P.
- COURTOIS J.-Y., RIST D. & BEUNEUX G. (2011) – LES CHAUVES-SOURIS DE CORSE - ED. ALBIANA, 167 P.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M. (1992). ATLAS DE REPARTITION DES BATRACIENS ET REPTILES DE CORSE. PARC NAT. REG. CORSE / EPHE, AJACCIO : 128 P.
- DIJKSTRA K.-D. B., 2007 – GUIDE DES LIBELLULES DE FRANCE ET D'EUROPE. DELACHAUX ET NIESTLE.
- DOUCET G., 2011 – CLE DE DETERMINATION DES EXUVIES DES ODONATES DE FRANCE, 2EME EDITION. SFO.
- GAMISANS J. (1991) – LA VEGETATION DE LA CORSE. EDISUD, REEDITION 2006. 391 P.
- GEROUDET P. (1998, 5EME EDITION) – LES PASSEREAUX D'EUROPE. DELACHAUX & NIESTLE. VOLUME 1 ET 2, 405 P ET 512 P.
- GEROUDET P. (2000, 3EME EDITION) – LES RAPACES DIURNES ET NOCTURNES D'EUROPE. DELACHAUX & NIESTLE. 426 P.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 - LES LIBELLULES DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. BIOTOPE.
- JEANMONOD D. & GAMISANS J. (2013) – FLORA CORSICA 2EME EDITION. SBCO. 856 P. + ANNEXES.
- LAFRANCHIS T., 2007 – PAPILLONS D'EUROPE. DIATHEO.
- LAFRANCHIS T., JUTZELER D., GUILLONSSON J.-Y., KAN P. & B., 2015 – LA VIE DES PAPILLONS, ECOLOGIE BIOLOGIE ET COMPORTEMENT DES RHOPALOCERES DE FRANCE. DIATHEO.
- LESCUR J. & J.-C. MASSARY (COORDINATEURS), 2012. ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE FRANCE. OUVRAGE COLLECTIF DE LA SHF. BIOTOPE EDITION. COLLECTIF (2005) - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000. TOME 7, ESPECES ANIMALES. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. 353P.
- LESCUR J. & J.-C. MASSARY (COORDINATEURS), 2012. ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE FRANCE. OUVRAGE COLLECTIF DE LA SHF. BIOTOPE EDITION. COLLECTIF (2005) - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000. TOME 7, ESPECES ANIMALES. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. 353P.
- LUPOLI R. & DUSOULIER F., 2015 – LES PUNAISES PENTATOMOIDEA DE FRANCE. ANCYROSOMA.
- PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE (1987) – LES MAMMIFERES EN CORSE, ESPECES ETEINTES ET ACTUELLES. 164 P.
- PETERSON R., G. MOUNTFORT, P.A.D. HOLLAM, P. GEROUDET (2006) - GUIDE PETERSON DES OISEAUX DE FRANCE ET D'EUROPE, DELACHAUX ET NIESTLE, 534P.
- PUISSANTS S., 2006 – CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DES CIGALES DE FRANCE : GEONEMIE ET ECOLOGIE DES POPULATIONS (HEMPTERA, CICADIDAE). ASCETE.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – OISEAUX MENACES ET A SURVEILLER EN FRANCE. LISTES ROUGES ET RECHERCHE DE PRIORITES. POPULATIONS. TENDANCES. MENACES. CONSERVATION. SEOF/LPO. PARIS. 560P.
- SARDET E, ROESTI C. & BRAUD Y., 2015 – CAHIER D'IDENTIFICATION DES ORTHOPTERES DE FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG ET SUISSE. BIOTOPE.
- SARDET E. & DEFAUT B., 2004 – LES ORTHOPTERES MENACES EN FRANCE. LISTE ROUGE NATIONALE ET LISTES ROUGES PAR DOMAINES BIOGEOGRAPHIQUES. MOE-9, ASCETE.
- THIBAUT (2006) – CONNAITRE LES OISEAUX EN CORSE. ALBIANA, PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE. 259 P.
- THIBAUT, JC., BONACCORSI G., 1999. BIRDS OF CORSICA. BRITISH ORNITHOLOGIST'S UNION
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V. (COORD.), 2004. RAPACES NICHEURS DE FRANCE – DISTRIBUTION, EFFECTIFS ET CONSERVATION. DELACHAUX & NIESTLE. PARIS. 176 P.



TISON J.-M., P. JAUZEIN & H. MICHAUD, 2014. FLORE DE LA FRANCE MEDITERRANEENNE CONTINENTALE. CBNMED. NATURALIA PUBLICATION. 2078 P.
UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SFO, 2016 – LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE – CHAPITRE LIBELLULES DE FRANCE METROPOLITAINE. MNHN/UICN

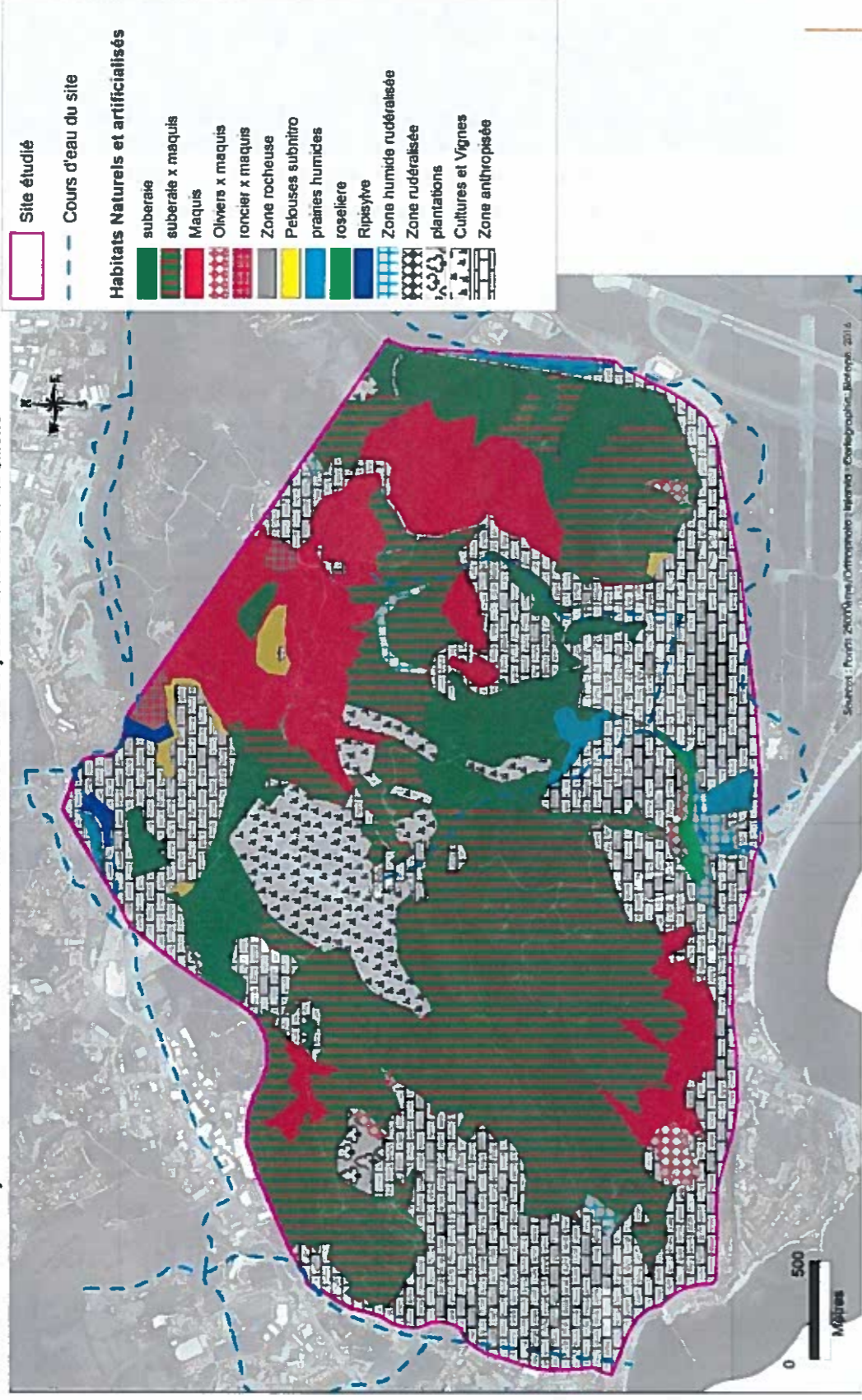
Document de travail



Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Interv'ia

Projet de création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



Carte n° 2 : Habitats naturels et artificialisés identifiés sur le site d'étude

Fonctionnalité écologique

Attractivité pour les différentes sous-trames (cf. carte en Annexe 2)

Milieux boisés et semi-ouverts	Fort : le site d'étude se situe dans une zone de végétation boisée composée de suberaie et de maquis bas, utilisée par différentes espèces notamment de reptiles (Tortue d'Hermann) de chauves-souris et d'oiseaux. Cette portion de végétation est presque entièrement cernée par des zones urbanisées.
Milieux aquatiques et humides	Moyenne : le site d'étude est encadré de différents cours d'eau fortement anthropisés dont les ripisylves apparaissent fragmentées et relictuelles. Quelques cours d'eau temporaires traversent également le site d'étude. Ce réseau hydrographique joue un rôle de corridor écologique dans la trame bleue du secteur.

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Le site étudié correspond à une enclave naturelle au sein de milieux fortement urbanisés. C'est une zone refuge très importante en termes de fonctionnalité écologique pour la faune en périphérie d'Ajaccio.

Usages

Usages connus

Zones urbanisées, Pâturage (bovins, équins), Certains secteurs sont marqués par des incendies récents

Éléments de patrimoine en rapport avec les milieux naturels

Différents bâtiments du site peuvent être favorables aux chiroptères. Des murets favorables aux reptiles sont également présents dans l'aire d'étude.

Flore

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. **Espèce observée sur le site surlignée en jaune**

Diversité

Faible/Moyenne/**Forte**

Habitats d'espèces

Principales espèces potentielles sur le site à retenir

Prairies subnitrophiles	Sérapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>) - PN, Peu fréquent en Corse ; présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087
Suberaie	Sérapias négligé (<i>Serapias neglecta</i>) - PN, Peu fréquent en Corse ; présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087
Ripisylves à Aulne	Vigne sauvage (<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i>) - PN, Peu fréquent en Corse
	Liseron des bois (<i>Calystegia silvatica</i>) - PR, Rare en Corse
Zones humides/Prairies humides	Renoncule à feuilles d'Ophloglosse (<i>Ranunculus ophloglossifolius</i>) - PN, Commune en Corse ; présente dans la ZNIEFF N° 940004130
	Renoncule à grande feuilles (<i>Ranunculus macrophyllus</i>) - PN, Peu fréquent en Corse
	Glaïeul douteux (<i>Glaïolus dubius</i>) - PN, Peu fréquent en Corse
	Isoète hérissé (<i>Isoetes hirstix</i>) - PN, Peu fréquent en Corse ; présente dans la ZNIEFF N° 940031087

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; INV : espèce exotique envahissante (= invasive)

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Les milieux humides du site abritent potentiellement plusieurs espèces protégées et à forte patrimonialité. Une attention toute particulière doit donc être portée sur ces milieux. Sur le site d'étude, les pelouses subnitrophiles et les suberaies sont favorables à différentes espèces patrimoniales d'enjeux modérés à forts.

Enjeu de conservation ?

Potentiellement Modéré à Fort

Contrainte réglementaire ?

Potentiellement **OUI**

Invertébrés terrestres

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. Espèce observée sur le site surlignée en jaune

Diversité		
Faible/Moyenne/Forte		
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Suberaie	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) : PN, An II et IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Donné potentiel dans l'aire d'étude éloignée du projet (OCIC) ; Présence potentielle sur le site étudié au sein des arbres sénescents
Pelouses subnitrophiles	Porte-queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) : PN, An II et IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Donné potentiel dans l'aire d'étude éloignée du projet (OCIC) ; Espèces hôtes (Férule) présente sur le site ; PRESENCE AVEREE SUR LE SITE
Ripisylve à Aulne/cours d'eau	Cortège d'odonates (notamment <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> , PAT)	Cours d'eau et Ripisylve : potentialité pour ce groupe

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; PAT : non protégée mais espèce patrimoniale (inscrite déterminante ZNIEFF) ; INV : invasive

Eléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Les cours d'eau et zones humides peuvent potentiellement accueillir un intéressant cortège d'odonates. Les zones ouvertes sont potentiellement favorables au porte-Queue de Corse, et les suberaies matures peuvent héberger du Grand capricorne.

Enjeu de conservation ? **Potentiellement Modéré** Contrainte réglementaire ? **Potentiellement OUI**

Amphibiens

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. Espèce observée sur le site surlignée en jaune

Diversité		
Faible/ Moyenne /Forte		
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Zones humides/Ripisylve/ Cours d'eau	Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) : PN, An II & IV de la Directive Natura 2000 - Habitats - Grenouille de Berger (<i>Pelophylax bergeri</i>) : PN Rainette sarde (<i>Hyla sarda</i>) : PN, An IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Espèce citée en bibliographie dans l'aire d'étude éloignée du projet et présente dans la ZNIEFF N° 940031075 et la SIC n° FR9400619 ; Potentiellement présent dans les zones humides du site
Cours d'eau/Maquis	Crapaud vert (<i>Bufo viridis</i>) : PN, An II & IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Citée en bibliographie dans l'aire d'étude éloignée du projet ; présente dans la ZNIEFF N° 940004130 et la SIC n° FR9400619 Potentiellement présent dans les zones humides du site en reproduction et dans les secteurs de maquis pour le reste de son cycle de vie.

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PNA : Plan National d'Action

Eléments remarquables / points de vigilance / commentaires

En termes de fonctionnalité écologique pour ce groupe, les milieux humides du site et leurs abords (ripisylve, cours d'eau, roselières, Cannes de Provence...) présentent un intérêt d'habitat d'espèces pour la reproduction et les milieux plus secs à proximité (maquis) pour le reste du cycle de vie. Une majorité du site est donc potentiellement utilisable par ce groupe.

Enjeu de conservation ? **Potentiellement Fort pour les cours d'eau et leurs abords** Contrainte réglementaire ? **Potentiellement OUI**

Reptiles

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. Espèce observée sur le site surlignée en jaune

Diversité		Faible/Moyenne/
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Suberaie, Maquis et prairies subnitrophiles	Lézard Tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>) : PN, An IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Les milieux semi-ouverts ; PRESENCE AVEREE SUR LE SITE
	Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) : PN, An IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Les milieux semi-ouverts
	Lézard de Sicile (<i>Podarcis siculus campestris</i>) : PN, An IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Les milieux semi-ouverts, lisières, murets... PRESENCE AVEREE SUR LE SITE
	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) : PN, An II & IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -, Plan National de Restauration	Les milieux semi-ouverts, les suberales, oliveraies...; présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087 PRESENCE AVEREE SUR LE SITE (individus et ponte observés)
Zones rocheuses	Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>) : PN, An II & IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Les zones rocheuses
Ripisylve/ Cours d'eau	Couleuvre à collier corse (<i>Natrix natrix corsa</i>) : PN, An IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -	Les milieux humides ; Potentiellement présentes aux abords des cours d'eau et zones humides
	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) : PN, An II & IV de la Directive Natura 2000 - Habitats -, Plan National de Restauration	Les milieux humides ; Présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940004130 et la SIC n° FR9400619 Potentiellement présentes aux abords des cours d'eau et zones humides

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PNA : Plan National d'Action

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

En ce qui concerne la Tortue d'Hermann, le site d'étude se situe en enjeux forts à très forts (CENC, 2011) et la présence de cette Tortue sur site est avérée (population reproductive abondante dans ce secteur). Les quelques zones rocheuses éparpillées du site étudié sont potentiellement favorables à un gekkonidie à forte patrimonialité, le Phyllodactyle d'Europe. Les zones humides et cours d'eau sont également susceptibles d'accueillir 2 espèces patrimoniales (Cistude et Couleuvre à collier).

D'autres reptiles, de moindre enjeux, mais également protégés sont aussi présents dans les milieux secs semi-ouverts (Lézard Tyrrhénien...).



Ouf éclot de Tortue d'Hermann - Femelle adulte de Tortue d'Hermann

Enjeu de conservation ?	OUI - Très Fort	Contrainte réglementaire ?	OUI
-------------------------	------------------------	----------------------------	------------

Oiseaux

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. Espèce observée sur le site surlignée en jaune

Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des milieux ouverts	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) : PN, An I de la Directive Natura 2000 - Oiseaux -	Présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087 Nicheurs potentiels au sein des pelouses sèches
Cortège des milieux semi-ouverts	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) : PN, An I de la Directive Natura 2000 - Oiseaux -	Présente dans la ZNIEFF N° 940031075 Nicheurs potentiels au sein du maquis buissonnants et des milieux semi-ouverts ; Citées en bibliographie dans l'aire d'étude éloignée du projet (OGREVA).
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) : PN, An I de la Directive Natura 2000 - Oiseaux -	Présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087 Nicheurs potentiels au sein des milieux semi-ouverts
	Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>) : PN, An I de la Directive Natura 2000 - Oiseaux -	Nicheurs potentiels au sein des milieux semi-ouverts
Cortège des milieux fermés	Fauvette sarde (<i>Sylvia sarda</i>) : PN, An I de la Directive Natura 2000 - Oiseaux -	PRESENCE AVEREE SUR LE SITE Nicheurs potentiels au sein du maquis bas
	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) : PN, An I de la Directive Natura 2000 - Oiseaux -	Citée en bibliographie dans l'aire d'étude éloignée du projet (OGREVA) ; Espèce présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087 Nicheur potentiel sur le site, les zones ouvertes du site offrent un site de chasse ; PRESENCE AVEREE SUR LE SITE (observation d'individus chassant sur le site)
	Hibou petit-duc (<i>Otus scops</i>) : PN	Présente dans les ZNIEFF N° 940031075 et N° 940031087
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) : PN	Nicheur potentiel sur les individus matures de Chêne du site ; les zones ouvertes du site offrent un secteur d'alimentation

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; INV : espèce exotique envahissante (= invasive)

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Le site d'étude présente des milieux semi-ouverts très favorables aux Pie-grièche, espèces patrimoniales, et le maquis bas à Ciste est le milieu de prédilection du cortège des fauvettes méditerranéennes dont 2 espèces à enjeux modérés.

Les suberales sont de potentiels site de nidification pour différentes espèces protégées à enjeux modérés, dont le Milan royal, le Hibou petit-duc, ... et les zones ouvertes sèches seraient favorables à l'Alouette lulu.

Enjeu de conservation ?

OUI, Modéré

Contrainte réglementaire ?

OUI

Mammifères terrestres

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. Espèce observée sur le site surlignée en jaune

Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Milieux semi-ouverts	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) : PN	Potentialité de présence dans les secteurs de maquis en mélange avec les pelouses nitrophiles et dans les jardins des zones urbanisées

Légende des abréviations : PN : protection nationale

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Cette espèce ne représente pas d'enjeu de conservation particulier mais demeure protégée.

Enjeu de conservation ?

Faible

Contrainte réglementaire ?

OUI potentiellement

Chauves-souris

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil. Espèce observée sur le site surlignée en jaune

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Habitations	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Gîte potentiellement dans les habitations, et chasse alentours ; Citée en bibliographie sur la commune d'Ajaccio (Source : COURTOIS J.-Y. & al., 2011)
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhli</i>)	
	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	
Cortège cavernicole	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>)	Chasse potentiellement autour des zones humides du site ; gîte potentiellement dans le secteur ; Citée en bibliographie sur la commune d'Ajaccio (Source : COURTOIS J.-Y. & al., 2011)

L'ensemble des chiroptères est protégé nationalement. Les rhinolophidés sont inscrits à l'Annexe II de la Directive « Habitats »

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

On retrouve potentiellement sur ce site des espèces de chauves-souris dite anthropophile à faible enjeu. 1 autre espèce chasse potentiellement sur les zones humides du site d'étude : le Murin de Daubenton.

Enjeu de conservation ? **Potentiellement : modéré** Contrainte réglementaire ? **OUI, potentielle**

Synthèse des enjeux et principales conclusions

Le site d'étude est marqué par la présence de suberaies (habitat d'intérêt communautaire) et de milieu semi-ouverts. Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire). Les enjeux très forts sont focalisés sur les reptiles et tout particulièrement, la Tortue d'Hermann (Cf. Carte ci-après). La flore est susceptible de présenter ponctuellement des enjeux forts (notamment dans les suberaies), ainsi que les amphibiens dans les zones humides.

Les milieux secs (maquis/matorral, pelouses subnitrophiles) s'avèrent porteurs d'enjeux modérés : les milieux semi-ouverts et boisés sont susceptibles d'être utilisés par un insecte, des oiseaux et des chiroptères protégés à patrimonialité modérée. Les pelouses subnitrophiles et humides présentent des enjeux plus ponctuels liés à la flore protégée qui s'y trouve, ainsi qu'aux potentielles espèces-hôtes d'un papillon à enjeux modérés (Porte-queue de Corse).

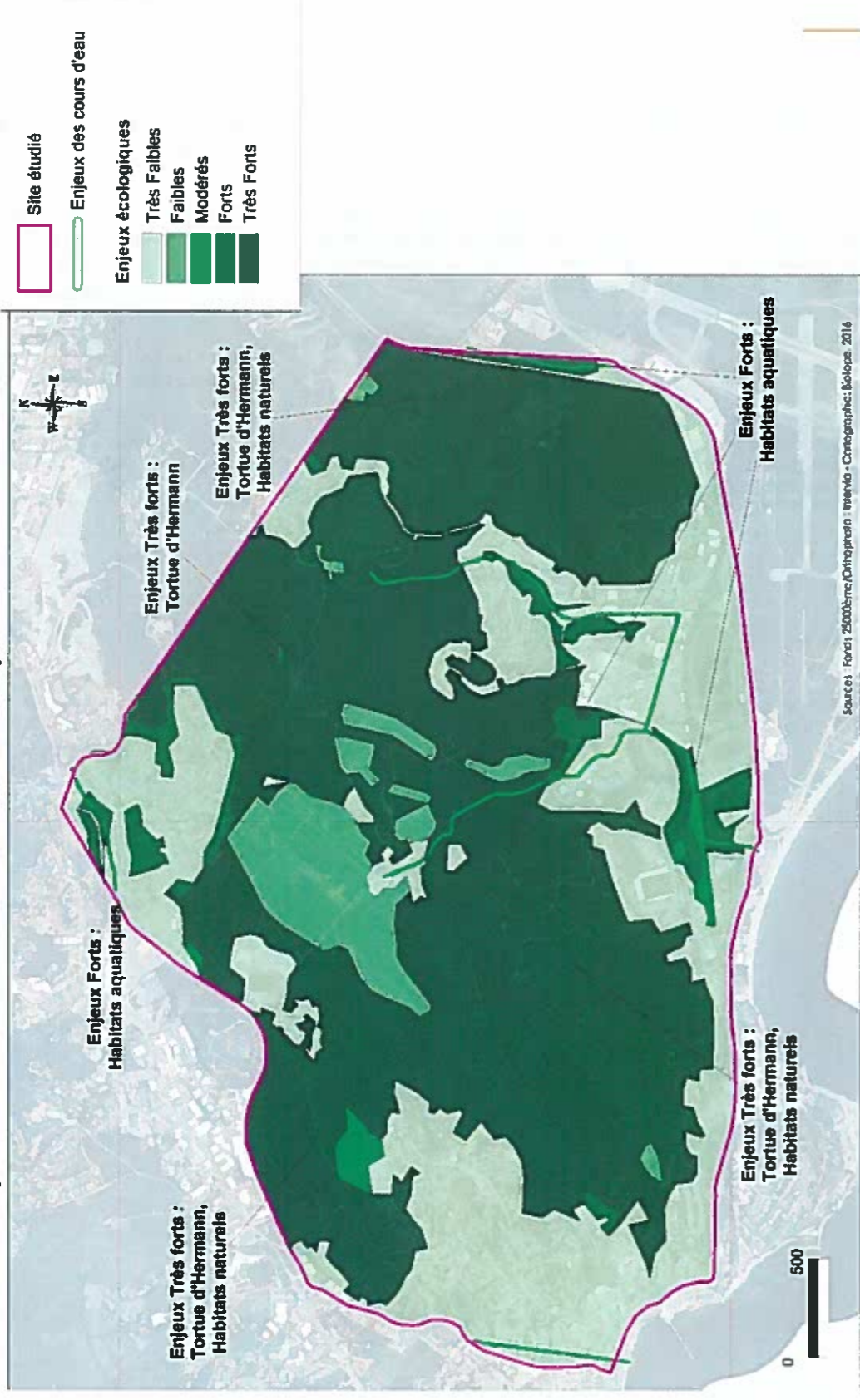
Les zones urbanisées et de vignobles présentent des enjeux écologiques respectivement très faibles et faibles de par leur pauvre biodiversité et leur attractivité réduite pour la faune.

L'ensemble de la zone est constituée essentiellement de milieux naturels ou agricoles, et représente un massif naturel relictuel à l'entrée d'Ajaccio, cernée par l'urbanisation. Le secteur d'étude est dans sa globalité une zone refuge pour la faune et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain.

Enjeux écologiques potentiels identifiés sur le site d'étude

Intervia

Projet de création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



Carte n° 3 : Synthèse des enjeux faune flore

Bilan d'aide à la décision

Des secteurs sur lesquels aucun enjeu écologique n'apparaît ?	<i>OUI : Les zones urbanisées et dans une moindre mesure les zones agricoles</i>
Des zones à enjeux écologiques de niveau local, sur lesquels il est possible de mettre en place le projet tout en prenant des précautions ?	<i>OUI : les secteurs à enjeux modérés pour la flore (enjeu localisé) et les insectes</i>
Des secteurs à enjeux écologiques de niveau régional, sur lesquels il reste possible de mettre en place le projet mais où les mesures d'insertion seront importantes et nécessiteront probablement des mesures compensatoires	<i>OUI : les secteurs à enjeux modérés et forts pour la Tortue d'Hermann Et POTENTIELLEMENT : les secteurs de zones humides</i>
Des secteurs sur lesquels il est fortement déconseillé d'effectuer des aménagements et des travaux au vu des enjeux écologiques considérés comme très forts.	<i>OUI : les secteurs à enjeux forts à très forts pour la Tortue d'Hermann</i>
Il conviendrait ainsi d'éviter autant que possible les aménagements sur les secteurs naturels du site, et de privilégier les zones urbaines ou péri-urbaines ainsi que les zones agricoles, tout en prêtant attention au maintien des fonctionnalités écologiques	

Bibliographie

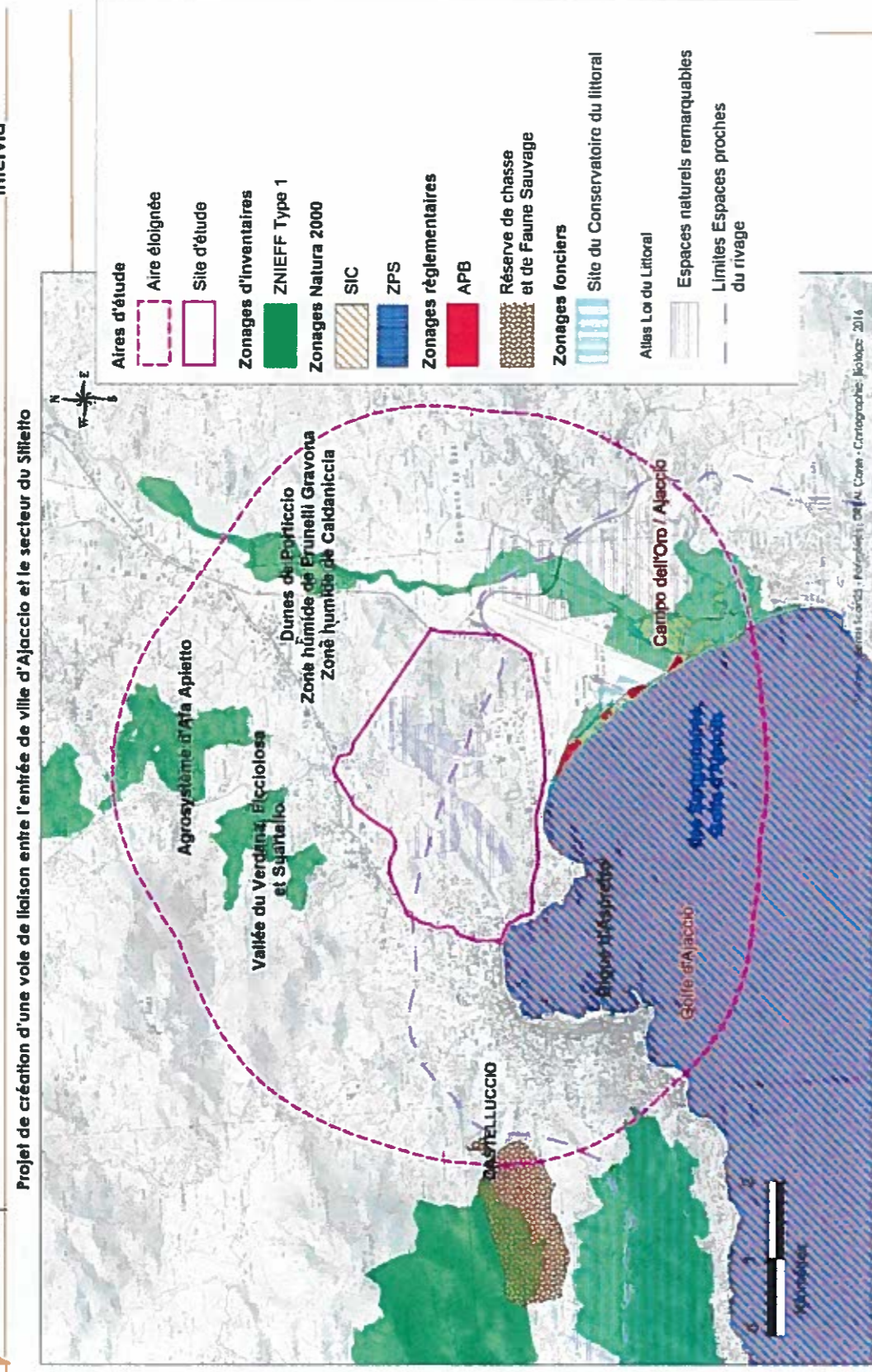
- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F. (2003) – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed Biotope, Mèze, 480 p.
- Bissardon M., Guibal L. & Rameau J.-C. (1997) - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F., Nancy. 217 p.
- Castanet J. & Guyétant R., 1989 - Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. S.H.F. éd., Paris : 191 p.
- CENC/AAPNRC, 2011. Situation des populations de Tortue d'Hermann en région Corse. OEC- DREAL Corse. 5 p.
- Collectif (2005) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7, Espèces Animales. La Documentation Française. 353p.
- Commission Européenne DG Environnement (1999) - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15.132p.
- COURTOIS J.-Y., RIST D. & BEUNEUX G. (2011) – Les chauves-souris de Corse. Ed. Albiana, 167 p.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M. (1992). Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Parc Nat. Reg. Corse / EPHE, Ajaccio : 128 p.
- GAMISANS J. (1991) – La végétation de la Corse. Edisud, réédition 2006. 391 p.
- GEROUDET P. (1998, 5ème édition) – Les passereaux d'Europe. Delachaux & Niestlé. volume 1 et 2, 405 p et 512 p.
- GEROUDET P. (2000, 3ème édition) – Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux & Niestlé. 426 p.
- JEANMONOD D. & GAMISANS J. (2013) – Flora Corsica. 2^{ème} édition SBCCO. 1072 p.
- INPN – Fiche ZNIEFF type 1 N° 940004130 : Dune De Porticcio - Zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia
- INPN – Fiche ZNIEFF type 1 N° 940030580 : Digue D'Aspretto
- INPN – Fiche ZNIEFF type 1 N° 940031075 : Vallée du Verdana, Ficciolosa, Suartello
- INPN – Fiche ZNIEFF type 1 N° 940031087 : Agrosystème d'Afa Apietto
- INPN – Fiche ZPS N° 9410096 : Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio
- INPN – Fiche ZPS FR9412001 « Colonie de Goélands d'Audouin (Larus audouinii) d'Aspretto/Ajaccio »
- INPN – Fiche SIC N° FR9402017 : Golfe d'Ajaccio
- INPN – Fiche SIC N° FR9400619 : de Campo dell'Oro- Ajaccio
- Observatoire pour la Conservation des Insectes de Corse (OCIC) – Insectes protégés en Corse - Site internet OCIC.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.
- Parc Naturel régional de Corse (1987) – Les mammifères en Corse, Espèces éteintes et actuelles. 164 p.
- PETERSON R., G. MOUNTFORT, P.A.D. HOLLAND, P. GEROUDET (2006) - Guide Peterson des oiseaux de France et d'Europe, Delachaux et Niestlé, 534p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION, G. DUME & C. GAUBERVILLE (2008) - Flore Forestière Française, Tome 3: Région méditerranéenne. Institut pour le Développement Forestier, 2432 p.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF / LPO. Paris. 560p.
- ROCHE B., 2001. Atlas des poissons d'eau douce de Corse. DIREN : 49 p. + annexes. THIBAUT (2006) – Connaitre les oiseaux en Corse. Albiana, Parc Naturel Régional de Corse. 259 p.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V. (coord.), 2004. Rapaces nicheurs de France – distribution, effectifs et conservation. Delachaux & Niestlé. Paris. 176 p.
- VACHER J.-P. & GENIEZ M. (coords), 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Museum National d'histoire Naturelle, Paris, 544 p.

Annexes

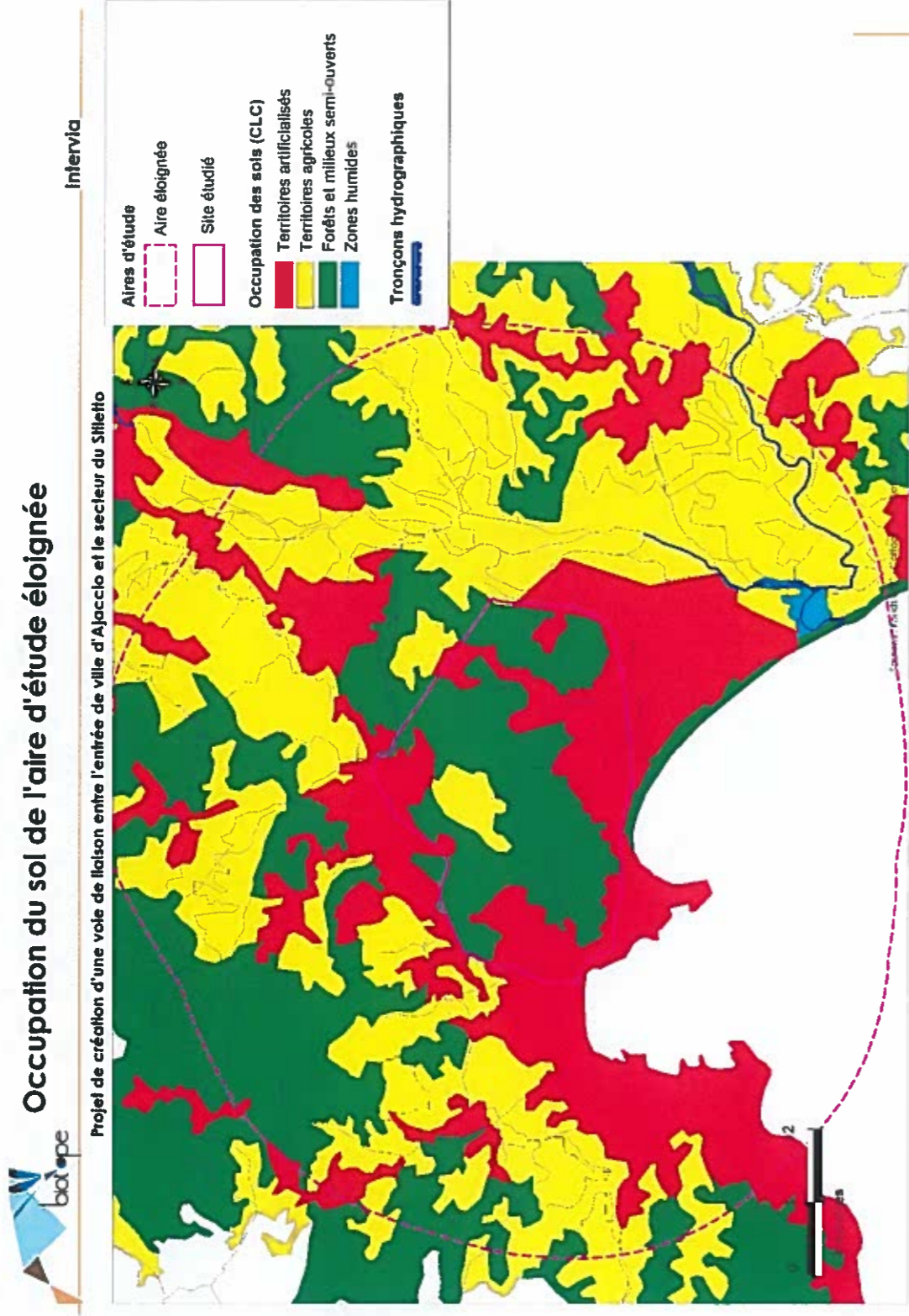
Annexe 1.	Cartographie des périmètres d'inventaires et règlementaires du site étudié	20
Annexe 2.	Carte d'occupation des sols (Corine land Cover)	21
Annexe 3.	Bases de données consultées	22
Annexe 4.	Liste des espèces citées en bibliographie (OGREVA) données présentes dans l'aire d'étude éloignée du projet	22

Annexe 1. Cartographie des zonages écologiques du site étudié

Périmètres écologiques du site étudié



Annexe 2. Carte d'occupation des sols (Corine land Cover)



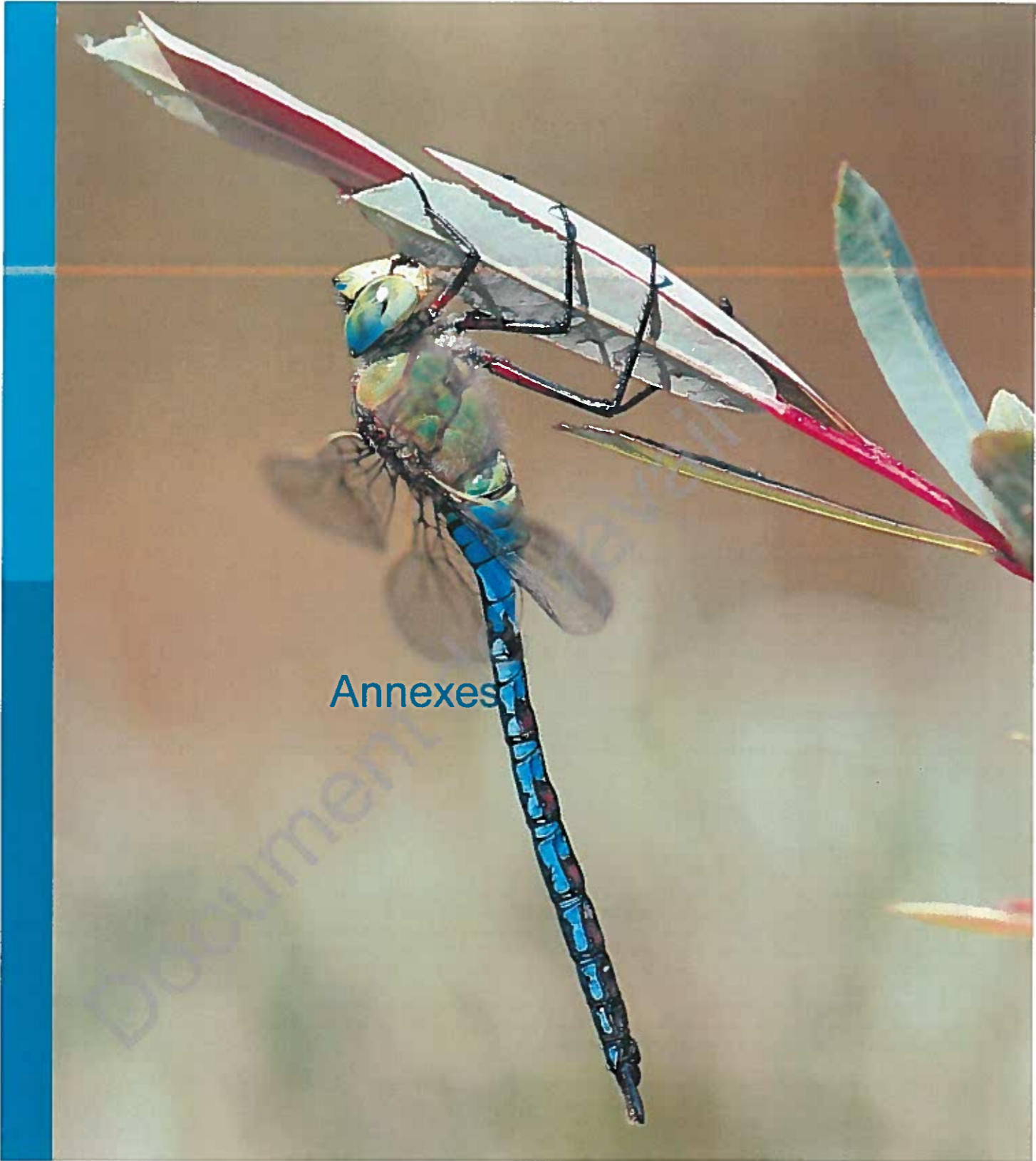
Annexe 3. Bases de données consultées

L'absence d'une espèce au sein de certaines bases de données ne signifie pas que l'espèce est absente. D'autres paramètres rentrent en compte comme un défaut de prospection, une mise à jour de la base de données...etc.

Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Commentaires
Atlas du site Internet	OCIC	Insectes	<i>Papilio hospiton</i> et <i>Cerambyx cerdo</i> sont potentiellement présents sur le site étudié
Inventaire Tortue d'Hermann	CENC/AAPNRC	Tortue d'Hermann	L'aire d'étude se situe dans une zone d'enjeu fort à très fort pour l'espèce
Base de données OGREVA	DREAL Corse	Faune Flore	Les espèces présentes dans sur le site étudié sont détaillées en Annexe 4. Y sont notamment cités : 2 espèces protégées pour la Flore, 3 pour les amphibiens, 1 pour les reptiles et 5 pour les oiseaux

Annexe 4. Liste des espèces citées en bibliographie (OGREVA) données présentes dans l'aire d'étude éloignée du projet

Espèces	Groupes
<i>Bufo viridis</i>	Amphibiens
<i>Hyla sarda</i>	Amphibiens
<i>Pelophylax bergeri</i>	Amphibiens
<i>Linaria reflexa</i> (L.) Desf.	Flore
<i>Serapias neglecta</i> De Not.	Flore
<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Mammifères
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Oiseaux
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Oiseaux
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Oiseaux
<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Oiseaux
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Oiseaux
<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Reptiles



Annexes

Annexe 1 : Méthodes d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats

1.1 La flore et les habitats naturels

Les prospections botaniques ont visé à identifier les habitats et préciser leurs potentialités d'accueil pour les espèces végétales remarquables. Pour cela le site a été parcouru dans son ensemble lors d'un passage par un botaniste et des relevés phytocoenotiques ont été réalisés. Cette méthode consiste à lister les espèces végétales observées sur une zone homogène et représentative du milieu. Une attention toute particulière a été portée à la recherche d'espèces protégées ou patrimoniales dans les milieux favorables à leur expression (milieux rocheux et sableux littoraux notamment).

Sur la base de ces relevés, une correspondance avec la typologie CORINE, BIOTOPES et la typologie NATURA 2000 a eu pour but de caractériser les habitats naturels repérés sur le site et de mettre en évidence les éventuels habitats d'intérêt communautaire.

Nomenclature et détermination de plantes

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude se base sur l'ouvrage de référence pour le territoire corse : Flora corsica (Jeanmonod & Gamisans, 2013). C'est cet ouvrage qui a été privilégié pour la détermination des plantes. Au besoin, pour confirmations dans certains genres difficiles, la flore de la France méditerranéenne continentale (JAUZEIN & TISON, 2014) a pu être utilisée de manière complémentaire.

En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de la typologie Corine Biotopes (Bissardon M et al., 1997), référentiel de l'ensemble des habitats naturels présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un intitulé sont attribués à chaque habitat naturel décrit.

1.2 Les reptiles

La recherche à vue de la plupart des reptiles s'effectue essentiellement de jour, sous des conditions climatiques favorables : température douce et/ou nuageuse et sans vent si possible. (Ces circonstances ont pour effet d'augmenter les probabilités d'observations, vu que les reptiles doivent s'exposer davantage pour atteindre leur optimum thermique). Les éléments qui influencent la distribution et l'activité de ces animaux (topographie, niveau d'humidité, type de végétation, présence d'abris...) ont été particulièrement recherchés. Les reptiles ayant tendance à rechercher des refuges à la surface du sol (pierres plates, rochers, souches) pour s'abriter ou réguler leur température interne, une visite des refuges potentiels a donc été réalisée. La méthodologie employée est une prospection visuelle classique.

La Tortue d'Hermann a fait l'objet d'une technique d'inventaire particulière appelée Capture-Marquage-Recapture ou CMR permettant d'évaluer la taille de la population au moment du marquage. La recherche à vue des tortues d'Hermann s'effectue de jour, par beau temps le matin (adaptation aux conditions météorologiques du printemps 2017 particulièrement chaudes et sèche). La prospection s'est effectuée sur la zone potentiellement favorable à l'espèce : environ 10 ha pour le site étudié qui a été partagé en 2 pour effectuer correctement le protocole : Chaque moitié de site a donc été prospectée aux moments les plus favorables (début de matinée pour mai et juin et fin de matinée pour avril), durant 1 heure effective (le temps passé à marquer les tortues est décompté du temps de prospection).

Limites méthodologiques

Les inventaires ont été réalisés à une période permettant l'observation d'un grand nombre d'espèces végétales patrimoniales.

Limites de la méthode

Le nombre de jours de prospections ne permet pas d'établir un inventaire exhaustif des espèces présentes sur le site. Les relevés effectués permettent cependant d'établir les potentialités d'accueil du site pour ce groupe et d'avoir une vision globale de sa fonctionnalité.

Cette technique implique une 1ère prospection des individus sur le site au cours de laquelle ils sont marqués, puis relâchés. On utilise pour cela de la peinture à l'huile pour enduire l'écaille caudale des individus. Il s'agit d'un marquage temporaire qui tiendra environ 3 mois. Lors des 2 autres passages, pour chaque individu vu, on notera l'absence ou la présence du marquage. Cette technique s'appuie sur le principe la méthode de Peterson : la proportion d'individus marqués dans la 1ère session d'échantillonnage sera représentative de la proportion d'individus marqués dans la population totale du site. Une formule mathématique nous permet donc d'en déduire une évaluation de la population présente.

La méthode de Peterson: $N = C \cdot M / R$, avec :

- N = taille de la population au moment du marquage ;
- M = nombre de captures du premier échantillon (marquage) ;
- C = nombre total de captures du deuxième échantillon ;
- R = nombre d'individus marqués dans le second échantillon.

Lors des captures on détermine pour chaque individu, son âge et son sexe, ce qui nous permettra par la suite d'évaluer l'état et la démographie générale de population (population vieillissante ou reproductrice...).

1.3 Les Amphibiens

La méthodologie employée pour les amphibiens est multiple, elle comprend une détection directe, visuelle et auditive, et une capture en milieu aquatique (lorsque c'est possible). La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont étudiés (adultes, larves, œufs...). L'arpentage du milieu terrestre s'organise selon un itinéraire de recensement destiné à mettre en évidence les voies de déplacements des animaux. Les visites nocturnes se pratiquent à pied.


Certaines espèces utilisent des signaux sonores pour indiquer leur position à leurs rivaux et aux femelles. Ces chants caractéristiques de chaque espèce, pouvant être entendus à grande distance d'un site de reproduction, permettent une détection auditive par le biais de points d'écoute nocturnes à proximité de zones en eau favorables à ces espèces (cf. carte ci-après). Les conditions météorologiques des prospections nocturnes et diurnes ont été favorables à ce groupe.


Limites de la méthode

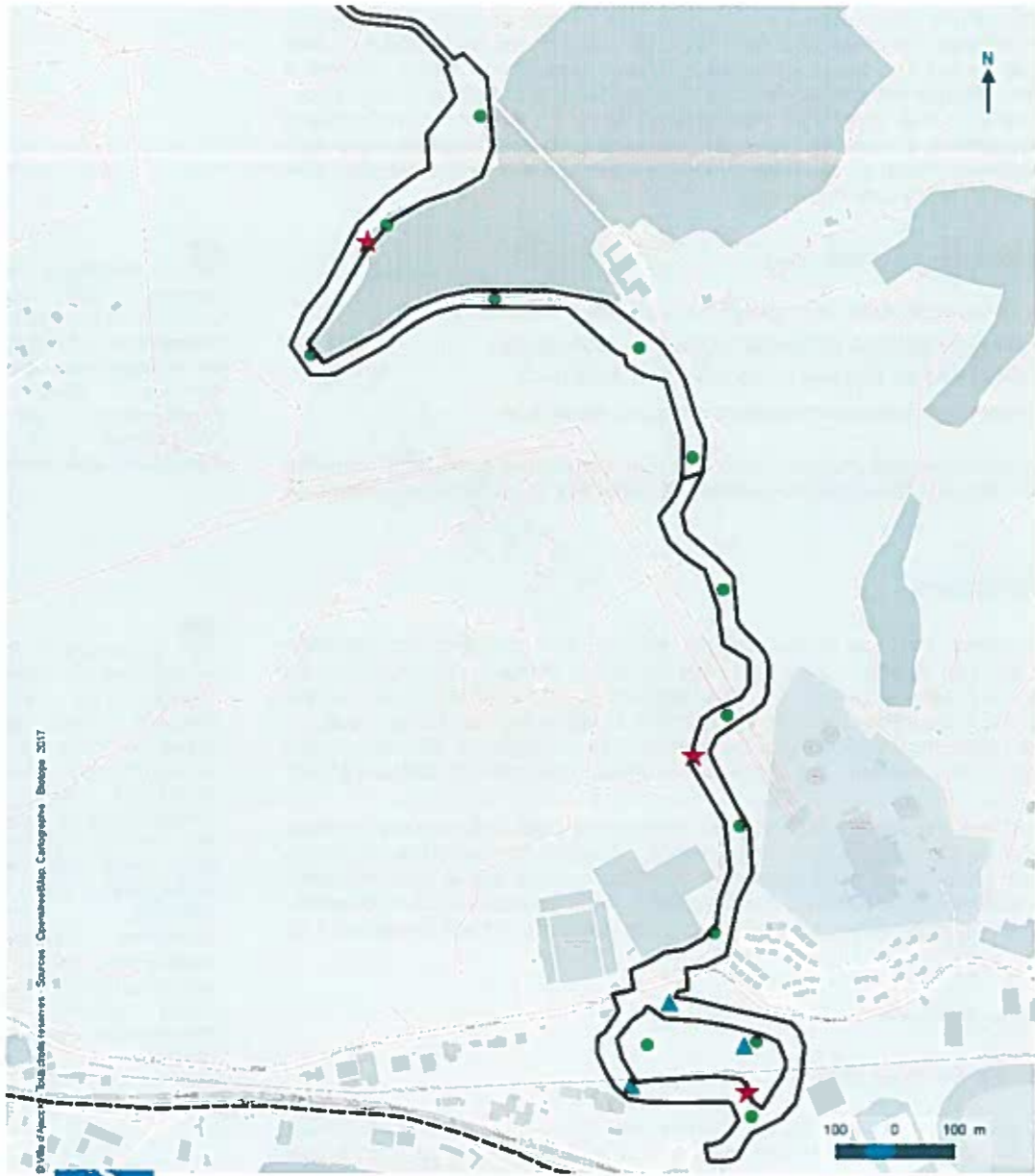
Il faut préciser 2 restrictions pour ce groupe :

Lors des points d'écoute nocturne, une forte lumière était présente sur le site de par l'éclairage du stade tout proche : cette lumière peut expliquer l'absence d'amphibien entendu (alors que plusieurs espèces avaient été observées l'après-midi précédent les points d'écoute).

- La période de prospection était tardive pour l'observation du Crapaud vert des Baléares (espèce précoce visible en mars). L'absence d'observation de cette espèce ne permet pas donc pas de déduire l'absence de présence.

 La technique de CMR comporte des biais : variation de la météo d'une prospection à l'autre, biais du prospecteur, marques perdues, effets de l'immigration et de l'émigration... ; il s'agit donc d'une approximation.

 Le nombre de jours de prospections ne permet pas d'établir un inventaire exhaustif des espèces présentes sur le site et cela ne permet pas d'élargir les recherches aux zones périphériques du projet afin de connaître la répartition plus large des espèces recherchées. Les relevés effectués permettent cependant d'établir les potentialités d'accueil du site pour ce groupe et d'avoir une vision globale de sa fonctionnalité vis-à-vis de ce groupe.



© Ville d'Ajaccio - Hauts de France - Sources : OpenStreetMap, Cartographie Biotope 2017



Points d'écoute faunistique sur le site d'étude

Diagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stretto (ZA)

Légende

- Zone d'étude écologique
- Points d'écoute ornithologiques
- Points d'écoute amphibiens
- Point Sm2Bat

1.4 Les Insectes

Des méthodes d'inventaires appropriées à la biologie des groupes d'insectes étudiés ont été utilisées. Ainsi, pour les rhopalocères et les odonates, les différents milieux de la zone d'étude ont été parcourus en chassant à vue (éventuellement à l'aide d'une paire de jumelles) et au filet les imagos. Ces prospections ont ponctuellement été complétées par une recherche des chenilles sur les plantes hôtes ou des exuvies le long des berges. Les orthoptères ont été recherchés en parcourant lentement les différents milieux. L'identification s'est effectuée à vue, parfois complétée par l'écoute des stridulations pour les espèces difficiles. Enfin, pour les coléoptères saproxylophages, les imagos ont été recherchés dans les habitats les plus favorables (cavités des arbres, souches...). Leurs mœurs discrètes rendant leur probabilité de détection assez faible, les prospections ont également visées à rechercher des indices de présence (traces d'émergences des Capricornes par ex.) et à analyser les capacités d'accueil des habitats. Les autres groupes d'insectes ont fait l'objet d'observations opportunistes lors des différentes prospections.

Choix des groupes étudiés

Les groupes d'insectes recherchés dans le cadre de cette étude sont les Rhopalocères (papillons de jour), les Orthoptères (craquelins, grillons, sauterelles), les Odonates, les Hémiptères ainsi que les Coléoptères saproxylophages (qui se nourrissent de bois mort) protégés. Ces groupes ont été choisis car ils sont représentatifs de la qualité des habitats et sont relativement aisés à étudier. De plus, ils incluent la plupart des espèces protégées susceptibles d'être découvertes lors d'études réglementaires. Les autres groupes d'insectes, bien que non étudiés spécifiquement, sont également pris en compte en cas de présence avérée ou suspectée d'espèces patrimoniales ou protégées.

1.5 Les Oiseaux

Pour les oiseaux, la méthodologie appliquée consiste à la recherche des espèces sensibles rencontrées en Corse. Une recherche systématique des colonies et des sites de reproduction présents sur le site d'étude a été menée. L'approche se voulait avant tout qualitative et avait pour objectif de caractériser la façon dont les animaux utilisent l'aire d'étude et ses abords.

Afin de recueillir des informations sur les cortèges rencontrés dans les différents milieux identifiés, nous avons appliqué une méthode d'échantillonnage classique à savoir les Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) élaborée et décrite par BLONDEL, FERRY et FROCHOT en 1970 (cf. carte ci-dessus). Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et / ou entendus durant 120 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Chaque point d'écoute est choisi au hasard de manière à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude et des habitats naturels présents. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin du dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus de chacune d'elles est totalisé en nombre de couples. Le comptage doit être effectué par temps relativement calme (les intempéries, le vent fort et le froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre 30 minutes et 4 à 5 heures après le lever du jour.

Des prospections aléatoires (observations visuelles et auditives) ont également été menées sur le site afin d'identifier les espèces cryptiques comme les Pie-grièche et les rapaces diurnes.

Limites de la méthode

La technique des Indices Ponctuels d'Abondance est assez efficace pour les projets surfaciques. Il n'est d'autre part pas applicable aux espèces nocturnes, celles à grand territoire, telles que les rapaces, qu'il faut donc considérer à une autre échelle.

En outre, aucun passage axé sur l'avifaune n'a été réalisé en période migratoire ou hivernale, ne permettant pas d'appréhender précisément l'intérêt du site à ces périodes.

1.6 Les Chiroptères

Enregistrement automatique des émissions ultrasonores

Les chiroptères perçoivent leur environnement par l'ouïe notamment en pratiquant l'écholocation. A chaque battement d'ailes, elles émettent un cri dans le domaine des ultrasons, à raison de 1 à 25 cris par seconde. L'écoute des ultrasons au moyen de matériel spécialisé permet donc de détecter immédiatement la présence de ces mammifères.

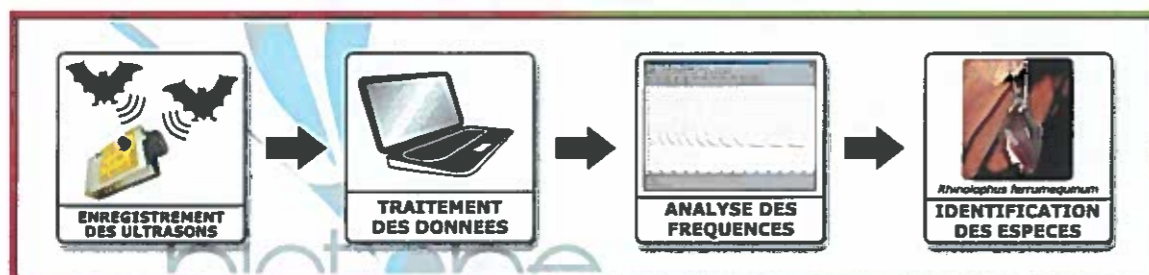


Schéma du principe de détection des chauves-souris et de définition de l'activité par suivi ultrasonore

L'inventaire a été réalisé à l'aide d'enregistreurs automatiques « SM2BAT » (enregistrement direct). Ces détecteurs d'ultrasons enregistrent chaque contact de chauve-souris, référencé par la date et l'heure d'enregistrement. Les fichiers collectés sont analysés sur ordinateur à l'aide d'un logiciel d'analyse acoustique (Syrinx ou BatSound) qui permet d'obtenir des sonogrammes et ainsi de déterminer les espèces ou les groupes d'espèces présents.

Le nombre de points d'écoute acoustique (cf. carte ci-avant) a été défini selon la surface de la zone d'étude écologique, les habitats présents et la nature des corridors de vol avérés ou potentiels et le temps imparti par le maître d'ouvrage pour l'étude de ce groupe. Chaque espèce a des caractéristiques acoustiques qui lui sont propres. L'analyse des signaux qu'elles émettent permet donc de réaliser des inventaires d'espèces.

Il existe une abondante bibliographie sur ce sujet, citons notamment Zingg (1990), Tupinier (1996), Russ (1999), Parsons & Jones (2000), Barataud (2002, 2012), Russo & Jones (2002), Obrist et al. (2004), Preatoni et al. (2005). L'analyse des données issues des SM2BAT s'appuie sur le programme SonoChiro® développé par le département « Recherche & Innovation » de Biotopie. Ce programme permet un traitement automatique et rapide d'importants volumes d'enregistrements. Cette méthode permet de réaliser une « prédétermination » des enregistrements qui sont ensuite validés manuellement par un expert à l'aide du logiciel BatSound. Toutes les espèces ont des critères acoustiques qui leur sont propres. Néanmoins, les cris sonar de certaines espèces sont parfois très proches, voire identiques dans certaines circonstances de vol, c'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces.

Les enregistrements ont ciblé la période de fin d'été correspondant à la dispersion des jeunes.

Recherche de gîtes


Les secteurs favorables à la présence de gîtes à chiroptères ont été visités de jour, afin d'identifier l'éventuelle présence de colonies, d'individus isolés ou encore de gîte de repos nocturne (vieux bâti, combles de maisons, arbres à cavités potentiellement favorables, ...) dans la mesure du possible du fait du caractère privatif des bâtiments. Ces inventaires ont été réalisés au printemps 2017.

Nous avons recherché en particulier les traces de « guano ». Ce terme regroupe le mélange sous la colonie des crottes et des éléments non comestibles des proies des chauves-souris (ailes de papillons, carapaces de coléoptères,...).

Limites méthodologiques pour l'inventaire des chiroptères

Les enregistrements effectués à l'aide de SM2BAT offrent de nombreuses perspectives pour l'étude des chiroptères mais de nombreux éléments sont encore à explorer. Pour tous les outils d'analyse il convient notamment d'être vigilant sur les limites de la méthode employée. Le contrôle systématique des enregistrements par un expert permet néanmoins de limiter grandement les biais.

Il est également important de préciser que l'identification acoustique de certaines espèces ne peut être faite que dans de bonnes conditions d'enregistrement et que, pour d'autres, l'identification apparaît à l'heure actuelle impossible au-delà du genre voire au niveau de l'ordre (Chiroptera sp.).


 **Concernant la recherche des gîtes arboricoles, le temps imparti aux prospections et la difficulté d'accès à la zone d'étude ne permettaient pas, compte-tenu de la taille de l'aire d'étude, de visiter précisément chaque arbre potentiellement favorable. Les inventaires consistent donc en une analyse des potentialités en gîtes arboricoles au regard de la maturité des arbres.**

Document de travail




Annexe 2 : Espèces citées en bibliographie sur l'aire d'étude éloignée

Nom latin	Groupe
<i>Bufo viridis</i>	Amphibiens
<i>Hyla sarda</i>	Amphibiens
<i>Pelophylax bergeri</i>	Amphibiens
<i>Linaria reflexa</i> (L.) Desf.	Flore
<i>Serapias neglecta</i> De Not.	Flore
<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Mammifères
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Oiseaux
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Oiseaux
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Oiseaux
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Oiseaux
<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Oiseaux
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Oiseaux
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Oiseaux
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Oiseaux
<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Reptiles

 Ce tableau liste les espèces référencées dans la base de données OGREVA (DREAL Corse) sur l'aire d'étude préliminaire

Nom latin	Groupe
<i>Bufo viridis</i> Laurenti, 1768	Amphibiens
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Amphibiens
<i>Pelophylax bergeri</i>	Amphibiens
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Oiseaux
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Oiseaux
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Oiseaux
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Oiseaux
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Oiseaux

 Ce tableau liste les espèces référencées dans la base de données OGREVA (DREAL Corse) sur le fuseau du projet (=zone d'étude écologique)

Annexe 3 : Espèces floristiques observées sur le site d'étude

**RARETE EN CORSE : D'APRES
FLORA CORSICA (JEANMONOD D.
& GAMISANS J. 2013)**
CC : TRES COMMUN
C : COMMUN
PF : PEU FREQUENT
Lo : LOCALISE
R : RARE
RR : TRES RARE

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Espèce envahissante	Rarete en Corse
<i>Achillea ligustica</i> All., 1773	Achillée de Ligurie			CC
<i>Aira caryophyllaea</i> L., 1753	Canche caryophyllée			CC
<i>Allium triquetrum</i> L., 1753	Ail à trois angles, Ail à tige triquètre			C
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne			CC
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières			CC
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante			C
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises			CC
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau		A colonisation rapide	C
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage			CC
<i>Asphodelus ramosus</i> L., 1753	Bâton-blanc ramifié			C
<i>Avena barbata</i> Polt ex Link, 1799	Avoine barbue			CC
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P. Beauv., 1812	Brachypode rameux			CC
<i>Briza maxima</i> L., 1753	Brize élevée, Grande Brize			CC
<i>Briza minor</i> L., 1753	Petite amourette, Brize mineure			C
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou			C
<i>Bromus madritensis</i> L., 1755	Brome de Madrid			CC
<i>Calicotome villosa</i> (Poir.) Link, 1808	Calicotome velu			CC
<i>Campanula rapunculoides</i> L., 1753	Campanule fausse-raiponce			C
<i>Carex cuprina</i> L..	Laïche, Careiche, Carex indéterminé			C
<i>Carpobrotus</i> N.E.Br., 1925 sp.	Carpobrote indéterminé		A colonisation rapide	
<i>Centaurea calcitrapa</i> L., 1753	Centaurée chausse-trappe, Centaurée Chausse-trappe			CC
<i>Centranthus calcitrapae</i> (L.) Duf., 1811	Centranthe chausse-trappe, Centranthe Chausse-trappe			
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse			PF
<i>Cistus monspeliensis</i> L., 1753	Ciste de Montpellier			CC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée			CC
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai			CC
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent,			CC
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	Crételle hérissée, Crételle épineuse			C
<i>Cyperus papyrus</i> L., 1753	Souchet papyrus			
<i>Cytisus villosus</i> Pourr., 1788	Genêt velu, Cytise velu			CC

Etude écologique

<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule			CC
<i>Daphne gnidium</i> L., 1753	Garou, Sain-Bois, Daphné Garou			C
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte			CC
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse			CC
<i>Dorycnopsis gerardi</i> (L.) Boiss.	Anthyllide de Gérard			PF
<i>Echium plantagineum</i> L., 1771	Vipérine faux Plantain			CC
<i>Erica arborea</i> L., 1753	Bruyère arborescente			CC
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire			C
<i>Eucalyptus</i> L'Hér., 1789 sp.	Eucalyptus indéterminé			
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe			C
<i>Filago gallica</i> L., 1753	Cotonnière de France			CC
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun, Lani, Anis doux,			C
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréotée			CC
<i>Galium debile</i> Desv., 1818	Gaillet faible, Gaillet chétif			C
<i>Genista monspessulana</i> (L.) L.A.S. Johnson, 1962	Genêt de Montpellier			C
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert			CC
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette			C
<i>Hokus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard			C
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat			CC
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé			C
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi			C
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds			C
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill., 1799	Jonc nain			PF
<i>Knautia integrifolia</i> (L.) Bertol., 1836	Knautie à feuilles entières			C
<i>Lathyrus clymenum</i> L., 1753	Gesse climène			C
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace			C
<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753	Lavande papillon, Lavande Stéchade			C
<i>Linum bienne</i> Mill., 1768	Lin bisannuel			C
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace			
<i>Lonicera etrusca</i> Santi, 1795	Chèvrefeuille de Toscane			C
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée			C
<i>Lunaria annua</i> L., 1753	Monnaie-du-Pape, Lunaire annuelle		A colonisation lente	PF
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope,			C
<i>Medicago truncatula</i> Gaertn., 1791	Luzerne tronquée			C
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Muflier des champs, Tête-de-mort			CC
<i>Modiola caroliniana</i> (L.) G. Don, 1831	Modiole, Mauve de Caroline			R

<i>Myrtus communis</i> L., 1753	Myrte commun			C
<i>Oenanthe globulosa</i> L., 1753	Oenanthe globuleuse			PF
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage			C
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe			C
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie, Figuier d'Inde		A colonisation rapide	C
<i>Ornithopus compressus</i> L., 1753	Ornithope comprimé			C
<i>Orobanche</i> L., 1753 sp.	Orobanche indéterminé			
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot			C
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel, 1865	Parentucelle à larges feuilles			C
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles étroites			CC
<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	Filaria à larges feuilles			C
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau			CC
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique		A colonisation rapide	PF
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Lentisque, Arbre au mastic			CC
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf			CC
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager, Pourpier rouge		A colonisation rapide	C
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille			CC
<i>Pulicaria odora</i> (L.) Rchb., 1831	Pulicaire odorante			CC
<i>Quercus ilex</i> subsp. <i>ilex</i> L., 1753	Chêne vert			CC
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne liège, Surier			C
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Ranuncule bulbeuse			C
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage			CC
<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth, 1787	Reichardie			CC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge		A colonisation lente	C
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies			C
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête			C
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance			CC
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme			CC
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu			C
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Pimprenelle à fruits réticulés			C
<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	Sérapias en coeur			C
<i>Serapias lingua</i> L., 1753	Sérapias langue, Sérapias à languette			CC
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	Protégée nationale		PF
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs	Protégée nationale		PF

<i>Silene gallica</i> L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre		CC
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche		C
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille, Liseron épineux		CC
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux		C
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse		CC
<i>Tolpis umbellata</i> Bertol., 1803	Oeil-du-Christ		C
<i>Tribulus terrestris</i> L., 1753	Croix de Malte, Tribule terrestre		C
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à folioles étroites		CC
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre		CC
<i>Trifolium nigrescens</i> Viv., 1808	Trèfle noirissant		C
<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) Dobrocz., 1962	Aster maritime, Aster de Hongrie		C
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourn., 1868	Héliantheme taché		C
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps		CC
<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables		CC
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat		CC

Annexe 4 : Espèces d'insectes observées sur le site d'étude

Groupe taxonomique	Nom latin	Rareté en Corse du sud *
Odonata	<i>Aeshna isoceles</i>	C
	<i>Anax imperator</i>	C
	<i>Ceragrion tenellum</i>	C
	<i>Coenagrion puella</i>	C
	<i>Crauthemis erythraea</i>	C
	<i>Ischnura genei</i>	C
	<i>Orthetrum brunneum</i>	C
	<i>Sympetrum striolatum</i>	C
Orthoptera	<i>Acrotylus patruelis</i>	C
	<i>Aiolopus strepens strepens</i>	C
	<i>Aiolopus thalassinus corsicus</i>	C
	<i>Anacridium aegyptium</i>	C
	<i>Calliptamus barbarus barbarus</i>	C
	<i>Calliptamus italicus italicus</i>	C
	<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	C
	<i>Conocephalus fuscus</i>	C
	<i>Decticus albifrons</i>	C
	<i>Docostaurus jagoi occidentalis</i>	C
	<i>Eupholidoptera tyrrhenica</i>	C
	<i>Eyprepocnemis plorans plorans</i>	C
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	C
	<i>Natula averni</i>	C
	<i>Oedipoda caerulea sardeti</i>	C
	<i>Omocestus rufipes</i>	C
	<i>Paratettix meridionalis</i>	C
	<i>Platycleis intermedia</i>	C
	<i>Sphingonotus corsicus</i>	C
	<i>Tettigonia viridissima</i>	C
<i>Trigonidium cicindeloides</i>	C	
<i>Tylopsis lilifolia</i>	C	
<i>Uromenus brevicollis insularis</i>	C	
Hemiptera	<i>Aelia acuminata</i>	
	<i>Alydus calcaratus</i>	
	<i>Ancyrosoma leucogrammes</i>	
	<i>Campopus lateralis</i>	
	<i>Carpocoris mediterraneus atlanticus</i>	
	<i>Centrocoris variegatus</i>	
	<i>Ceraleptus gracilicornis</i>	
	<i>Ceraleptus lividus</i>	
	<i>Ceraleptus obtusus</i>	
	<i>Cicadetta fangoana</i>	
	<i>Coreus marginatus</i>	
	<i>Coriomeris hirticornis</i>	
	<i>Corizus hyoscyami nigridorsum</i>	
	<i>Dolycoris baccarum</i>	
	<i>Dryadocoris apicalis</i>	
	<i>Dyrodere umbraculatus</i>	
<i>Eurydema ornata</i>		

RARETE EN CORSE DU SUD : D'APRES CAHIER D'IDENTIFICATION DES LIBELLULES DE FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG ET SUISSE (GRAND D., BOUDOT J.-P. & DOUCET G. 2014), CAHIER D'IDENTIFICATION DES ORTHOPTERES DE FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG ET SUISSE (SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y. 2015) ET LES PAPILLONS DE JOUR DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG ET LEURS CHENILLES (LAFRANCHIS T., 2000) :
C : COMMUN A TRES COMMUN
R : RARE A ASSEZ RARE
TR : TRES RARE OU EXCEPTIONNELLEMENT OBSERVEE

Groupe taxonomique	Nom latin	Rareté en Corse du sud *
	<i>Eurydema ventralis</i>	
	<i>Eurygaster maura</i>	
	<i>Eurygaster testudinaria</i>	
	<i>Eysarcoris ventralis</i>	
	<i>Gonocerus insidiator</i>	
	<i>Graphosoma italicum</i>	
	<i>Graphosoma semipunctatum</i>	
	<i>Haploprocta sulcicomis</i>	
	<i>Liorhyssus hyalinus</i>	
	<i>Neides tipularius</i>	
	<i>Neottiglossa bifida</i>	
	<i>Nezara viridula</i>	
	<i>Odontotarsus purpureolineatus</i>	
	<i>Odontotarsus robustus</i>	
	<i>Psacasta tuberculata</i>	
	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	
	<i>Rhopalus maculatus</i>	
	<i>Rhynocoris erythropus</i>	
	<i>Sciocoris cursitans</i>	
	<i>Sciocoris maculatus</i>	
	<i>Sciocoris sideritidis</i>	
	<i>Syromastus rhombeus</i>	
Lepidoptera	<i>Brintesia circe</i>	C
	<i>Celastrina argiolus</i>	C
	<i>Charaxes jasius</i>	C
	<i>Colias crocea</i>	C
	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	C
	<i>Hipparchia aristaeus</i>	C
	<i>Lampides boeticus</i>	C
	<i>Lasiommata pamegana</i>	C
	<i>Leptotes prithous</i>	C
	<i>Limenitis reducta</i>	C
	<i>Lycaena phlaeas</i>	C
	<i>Maniola jurtina</i>	C
	<i>Papilio machaon</i>	C
	<i>Pararge aegeria</i>	C
	<i>Pieris rapae</i>	C
	<i>Polyommatus icarus</i>	C
	<i>Pyronia cecilia</i>	C
<i>Pyronia tithonus</i>	C	
Mantodea	<i>Ameles spallanzania</i>	
	<i>Empusa pennata</i>	
	<i>Mantis religiosa</i>	
Phasmida	<i>Clonopsis gallica</i>	
Neuroptera	<i>Libelloides ictericus corsicus</i>	
Blattodea	<i>Loboptera canariensis</i>	

Annexe 5 : Espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude

Espèce	Protection nationale (arrêté du 29/10/09)	Directive "Oiseaux"	Utilisation de l'aire d'étude	Milieux utilisés sur l'aire d'étude					
				Suberaie	Friches	Vignes	Prairie mésophile	Fourrés, haies et maquis denses	Barres rocheuses
Espèces nicheuses sur l'aire d'étude									
Mésange à longue queue	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Perdrix rouge			Nidification/Alimentation		x	x			
Chardonneret élégant	Article 3		Nidification/Alimentation		x	x		x	
Verdier d'Europe	Article 3		Nidification/Alimentation		x	x		x	
Bouscarle de Cetti	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Cisticole des joncs	Article 3		Nidification/Alimentation				x		
Grand corbeau	Article 3		Nidification/Alimentation	x	x	x			x
Cornille mantelée	Article 3		Nidification/Alimentation	x	x	x	x	x	x
Coucou gris	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Engoulevent d'Europe	Article 3		Nidification/Alimentation	x	x			x	
Pic épeiche	Article 3		Nidification/Alimentation	x					
Rougegorge familier	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Pinson des arbres	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Geai des chênes			Nidification/Alimentation	x					
Alouette lulu	Article 3	Annexe I	Nidification/Alimentation		x				
Rosignol philomèle	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Gobemouche gris	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Mésange bleue	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Moineau cisalpin			Nidification/Alimentation					x	
Roitelet à triple bandeau	Article 3		Nidification/Alimentation	x				x	
Tarier pâtre	Article 3		Nidification/Alimentation				x		
Serin cinl	Article 3		Nidification/Alimentation	x	x	x		x	
Petit-duc Scops	Article 3		Nidification/Alimentation	x					

Espèce	Protection nationale (arrêté du 29/10/09)	Directive "Oiseaux"	Utilisation de l'aire d'étude	Milieux utilisés sur l'aire d'étude					
				Suberaie	Friches	Vignes	Prairie mésophile	Fourrés, haies et maquis denses	Barres rocheuses
Espèces non nicheuses sur l'aire d'étude mais utilisatrices de ses milieux ou de ses ressources									
Martinet noir	Article 3		Alimentation			x			
Buse variable	Article 3		Alimentation	x	x	x			
Hirondelle de fenêtre	Article 3		Alimentation			x			
Faucon crécerelle	Article 3		Alimentation	x	x	x			
Hirondelle rustique	Article 3		Alimentation			x			
Guêpier d'Europe	Article 3		Alimentation	x	x	x			
Milan royal	Article 3	Annexe I	Alimentation	x	x	x			
Espèces non nicheuses sur l'aire d'étude et non utilisatrices de ses milieux ou de ses ressources									
Goéland leucopnée	Article 3								

Document de

Annexe 6 : Bilan des IPA

Nom latin	Nom commun	IPA														Hors IPA	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue								X								
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge																X
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir		X							X							
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable											X		X			
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	X			X				X	X	X	X					
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	X			X				X	X		X					
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	X	X	X			X	X	X	X			X				
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	X															
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau							X	X								
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Cornille mantelée	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris						X	X				X	X	X			
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre																X
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche									X		X					
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier										X						
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle				X											X	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	X	X	X		X	X	X	X								
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes									X							
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée																X
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucopnée			X		X					X		X	X			
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu							X	X								
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	X	X	X													
<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe																X
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal		X														
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris								X								
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X			
<i>Passer italiae</i> (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin				X												
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	X	X	X													
<i>Saxicola torquatus rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	X															
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini			X	X				X	X							
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque					X			X	X		X					
<i>Sturnus unicolor</i> Temminck, 1820	Étourneau unicolore																X
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X					
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	X		X	X	X	X	X	X		X		X				
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X			

Département de la Corse du Sud



VILLE D'AJACCIO

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

**REALISATION DES ETUDES PREALABLES, DES ETUDES D'AVANT
PROJET ET ELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES
RELATIFS A LA CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON ENTRE
L'ENTREE DE VILLE D'AJACCIO ET LE SECTEUR DU STILETTO**

ETUDES PRELIMINAIRES

2. ANALYSE DU TERRITOIRE

2.2 – ANALYSE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

2.2.1- RAPPORT GENERAL



INTERVIA ETUDES

Multiparc du Salaison – Bât 9
145 rue de la Marbrerie
34740 VENDARGUES
Tél : 04 67 91 29 90
e-mail : intervia@intervia-etudes.fr

COTRAITANTS		
SOUS-TRAITANTS		
Agence De Mari Paysagiste DPLG		

GROUPE MERLIN/Réf doc : T51174-MDT-DIA-NT-1-007-B_Notice_environment

Société émettrice : MEDIATERRE CONSEIL

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	L.BERNARD / A.CARRERE (MEDIATERRE)	L. BERNARD	1/07/2016	Création du document
B	L.BERNARD (MEDIATERRE)	L. BERNARD	6/10/2016	Version définitive

Rédaction	Nom	Unité	Date	Ind.
Mediaterre Conseil	C.KOUDINOFF		6/10/2016	B
Mediaterre Conseil	L.BERNARD		6/10/2016	B

Validation	Nom	Unité	Date	VISA
Mediaterre Conseil	L.BERNARD		6/10/2016	

Destinataires	Nom	Unité

SOMMAIRE

1	OBJECTIF DU RAPPORT	5
2	ETAT INITIAL ENVIRONNEMENTAL	6
2.1	PERIMETRE D'ETUDE	6
2.1.1	CONTEXTE	6
2.1.2	JUSTIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE RETENU	7
2.2	MILIEU PHYSIQUE	8
2.2.1	TOPOGRAPHIE	8
2.2.2	GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	9
2.2.3	HYDROGEOLOGIE	10
2.2.4	HYDROLOGIE	12
2.3	MILIEU NATUREL	14
2.3.1	HABITATS	14
2.3.2	ENJEUX	14
2.4	RISQUES	17
2.4.1	RISQUES NATURELS	17
2.4.2	RISQUES TECHNOLOGIQUES	26
2.5	MILIEU HUMAIN	30
2.5.1	OCCUPATION DU SOL	30
2.5.2	DEMOGRAPHIE ET EMPLOI	34
2.5.3	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	35
2.5.4	RESEAUX EXISTANTS	37
2.5.5	ACTIVITES ECONOMIQUES ET RECREATIVES	40
2.5.6	ACTIVITES AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES	40
2.5.7	PROJETS EN COURS DE REALISATION	41
2.6	PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER	43
2.6.1	ESPACE CARACTERISTIQUES DU LITTORAL	43
2.6.2	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	43
2.7	CADRE DE VIE	45
2.7.1	AMBIANCE SONORE	45
2.7.2	QUALITE DE L'AIR	45
2.7.3	AMBIANCE LUMINEUSE	45
2.8	DOCUMENTS DE PLANIFICATION	47
2.8.1	DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LA RESSOURCE EN EAU	47
2.8.2	DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS	48
2.8.3	DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LA QUALITE DE L'AIR, LE BRUIT	48
2.8.4	DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT L'URBANISME	51
2.8.5	DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LES DEPLACEMENTS	62
3	SYNTHESE	64
3.1	MILIEU PHYSIQUE	65
3.2	MILIEU NATUREL	66
3.3	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	67

3.4 MILIEU HUMAIN	69
3.5 PAYSAGE ET PATRIMOINE	71
3.6 CADRE DE VIE	72
3.7 DOCUMENTS DE PLANIFICATION	74
3.8 CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE	75

1 OBJECTIF DU RAPPORT

La recherche d'un emplacement pour une nouvelle voirie ainsi que sa conception nécessitent une réflexion approfondie sur ses différentes fonctions, sur l'organisation de l'espace qui en découle, sur sa cohérence avec une stratégie de développement économique et sur la maîtrise de ses conséquences sur l'environnement.

Ainsi, au même titre que la faisabilité technique et financière du projet, une attention toute particulière sur l'impact du projet sur son **environnement** doit être effectuée, d'autant plus quand le projet concerne un environnement exceptionnel tel que celui du territoire ajaccien.

De plus, rappelons que le projet de liaison urbaine reliant l'entrée de ville d' Ajaccio et le secteur du Stiletto sera soumis à étude d'impact, pièce maîtresse du futur dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Ainsi, en prévision de la réalisation de cette étude d'impact, et conformément à la doctrine « Eviter, réduire, compenser » devant être impérativement recherchée sur chaque projet, le présent rapport a pour objectif de dresser un état des lieux environnemental multithématique (milieu physique, milieu naturel, risques, paysage et patrimoine, milieu humain, cadre de vie, documents de planification) afin de mettre en évidence les secteurs géographiques sur lesquels une implantation d'une nouvelle voie semble très complexe à réaliser en raison des difficultés d'insertion (contraintes topographiques), ou des effets environnementaux et des procédures administratives qui en découleraient.

A cet effet, des études environnementales ont été engagées dès la phase Etudes préliminaires (EP), dans une démarche continue, progressive, sélective et itérative :

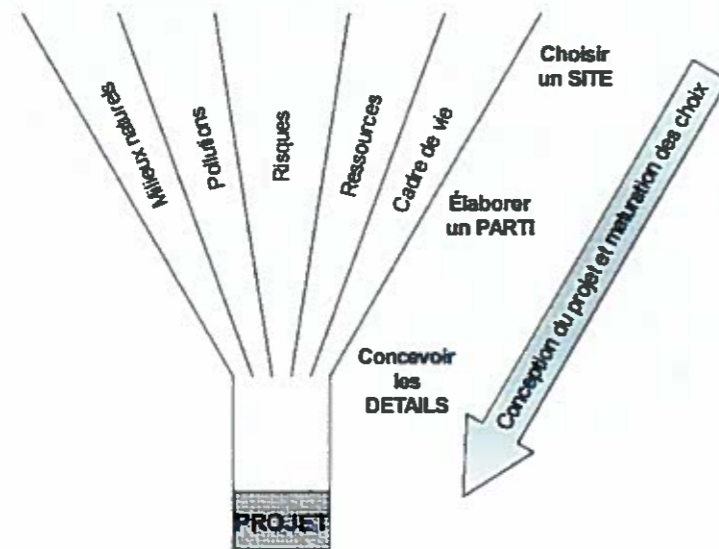


Figure 1 : La prise en compte de l'environnement dans le cadre du projet de liaison urbaine reliant l'entrée de ville d' Ajaccio et le secteur du Stiletto

2 ETAT INITIAL ENVIRONNEMENTAL

2.1 PERIMETRE D'ETUDE

2.1.1 CONTEXTE

Le Stiletto constitue un secteur en pleine structuration voué à se positionner comme nouvelle centralité urbaine avec le développement d'équipements publics majeurs pour le territoire (halle des sports, collège, hôpital régional) et de zones à vocation commerciale.

Sa situation stratégique en interface avec les quartiers de Pietralba, Mezzavia et de la Confinia et ses connexions avec des voies majeures drainant une part importante des flux du territoire (RT 22, ex RN 194 notamment) en font une zone préférentielle d'extension urbaine.

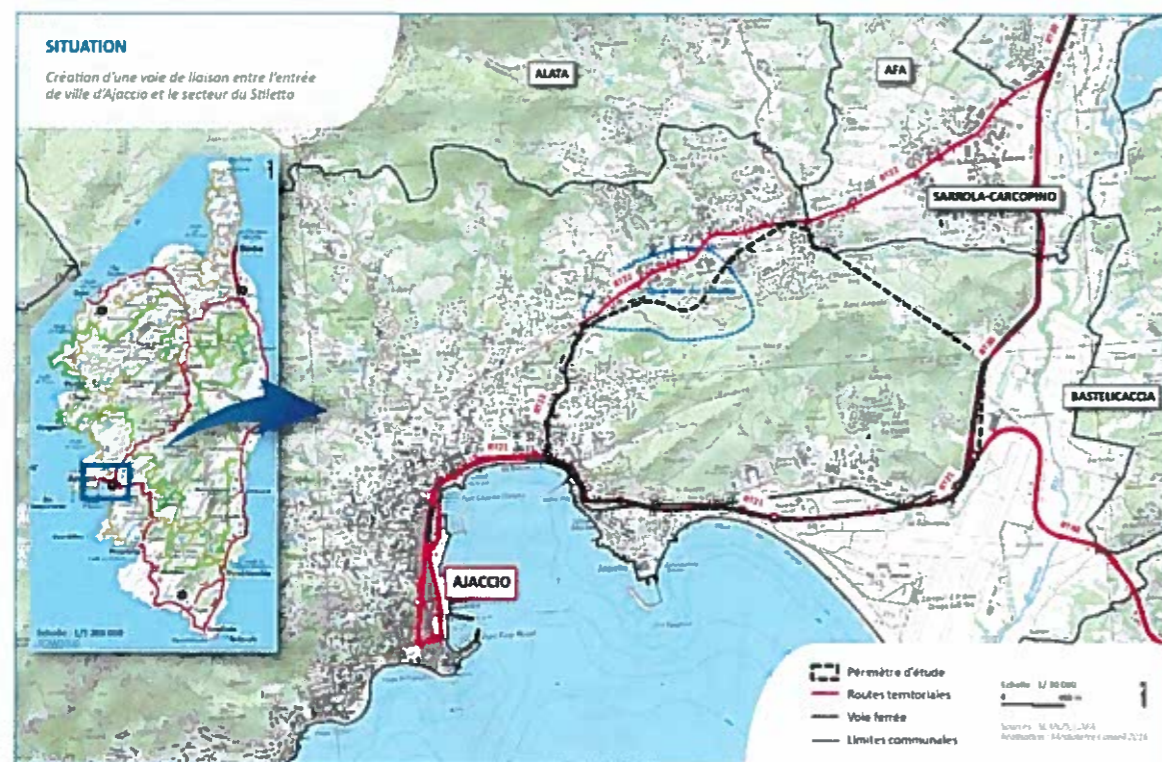


Figure 2 : Plan de situation

2.1.2 JUSTIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE RETENU

Le périmètre d'étude qui a été retenu pour rechercher le tracé le plus pertinent pour cette nouvelle voie de liaison tient compte de différents éléments caractéristiques du territoire :

- le maillage routier actuel (RT 22, RT 21, RT 20) et le trafic associé (les études réalisées ont mis en évidence de nombreux dysfonctionnements),
- les projets en cours ou récemment réalisés :
 - o *Création d'un Centre Hospitalier Régional (maîtrise d'ouvrage Etat, projet en cours) ;*
 - o *Construction du Palais des spectacles et des sports d'Ajaccio (U Palaltinu) (maîtrise d'ouvrage Ville d'Ajaccio, projet réalisé) –*
 - o *Création d'un futur collège (maîtrise d'ouvrage CTC, à venir)*
 - o *Projet de rocade par la CTC (Stiletto – Caldaniccia, maîtrise d'ouvrage CTC, à venir)*
 - o *Aménagement de la rocade actuelle en boulevard urbain avec le passage en dénivelé du Stiletto,*
- l'environnement du site.



Figure 3 : Présentation du périmètre d'étude

Les limites du périmètre d'étude ainsi retenu sont donc :

- la RT 22 à l'ouest ;
- la RT21 au sud,
- la RT 20 à l'est,
- les quartiers du Stiletto, de Mezzavia la Confinia au nord.

2.2 MILIEU PHYSIQUE

2.2.1 TOPOGRAPHIE

La topographie de la commune d'Ajaccio est marquée par le fort contraste entre les façades littorales et les reliefs accidentés, typiques de la Corse, avec des dénivellations rapides et des successions de lignes de crêtes et talwegs à écoulement intermittent (Salive, Vazzio).

Le périmètre d'étude constitue ainsi un îlot au relief marqué. Il s'insère entre les plaines du golfe d'Ajaccio et de la Gravona. Cet îlot est marqué par la présence de trois collines de direction Nord-Est surplombant Timizzolo dont les points culminent à environ 140 m et par le Monte Sant'Angelo s'élevant à 238 m.

Ces lignes de crêtes sont séparées par la vallée de la Salive qui s'écoule en direction du Vazzio.

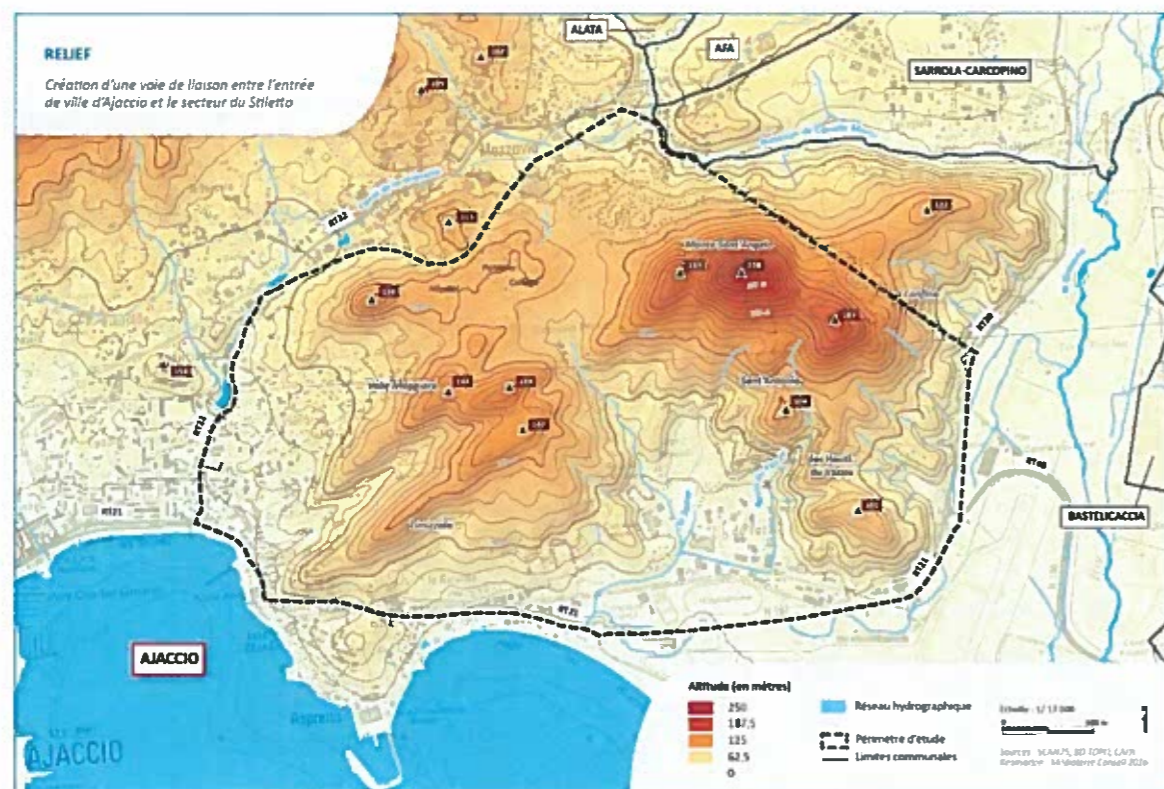


Figure 4 : cartographie du relief

Le relief particulièrement accidenté représente un enjeu environnemental fort pour le projet et une contrainte technique. La future liaison devra en effet veiller à épouser autant que faire se peut le terrain naturel afin de limiter d'une part le mouvement de matériaux mais aussi pour s'inscrire de façon la plus harmonieuse possible dans son environnement.

2.2.3 HYDROGEOLOGIE

2.2.3.1 Eaux souterraines

Le site d'étude est concerné par deux masses d'eau souterraine identifiées dans le SDAGE Corse 2016-2021 comme masses d'eau.

Il s'agit des masses d'eau :

- FREG619 « Socle granitique du nord-ouest de la Corse »,
- FREG402 « Alluvions des fleuves côtiers du nord-ouest de la Corse (Ostriconi, Regino, Algajola, Fiume Secco et Figarella, Fango, Girolata, Tuara, Bussaglia, Chiuni, Sagone, Liamone, Liscia, Gravone et Prunelli) ».

La masse d'eau FREG619 couvre la majeure partie de l'aire d'étude, la masse d'eau FREG402 ne concerne qu'une petite portion Nord-Est de l'aire d'étude.

La masse d'eau FREG619 dispose de deux stations de mesure de qualité de l'eau, en 2014 l'une d'elle estime l'état chimique médiocre à cause d'une pollution au fluor. Cette masse d'eau ne dispose pas d'un suivi du niveau de la nappe.

Nom	Code B.S.S	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres	Etat chimique
FORAGE D'OSANI à OSANI (2A)	11088X0024/VIGNOL	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état
FORAGE DE MARCHESACCIU 134.Q à APPIETTO (2A)	11176X0229/APPIE2	Bon état	Bon état	Médiocre	Bon état	Bon état	Médiocre

La masse d'eau FREG402 dispose de deux stations de mesure en Corse-du-Sud, toutes montrent un bon état de la masse d'eau en 2014. Cette masse d'eau dispose également depuis 2002 d'un suivi piézométrique au niveau de la station de pompage du puits Baleone (voir alimentation en eau potable). Les données piézométriques montrent que la masse d'eau peut être affleurante lors de la période des hautes eaux (tel qu'à l'hiver 2008) et atteindre jusqu'à 9 m de profondeur lors de la période des basses eaux (été 2003). Les fluctuations sont donc très élevées.



Figure 6 : données piézométriques de la masse d'eau souterraine

2.2.3.2 Alimentation en eau potable

La ville d'Ajaccio est alimentée par cinq captages :

- Forage PRUNELLI 1 (captage autorisé)
- Forage PRUNELLI 2 (captage autorisé)

- Prise PRUNELLI Secours CEO (autorisation en cours)
- Puits BALEONE (captage autorisé)
- Retenue compensation OCANA CEO (autorisation en cours)

Selon l'Agence régionale de santé corse (ARS), l'eau fournie est de bonne qualité. L'usine de production et de traitement des eaux de la Confinia traite les eaux en provenance de ces captages, sa capacité de traitement est de 40 000 m³/jour.

Aucun des forages alimentant Ajaccio n'est situé sur la commune et **leurs périmètres de protection n'interceptent pas l'aire d'étude.**

Le périmètre de protection le plus proche est le périmètre rapproché du puits Baleone.

Il inclut des parcelles de la ville d'Ajaccio, à savoir les parcelles 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 129 et 132 de la section AB. Ces parcelles n'appartiennent pas à l'aire d'étude.

2.2.3.3 Forages

Plusieurs forages ont également été recensés au sein de l'aire d'étude. Il s'agit des forages déclarés et recensés par l'agence de l'eau utilisés à des fins industriels ou pour des usages particuliers.

Nom	Nature	Utilisation
11202X0109/PIETRA	Forage	Eau individuelle
11202X0127/LANGIA	Forage	Non renseigné
11176X0156/PERAL	Puits	Eau individuelle
11202X0101/VAZZIO	Forage	Eau industrielle
11202X0104/VAZZIO	Forage	Eau collective
11176X0155/TERRA	Forage	Eau individuelle
11176X0263/DURAZI	Forage	Eau individuelle
11176X0282/GF1649	Forage	Non renseigné

D'autres forages non déclarés sont probablement présents.

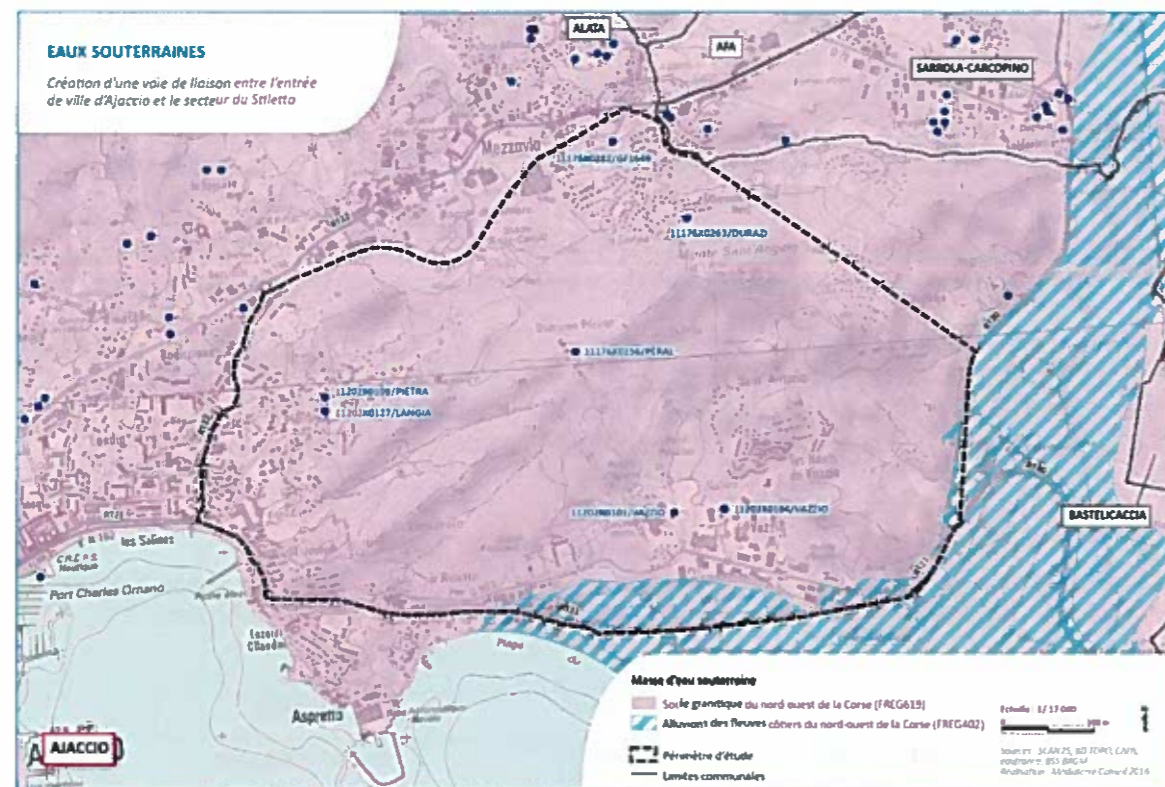


Figure 7 : cartographie des masses d'eau souterraines et des usages

Au niveau des terrains géologiques correspondant aux dépôts fluviaux, les terrains sont plus perméables. Le risque de pollution des eaux souterraines est donc plus élevé.

Une attention particulière devra être accordée sur ces secteurs.

L'aire d'étude ne contient aucun captage AEP et n'intercepte aucun périmètre de protection. Il n'y a donc pas de contrainte réglementaire associée à cet enjeu.

2.2.4 HYDROLOGIE

2.2.4.1 Réseau hydrologique

L'aire d'étude est bordée par trois cours d'eau identifiés en tant que tels au titre du SDAGE Corse 2016-2021. Néanmoins, aucun de ces cours d'eau ne s'écoule dans le périmètre d'étude. Les cours d'eau en question sont :

- à l'Est, la **rivière Gravona** qui longe le périmètre d'étude et se jette dans la Méditerranée au niveau de l'aéroport (aéroport d'ajaccio-Napoléon-Bonaparte). Cette rivière est concernée par un plan de prévention du risque inondation (PPRI) (cf chapitre sur les risques naturels),
- au Nord se trouvent le ruisseau de **Cavallu Mortu**, qui se jette dans la Gravona, et le **canal de la Gravona**. Les débordements liés à ce ruisseau sont pris en compte dans l'Atlas des Zones Inondables de Corse et dans le TRI Ajaccio.

L'aire d'étude est en revanche traversée par les ravins du **Vazio** et de la **Salive** qui servent à l'évacuation des eaux pluviales. Bien qu'ils ne soient pas recensés en tant que masses d'eau au titre du SDAGE en raison de l'intermittence de leur écoulement, ils représentent un enjeu environnemental en raison de leur dysfonctionnement actuel entraînant des débordements et des pollutions au niveau local (source : études préliminaires de l'aménagement hydraulique de la zone industrielle du Vazio réalisée en mars 2016 par Artelia).

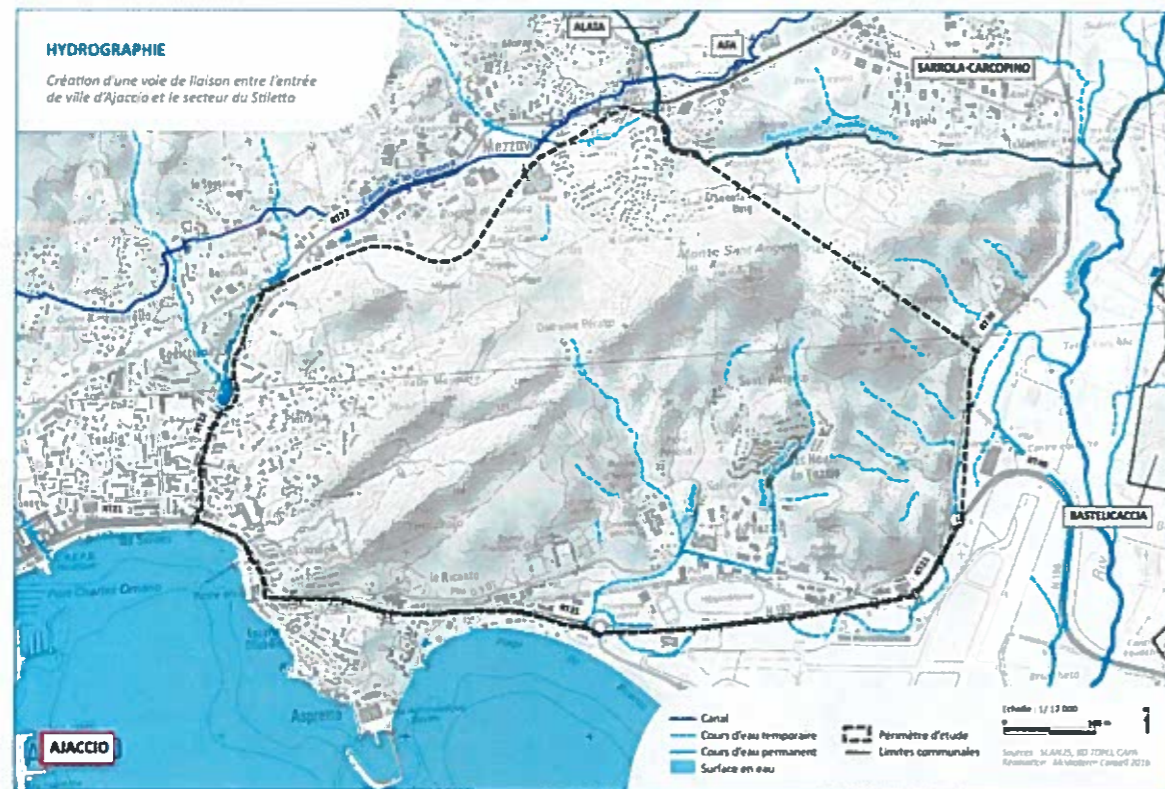


Figure 8 : Cartographie des eaux superficielles

2.2.4.2 Qualité des eaux de surface

Une station mesure la qualité des eaux de la Gravona. Le tableau ci-dessous présente les résultats de 2014 :

Cours d'eau	Code station	Bilan oxygène	Nutriments	Acidification	Invertébrés benthiques	Diatomées	Etat écologique	Etat chimique
Gravona	06216100	Bon état	Bon état	Très bon état	Très bon état	Très bon état	Bon état	Indéterminé

Les autres cours d'eau ne font l'objet d'aucun suivi qualitatif.

Aucun cours d'eau, au sens du SDAGE 2016-2021, ne s'écoule dans le périmètre d'étude. Deux ravins, le Vazzio et la Salive s'écoulent depuis les collines surplombant la Z.I du Vazzio. Les enjeux liés à cette thématique sont donc faibles.

Des précautions seront toutefois à prendre pour maîtriser les ruissellements et les rejets pendant et après les travaux, dans les milieux naturels.

2.3 MILIEU NATUREL

2.3.1 HABITATS

Les inventaires faunistiques et floristiques sont actuellement en cours de réalisation par les experts naturalistes du cabinet Biotope. Les premiers éléments résultant de l'analyse bibliographique mettent en évidence une occupation très présente du couvert végétal au sein de l'aire d'étude et notamment dans la partie centrale (chêne, maquis).

La majorité du site est par ailleurs classée en espace remarquable et boisé (cf chapitre paysage et patrimoine).

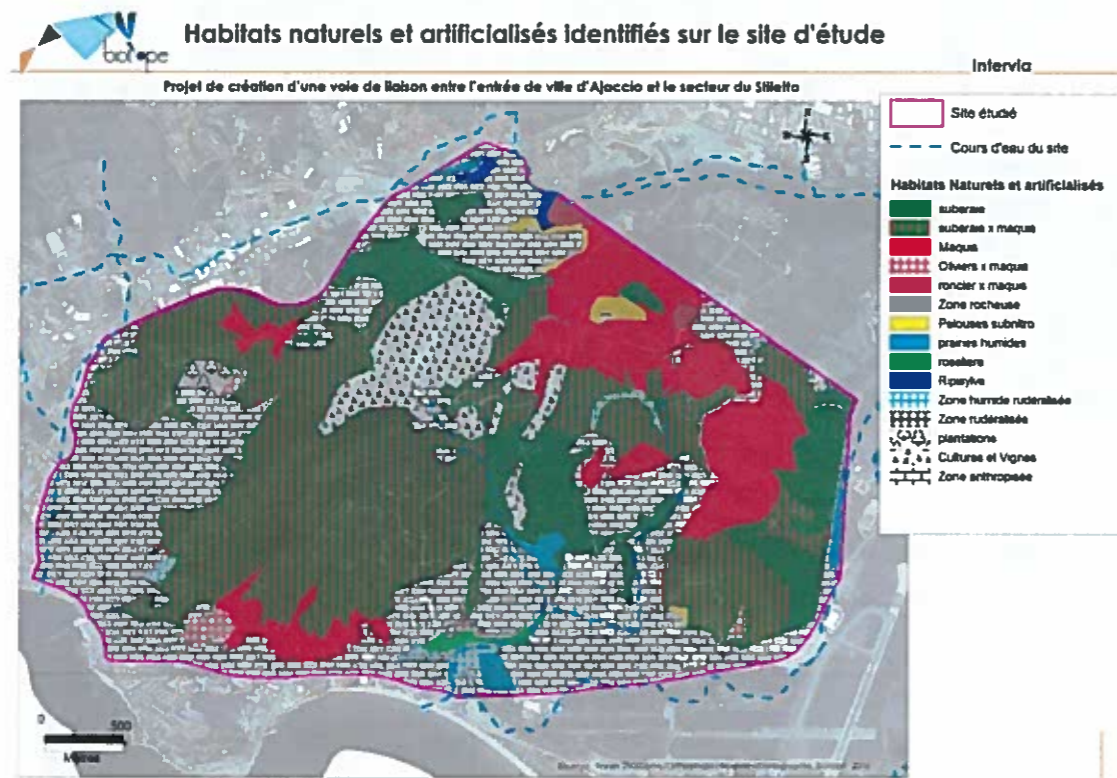


Figure 9 : cartographie des habitats

2.3.2 ENJEUX

Le site d'étude est marqué par la présence de suberaies (chênaies) (habitat d'intérêt communautaire) et de milieu semi-ouverts. Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire). Les enjeux très forts sont focalisés sur les reptiles et tout particulièrement, **la Tortue d'Hermann** (Cf. Carte ci-après). La flore est susceptible de présenter ponctuellement des enjeux forts (notamment dans les suberaies), ainsi que les amphibiens dans les zones humides.

Les milieux secs (maquis/matorral, pelouses subnitrophiles) s'avèrent porteurs d'enjeux modérés : les milieux semi-ouverts et boisés sont susceptibles d'être utilisés par un insecte, des oiseaux et des chiroptères protégés à patrimonialité modérée. Les pelouses subnitrophiles et humides présentent des enjeux plus ponctuels liés à la flore protégée qui s'y trouve, ainsi qu'aux potentielles espèces-hôtes d'un papillon à enjeux modérés (*Porte-queue de Corse*).

Les zones urbanisées et de vignobles présentent des enjeux écologiques respectivement très faibles et faibles de par leur pauvre biodiversité et leur attractivité réduite pour la faune.

L'ensemble de la zone est constitué essentiellement de milieux naturels ou agricoles, et représente un massif naturel relictuel à l'entrée d'Ajaccio, cernée par l'urbanisation. Le secteur d'étude est dans sa globalité une zone refuge pour la faune et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain.

Synthèse des enjeux écologiques et contraintes réglementaires potentiels sur la zone d'étude		
Groupes	Enjeux écologiques	Contraintes réglementaires
Habitats naturels	Modérés à Forts	Oui
Flore	Modérés à Forts	Oui
Reptiles	Très Forts	Oui
Amphibiens	Forts pour les cours d'eau et leurs abords	Oui
Insectes	Modérés	Oui
Chiroptères	Modérés	Oui
Oiseaux	Modérés	Oui
Autres Mammifères	Faibles	Oui

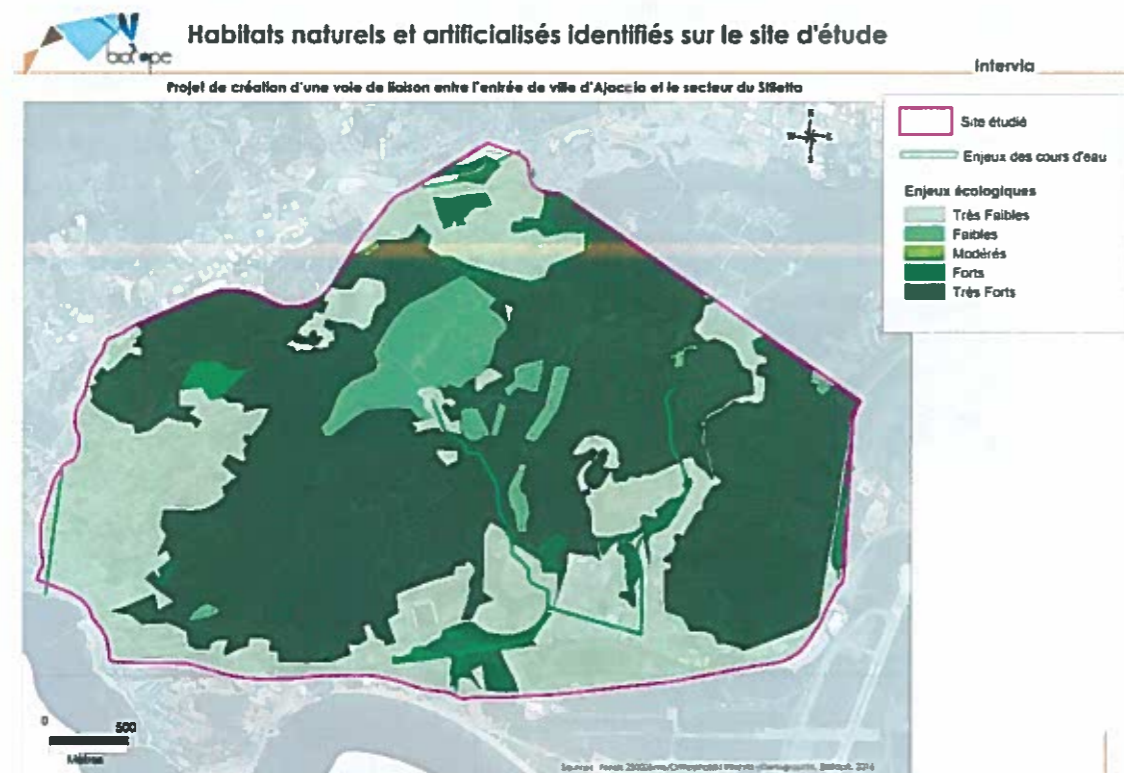


Figure 10 : cartographie des enjeux liés aux habitats

Les enjeux écologiques recensés au sein de l'aire d'étude sont globalement très forts, exceptés au droit des zones anthropisées (zones bâties d'Ajaccio) ou cultivées (domaine viticole Peraldi).

2.4 RISQUES

2.4.1 RISQUES NATURELS

2.4.1.1 Risque inondation

Le risque inondation est présent au sein du territoire ajaccien et au sein du périmètre d'étude. Différents outils ayant une portée informative ou réglementaire vis-à-vis de ce risque sont par ailleurs disponibles :

- Atlas des zones inondables (AZI d'Ajaccio),
- Territoire à Risque Important d'inondation (TRI Ajaccio),
- Plan de prévention du risque inondation (PPRI) du bassin versant de la Gravona et PPRI du bassin versant de San Remedio Arbitrone-Maduniccia.

Ces différents outils sont décrits ci-après. Seul le PPRI a une portée réglementaire. Il est par ailleurs repris dans les documents d'urbanisme et notamment dans le plan des servitudes (cf chapitre sur les documents de planification).

❖ Atlas des zones inondables (AZI d'Ajaccio)

Les Atlas des Zones Inondables sont des documents de connaissance des phénomènes d'inondations.

Ils sont d'abord destinés à informer et sensibiliser tout citoyen sur l'étendue et l'importance des inondations susceptibles de se produire, mais également à le responsabiliser quant au rôle qu'il doit ou peut jouer dans la prévention du risque.

La commune d'Ajaccio est concernée par un atlas des zones inondables. Les secteurs AZI correspondant aux lits majeurs des cours d'eaux sont indiqués dans le PLU sur ces zones toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussement du sol.



Figure 11 : AZI d'Ajaccio

➤ Ruissellement

Au niveau de l'aire d'étude les zones concernées par le risque de ruissellement sont la zone industrielle du Vazzio au Sud-Est (aléa extrême) et le Sud du quartier Pietralba (aléa moyen).

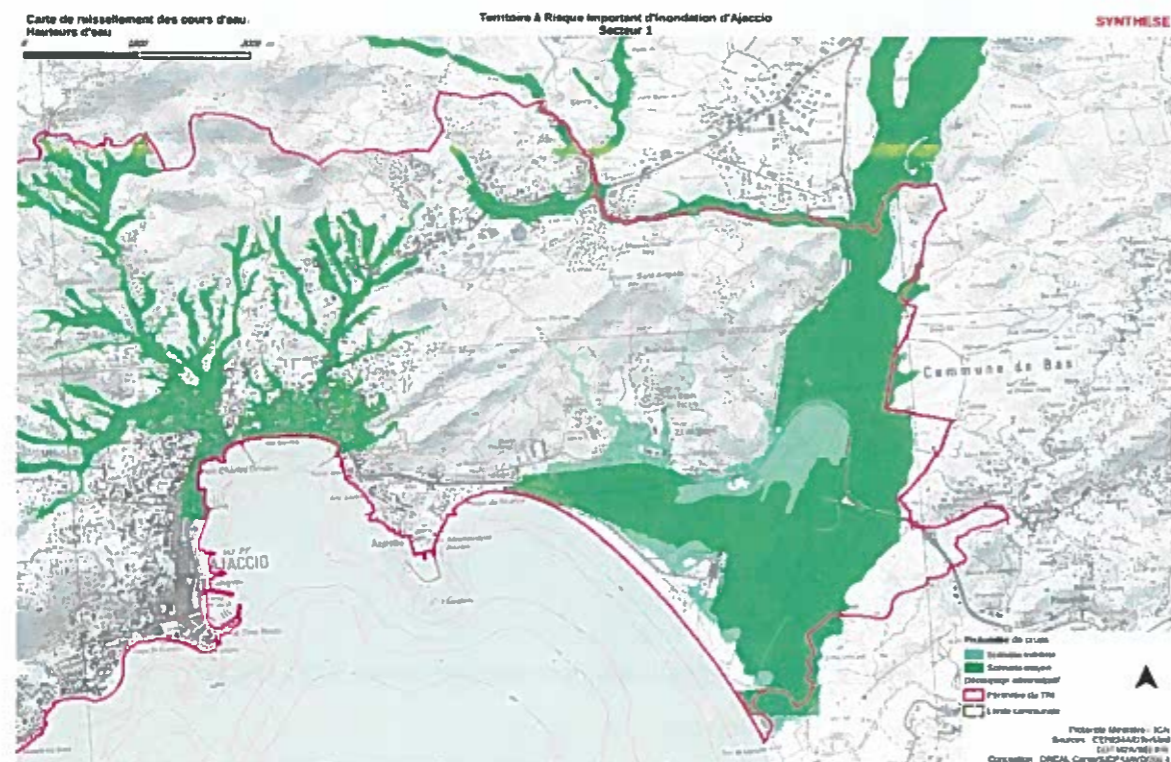


Figure 13 : Synthèse de l'aléa ruissellement (source : TRI Ajaccio)

➤ Submersion marine

Seule une portion au Sud de l'aire d'étude, au niveau de l'hippodrome et du complexe sportif, est concernée par le risque de submersion marine (scénario moyen).

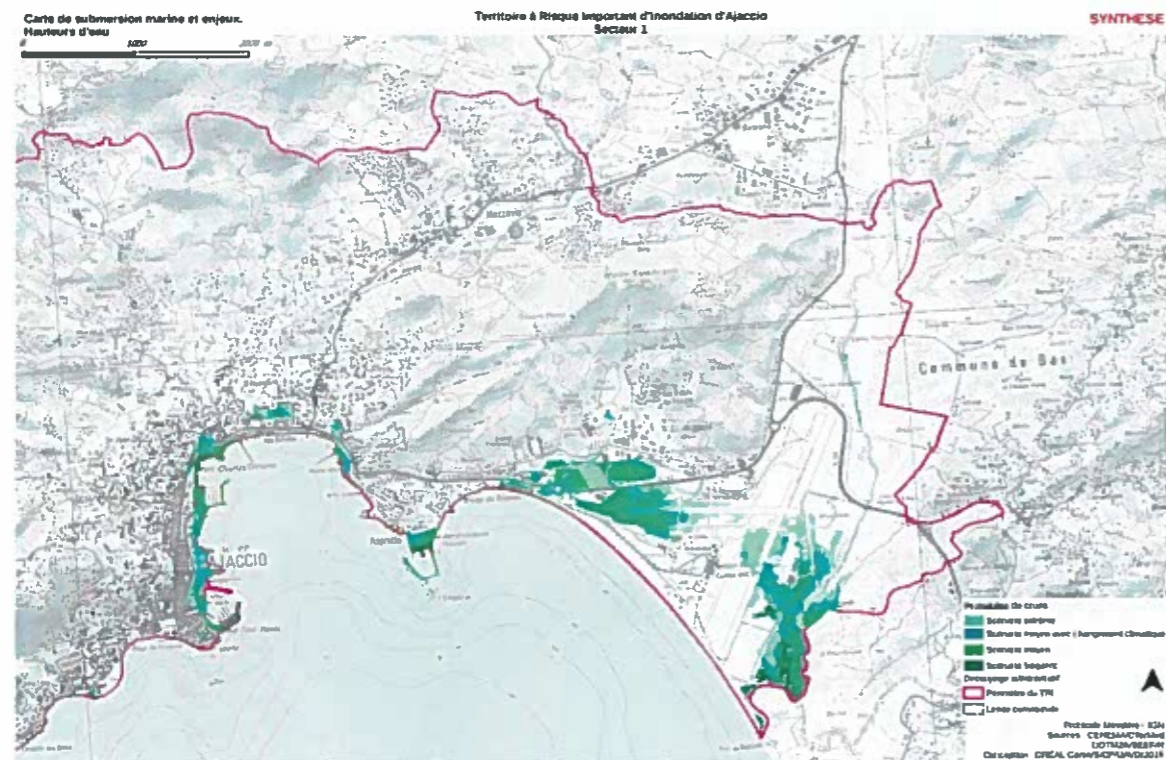


Figure 14 : Synthèse de l'aléa submersion marine (source : TRI Ajaccio)

❖ PPRI du bassin versant de la Gravona

Le bassin versant de la Gravona est situé dans le prolongement Nord-Est du golfe d'Ajaccio. Il est limité au Nord-Ouest par une chaîne de reliefs partant des hauteurs d'Ajaccio jusqu'au Monte d'Oro, au Sud par une ligne de crête allant de Bastelicaccia jusqu'au Monte Renosu. D'une longueur de 40 km environ la rivière draine un bassin versant de 320 km². Le cours d'eau principal est rejoint dans sa partie aval par deux affluents importants : le ruisseau de Ponte Bonellu qui rejoint la Gravona en amont de l'aire d'étude et celui de Cavallu Mortu situé sur l'aire d'étude.

L'aire d'étude est concernée par le zonage du PPRI (Plan de Prévention du Risque inondation) de la Gravona approuvé le 24 août 1999 et révisé le 6 septembre 2002. La partie Sud de l'aire d'étude au niveau de l'hippodrome est concerné par les zones d'aléa modéré, fort et très fort.

- Zone d'aléa modéré : Zone dans laquelle le risque est peu élevé, la hauteur de submersion est inférieure à 0,50 m et la vitesse d'écoulement est inférieure à 0,50 m/s. Des constructions nouvelles sont admises par le règlement uniquement dans le secteur ZA spécifiquement délimité à l'intérieur de la zone d'aléa modéré dans lequel sont autorisés les constructions et installations exclusivement liées à l'activité aéroportuaire.
- Zone d'aléa fort : Zone dans laquelle le risque est important, la hauteur de submersion est comprise entre 0,50 m et 1 m et la vitesse d'écoulement est comprise entre 0,50 m/s et 1 m/s. Les dispositions du PPRI dans cette zone visent à admettre exceptionnellement et sous certaines conditions un aménagement des constructions existantes sans changement de destination et à interdire toute nouvelle implantation.
- Zone d'aléa très fort : Zone particulièrement exposée dans laquelle les hauteurs d'eau sont supérieures à 1 m et les vitesses d'écoulement supérieures à 1 m/s. Les constructions et installations nouvelles ainsi que les changements de destination y sont interdits.

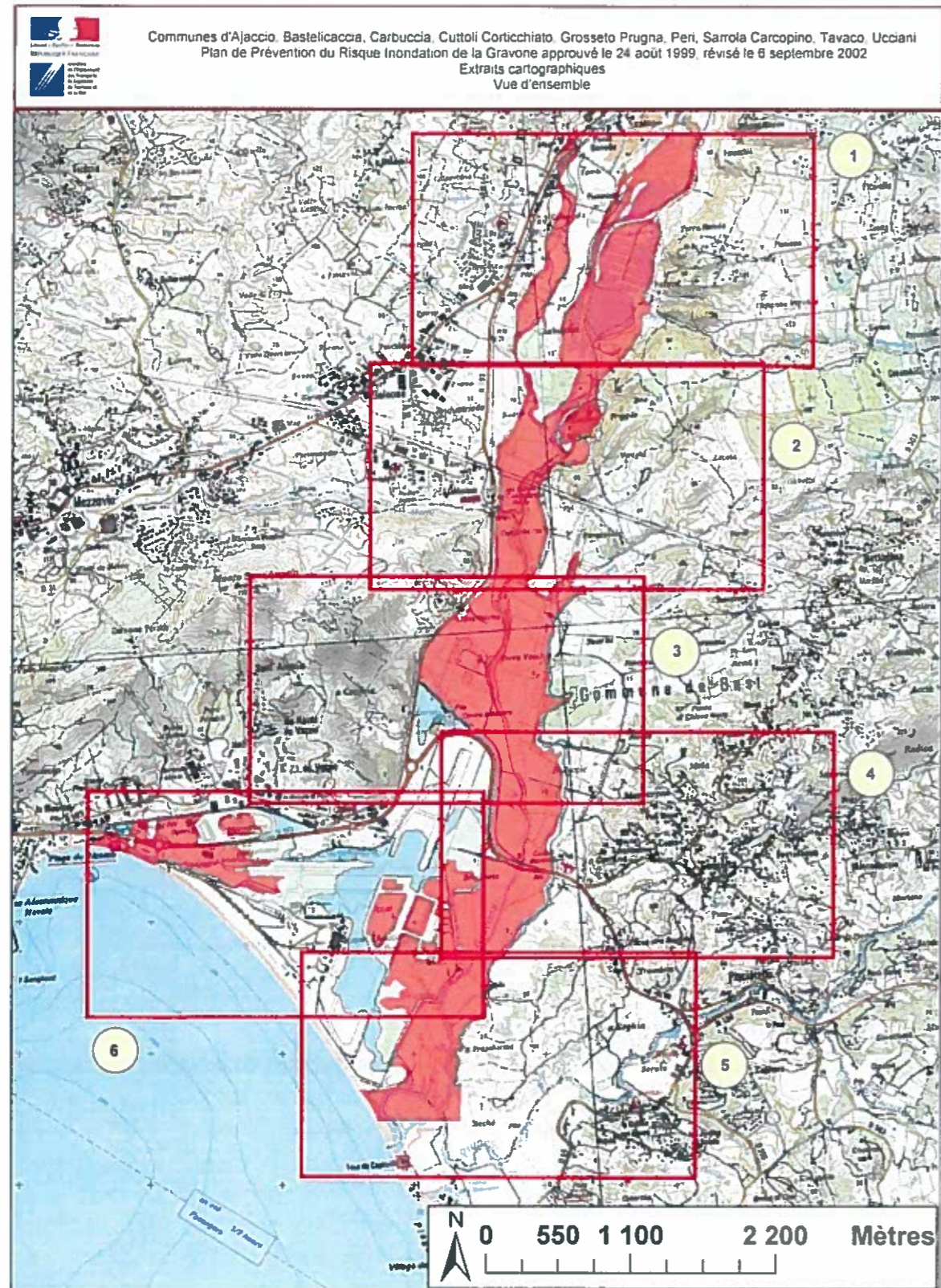


Figure 15 : PPRI du bassin versant de la Gravona

❖ PPRI du bassin versant de San Remedio Arbitrone-Maduniccia

Une partie à l'ouest de l'aire d'étude est concernée par la zone bleue du PPRI du bassin versant de San Remedio Arbitrone-Maduniccia prescrit par arrêté préfectoral du 5 novembre 2002 et approuvé le 31 mai 2011. Sur le PLU de la commune d'Ajaccio, des zones de la partie ouest de l'aire d'étude apparaissent en non constructibles (rouge), de prescription où des possibilités d'occupation des sols sont possibles (jaune), de précaution où la constructibilité est admise avec des mesures de précaution visant à limiter l'imperméabilisation des sols (verte).

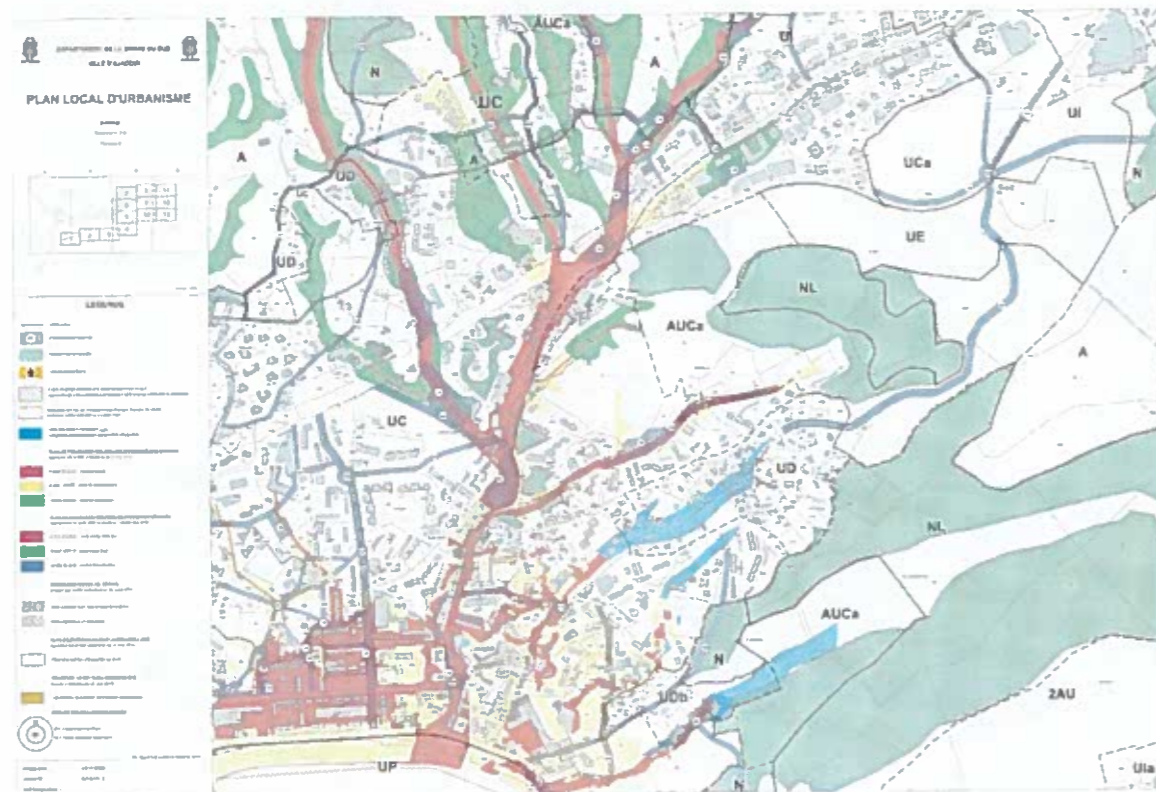


Figure 16 : PPRI du bassin versant de San Remedio Arbitrone-Maduniccia

2.4.1.2 Risque mouvement de terrain

La partie Est de l'aire d'étude est concernée par le risque retrait/gonflement des argiles au niveau de la zone industrielle du Vazzio. L'aléa est cependant faible.

Le BRGM ne recense ni carrière, ni cavité souterraine au sein du territoire d'étude.



Figure 17 : cartographie de l'aléa lié au retrait et au gonflement des argiles

2.4.1.3 Risque sismique

Le risque sismique est très faible en Corse. Ce risque ne constitue donc pas d'enjeux pour le projet et ne nécessite donc pas de dispositions techniques particulières.

2.4.1.4 Risque incendie

La Corse d'une manière générale, y compris la ville d'Ajaccio, a conservé de vastes espaces naturels boisés composés de maquis et de forêt. Le risque incendie est très élevé du fait de l'importante combustibilité de ce couvert végétal, de son état, de sa continuité et des reliefs sur lesquels il s'étend, rendant l'accès difficile aux moyens de secours. Un Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse (PPFENI) a ainsi été élaboré à l'échelle de l'île. Le premier plan concernait la période 2006-2012 un second PPFENI a été mis en place pour la période 2013-2022. Selon le Code forestier «le plan a pour objectifs la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées ainsi que la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences», ceci «dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels». Lors de l'élaboration de ce plan une carte de potentiel de combustibilité a été réalisée. **L'aire d'étude est concernée par un potentiel de combustibilité allant de modéré à élevé.**

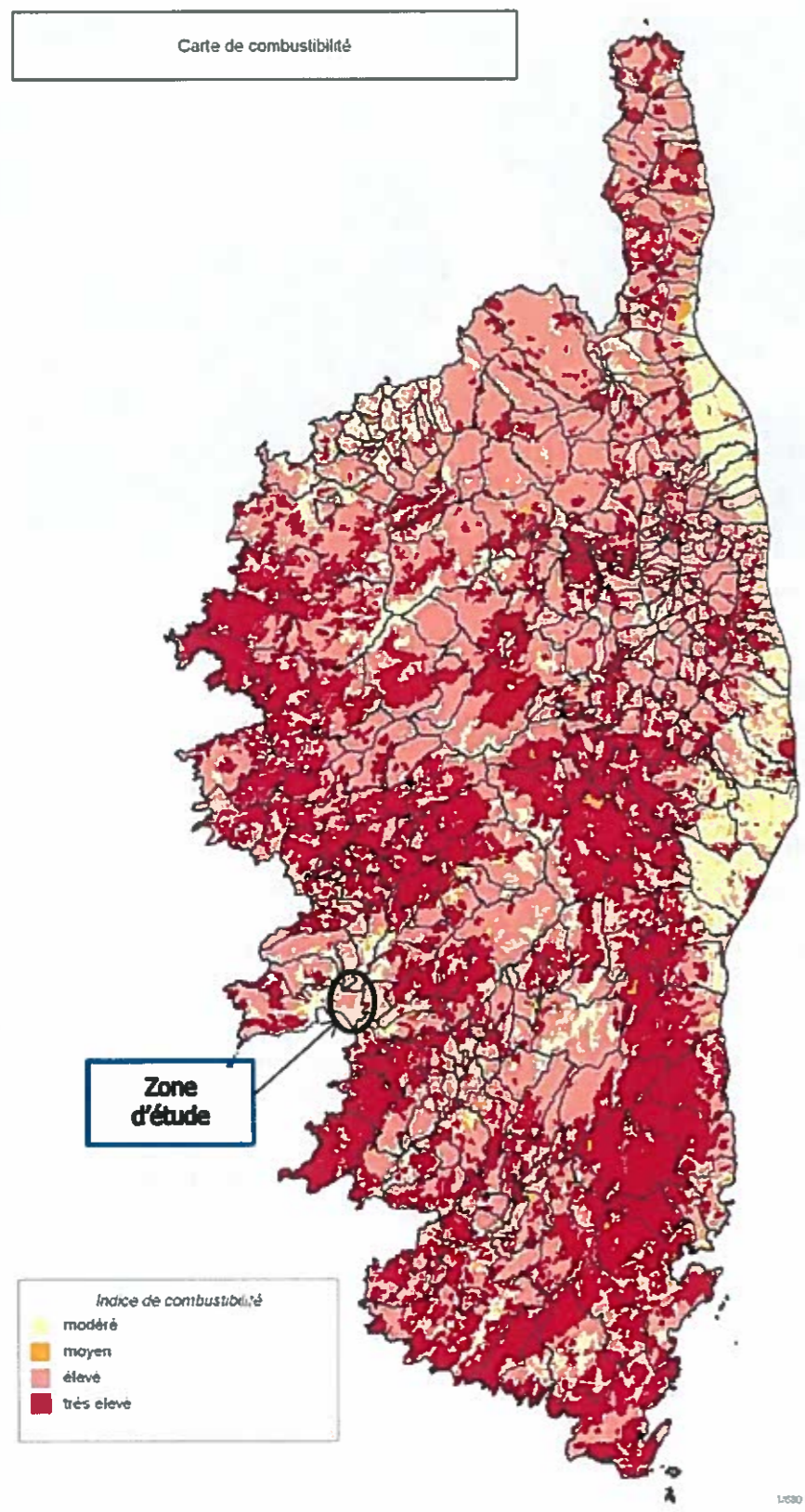


Figure 18 : carte de la combustibilité en Corse

Un Plan de Prévention des Risque Incendie Feux de forêt (PPRIF) est par ailleurs en cours d'élaboration sur la commune d'Ajaccio. Il a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2007. La carte ci-dessous recensant les incendies sur l'aire d'étude montre que le risque d'incendie est très présent sur l'aire d'étude. Le DICRIM de la commune d'Ajaccio recense d'ailleurs un incendie de 23 ha au niveau du Vazzino le 02/07/2002.

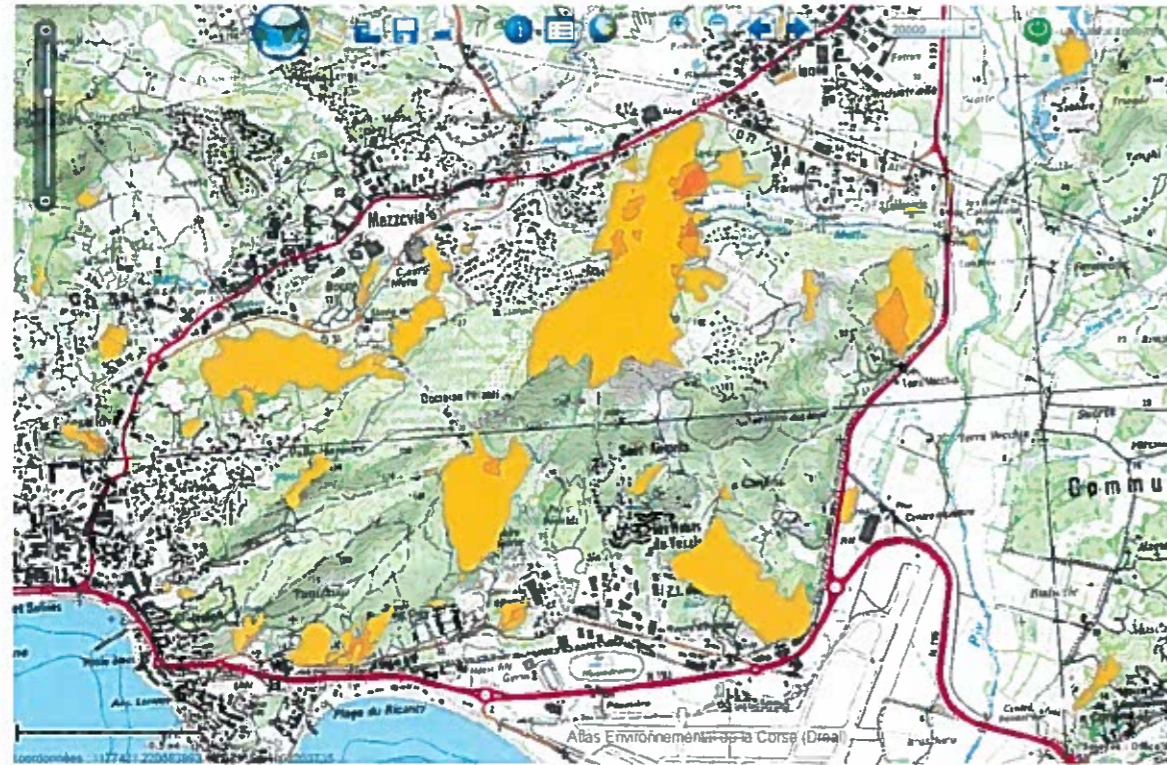


Figure 19 : Cartographie des zones ayant subi un incendie (Source : <http://observatoire-v-ac-corse.fr/>)

Deux risques naturels représentent un enjeu pour le projet : le risque inondation et le risque feu de forêt.

Le projet ne doit pas accroître ces deux risques et devra respecter les conditions de constructibilité des PPRI de la zone d'étude, notamment au droit du Vazzino et de Pietralba.

2.4.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES

2.4.2.1 Risques industriels

De nombreux sites recensés dans la base des installations classées sont présents au sein et à proximité immédiate du périmètre d'étude. L'ensemble de ces sites est encore en fonction.

Nom	Activité principale	Localisation	Statut	Régime
ANTARGAZ	Stockage et le conditionnement de butane et propane pour une distribution en vrac ou en bouteilles de différents formats	Depot Aspretto Lieu-dit Ricanto	Seveso Seuil Haut	Autorisation
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	Station d'épuration de Campo dell'Oro	Route de Campo dell'Oro	Non Seveso	Autorisation
Chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Ajaccio et de la Corse du Sud	Stockage d'hydrocarbures	Aéroport Napoléon Bonaparte	Non Seveso	Autorisation
Corse Composites Aéronautiques	Fabrication de pièces en matériaux composites et en thermoformage	Ancienne route de Sartene Vazzio	Non Seveso	Autorisation
Dépôt pétrolier de la Corse	Entreposage d'hydrocarbures	ZI du Vazzio	Seveso Seuil Bas	Autorisation
EDF	Stockage liquides inflammables	Quartier Saint Joseph	Non Seveso	Autorisation
EDF Corse	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Ancienne route de Sartene Vazzio	Seveso Seuil Bas	Autorisation
RELAIS CECCALDI SA	Station-service	Quartier d'Aspretto	Non Seveso	Enregistrement

Le site Seveso « Antargaz » dispose d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit en décembre 2011. Le site d' « Antargaz » est également soumis à autorisation avec servitude d'utilité publique. Le cercle rouge correspond à la zone Z1, les réglementations liées au projet sont les suivantes:

- Interdiction de nouvelles voies de circulation extérieures à l'exception des voies de desserte des usines.

Le cercle jaune correspond à la zone Z2, les réglementations liées au projet sont les suivantes :

- Interdiction de nouvelles voies de circulation extérieures importantes.

Nota : Le PPRT du « Dépôt pétrolier de la Corse » au Vazzino a été abrogé le 26/11/2015 car la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées a été supprimée avec l'entrée en application à la date du premier juin 2015 du décret du 12 décembre 2014.

2.4.2.2 Risque de rupture de barrage

La partie Est de la commune d'Ajaccio est concernée par le risque de rupture du barrage de Tolla. Du fait de la surveillance continue dont fait l'objet le barrage de Tolla, le risque de rupture brusque et imprévue est estimé extrêmement faible. Cet ouvrage d'une capacité de 35 millions de m³ est situé sur le bassin versant du Prunelli. L'hypothèse de rupture brusque de ce barrage produirait une onde de submersion particulièrement destructrice qui concerne l'aire d'étude.

2.4.2.3 Risques de Transport de Matériaux Dangereux (TMD)

L'exploitation des différentes installations classées entraînent des flux de Transport de Matériaux Dangereux au niveau de la route du RT21 et de la RD503.

La voie ferrée longeant la partie sud de l'aire d'étude entraîne également un risque lié au Transport de Matériaux Dangereux.

Le risque lié au transport de matériaux dangereux est également présent avec le transport maritime et le port d'Ajaccio.

Enfin une canalisation de transport de matière dangereuse passe au niveau de l'aire d'étude. Elle démarre au niveau du quartier Saint Joseph et longe la RT21 puis la RD503 jusqu'au Vazzino afin de desservir la centrale thermique du Vazzino et le DPLC (Dépôt Pétrolier pour La Corse). Les contraintes en matière d'urbanisme concernent les projets nouveaux relatifs aux établissements recevant du public les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur.

2.4.2.4 Pollution des sols

De nombreux sites recensés dans la base de données BASIAS sont recensés au sein et à proximité de l'aire d'étude. Ils se localisent plus précisément au niveau de la zone industrielle du Vazzino, au niveau de l'aéroport, au Sud de Pietralba, le long de la RT21 et de la RT22. La plupart des sites recensés dans la base sont encore en activité.



Figure 20 : carte des sites et sols pollués

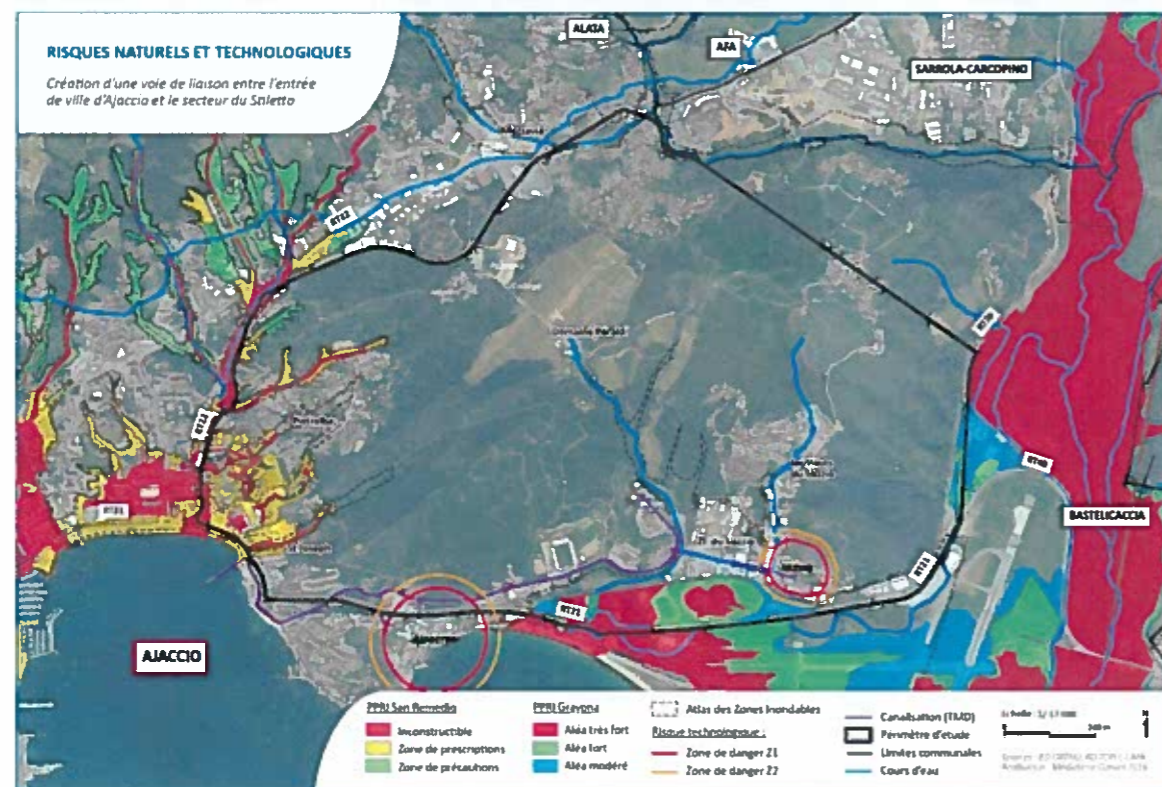


Figure 21 : Carte de synthèse des risques naturels et technologiques

Plusieurs sites présentant un danger ont été recensés sur le périmètre d'étude dont « ANTARGAZ » classé Seveso Seuil Haut et faisant l'objet d'un PPRT, au lieu-dit Aspetto ou encore « EDF Corse » au Vazzino, classé Seveso seuil bas.

Le PPRT du « Dépôt pétrolier de la Corse » au Vazzino a été récemment abrogé (novembre 2015) en raison d'une évolution de la législation dans le domaine des risques technologiques. Il n'en demeure pas moins un site présentant un danger.

L'aire d'étude est également concernée par le risque de la rupture du barrage de Tolla.

Le projet ne doit pas accroître le risque technologique et devra respecter les conditions de constructibilité du PPRT.

Signalons également la présence de nombreux sites pollués pouvant représenter une contrainte particulière dans le cas où le tracé empièterait sur ces derniers, nécessitant au préalable une dépollution.

2.5 MILIEU HUMAIN

2.5.1 OCCUPATION DU SOL

L'occupation des sols du périmètre d'étude est hétérogène : plusieurs quartiers ajacciens en périphérie, et la partie centrale est dominée par la prégnance des milieux naturels (chênes, maquis) et le vaste domaine viticole du Comte Peraldi.

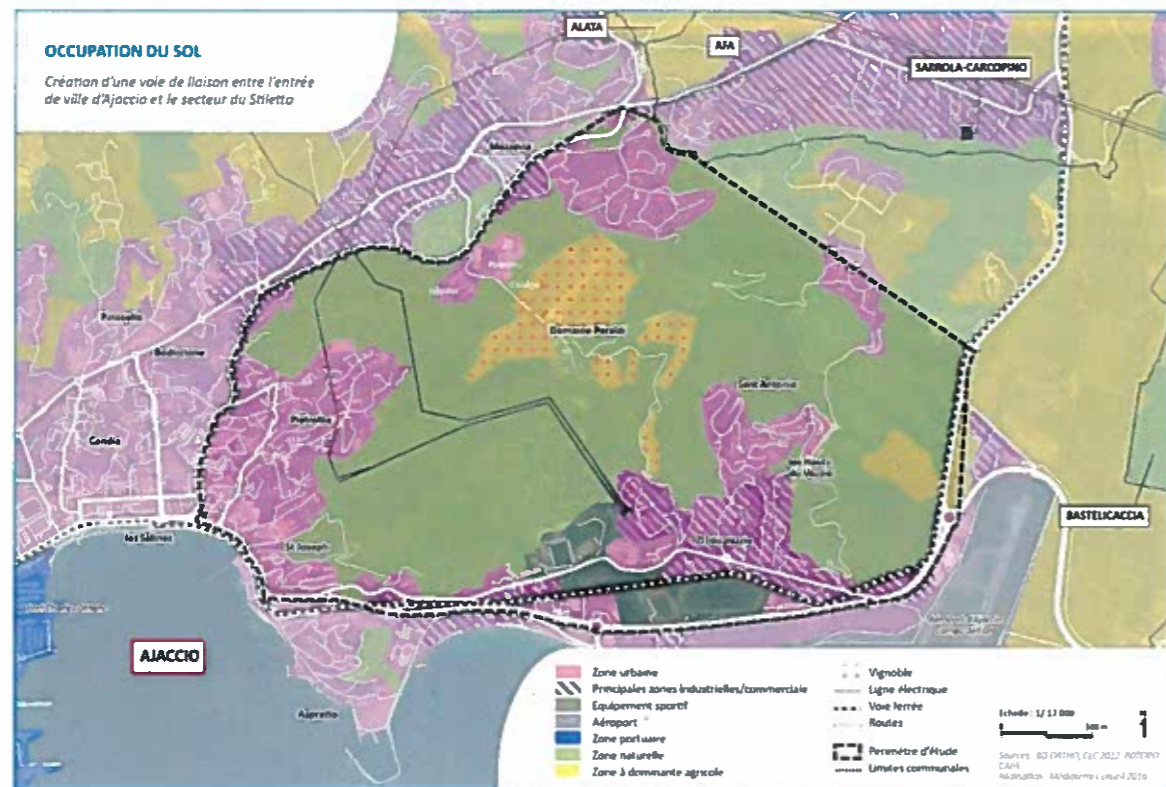


Figure 22 : Cartographie de l'occupation des sols



Figure 23 : partie centrale du périmètre d'étude



Figure 24 : Le Comte Peraldi

La trame urbaine

Les quartiers présents connaissent une dynamique urbanistique importante et une densification des constructions.

Ce phénomène crée une forte pression sur tout le pourtour du site.

Outre le quartier du Stiletto qui est en pleine mutation, il faut également signaler les autres zones d'habitats réparties au sein du périmètre d'étude : **Pietralba, la Confinina, le Vazzio** ou encore **Timizzolu**.

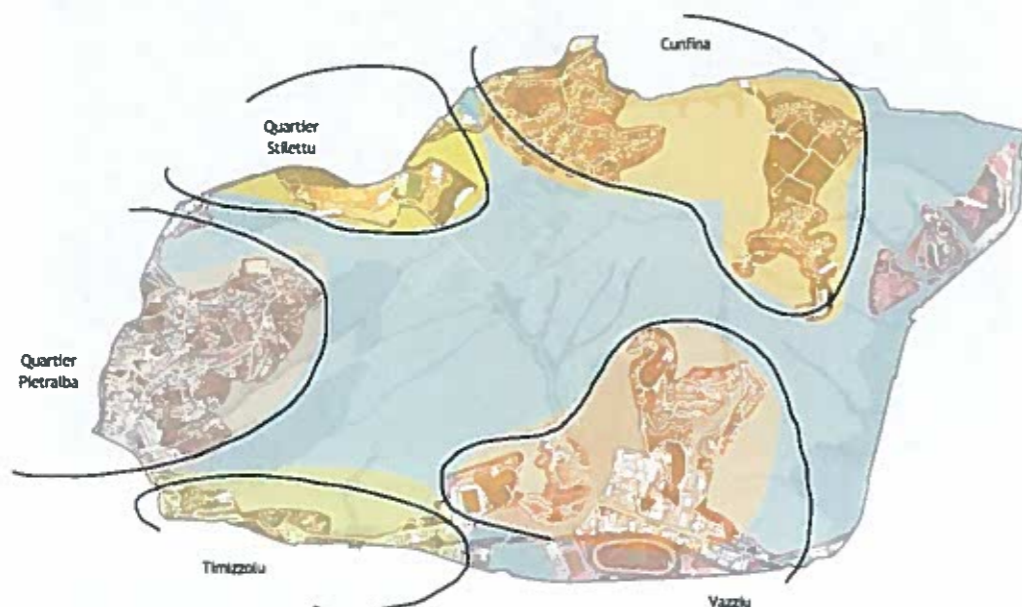


Figure 25 : Présentation des différents quartiers du périmètre d'étude (Agence de Mari paysagiste)

- **Pietralba**

L'ensemble des données est estimé sur la base de l'INSEE 2008

Ce quartier est situé sur l'Ouest de l'aire d'étude. Il est bordé à l'ouest par la RT22 et au sud par la RT21. La plupart des habitants sont locataires (52%) et le type de logement correspond à des appartements (en partie Sud du quartier) et maisons de ville (en partie Nord du quartier). Les logements sont essentiellement de grande surface (seul 12% de logement dont la surface est inférieure à 40 m²). Ce quartier possède peu d'activités commerciales ou tertiaires et est concerné par la problématique de l'enclavement.



Logements de la partie Sud de Pietralba
(source : Atlas des Paysages)



Logements de la partie Nord de Pietralba
(source : Atlas des Paysages)

- **Mezzavia / Stiletto**



Zone d'activité de Mezzavia (source : Atlas des Paysages)

Ce quartier est desservi par la RT 22 et la RD 31 et connaît un fort développement (création d'un hôpital, collège, et d'équipements sportifs). Son groupe scolaire actuel est constitué d'une école élémentaire de 235 élèves, d'une maternelle de 126 élèves. Le quartier est également équipé d'une crèche dont la capacité d'accueil est de 45 places, d'une bibliothèque, d'une Maison de Service Publique sans oublier le palais des sports et des spectacles **U Palatinu** dont la capacité d'accueil est de 2989 personnes.

Le secteur de Stiletto se situe en interface avec les secteurs de Pietralba et Mezzavia.

Il est relié à la RT22 et dans le prolongement de la RD31. Ce secteur constitue une importante réserve foncière. Il est d'ailleurs destiné à accueillir des équipements publics structurants d'importance comme le Nouvel Hôpital Régional et un collège. Le Palais des Sports et des Spectacles U Palatinu fait partie du Stiletto.

- **Vazzio**

Ce quartier intègre la centrale EDF et surplombe l'aéroport Napoléon Bonaparte (autrefois appelé aéroport Campo Del Oro). L'habitat est essentiellement constitué de maisons individuelles à caractère social (162 logements sociaux) ou privé et issu d'opération groupées. Ce quartier dépourvu de commerces et de services de proximité est complètement excentré.



Figure 26 : Le Vazzino et la centrale EDF

- **Confina**

Situé sur les collines au Sud de Mezzavia, l'habitat est récent et composé essentiellement de logements individuels et de petits ensembles collectifs. Ce quartier est concerné par des problématiques d'enclavement et de manque d'équipement.

2.5.2 DEMOGRAPHIE ET EMPLOI

- **Pietralba**

L'ensemble des données est estimé sur la base de l'INSEE 2008

Le quartier Pietralba à Ajaccio est une Zone Urbaine Sensible (ZUS). Les ZUS sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Le quartier compte environ 7 740 habitants, la taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes par ménage. La moyenne d'âge est de 41 ans. Le taux de personne sans emploi est de 9%.

- **Mezzavia**

La population de Mezzavia est de 7 160 habitants. *Le quartier du Stiletto fait partie de Mezzavia dans les données INSEE.* Les quartiers de Mezzavia et du Vazzino regroupent 1/4 des emplois dans le privé de la commune d'Ajaccio.

- Vazzio (code IRIS 0901)

Le quartier du Vazzio à Ajaccio est un Nouveau Quartier Prioritaire (NQP).

Fin 2009, la population des ménages du quartier du Vazzio s'élevait à 670 foyers. L'évolution relative de la population de ménages de fin 2007 à fin 2009 était de 14%. La part des ménages concernés par une allocation chômage en 2009 était de 24,2%. L'évolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage entre 2007 et 2009 était de -0,8%.

- Confina (code IRIS 0902)

Le quartier Confina à Ajaccio est un Nouveau Quartier Prioritaire (NQP).

Fin 2009, la population des ménages du quartier Confina s'élevait à 734 foyers. L'évolution relative de la population de ménages de fin 2007 à fin 2009 était de 8,8%. La part des ménages concernés par une allocation chômage en 2009 était de 19,1%. L'évolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage entre 2007 et 2009 était de -12,4%.

2.5.3 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

- Réseau routier

Les RT20, RT21 et RT22 ceinturent le périmètre d'étude. De ces routes territoriales partent des réseaux routiers qui desservent les zones d'habitations et d'activités. Le centre de l'aire d'étude est essentiellement composé de chemin de terre. Le long de la RT22 se concentrent des zones d'activités et d'habitats. Des grandes surfaces sont également présentes, elles drainent à la fois la clientèle urbaine et celle des villages environnants. Le long de la RT21 l'activité est moins développée avec juste la présence de la Z.I du Vazzio.

- Train

Outre le réseau routier, le périmètre d'étude est également traversé par la voie ferrée reliant Ajaccio à Bastia.

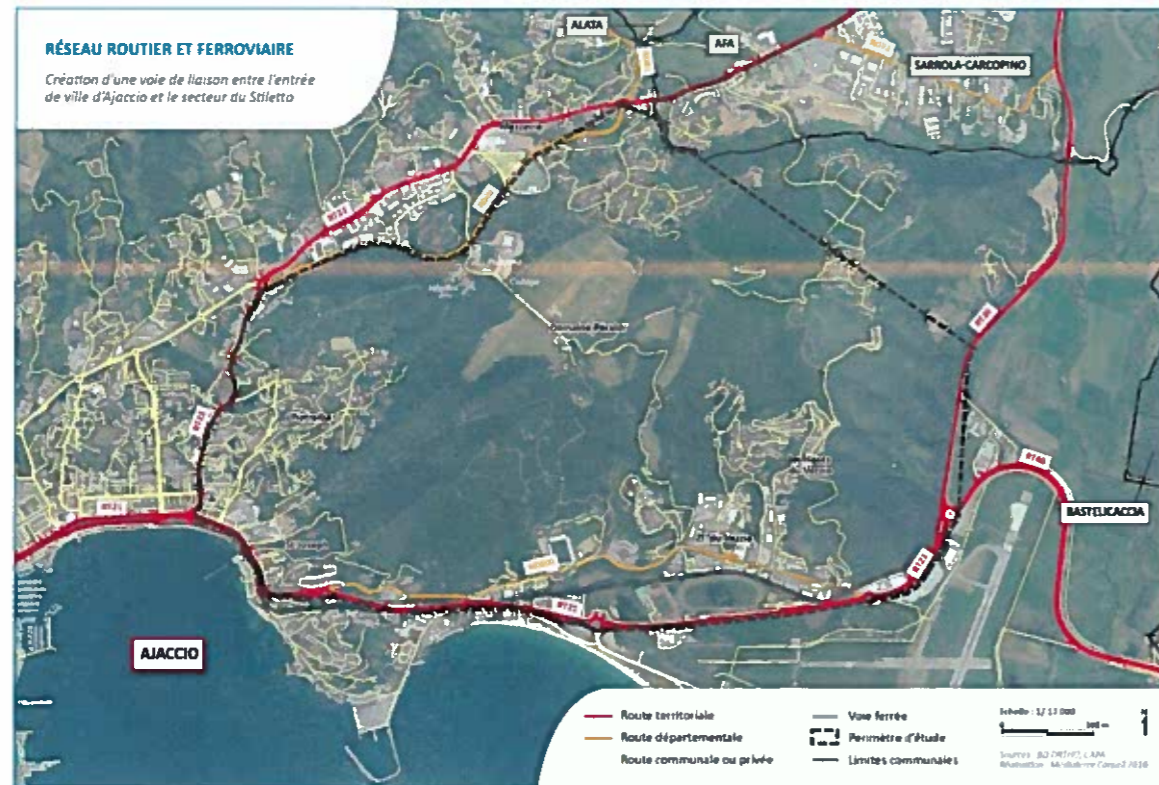


Figure 27 : cartographie des infrastructures de transport

- Bus

Plusieurs lignes de bus du réseau de Transport en Commun d'Ajaccio (TCA) circulent au sein du périmètre d'étude. La ligne 1 part du centre historique d'Ajaccio et suit la RT21 puis emprunte la RD503 afin de desservir la zone industrielle du Vazzio et la zone d'habitat des Hauts du Vazzio. La ligne 2 part de l'Est de la ville d'Ajaccio, longe la RD111, rejoint la RT21 et bifurque le long de la RT22 afin de desservir la zone industrielle de Mezzavia. La ligne 3 part du centre historique d'Ajaccio, dessert en partie les quartiers des Cannes, des Salines et au niveau Sud de l'aire d'étude Pietralba. La ligne 8 part de la gare d'Ajaccio et longe la RT21 pour desservir l'aéroport. La ligne 10 part de la gare d'Ajaccio longe la RT21 sur une petite portion de l'aire d'étude afin de desservir Aspretto. La ligne 12 part de la gare d'Ajaccio et longe la RT21 puis la RT20 pour desservir la zone industrielle Baleone. Les lignes 21 et 22 qui relient Ajaccio à Appietto et Afa passent toutes les deux au Nord de l'aire d'étude par la RT22.

- Aéroport

L'aéroport Campo Dell'Oro constitue un équipement majeur d'accès depuis le continent. Il se situe à l'Est de l'aire d'étude. Il s'agit du premier aéroport corse en nombre de passagers, devant ceux de Bastia Poretta, de Figari Sud Corse et de Calvi-Sainte-Catherine.

Cet aérodrome est ouvert au trafic national et international commercial, régulier ou non, aux avions privés, au vol aux instruments et au vol à vue. Il possède une piste de 2 407 mètres de long sur 45 mètres de large orientée NNE-SSO et une piste courte, désaffectée, orientée Est-Ouest.

En 2015, il a enregistré 1 362 353 passagers.

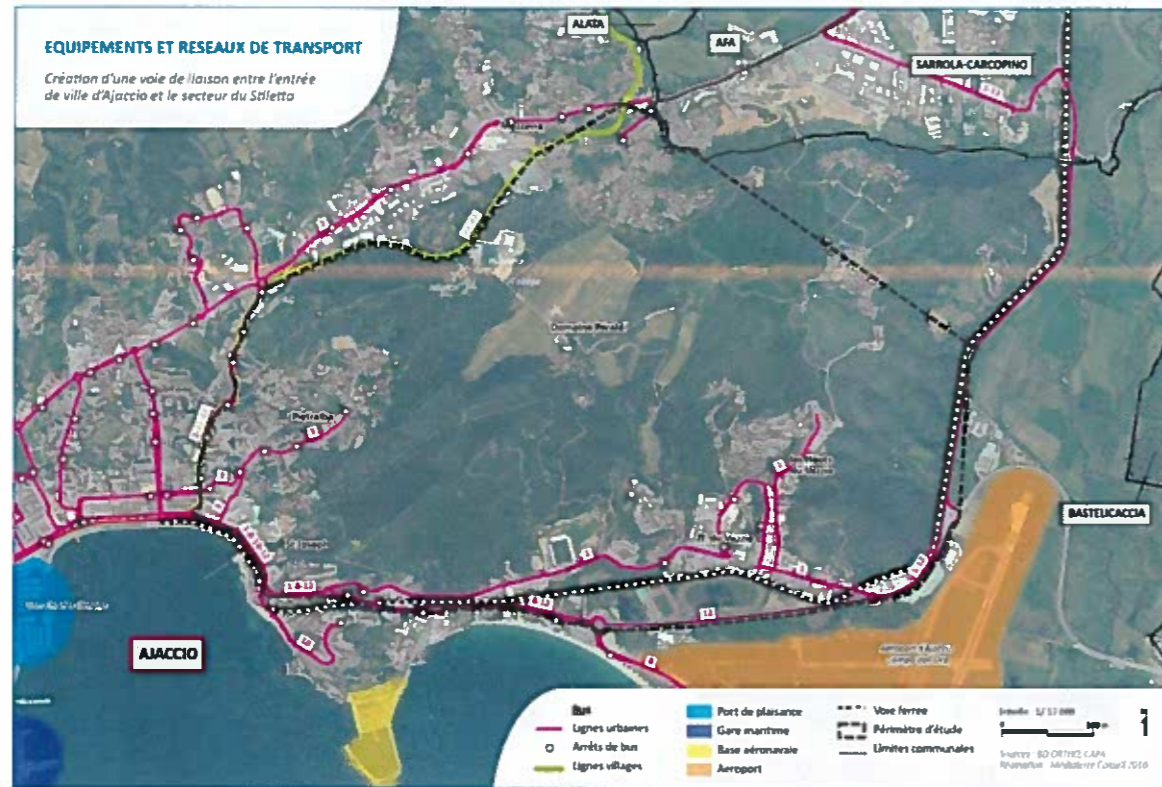


Figure 28 : cartographie des équipements de transport

2.5.4 RESEAUX EXISTANTS

- Réseau électrique

L'Est de l'aire d'étude est traversé en plusieurs lieux par une ligne électrique (tension inférieure à 150 kV). Cette ligne est alimentée au niveau de l'aire d'étude par le poste de transformation situé au niveau de la centrale électrique du Vazzino.

- Réseau d'assainissement pluvial

Les données présentées ci-après sont issues du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial. Dans la mesure où il n'est pas possible à ce stade d'identifier tout le réseau pluvial au sein du périmètre d'étude, le diagnostic précise les recommandations à mettre en œuvre en fonction des secteurs géographiques :

- ✓ Les zones EP0 situées en partie aval des grands bassins versants seront exemptes de système de stockage (sauf stockage à vocation de dépollution des eaux pluviales) afin d'éviter tout effet inverse de l'écrêtement des eaux des parties aval des bassins versants.
- ✓ Pour les constructions situées en EP1 et EP2, un dispositif de stockage sera aménagé soit de façon centralisé (pour les opérations groupées), soit sur la parcelle (pour les opérations individuelles) sur la base d'un volume de 500 m³ par ha de surface imperméable supplémentaire. Le rejet dans le réseau pluvial sera limité à 25 L par seconde par hectare de bassin versant collecté.
- ✓ Les zones EP0, EP1 et EP2 sont concernées par la mise en œuvre d'ouvrages de dépollution des eaux pluviales. En dehors de ces zones, un simple dégrillage est prévu sur les bassins interceptant principalement des zones naturelles.
- ✓ Dans le cas de la mise en place d'un réseau urbain ou d'un bassin de régulation interceptant des surfaces imperméabilisées existantes, en zone EP0 et EP2, le système de dépollution des

eaux pluviales devra permettre d'atteindre une efficacité sur l'abattement des Matières en suspension de 85% pour une pluie de 8 mm sur 4 heures.

- ✓ Dans le cas de projets nouveaux interceptant des bassins versants naturels à l'état existant, situés en zones EP0, EP1 ou EP2, le système de dépollution des eaux pluviales devra permettre d'atteindre une efficacité sur l'abattement des Matières en suspension de 85% pour une pluie trimestrielle de 20 mm (référence usuelle de traitement).

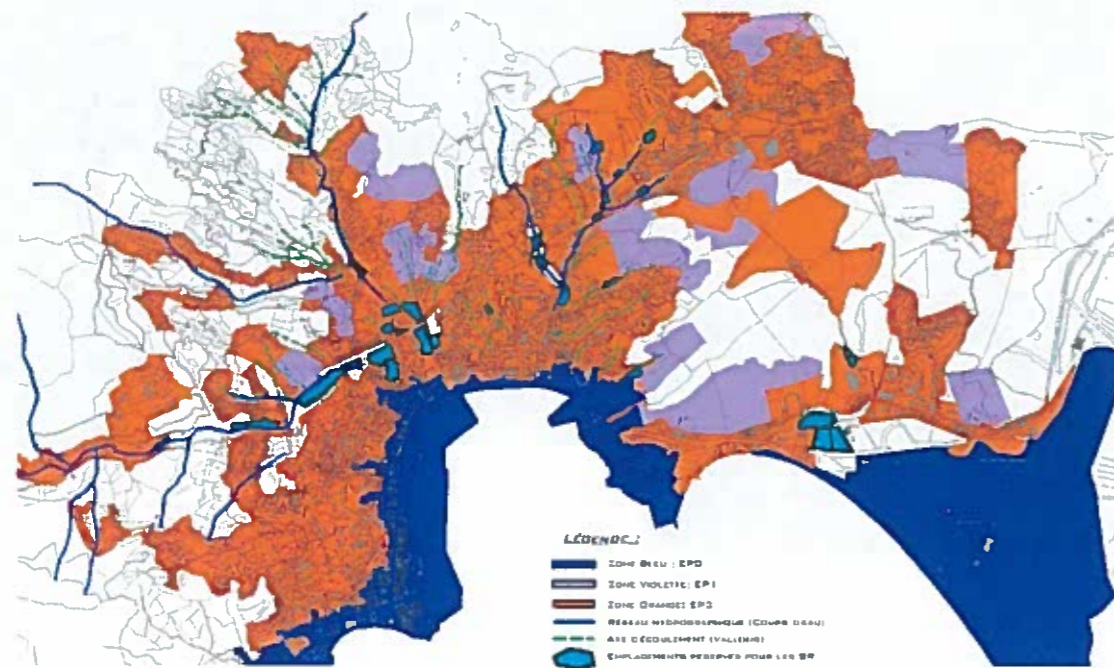


Figure 29 : Cartographie du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial

- Réseau eau potable

288 km de canalisation ont été recensés en 2003 lors du dernier diagnostic effectué sur le territoire communal. Deux canalisations importantes passent au niveau de l'aire d'étude : la canalisation DN400 desservant le Vazzino et la canalisation DN350 desservant Mezzavia.

De nombreux équipements liés à la gestion de l'eau potable sont présents sur l'aire d'étude. Au Nord-Est de l'aire d'étude se trouve l'usine de traitement des eaux de La Confina et cinq réservoirs d'eau potables sont répartis sur l'aire d'étude : un à l'Est de la zone industrielle du Vazzino, un dans la zone d'habitat « les Hauts du Vazzino », un dans la zone d'habitation à proximité de l'usine « La Confina », un au niveau de Pietralba et un au niveau de Saint-Joseph.

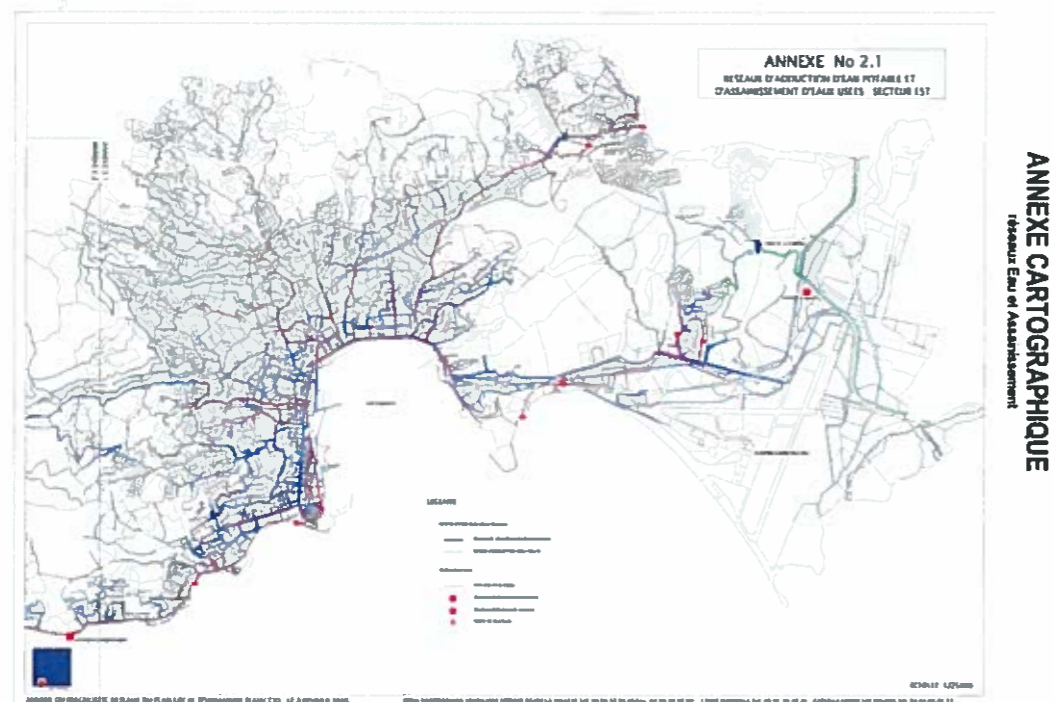


Figure 30 : cartographie du réseau d'assainissement (Source PLU Ajaccio – 2005)

- Réseau de lutte contre l'incendie

De nombreux équipements du réseau de lutte contre l'incendie sont présents dans les zones d'habitat de l'aire d'étude.

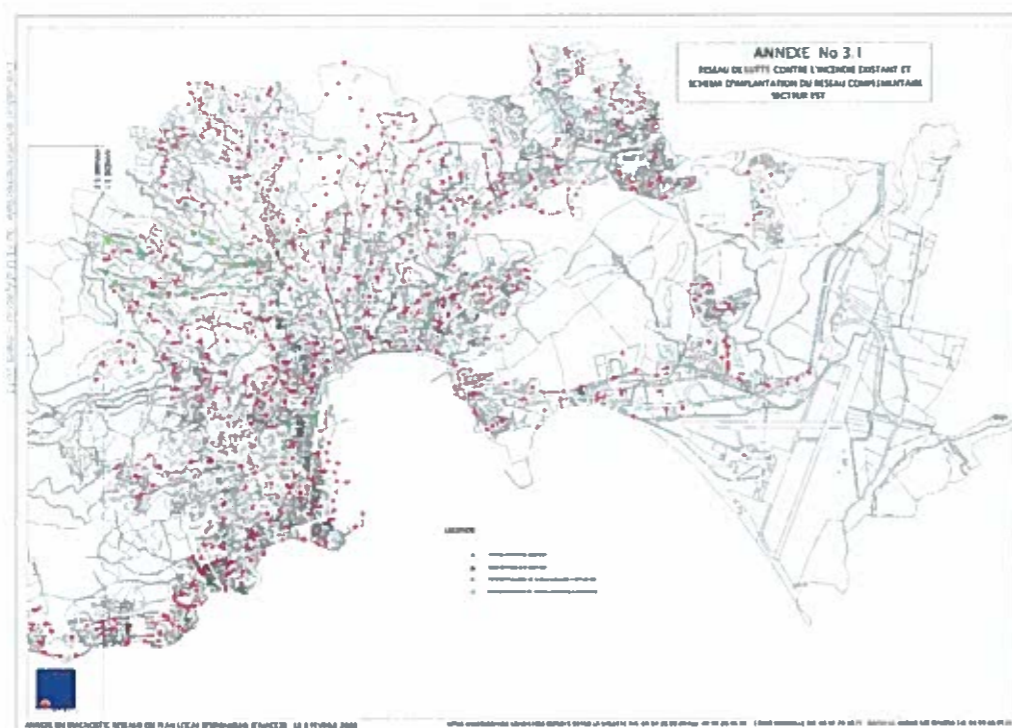


Figure 31 : cartographie du réseau de lutte contre les incendies (Source PLU Ajaccio – 2005)

- Réseau TMD :

Une canalisation de transport de matière dangereuse passe au niveau de l'aire d'étude. Elle est implantée entre la quartier Saint Joseph le long de la RT21 et de la RD503 et le Vazzino et le DPLC (Dépôt Pétrolier pour La Corse).

2.5.5 ACTIVITES ECONOMIQUES ET RECREATIVES

- Zones d'activités économiques

Des zones d'activités économiques sont présentes sur les pourtours du périmètre d'étude. Au Nord-Ouest se trouve la zone d'activité économique de Mezzavia, au Nord-Est la zone d'activité économique de Baleone et au Sud la zone industrielle du Vazzino.

- Sport

Plusieurs infrastructures sportives sont présentes sur l'aire d'étude : au Sud se trouvent l'hippodrome, un complexe sportif, le stade François Coty, des stands de tir, au Nord de Pietralba se trouve un stade (stade Ange Casanova) et au Sud de Mezzavia se trouve le stade Ange Camilli.

2.5.6 ACTIVITES AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES

Il existe sur l'aire d'étude des zones de culture de la vigne. Il s'agit du fameux domaine Peraldi (AOC Ajaccio). Le reste de l'aire d'étude est composé de zones boisées, maquis et prairies qu'il n'est pas toujours évident de différencier les unes des autres.

Le Domaine Peraldi s'étend sur 50 ha de vignes, nichées sur les coteaux de Mezzavia, dominant le prestigieux golfe d'Ajaccio. Il fut planté en 1965 par le Comte de POIX et continue à être modernisé par ses héritiers. L'encépagement est constitué de Sciaccarello, Vermentino, Cinsault, Nielluccio, Carignan. Les vendanges se font en partie manuellement. La taille est adaptée à chaque cépage et la méthode culturale met en valeur le terroir d'Ajaccio (enherbement semi permanent, lutte raisonnée).

Le rendement est soigneusement contrôlé (moyenne de moins de 40 hl/ha) pour privilégier la qualité.

L'appellation Ajaccio doit son originalité à son cépage traditionnel, le Sciaccarello, qui confère aux vins rouges et rosés leur spécificité.

2.5.7 PROJETS EN COURS DE REALISATION

De nombreux projets sont actuellement en cours de réalisation au sein du périmètre d'étude. Ces projets concernent tant des aménagements urbains que des projets d'infrastructure de transport.

2.5.7.1 Les projets d'aménagement urbain

- ANRU Les Cannes-Les Salines

Les objectifs primordiaux recherchés par le renouvellement urbain des quartiers des Cannes et des Salines sont les suivants (Source : Projet de rénovation urbaine - dossier ANRU) :

- ✓ Améliorer la qualité de vie offerte aux habitants ;
- ✓ Renouveler l'offre urbaine ;
- ✓ Ouvrir les quartiers au front de mer et créer un lien entre Cannes et Salines.

Pour atteindre ces objectifs, le PRU s'appuie sur des thématiques « cadre » :

- ✓ assainissement et prévention contre les risques inondation ;
- ✓ développement durable ; hiérarchisation et lisibilité des aménagements ;
- ✓ reconquête et réaménagement des espaces publics ;
- ✓ Inscription modes de déplacement doux ;
- ✓ qualité environnementale et paysagère.

Opérationnellement, le PRU des quartiers Cannes-Salines se décline en une quarantaine d'opérations de différents types :

- ✓ Aménagement urbain et réfection des réseaux Cannes et Salines ;
- ✓ Réhabilitation ;
- ✓ Résidentialisation ;
- ✓ Equipements publics et associatifs.

La réalisation de ces projets va de 2016 à 2020.

- Hôpital du Stiletto

Le projet se situe sur les hauts du Stiletto et concerne une structure de 36 000 m² construite sur un espace de 15 ha. La capacité d'accueil sera de 326 lits.

Les travaux doivent s'achever fin 2017.

2.5.7.2 Les projets d'infrastructure de transport

- Projet TCSP (Transport en Commun en Site Propre)

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- ✓ amélioration des systèmes de feux de circulation au niveau des carrefours ;
- ✓ aménagement de linéaires de voiries (instauration de tronçons en site propre).

- Aménagement rocade d'Ajaccio

La collectivité territoriale de Corse a engagé un programme d'amélioration des infrastructures de transport pour la période de 2011-2021. Elle prévoit la modernisation et la mise à niveau du réseau territorial, avec une modification de la terminologie employée pour désigner les routes nationales par territoriales.

Le projet de la rocade consiste à requalifier les voies entre le carrefour RD31 route du Stiletto/RT22 route de Mezzavia et le carrefour RD61 route d'Alata/Boulevard Abbé Recco, sur la commune d'Ajaccio. Le linéaire est d'environ 2,1 km.

Plus précisément, le projet permettra de :

- ✓ recalibrer les 5 principaux carrefours giratoires existants ;
 - ✓ réaliser des voies parallèle à l'axe de la route principale (contre-allées) desservant les commerces, les résidences de part et d'autre de la voie ;
 - ✓ assurer la continuité piétonne le long de la route ;
 - ✓ assurer l'évacuation des eaux pluviales de la plateforme routière et des bassins versants amonts ;
 - ✓ réaliser un éclairage public tout le long du futur boulevard ;
 - ✓ créer des aménagements paysagers dans les délaissés et dans les îlots centraux des carrefours giratoires.
- Voie verte au niveau du canal de la Gravona

Ce projet consiste à valoriser le patrimoine naturel du canal de la Gravona en créant un itinéraire pour la mobilité douce.

- Aménagements du fond de baie

La commune a pour ambition de restructurer en profondeur le fond de baie en lui donnant le caractère urbain que mérite l'agglomération ajaccienne. Ces aménagements prévoient la mise en place d'un TCSP des îles sanguinaires au Sud des quartiers des Cannes et des Salines. Celui-ci viendra compléter l'offre du transport en commun déjà offerte par le train, permettant le déplacement de la gare à Saint-Joseph et une clarification des emprises en fond de baie.

Le périmètre d'étude se caractérise par une occupation des sols particulière. En périphérie se situent les infrastructures de transport (RT22, RT21, RT 20), les différents quartiers urbanisés (Pietralba, Mezzavia/Stiletto, Vazzio, Confina) et les principaux équipements (zones d'activités, équipements sportifs).

La partie centrale est quant à elle occupée par le domaine viticole du Comte Peraldi et par les milieux naturels présentant une réelle valeur écologique (chêne, maquis).

Cette occupation des sols due essentiellement à la topographie du territoire fortement vallonnée met en évidence la nécessité de créer une nouvelle liaison urbaine permettant de relier l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur de Mezzavia/Stiletto afin de faciliter les échanges au sein de ce territoire et de permettre ainsi un réel dynamisme.

Néanmoins, compte tenu de la valeur paysagère de ce territoire central, de sa richesse écologique, des mesures de conception technico-environnementales (recherche du tracé de moindre impact, limitation dans le mouvement des matériaux) et d'insertion paysagères très fortes devront être mises en œuvre afin de limiter les effets du projet.

2.6 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

2.6.1 ESPACE CARACTERISTIQUES DU LITTORAL

La majorité du site est classée en espace caractéristique du littoral au titre du **L-146.6 du code de l'urbanisme (Espaces remarquables de Corse - Monti Sant'Anghjulu)**. Ce classement démontre sa qualité paysagère et sa richesse patrimoniale et écologique.

Le site exerce un rôle important en termes de structuration du grand paysage ajaccien :

- Ses sommets et crêtes forment un volume, en opposition à la planéité de la mer et de la plaine, qui joue un rôle de pivot dans la construction des perceptions du paysage ajaccien ;
- Il détermine deux grands compartiments paysagers au Nord-Ouest et au Sud-Est ;
- Il apparaît comme une limite naturelle de la ville ;
- Il figure comme un point de repère central au sein des perceptions depuis la mer et d'une grande partie du littoral.

Par son importante étendue de milieux naturels au contact de la tâche urbaine, le site contribue au maintien des équilibres biologiques et figure une zone refuge pour la faune.

Les zones prises en compte présentent un complexe de zones nodales et de zones tampons favorables à l'avifaune, l'entomofaune, la chirofaune et l'herpétofaune.

Parmi les espèces remarquables présentes sur site figurent la Tortue d'Hermann et le Milan Royal.

2.6.2 MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES

Seul un monument se trouve à proximité de l'aire d'étude l'« Ancien Lazaret d'Aspreto ». Ce monument a été inscrit par arrêté du 16 mars 1977. Son périmètre de protection contient une petite partie Sud-Ouest de l'aire d'étude (cercle en blanc sur le PLU). L'aire d'étude n'appartient pas à la ZPPAUP d'Ajaccio. Selon le PLU de la ville d'Ajaccio, le Mont Sant'Angelo présente des indices de site antique.



Figure 32 : les enjeux paysagers au sein du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude se caractérise par une qualité paysagère et une richesse patrimoniale d'exception.

La majorité du site est classée en espace caractéristique du littoral au titre du L-146.6 du code de l'urbanisme (Espaces remarquables de Corse - Monti Sant'Anghjulu).

Ce classement est très contraignant d'un point de vue réglementaire et interdit toute construction ou tout projet.

Ainsi, compte tenu de la valeur paysagère de ce territoire, un des principaux enjeux du projet et la réussite de son insertion paysagère au sein du territoire afin de concilier la campagne et la ville.

2.7 CADRE DE VIE

2.7.1 AMBIANCE SONORE

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée sur 13 points de mesures répartis de façon à couvrir l'intégralité de l'aire d'étude. Les résultats obtenus témoignent une ambiance sonore :

- Non modérée de jour et de nuit sur la RT21 (un point de mesure à proximité du Ricanto atteint le seuil de Point Noir du Bruit en période diurne);
- Modérée de jour et de nuit pour les points de mesure (RT20 et route du Stiletto) ;
- Modérée de jour pour les autres voiries.

2.7.2 QUALITE DE L'AIR

Une campagne de mesures (fin du printemps) a été réalisée du 24 mai 2016 au 22 juin 2016. Elle sera complétée par une seconde campagne à une saison contrastée (surtout au niveau du trafic), donc en période estivale.

Les mesures ont consisté à évaluer les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) et en benzène (C₆H₆), qui sont 2 traceurs de la pollution routière.

Les points de mesures ont été choisis afin de caractériser au mieux l'état initial du site dans son ensemble mais également les endroits qui sont susceptibles d'être impactés par le projet après sa mise en service. Les résultats des mesures de dioxyde d'azote montrent une hiérarchie entre les points de trafic urbain et de fond. On remarque que les concentrations les plus élevées sont situées au droit des points les plus proches des grands axes de circulation (RT22, RD 31). Les points urbains qui ont été placés à distance des grands axes présentent des concentrations acceptables qui traduisent une bonne qualité de l'air, hors zone de trafic.

Un point de mesure dépasse la valeur limite pour la protection de la santé humaine et l'objectif de qualité fixé à 40 µg/m³. Ce point est situé sur un axe structurant qui est la RT 22.

Concernant les concentrations mesurées en benzène, la hiérarchie entre les points urbains et les points de trafics est moins nette, les concentrations moyennes mesurées étant assez proches. On note également qu'aucune concentration ne dépasse l'objectif de qualité et la valeur limite pour la protection de la santé humaine.

2.7.3 AMBIANCE LUMINEUSE

Au niveau des zones d'activités et d'habitat, l'indice de pollution lumineuse va d'orange à jaune. Le zonage orange correspond à une pollution omniprésente avec la présence de quelques coins de ciel plus noir. Le zonage jaune correspond à une pollution lumineuse encore forte. Le centre et la partie Est de l'aire d'étude sont en zone verte, ce qui correspond à des halos de pollution lumineuse n'occupant qu'une partie du ciel et montant à 40-50° de hauteur.

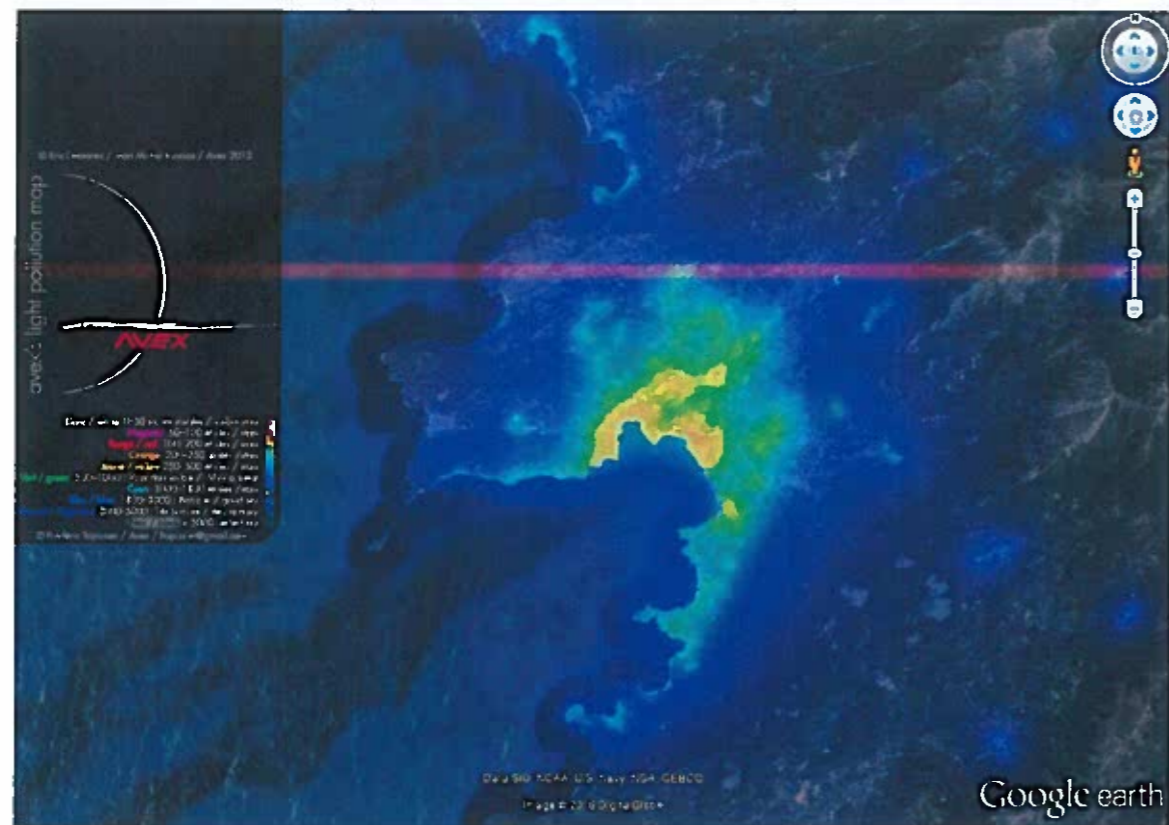


Figure 33 : cartographie des pollutions lumineuses d'ajaccio (source Avex)

La pollution lumineuse est faible au sein du périmètre d'étude et plus particulièrement dans sa partie centrale. Le projet devra veiller à ne pas dégrader l'ambiance lumineuse tout en assurant aux usagers de la nouvelle voie un éclairage garantissant leur sécurité.

2.8 DOCUMENTS DE PLANIFICATION

2.8.1 DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LA RESSOURCE EN EAU

2.8.1.1 Directive Cadre sur l'Eau

Approuvée par le Conseil Européen le 23 octobre 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe un cadre pour la politique de l'eau dans les Etats membres de l'Union Européenne. Cette directive est transposée par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. **L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux** sur tout le territoire européen. La dernière échéance pour la réalisation des objectifs est 2027.

Les grands principes de la DCE sont :

- une gestion par bassin versant ;
- la fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

2.8.1.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La zone d'étude appartient au bassin de Corse, dont le SDAGE 2016-2021 a été approuvé le 17 septembre 2015. Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre.

Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).

Les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- OF1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.
- OF2 : Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé.

OF2A : Poursuivre la lutte contre la pollution.

OF2B : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

- OF3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement.

OF3A : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux.

OF3B : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau.

OF3C : Préserver, restaurer et gérer les zones humides.

OF3D : Préserver et restaurer les écosystèmes marins et lagunaires.

- OF4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau.

- OF5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

2.8.1.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Il s'agit d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Le SAGE a pour but de fixer, au niveau d'un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère, « les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides » (Art. L. 212-3 du Code de l'Environnement). Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions.

Le SAGE du bassin-versant Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava est actuellement en cours de réalisation.

2.8.2 DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS

En Corse le PADDUC vaut SRCE.

2.8.3 DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LA QUALITE DE L'AIR, LE BRUIT

2.8.3.1 Schéma régional Climat-Air-Energie

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) adopté par l'assemblée de Corse le 20 décembre 2013 vient en remplacement du Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) pour le volet Air. Il a pour objectif la définition de grandes orientations à l'horizon 2020-2050 concernant la lutte contre la pollution atmosphérique et l'adaptation aux changements climatiques en matière de maîtrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre. Les principales orientations du SRCAE de Corse sont :

- **Orientations transversales :**
 - T1 : Mettre en œuvre une gouvernance territoriale pour atteindre l'autonomie énergétique de la Corse en 2050.
 - T2 : Améliorer la connaissance dans les domaines liés à l'énergie, à la qualité de l'air et à l'adaptation aux changements climatiques.
 - T3 : Sensibiliser aux comportements éco responsables.
 - T4 : Promouvoir la recherche locale et la formation pour tendre vers une société post carbone.
 - T5 : Mobiliser les dispositifs financiers existants, des solutions de financement innovantes et promouvoir des mécanismes de fiscalité écologique locaux.
 - T6 : Lutter contre la précarité énergétique.
 - T7 : Développer une économie locale, durable et solidaire.
- **Orientations aménagement et urbanisme :**
 - A&U1 : Développer une maîtrise publique d'aménagement pour planifier les évolutions des territoires.
 - A&U2 : Repenser l'aménagement des territoires et les formes urbaines en intégrant les dimensions Energie/Air/Climat.
 - A&U3 : Développer la mixité fonctionnelle et sociale des espaces urbanisés.
 - A&U4 : Mettre en cohérence les politiques territoriales pour atteindre les objectifs Energie, Air, et Climat, en s'appuyant sur les outils de planification.

- A&U5 : Aménager la ville pour assurer le confort thermique et prévenir le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
- **Orientations sectorielles : Transport**
 - TRANS1 : Améliorer la coordination des acteurs institutionnels des transports.
 - TRANS2 : Développer les transports collectifs inter modaux et les modes de déplacement doux (marche à pied, vélo).
 - TRANS3 : Réduire l'impact du transport de marchandise.
 - TRANS4 : Accompagner le développement de nouvelles technologies et de solutions innovantes pour une mobilité durable.
- **Orientations sectorielles : Bâtiment**
 - BAT1 : Construire des bâtiments neufs performants sur les plans thermique et environnemental, selon des techniques d'éco-construction.
 - BAT2 : Rénover le bâti existant et renouveler les équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
 - BAT3 : Favoriser le développement des compétences et la coordination des professionnels de la filière bâtiment.
 - BAT4 : Faire évoluer les comportements pour maîtriser les consommations d'électricité.
- **Orientations sectorielles : Industrie**
 - INDUS1 : Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.
- **Orientations sectorielles : Agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture**
 - AGRI1 : Favoriser les pratiques agricoles moins émettrices de GES, de polluants, économes en énergie et en eau.
 - AGRI2 : Anticiper les besoins d'adaptation des filières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, sous l'effet des changements climatiques.
 - AGRI3 : Accompagner l'évolution des pratiques de gestion forestière pour répondre aux enjeux climat-air-énergie.
 - AGRI4 : Accompagner l'évolution des pratiques de pêche pour répondre aux enjeux climat-air-énergie.
 - AGRI5 : Accompagner l'activité aquacole face aux enjeux climat-air-énergie.
- **Orientations spécifiques : Energies renouvelables**
 - ENR1 : Développer l'ensemble des filières EnR, en privilégiant l'économie locale.
 - ENR2 : Développer le bois énergie dans l'habitat et le tertiaire en tenant compte des enjeux liés à la qualité de l'air.
 - ENR3 : Développer les filières innovantes et valoriser les ressources renouvelables du territoire.
 - ENR4 : Développer l'hydroélectricité en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux.
 - ENR5 : Développer les technologies de stockage de l'énergie.
- **Orientations spécifiques : Adaptation**
 - ADAPT1 : Améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique.
 - ADAPT2 : Protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés au changement climatique.
 - ADAPT3 : Prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la ressource en eau dus au changement climatique, en anticipant les conflits d'usage. Tenir compte des besoins des milieux aquatiques.
 - ADAPT4 : Préserver la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes
- **Orientations spécifiques : Qualité de l'air**
 - AIR1 : Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air en Corse et renforcer la surveillance.
 - AIR2 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques dans l'ensemble des secteurs.
 - AIR3 : Réduire les émissions atmosphériques des installations de combustion dédiées à la production d'électricité ou à la production centralisée de chaleur.
 - AIR4 : Informer et faire respecter l'interdiction du brûlage à l'air libre.

2.8.4 DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT L'URBANISME

2.8.4.1 Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)

Ce document a été approuvé le 2 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse il définit le projet d'aménagement et de développement de la Corse à l'horizon 2040. Le document comprend 14 orientations stratégiques.

- Combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social.
- Libérer les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine au service du territoire.
- Replacer le sport comme facteur de cohésion et moteur de développement socio-économique.
- Développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux.
- Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires.
- Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie Corse : le BTP.
- Catalyser les filières à fort potentiel.
- Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables.
- Mettre l'armature urbaine au service d'une organisation territoriale plus équilibrée et efficiente.
- Orientations en matière d'équipements et d'infrastructures.
- Vers un urbanisme maîtrisé et intégré, synonyme de qualité de vie et de respect de l'environnement.
- Préserver, gérer et mettre en valeur l'environnement.
- Promouvoir une gestion intégrée des zones côtières.
- Préserver les espaces nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et sylvicoles.

L'aire d'étude est particulièrement concernée par le Schéma d'Aménagement Territorial du PADDUC car elle contient deux Secteurs d'Enjeux Régionaux. Ces secteurs doivent faire l'objet de projets d'ensemble.

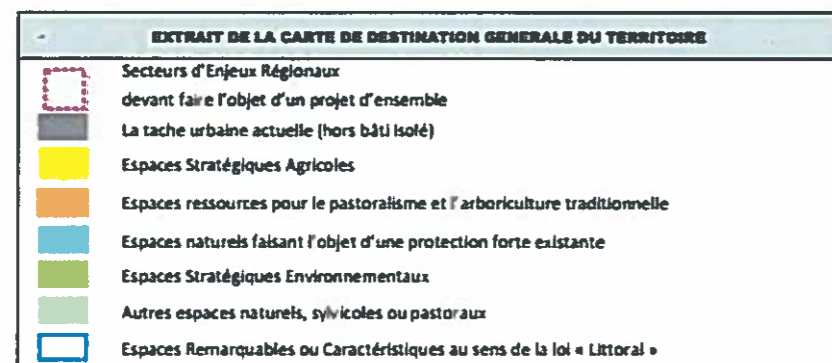


Figure 35 : cartographie des orientations du PADDUC

2.8.4.2 Schéma de cohérence territoriale du Pays Ajaccien

Ce schéma est actuellement en cours d'élaboration.

2.8.4.3 Plan local d'Urbanisme

❖ Le zonage

Le PLU de la ville d'Ajaccio a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2013. Il a été annulé en date du 16/12/2014 et finalement réhabilité le 13/05/2016.

Le périmètre d'étude est concerné par différents zonages.

- des zones urbaines (U),
- des zones à urbaniser (AU),
- des zones agricoles (A),
- des zones naturelles (N).

Le règlement associé à chacune de ces zones et les préconisations par rapport à la création d'une voirie sont présentés ci-après.

Parmi les secteurs classés en **zone urbaine U**, figurent :

- **La zone UC**

Zone urbaine dense dont l'édification des constructions en ordre discontinu est le principe. Elle correspond à la première couronne d'extension XXème du centre-ville et les quartiers des années soixante des Salines, Cannes et abords de la RN 194.

Elle comprend sur l'aire d'étude deux sous-secteurs UCa au niveau des Hauts du Vazzio et du Stiletto, ce sont des secteurs de moindre densité.

Dispositions réglementaires de la zone UC en lien avec le projet :

- dans le PPRI de la Gravona, (ou du Prunelli ou du PPRI urbain) les dispositions de ce plan s'appliquent.

- Dans les secteurs AZI correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.

- Dans les secteurs GA (Grand Aléa) toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites ;

- Dans le secteur ZI toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites

L'article 13 met l'accent sur le traitement qualitatif des voies en imposant leur végétalisation par des arbres de haute tige.

- **La zone UD**

Elle correspond aux zones résidentielles suffisamment équipées et présentant un intérêt paysager. Elle comprend sur l'aire d'étude un sous-secteur UDb au Sud de Pietralba. Ce sous-secteur correspond à un habitat plus aéré et mieux intégré dans le paysage.

Dispositions réglementaires de la zone UD : Les dispositions du PLU confortent la fonction résidentielle de la zone en interdisant les activités industrielles ou les autres activités susceptibles d'engendrées des nuisances incompatibles avec la fonction résidentielle.

- dans le PPRI de la Gravona, (ou du Prunelli ou du PPRI urbain) les dispositions de ce plan s'appliquent.

- Dans les secteurs AZI correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.

- Dans les secteurs GA (Grand Aléa) toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites ;

- Dans le secteur ZI toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites

- **La zone UE**

Il s'agit d'un secteur dédié à la réalisation des équipements publics structurants d'importance comme le Nouvel Hôpital Régional à Stiletto, la construction d'une halle des sports et d'un collège.

Dispositions réglementaires de la zone UE. Dans les secteurs AZI correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.

- **La Zone UI**

Il s'agit d'une zone à vocation d'accueil de constructions et installations à usage d'activités économiques, de services et d'activités de recherches scientifiques (Vignola). Cette zone recouvre les quartiers d'activités de Mezzavia le long de la RN 194 et de la RD de Stiletto et le centre scientifique de Vignola sur la route des Sanguinaires.

La zone UI comporte un sous-secteur UIa concernant le territoire d'étude. Il correspond aux quartiers d'activité du Ricanto et du Vazzio soumis au risque technologique (Centre emplisseur ANTARGAZ Ricanto et Dépôt Pétrolier de la Corse du Vazzio).

Dispositions réglementaires de la zone UI :

Dans les zones incluses :

- **Dans les secteurs AZI** correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites **ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.**
- Dans le secteur ZI toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites
- Dans le secteur Z2 toute construction nouvelle importante au sens de l'arrêté du 9.11.1989 est interdite (immeubles de grande hauteur et établissements recevant du public) à l'exception de ceux admis sous conditions par l'article 2 ci-après.
- dans le PPRI de la Gravona, (ou du Prunelli ou du PPRI urbain) les dispositions de ce plan s'appliquent.

L'article 13 met l'accent sur le traitement qualitatif des voies en imposant leur végétalisation par des arbres de haute tige.

Parmi les secteurs classés en **zone à urbaniser AU**, figurent :

- **La Zone AUCa**

- Elle correspond aux zones non équipées, à vocation principale d'habitation dans laquelle la commune souhaite maîtriser et assurer le prolongement des zones urbaines, tout en renforçant la cohérence des quartiers urbains. Son urbanisation est subordonnée à la réalisation des équipements nécessaires à la desserte et à la viabilité des constructions à édifier et ne peut être effectuée que sous la forme d'une opération d'ensemble.

Dispositions réglementaires de la zone AUCa :

ARTICLE AUCa2 - Types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à conditions spéciales

Sont autorisés les équipements publics ou collectifs d'infrastructure, à condition d'être justifiés par la nécessité d'équiper la zone ou d'assurer le service public.

Dans les zones incluses :

- dans le PPRI de la Gravona, (ou du Prunelli ou du PPRI urbain) les dispositions de ce plan s'appliquent.
- Dans les secteurs AZI correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.
- Dans les secteurs GA « Grand Aléa » toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites ;
- Dans le secteur ZI toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites
- Dans le secteur Z2 toute construction nouvelle importante au sens de l'arrêté du 9.11.1989 est interdite (immeubles de grande hauteur et établissements recevant du public) à l'exception de ceux admis sous conditions par l'article 2 ci-après.

L'article 13 met l'accent sur le traitement qualitatif des voies en imposant leur végétalisation par des arbres de haute tige.

- **La Zone AUIa**
- La Zone AUIa correspond à un secteur à urbaniser réglementé, à vocation principale d'accueil d'activités économiques et de services situés dans le prolongement de la zone d'activité UIa du Ricanto.

Dispositions réglementaires de la zone AUIa :

ARTICLE AUI1 - Types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits

Dans les zones incluses :

- Dans les secteurs AZI correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.

et/ou

- Dans le secteur ZI toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites

ARTICLE AUI2 - Types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à conditions spéciales :

Sont autorisés les équipements publics ou collectifs d'infrastructure, à condition d'être justifiés par la nécessité d'équiper la zone ou d'assurer le service public

Parmi les secteurs classés en **zone agricole A**, figurent :

- **La Zone A**
Il s'agit d'une zone faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agronomique des sols.
La zone agricole recouvre les espaces à vocation agricole en activités et ceux présentant un potentiel agronomique et/ou une sensibilité paysagère. Elle couvre les piedmonts au Nord de la ville, la basse vallée de la Gravona, une partie du Vallon de Saint-Antoine et le domaine Peraldi.
Dispositions réglementaires de la zone A :
ARTICLE A1 - Types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits
 - Toutes les constructions et aménagements, à l'exception, de ceux visées à l'article A2
 - Les dépôts de matériaux

ARTICLE A2 - Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Les équipements publics et les constructions et installations nécessaires aux services publics et collectifs à condition que leur implantation soit compatible avec le caractère de la zone, et après examen de leur insertion dans le paysage.

Parmi les secteurs classés en **zone naturelle N**, figurent :

- **La Zone N**
Cette zone concerne les parties du territoire communal qui font l'objet d'une protection particulière, en raison notamment de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
Elle constitue une zone de préservation des ressources naturelles de la commune où des activités de plein air sont tolérées.
Cette zone répond à plusieurs objectifs du P.L.U. :
 - préserver les vastes espaces naturels intègres
 - permettre les aménagements nécessaires liés aux activités sportives et de loisirs

- interdire les constructions nouvelles afin d'une part d'enrayer le mitage et d'autre part de garantir la protection des biens et personnes vis-à-vis des risques naturels (aléa incendie et aléa inondation).

La zone N comporte 4 secteurs dont 3 au sein du territoire d'étude:

- le secteur Nh : il recouvre principalement le hameau de Pisinale qui comporte une urbanisation existante et où l'aspect végétalisé des sites doit être préservé (hors territoire d'étude)
- le secteur NL : il recouvre les parties du territoire communal qui font l'objet d'une protection particulière en raison notamment de la qualité des sites, de l'environnement et des paysages (L.146-6, R.146-1 et R.146-2 du code de l'urbanisme)
- le secteur NIo : il recouvre les équipements sportifs et de loisirs du Vazzio notamment l'hippodrome.
- le secteur Ne : il accueille des équipements publics et/ou d'intérêt général dans le secteur de Capo di Feno, du vallon de Saint-Antoine, Confina et Prunelli, de la Route des Sanguinaires

ARTICLE N1 - Occupations et utilisations du sol interdites

- les constructions et installations de toute nature, à l'exception de celles visées à l'article N 2.
- hors secteur Ne, les dépôts de matériaux,
- l'extraction de terre végétale

Dans les zones incluses :

- dans le PPRI de la Gravone, (ou du Prunelli ou du PPRI urbain) les dispositions de ce plan s'appliquent.
- Dans les secteurs h correspondant au lit majeur du cours d'eau, toute occupation nouvelle ou extension sont interdites ainsi que les remblais ou exhaussements du sol.
- Dans les secteurs GA « Grand Aléa » toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites ;
- Dans le secteur ZI toute occupation ou installation nouvelles ainsi que les extensions sont interdites
- Dans le secteur Z2 toute construction nouvelle importante au sens de l'arrêté du 9.11.1989 est interdite (immeubles de grande hauteur et établissements recevant du public) à l'exception de ceux admis sous conditions par l'article 2 ci-après.

ARTICLE N2 - Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Les installations et ouvrages d'infrastructures tels que réseau, voirie, parking ouvrages nécessaires à l'assainissement et aux transferts des eaux résiduaires urbaines sous réserve d'une intégration optimale à l'environnement

❖ **Les Espaces boisés classés et les emplacements réservés**

Plusieurs espaces boisés classés sont présents au sein du périmètre d'étude. Ces derniers concernent les massifs boisés des collines surplombant Timmizolo ou encore ceux du Monte Sant'Angello. Ils sont représentés sur la cartographie ci-après.

Des emplacements réservés pour des projets à venir sont également à signaler :

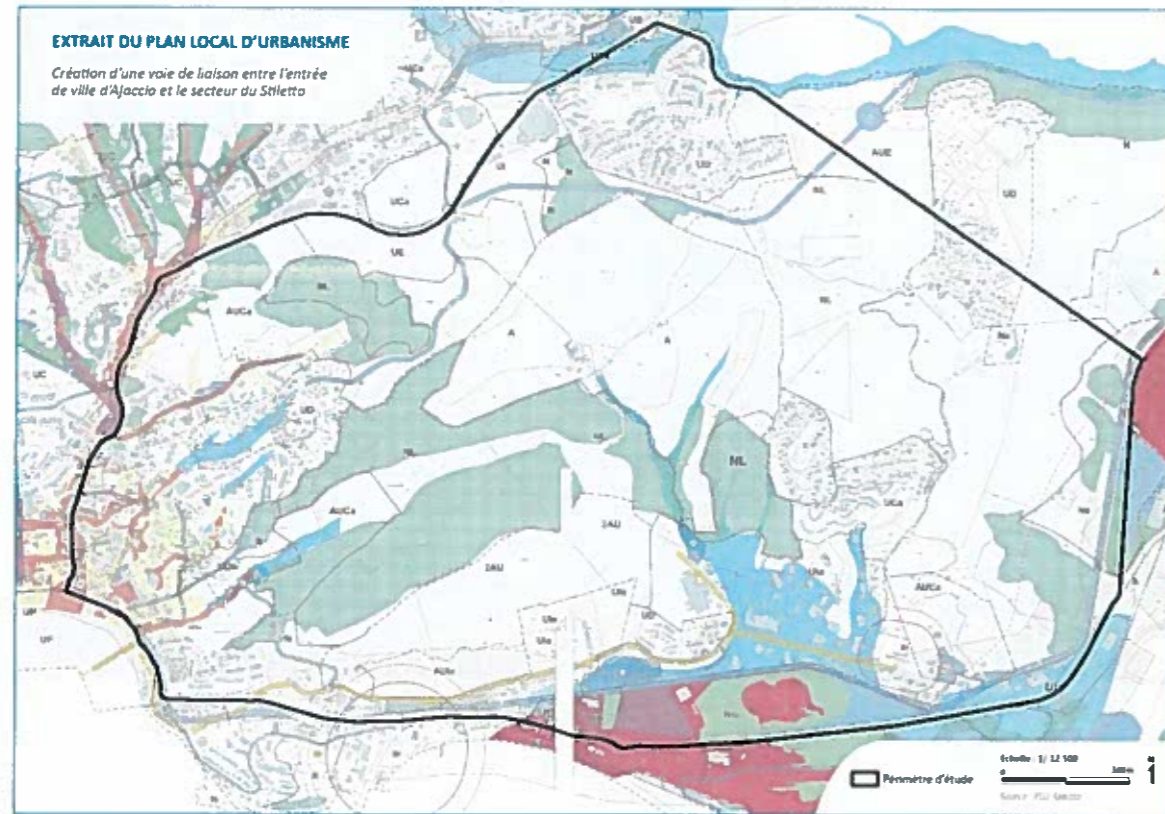


Figure 36 : Le PLU d'Ajaccio



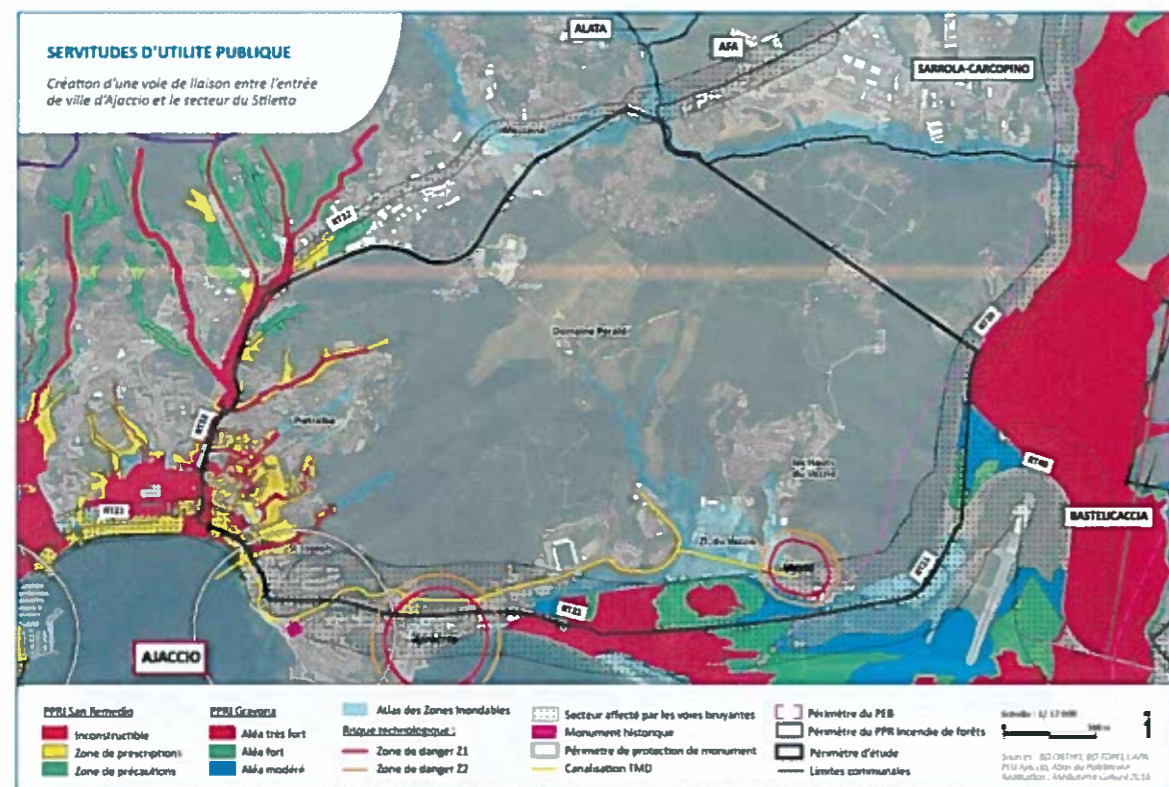


Figure 37 : cartographie des servitudes d'utilité publique

❖ **Les servitudes d'utilité publique**

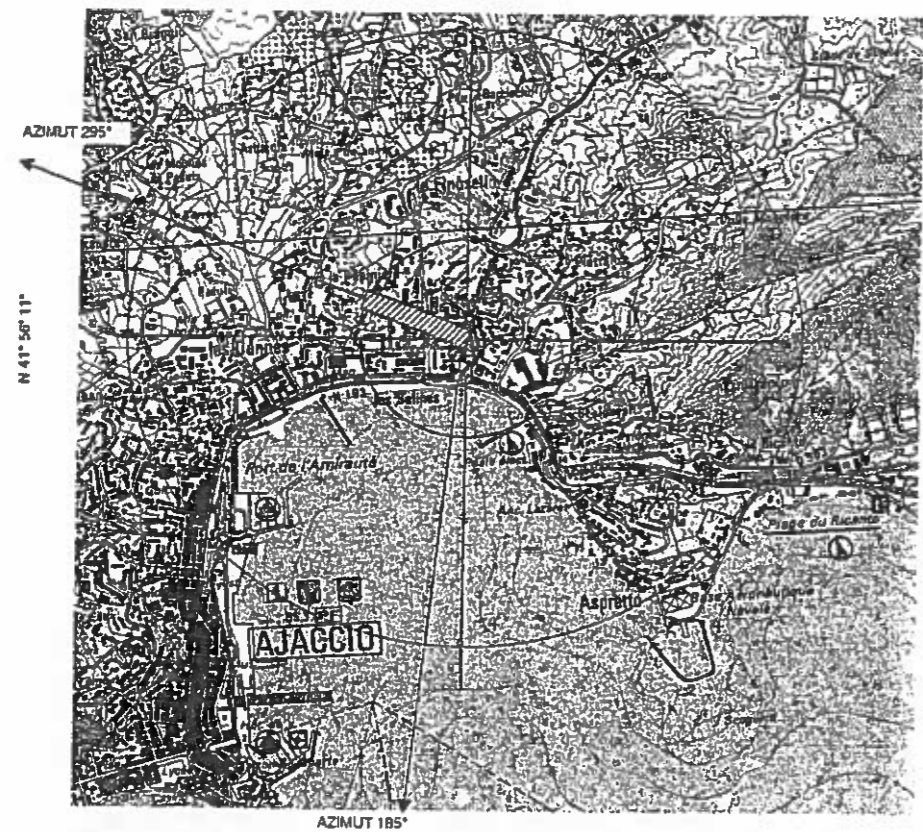
L'aire d'étude est grevée par de nombreuses servitudes d'utilité publique :

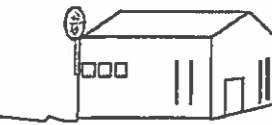
- PPRI,
- AZI,
- PPRT,
- Voies bruyantes,
- Monument historique,
- TMD,
- Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Ajaccio.

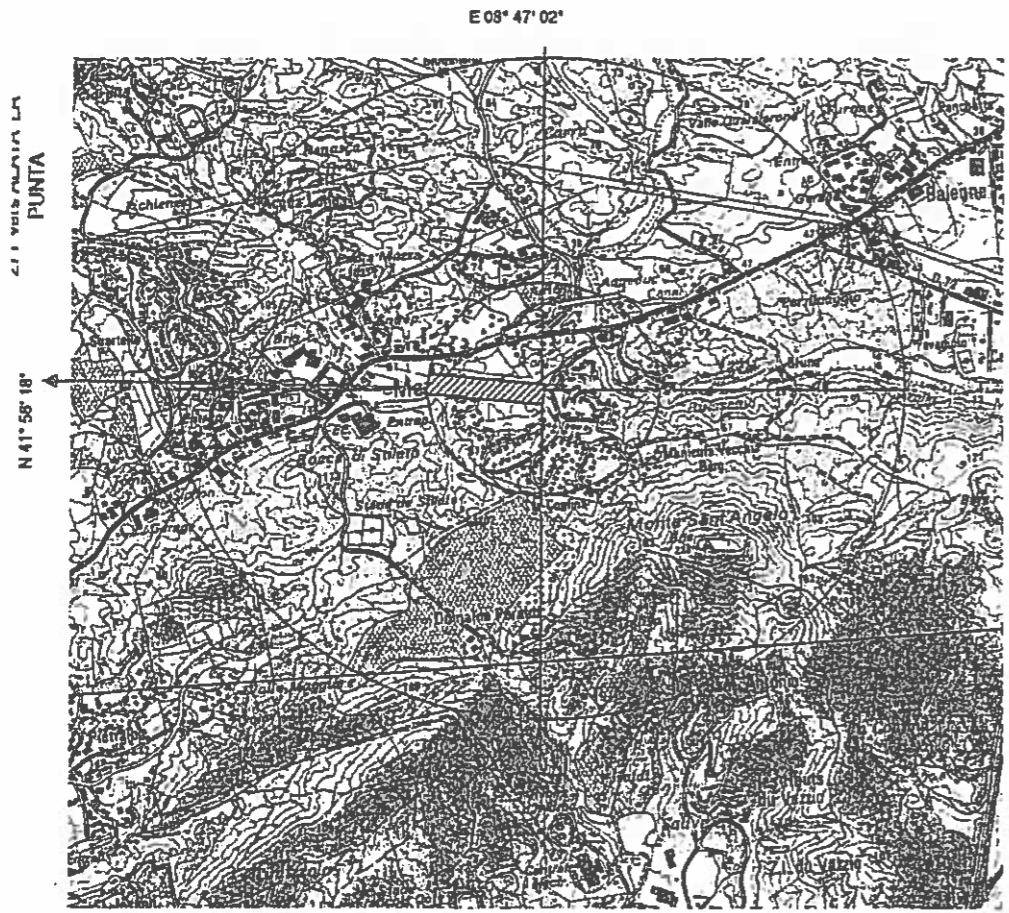
L'aire d'étude est également concernée par des servitudes d'utilité publique liées aux perturbations électromagnétiques. L'une concerne l'Est de l'aire d'étude et englobe Pietralba, l'autre se situe au Nord de l'aire d'étude et englobe le domaine viticole Péraldi et le Mont Sant'Angelo.

SITE HERTZIEN		AJACCIO SALINES		Dépt: 2A	FRANCE TELECOM
Lieu-dit		SALINES		DR CORSE/UIR	
Altitude NGF sommet 24m		COORDONNEES		Carte IGN	4153OT
		LAMBERT	GREENWICH	NOM	AJACCIO
		E 08° 45' 14"		Echelle	1/25000
		N 41° 56' 11"			
SERVITUDES CONTRE LES OBSTACLES					
<p>[ZONE SECONDAIRE DE DEGAGEMENT : COULOIR DE 500M DE LONG ET 100M DE LARGE DANS L'AZIMUT 295°, A L'INTERIEUR DUQUEL TOUTE CONSTRUCTION NOUVELLE, FIXE OU MOBILE, DEPASSANT LA COTE NGFCROISSANT LINEAIREMENT DE 15M A LA STATION A LA COTE 100M A 500M DE LA STATION ; DEVRA ETRE SOUMISE A L'APPROBATION DU SECRETARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE. CES SERVITUDES COMPLETEMENT CELLES AYANT FAIT L'OBJET DE LA CONSULTATION SIS N°18748.]</p>					
Zone spéciale de dégagement : vers ALATA LA PUNTA					
SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES					
Classement : 2ème catégorie					
Zone de garde : 500m – Zone de protection : 1500m					

E 08° 45' 14"



SITE HERTZIEN	AJACCIO MEZZAVIA		Dépt: 2A	FRANCE TELECOM
Lieu-dit	MEZZAVIA			DR CORSE/UR
Altitude NGF sommet : 87m	COORDONNEES		Carte IGN	4153OT
	LAMBERT	GREENWICH	NOM: AJACCIO	
	E 08° 47' 02"		Echelle	1/25000
	N 41° 58' 18"			
	SERVITUDES CONTRE LES OBSTACLES			
Altitude NGF sol : 82m	<p>[ZONE SECONDAIRE DE DEGAGEMENT : COULOIR DE 500M DE LONG ET 100M DE LARGE , DANS L'AZIMUT 271° , A L'INTERIEUR DUQUEL TOUTE CONSTRUCTION NOUVELLE, FIXE OU MOBILE, DEPASSANT LA COTE NGFCROISSANT LINEAIREMENT DE 82M A LA STATION A LA COTE 100M A 500M DE LA STATION ; DEVRA ETRE SOUMISE A L'APPROBATION DU SECRETARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE.]</p>			
	<p>Zone spéciale de dégagement : vers ALATA LA PUNTA SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES Classement : 2ème catégorie. Zone de garde 500 m - Zone de protection 1500 m.</p>			



L'aire d'étude est également concernée par la servitude d'utilité publique liée à l'aire de dégagement de l'aéroport. La carte ci-dessous représente les lignes de niveaux (en mètres) devant être respectés par les obstacles au niveau de la zone d'étude.



Figure 38 : servitudes de dégagement aéroportuaire

2.8.4.4 Loi littoral

La loi littoral est une loi française codifiée par les articles L. 146-1 à L. 146-9 et L. 156-1 à L. 156-4 du Code de l'Urbanisme et les articles L. 321-1 à L. 321-12 du Code de l'Environnement. Elle vise à :

- maîtriser l'urbanisation en zone littoral ;
- protéger les espaces remarquables et les espaces boisés ;
- gérer l'implantation de nouveaux équipements.

Les dispositions sont opposables aux documents d'urbanisme locaux et intégrées aux politiques territoriales (DTA). Les dispositions des articles L. 146-1 à 9 du Code de l'Urbanisme, déterminent les conditions d'utilisation des espaces terrestres, maritimes et lacustres particuliers au littoral :

- Concernant les espaces proches du rivage, la jurisprudence intègre depuis 1994 la bande littorale des 100 mètres (article L. 146-4-III du Code de l'Urbanisme) dans les espaces proches du rivage. Sur la bande littorale, toute extension de l'urbanisation doit être justifiée ou motivée, dans le plan d'occupation des sols, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ;
- Sur les espaces remarquables, tout travail ou aménagement, toute construction qui ne peut être considéré comme un aménagement léger, est illégal, quel que soit le soin pris pour l'intégrer à l'environnement ou pour en éviter les risques éventuels pour le milieu à protéger ;
- Sur les zones de coupure d'urbanisation, la commune littorale affecte un zonage qui les préserve de toute opération de construction. Toute autorisation relative à une telle opération serait sanctionnée. Cependant, la coupure d'urbanisation peut admettre des équipements de loisirs et de sport, des activités et équipements liés à la gestion de l'espace à condition que ceux-ci ne soient pas de nature à compromettre la protection de la zone ;
- Le classement d'espaces boisés, peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement

d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Le Sud de l'aire d'étude est un espace proche du rivage. Deux espaces remarquables sont également présents au sein de l'aire d'étude.



Figure 39 : cartographies des espaces remarquables

2.8.5 DOCUMENTS DE PLANIFICATION CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

2.8.5.1 Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport

Ce document constitue l'annexe 5 du PADDUC de Corse. Ce document définit sept orientations.

- La complémentarité entre les grandes infrastructures de transport.
- Optimiser le maillage des infrastructures routières.
- Le renforcement et l'extension du réseau ferré.
- La mobilité des personnes.
- La mobilité des biens.
- Les enjeux de pilotage et de coordination.
- L'importance du fait urbain et périurbain.

2.8.5.2 PDU

Ce document a été formalisé pour la première fois dans la loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (Loi LOTI 1982). Ils ont pris un caractère obligatoire avec la loi sur l'Air et l'Utilisation

Rationnelle de l'Energie (loi LAURE) en 1996. La loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU) de décembre 2000 a encore renforcé le rôle des PDU.

Le PDU détermine, dans le cadre du périmètre des transports urbains, l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transport sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture particulière : transports en commun, deux roues... Il doit comporter une évaluation environnementale, levier pour les démarches d'économie d'énergies et de limitation de rejets de gaz à effet de serre.

Actuellement en révision, ce document a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13 juillet 2006. Ses objectifs sont :

- le développement des transports collectifs,
- la diminution du trafic automobile,
- la maîtrise de la sécurité.

3 SYNTHESE

Les enjeux, sensibilités et contraintes des éléments environnementaux sont présentés et hiérarchisés dans le tableau de synthèse ci-après.

La hiérarchisation est matérialisée par l'utilisation du code couleur suivant.

Grille de lecture			
	Enjeu	Sensibilité	Contrainte
Normal			
Fort			
Très fort			

Un niveau d'enjeu a été affecté à chaque thème environnemental de l'état initial, qu'il présente une sensibilité ou non vis-à-vis du projet de création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto.

La méthode de hiérarchisation appliquée est une méthode semi-quantitative fondée sur un principe de hiérarchisation suivant quatre niveaux définis pour l'ensemble du périmètre d'étude.

- **Secteur où la sensibilité ou la contrainte est très forte** : l'opération (phase travaux et ouvrage réalisé) crée des perturbations irréversibles pour le milieu et les mesures de protection prises ne peuvent y remédier et nécessitent des mesures de compensation. Concernant les contraintes très fortes, il peut s'agir soit d'autorisations réglementaires complexes à obtenir (dérogation pour détruire une espèce protégée par exemple), soit de dispositifs techniques très coûteux à mettre en œuvre (réalisation d'un ouvrage d'art particulier, par exemple).
- **Secteur où la sensibilité ou la contrainte est forte** : l'opération (phase travaux et ouvrage réalisé) crée des perturbations souvent très dommageables pour le milieu et les mesures de protection prises ne peuvent y remédier que partiellement. Concernant les contraintes fortes, il peut s'agir soit d'autorisations réglementaires difficiles à obtenir (mise en compatibilité d'un PLU), soit de dispositifs techniques coûteux à mettre en œuvre (réalisation d'écrans anti-bruit, traitement paysager particulier).
- **Secteur où la sensibilité ou la contrainte est moyenne** : des mesures d'intégration assez légères et peu onéreuses permettent la réalisation du projet.
- **Secteur où la sensibilité ou la contrainte est faible** : des mesures usuelles d'intégration permettent la réalisation du projet.

Préalablement à la présentation des tableaux de synthèse, la définition des terminologies utilisées est donnée ci-après, conformément aux exigences de la DREAL.

Enjeu :

Un élément de l'environnement présente un enjeu lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur au regard de

préoccupations écologiques, urbanistiques, patrimoniales, culturelles, sociales, esthétiques, techniques, économiques, etc.

Un enjeu est donc défini par sa valeur intrinsèque et est totalement indépendant du projet.

Sensibilité :

La sensibilité d'un élément de l'environnement exprime le risque de perte de tout ou partie de la valeur de son enjeu en raison de la réalisation du projet. Pour apprécier le niveau de sensibilité, on tient compte :

- de la valeur de ce que l'on risque de perdre, c'est-à-dire de l'enjeu,
- de la probabilité que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet.

Contrainte :

Un élément de l'environnement représente une contrainte pour le projet lorsque sa présence entraîne des dispositifs de construction particuliers.

NB: le terme de contrainte doit être associé à une contrainte technique ou réglementaire.

3.1 MILIEU PHYSIQUE

Thématique	Caractéristique	Enjeu	Sensibilité	Contraintes techniques ou réglementaires
Topographie	La topographie du périmètre d'étude est très accidentée passant de 0 m au niveau des plaines du golfe d'Ajaccio à 238 m au niveau du Monte Sant'Angelo	Le relief particulièrement accidenté représente un enjeu environnemental fort pour le projet. La future liaison devra en effet veiller à épouser autant que faire se peut le terrain naturel afin de limiter d'une part le mouvement de matériaux mais aussi pour s'inscrire de façon la plus harmonieuse possible dans son environnement.	Les collines du périmètre d'étude contribuent à l'identité paysagère du fond de baie, notamment au regard des entrées terrestres sur le Grand Ajaccio depuis l'Est et le Sud. La sensibilité est très forte.	Le relief accidenté présente une contrainte très forte dans le choix du tracé du projet.
Géologie	L'aire d'étude se situe au niveau de formations granitiques. Des dépôts fluviaux quaternaires sont présents au Sud-Est de l'aire	Sans objet	Sans objet	Ces matériaux ne présentent aucune difficulté géotechnique particulière pour la réalisation du projet.

	d'étude.			
Hydrogéologie	<p>La masse d'eau « Socle granitique du nord-ouest de la Corse » présente une pollution ponctuelle au fluor. De nombreux forages liés à un usage individuel de l'eau sont présents sur l'aire d'étude.</p> <p>L'aire d'étude ne contient aucun captage AEP et n'intercepte aucun périmètre de protection.</p>	<p>Le projet devra veiller à ne pas dégrader l'état des masses d'eau.</p>	<p>Au niveau des dépôts fluviatiles, les terrains sont plus perméables. Le risque de pollution des eaux souterraines est donc plus élevé.</p>	<p>L'aire d'étude ne contient aucun captage AEP et n'intercepte aucun périmètre de protection.</p>
Hydrologie	<p>Aucun cours d'eau, au sens du SDAGE 2016-2021, ne s'écoule dans le périmètre d'étude. Deux ravins, le Vazzio et la Salve s'écoulent depuis les collines surplombant la Z.I du Vazzio.</p>	<p>Les ravins de l'aire d'étude ont un caractère intermittent et ne représentent pas d'enjeu particulier.</p>	<p>Les ravins du périmètre d'étude présentent une sensibilité faible à l'aménagement proposé. Des précautions seront à prendre pour maîtriser les ruissellements et les rejets pendant et après les travaux, dans les milieux naturels</p>	<p>Des précautions seront à prendre contre les ruissellements et possibles rejets pendant et après les travaux, dans les milieux naturels.</p>

3.2 MILIEU NATUREL

Le site d'étude est marqué par la présence de suberaies (chênaies) (habitat d'intérêt communautaire) et de milieu semi-ouverts. Quelques zones humides en état de conservation moyen sont également présentes sur le secteur (certains de ces habitats étant potentiellement d'intérêt communautaire). Les enjeux très forts sont focalisés sur les reptiles et tout particulièrement, la Tortue d'Hermann (Cf. Carte ci-après). La flore est susceptible de présenter ponctuellement des enjeux forts (notamment dans les suberaies), ainsi que les amphibiens dans les zones humides.

Les milieux secs (maquis/matorral, pelouses subnitrophiles) s'avèrent porteurs d'enjeux modérés : les milieux semi-ouverts et boisés sont susceptibles d'être utilisés par un insecte, des oiseaux et des chiroptères protégés à patrimonialité modérée. Les pelouses subnitrophiles et humides présentent des enjeux plus ponctuels liés à la flore protégée qui s'y trouve, ainsi qu'aux potentielles espèces-hôtes d'un papillon à enjeux modérés (Porte-queue de Corse).

Les zones urbanisées et de vignobles présentent des enjeux écologiques respectivement très faibles et faibles de par leur pauvre biodiversité et leur attractivité réduite pour la faune.

L'ensemble de la zone est constitué essentiellement de milieux naturels ou agricoles, et représente un massif naturel relictuel à l'entrée d'Ajaccio, cernée par l'urbanisation. Le secteur d'étude est dans sa

globalité une zone refuge pour la faune et la flore et joue un rôle écologique fonctionnel important dans cet environnement urbain.

Synthèse des enjeux écologiques et contraintes réglementaires potentiels sur la zone d'étude		
Groupes	Enjeux écologiques	Contraintes réglementaires
Habitats naturels	Modérés à Forts	Oui
Flore	Modérés à Forts	Oui
Reptiles	Très Forts	Oui
Amphibiens	Forts pour les cours d'eau et leurs abords	Oui
Insectes	Modérés	Oui
Chiroptères	Modérés	Oui
Oiseaux	Modérés	Oui
Autres Mammifères	Faibles	Oui

3.3 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Thématique	Caractéristique	Enjeu	Sensibilité	Contraintes techniques ou réglementaires	
Risques naturels	Inondations	Deux PPRI concernent le territoire d'étude. Le PPRI San Remedio qui concerne l'ouest du périmètre (Quartiers de Saint-Joseph et de Pietralba) et le PPRI de la Gravona qui concerne le sud entre Aspretto et le Vazzio.	Le projet ne doit pas accroître le risque.	Certains secteurs périphériques sont très exposés au risque inondation de par leurs fortes pentes et les dysfonctionnements actuels de certains réseaux.	Le projet devra respecter les conditions de constructibilité des PPRI de la zone d'étude.
	Mouvement de terrain	L'Est de l'aire d'étude et la zone industrielle du Vazzio sont concernées par l'aléa	Sans objet	L'aléa est peu présent sur l'aire d'étude et généralement faible, excepté au nord de la zone	Sans objet

		retrait/gonflement des argiles.		industrielle du Vazzino.	
	Incendie	L'aire d'étude a déjà connu de nombreux incendies.	Le projet ne doit pas accroître le risque.	La densité de végétation présente dans quasiment 70% du périmètre d'étude est une source de combustible favorable aux incendies.	Sans objet
Risques technologiques	Industriel	Plusieurs sites présentant un danger ont été recensés sur le périmètre d'étude dont « ANTARGAZ » classé Seveso Seuil Haut et faisant l'objet d'un PPRT, au lieu-dit Aspretto ou encore « EDF Corse » au Vazzino, classé Seveso seuil bas.	Le projet ne doit pas accroître le risque.	Sans objet	Le projet devra respecter les conditions de constructibilité concernant les constructions à proximité du site « ANTARGAZ »
	Rupture de barrage	L'aire d'étude est concernée par le risque de la rupture du barrage de Tolla.	Sans objet	Du fait de la surveillance continue dont fait l'objet le barrage de Tolla, le risque de rupture brusque et imprévue est estimé extrêmement faible	Sans objet
	Transport de matériaux dangereux	L'aire d'étude est concernée par le risque lié au TMD. Une canalisation de gaz passe au Sud de l'aire d'étude.	Le projet ne doit pas accroître le risque.	Sans objet	Sans objet
	Sols pollués	De nombreux sites potentiellement pollués sont recensés au sein du périmètre d'étude.			Ces sites peuvent représenter une contrainte particulière dans le cas où le tracé empièterait sur ces derniers, nécessitant au préalable une dépollution

3.4 MILIEU HUMAIN

Thématique	Caractéristique	Enjeu	Sensibilité	Contraintes techniques ou réglementaires
Démographie, Occupation du sol	Le périmètre d'étude se caractérise par une occupation des sols particulière due à la topographie. Les différents quartiers urbanisés (Pietralba, Mezzavia/Stiletto, Vazzio, Confini) et les principaux équipements (zones d'activités, équipements sportifs) se trouvent uniquement en zone périphérique. La partie centrale est quant à elle occupée par le domaine viticole du Comte Peraldi et par les milieux naturels présentant une réelle valeur écologique (chêne, maquis). Les quartiers présents sur l'aire d'étude présentent des développements très contrastés. Pietralba est classé en ZUS et se développe peu, alors que Mezzavia est en plein développement. Les quartiers du Vazzio et de la Confini se sont développés récemment et disposent de peu d'équipements et de services.	L'enjeu du projet est de permettre d'apporter un réel dynamisme (quartier du Stiletto) par le biais d'une nouvelle liaison routière sans créer de gênes pour les habitants.	Sans objet	Sans objet
Infrastructure de transport et déplacement	Les infrastructures de transport sont toutes rassemblées au niveau de la périphérie du périmètre d'étude. Aucune liaison ne permet des échanges transversaux.	L'enjeu du projet est d'offrir une nouvelle voie de déplacement pour les usagers des nouveaux équipements de Mezzavia (U Palatinu, hôpital, ...) sans perturber le trafic actuel, voire en le délestant.	Sans objet	Le raccordement de la nouvelle liaison aux infrastructures existantes (lieu et typologie) peut représenter une contrainte technique forte.

Activités économiques et récréatives	Les activités économiques et récréatives sont localisées au niveau de la périphérie du périmètre d'étude.	Ces activités participent au dynamisme de la ville d'Ajaccio et constituent donc un enjeu important.	Sans objet	Sans objet
Réseaux existants	De nombreux réseaux sont présents au sein du périmètre d'étude (réseau lignes HT, réseau EP). Une canalisation de transport de matière dangereuse passe au niveau de l'aire d'étude. Elle est implantée entre le quartier Saint Joseph et le Vazzio et le Dépôt Pétrolier pour La Corse. Elle longe la RT21 et la RD503	La préservation de ces réseaux constitue un enjeu fort.	La sensibilité de ces différents réseaux dépend de la variante retenue et des modalités de réalisation.	Les canalisations de TMD constituent une contrainte très forte en cas de dévoiement (coût, planning).
Activités agricoles, viticoles et sylvicoles	Il existe sur l'aire d'étude un important domaine viticole. Il s'agit du fameux domaine Peraldi (AOC Ajaccio).	Possédant le label AOC, ce domaine viticole représente un jeu local très fort.	La sensibilité d'une exploitation agricole à un aménagement routier est forte (risque de pertes d'exploitation)	La traversée de zones AOC n'est pas réglementairement interdite mais peut conduire à des dédommagements importants ou à des oppositions très fortes (surcout financier)
Projets en cours de réalisation	De nombreux projets sont actuellement en cours de réalisation au sein du périmètre d'étude. Ces projets concernent tant des aménagements urbains que des projets d'infrastructure de transport : -ANRU Les Cannes-Les Salines -Hôpital du Stiletto -Projet TCSP (Transport en Commun en Site Propre) -Aménagement rocade d'Ajaccio -Voie verte au niveau du canal de la Gravona -Aménagements du fond de baie	Tous ces projets participent au dynamisme du territoire communal ajaccien et représentent donc un enjeu local fort	La sensibilité de chacun de ces projets dépend de la variante retenue et du phasage entre les différentes opérations.	

3.5 PAYSAGE ET PATRIMOINE

Thématique	Caractéristique	Enjeu	Sensibilité	Contraintes techniques ou réglementaires
Patrimoine paysager	La majorité du site est classée en espace caractéristique du littoral au titre du L-146.6 du code de l'urbanisme (Espaces remarquables de Corse - Monti Sant'Anghjulu).	Ce classement démontre la qualité paysagère et la richesse patrimoniale et écologique du site. Ce dernier exerce un rôle important en termes de structuration du grand paysage ajaccien.	Compte tenu des enjeux en présence, les espaces remarquables représentent une sensibilité forte à l'aménagement envisagé.	Ce classement est très contraignant d'un point de vue réglementaire et interdit toute construction ou tout projet.
Patrimoine architectural	Un monument inscrit le « Lazaret d'Aspretto » est présent à proximité de l'aire d'étude, son périmètre de protection englobe le Sud-Ouest de l'aire d'étude.	Ce monument historique présente un enjeu.	Le monument est situé en dehors de l'aire d'étude.	Des contraintes peuvent exister si le projet est concerné par le périmètre de protection.

3.6 CADRE DE VIE

Thématique	Caractéristique	Enjeu	Sensibilité	Contraintes techniques ou réglementaires
Ambiance sonore	<p>Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée sur 13 points de mesures répartis de façon à couvrir l'intégralité de l'aire d'étude. Les résultats obtenus témoignent une ambiance sonore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non modérée de jour et de nuit sur la RT21 (un point de mesure à proximité du Ricanto atteint le seuil de Point Noir du Bruit en période diurne); - Modérée de jour et de nuit pour les points de mesure (RT20 et route du Stiletto) ; - Modérée de jour pour les autres voiries. 	Le projet devra veiller à ne pas dégrader l'ambiance sonore préexistante	Compte tenu de la faible densité de bâti au sein de l'aire d'étude, la sensibilité est modérée.	<p>Respecter les seuils imposés par la réglementation Lorsque le site se trouve en zone d'ambiance sonore modérée (LAeq 6h-22h inférieur ou égal à 65 dB(A)), les niveaux de bruit à ne pas dépasser sont fixés à :</p> <p>60 dB(A) pour la période jour (6h-22h) / 55 dB(A) pour la période nuit (22h-6h).</p> <p>Lorsque le site se trouve en zone d'ambiance sonore bruyante (LAeq 6h-22h supérieur à 65 dB(A)), les niveaux de bruit à ne pas dépasser sont fixés à :</p> <p>65 dB(A) pour la période jour (6h-22h) / 60 dB(A) pour la période nuit (22h-6h).</p>
Qualité de l'air	<p>Les résultats des mesures de dioxyde d'azote montrent une hiérarchie entre les points de trafic urbain et de fond. On remarque que les concentrations les plus élevées sont situées au droit des points les plus proches des grands axes de circulation (RT22, RD31). Les points urbains qui ont été placés à distance des grands axes présentent des concentrations acceptables qui traduisent une bonne qualité de l'air, hors zone de trafic.</p> <p>Un point de mesure dépasse la valeur limite pour la protection de la santé humaine et l'objectif de qualité fixé à 40 µg/m³. Ce point est situé sur un axe</p>	Le projet devra veiller à ne pas dégrader la qualité de l'air préexistante	Compte tenu de la faible densité de bâti au sein de l'aire d'étude, la sensibilité est modérée.	Respecter les préconisations de l'OMS.

	<p>structurant qui est la RT22.</p> <p>Concernant les concentrations mesurées en benzène, la hiérarchie entre les points urbains et les points de trafics est moins nette, les concentrations moyennes mesurées étant assez proches. On note également qu'aucune concentration ne dépasse l'objectif de qualité et la valeur limite pour la protection de la santé humaine.</p>			
Ambiance lumineuse	<p>La pollution lumineuse est modérée au niveau du territoire d'étude. Le centre de l'aire d'étude est concerné par une pollution lumineuse plus diffuse.</p>	<p>Le projet devra veiller à ne pas dégrader l'ambiance lumineuse tout en assurant aux usagers de la nouvelle voie un éclairage garantissant leur sécurité.</p>	<p>L'aire d'étude est initialement concernée par une pollution lumineuse diffuse.</p>	<p>Sans objet</p>

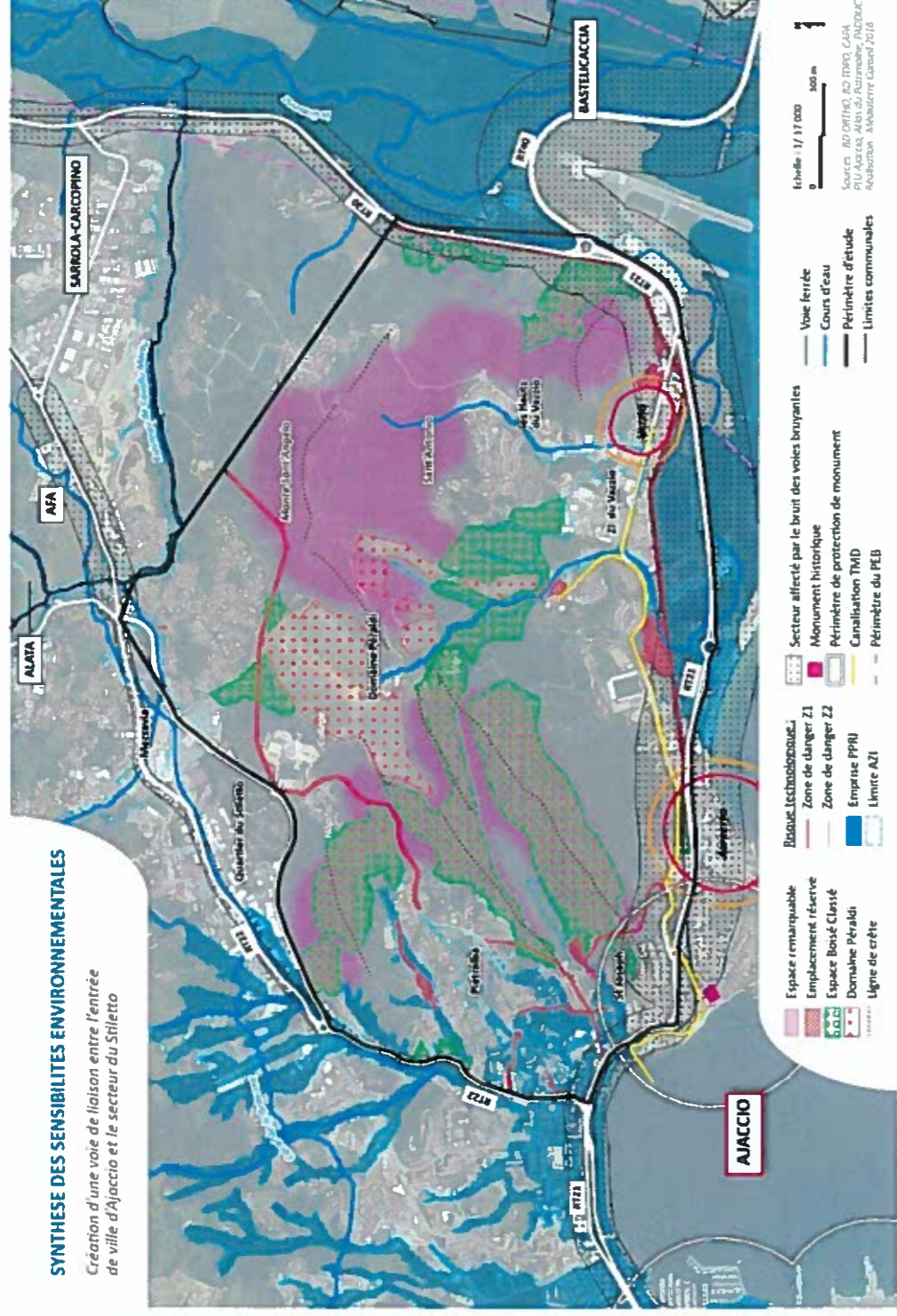
3.7 DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Thématique	Caractéristique	Enjeu	Sensibilité	Contraintes techniques ou réglementaires
Documents de planification concernant la ressource en eau	Le territoire d'étude est concerné par le SDAGE Corse 2016-2021. <i>Le SAGE du bassin-versant Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava est actuellement en cours de réalisation.</i>	Ces outils de planification constituent un enjeu fort au niveau local car ils sont à l'origine du développement et de la réglementation de l'urbanisation	Sans objet	Le projet doit être compatible avec les orientations du SDAGE 2016-2021
Documents de planification concernant la qualité de l'air, le bruit	Le territoire d'étude est concerné par le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), adopté par l'assemblée de Corse le 20 décembre 2013 et par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Ajaccio. <i>Le PPA de la région Ajaccienne est en cours d'élaboration.</i>			Le projet doit être compatible avec les orientations du SRCAE
Documents de planification concernant l'urbanisme	Le périmètre d'étude est concerné par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et par le PLU de la ville d'Ajaccio (réhabilité le 13/05/2016). Le territoire d'étude est concerné par les zonages UC, UCa, UD, UDb, UE, UI, AUCa, AUIa, 2AU, A, N, NL, Nlo, Ne du PLU.. Les servitudes présentes au sein de l'aire d'étude sont principalement liées au PPR inondations, au PPRT, au TMD, aux servitudes de dégagement. Concernant le PADDUC, il est important de retenir la présence d'espaces caractéristiques du littoral (Espaces remarquables de Corse).			Le projet devra respecter les réglementations qui découlent des différents documents d'urbanisme applicables et devra éviter les espaces remarquables et dans la mesure du possible les zones N et A du PLU.

3.8 CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE

SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



76

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD



VILLE D'AJACCIO
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

**REALISATION DES ETUDES PREALABLES, DES ETUDES
D'AVANT PROJET ET ELABORATION DES DOSSIERS
REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA CREATION D'UNE
VOIE DE LIAISON ENTRE L'ENTREE DE VILLE D'AJACCIO
ET LE SECTEUR DU STILETTO**

ETUDES PRELIMINAIRES

2.2 – ANALYSE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
2.2.2 – ANNEXES AU RAPPORT GENERAL
2.2.2.3 – PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE



INTERVIA ETUDES

Multiparc du Salaison – Bât 9
145 rue de la Marbrerie
34740 VENDARGUES
Tél : 04 67 91 29 90
e-mail : intervia@intervia-etudes.fr

COTRAITANTS



SOUS-TRAITANTS



Agence De Mari Paysagiste DPLG

GRUPE MERLIN/Réf doc : T51174-BIO-DIA-NT-1-010-A

Société émettrice : BIOTOPE

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	F. DELAY	L. ARDIET	19/07/2016	ETABLISSEMENT DU DOCUMENT

Contrat n° : DEV160600292

**PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
DU PROJET DE VOIE DE LIAISON
ENTRE L'ENTREE DE VILLE
D'AJACCIO ET DU STILETTO
(2A)**



Ville d'Ajaccio
Version juillet 2016

collection des études

RESUME

LIBELLE DE LA MISSION	Prédiagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto (2A)
	INTERVIA Etudes – Groupe Merlin Multiparc du Salaison, Bâtiment 9 – 145 Rue de la Marbrerie – 34740 Vendargues
MAITRE D'ŒUVRE	Contact : Yann DELALANDE Portable : 06 09 98 20 40 / Fixe : 04 67 91 29 94 Mail : ydelalande@intervia-etudes.fr
MAITRE D'OUVRAGE	Ville d'Ajaccio BP 412 20304 AJACCIO CEDEX
VOLET MILIEUX NATURELS / FAUNE / FLORE DE L'ETUDE D'IMPACT	BIOTOPE – Agence Corse Chez AGIS 13 Lotissement Arbucetta 20620 BIGUGLIA Tel : 06 77 34 75 81 / 06 09 62 03 29 Site Internet : www.biotope.fr Contact : Florence DELAY, Chef de projet / Courriel : fdelay@biotope.fr
CONTROLE QUALITE DE L'ETUDE	BIOTOPE – Agence PACA- Corse - Contact : Loïc ARDIET
DATE DE RENDU	19/07/2016

Sommaire

Méthode appliquée	4
Précisions sur les niveaux d'enjeux identifiés	5
Bilan des données disponibles	7
Bilan des zonages du patrimoine naturel	7
Contexte écologique et principaux habitats présents	8
Fonctionnalité écologique	11
Usages	11
Flore	11
Invertébrés terrestres	12
Amphibiens	12
Reptiles	13
Oiseaux	14
Mammifères terrestres	14
Chauves-souris	15
Synthèse des enjeux et principales conclusions	15
Bilan d'aide à la décision	17
Bibliographie	18
Annexes	19

Méthode appliquée

Le présent pré-diagnostic a pour objet de déterminer les risques et les opportunités liés à la biodiversité pour un projet d'aménagement sur le site d'étude.

Ce pré-diagnostic a ainsi consisté en :

- un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- un bilan des zonages du patrimoine naturel concernant le site d'étude ;
- un repérage pluridisciplinaire des milieux et de leurs potentialités d'accueil pour la flore et les différents groupes de faune pour le site concerné par le projet d'aménagement.

Les différents milieux, naturels ou non, du site d'étude ont été globalement parcourus dans un objectif d'optimisation des observations opportunistes d'espèces pouvant constituer un enjeu de conservation et/ou une contrainte réglementaire pour un projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les supports locaux de diversification des espèces : zones humides et cours d'eau, arbres âgés, boisements et leurs lisières, éléments minéraux naturels, ruines et autres éléments de bâti, macrodéchets...

Pour chaque groupe, les espèces potentiellement présentes sont citées dans les tableaux de présentation et lorsque l'une d'elle a été observée, elle est notée comme avérée. Il faut toutefois bien signaler qu'il s'agit ici d'un prédiagnostic réalisé en fin de saison favorable à la majorité des groupes et sans inventaire précis à ce stade de l'étude. L'absence d'observation n'est donc en aucun cas significative.

Une synthèse et une cartographie des enjeux écologiques sont proposés. Il s'agit d'une vision large à l'échelle du secteur d'étude, dans le cadre d'une aide à l'aménagement. Il ne s'agit pas d'une étude d'impact au sens réglementaire du terme.

Dans un deuxième temps une analyse des variantes proposées sera intégrée suite à ce prédiagnostic afin de définir leurs enjeux écologiques.

Précisions sur les niveaux d'enjeux identifiés

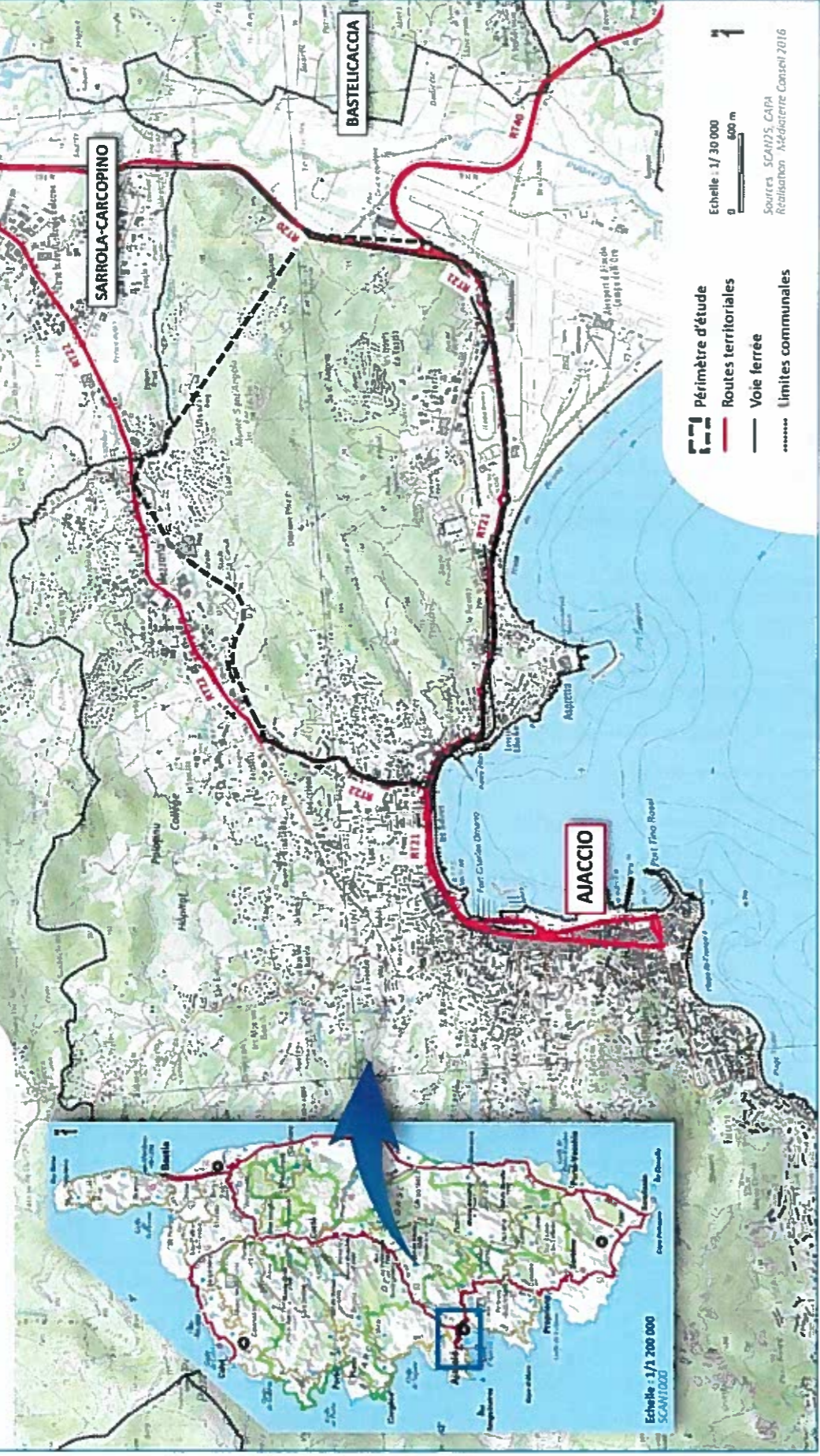
La qualification des niveaux d'enjeux potentiels du site d'étude suit la logique et l'échelle suivantes :

Niveau d'enjeux	Commentaire
TRES FORTS	Espèces de faune ou de flore Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré Diversité pressentie importante Présence d'au moins une espèce très rare/très menacée (= liste rouge UICN régionale ou nationale : EN, CR, ou outil équivalent) au sein des cortège(s) associé(s)
	Habitats Habitat (semi-)naturel très rare et menacé en France et dans la région administrative du site d'étude
FORTS	Espèces de faune ou de flore Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré Diversité pressentie importante Présence d'au moins une espèce rare/ menacée (= liste rouge UICN régionale ou nationale : VU, ou outil équivalent) au sein des cortège(s) associé(s)
	Habitats Habitat (semi-)naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude
MOYENS	Espèces de faune ou de flore Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré Diversité pressentie importante Cortège(s) associé(s) principalement constitué(s) d'espèces communes, présence de quelques espèces moins fréquentes (= liste rouge UICN régionale ou nationale : NT, ou outil équivalent)
	Habitats Habitat (semi-)naturel fréquent mais menacé OU habitat rare mais non menacé dans la région administrative du site d'étude
FAIBLES	Espèces de faune ou de flore Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré Faible diversité pressentie Cortège(s) associé(s) constitué(s) d'espèces communes (= liste rouge UICN régionale ou nationale : LC, ou outil équivalent)
	Habitats Habitat (semi-)naturel fréquent et non menacé en France et dans la région administrative du site d'étude
NULS	Espèces de faune ou de flore Absence de milieu favorable au groupe biologique considéré, qui est donc présumé absent du site d'étude
	Habitats Milieu très artificialisé (route, parking goudronné...) peu favorable à la biodiversité

Dans le cadre de la synthèse globale des enjeux écologiques, la règle de l'enjeu le plus fort est privilégiée. Ainsi, chaque secteur du site d'étude acquiert le niveau d'enjeu de l'enjeu le plus fort qu'il accueille.

SITUATION

Création d'une voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et le secteur du Stiletto



Carte n° 1 : Localisation du site étudié (Source : Méditerranée Conseil)

Prédiagnostic écologique du projet de voie de liaison entre l'entrée de ville d'Ajaccio et du Stiletto
BIOTOPE - Juillet 2016

Bilan des données disponibles

Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude

Les bases de données et les atlas cités en annexes ont été consultés afin de compléter le prédiagnostic sur ce site d'étude dont l'aire éloignée inclut plusieurs zonages du patrimoine naturel.

Consultations

DREAL Corse	Base de données OGREVA	Cf. Annexe 4
OCIC	Site Internet : Atlas des espèces protégées	Cf. Annexe 4
CENC/AAPNRC	Carte des enjeux pour la Tortue d'Hermann en Corse (2011)	Cf. Annexe 4

Etat des connaissances

FAIBLE

MOYEN en fonction des groupes

BON

Des études complémentaires sont-elles nécessaires ?

OUI

NON

Bilan des zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 3 km alentours (cf. carte en Annexe 1).

Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Arrêté protection de Biotope (APB) : N° FR3800535 : Landes à Genêt de Salzmann de Campo dell'Oro
Ce zonage est situé à 0,2 km du site d'étude

Des contraintes réglementaires ?

NON

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel

ZNIEFF type 1 N° 940004130 : Dune De Porticcio - Zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia
Cette ZNIEFF est située à 0,5 km du site d'étude

ZNIEFF type 1 N° 940030580 : Digue D'Aspretto
Cette ZNIEFF est située à 0,6 km du site d'étude

ZNIEFF type 1 N° 940031075 : Vallée du Verdana, Ficciolosa, Suartello
Cette ZNIEFF est située à 0,7 km du site d'étude

ZNIEFF type 1 N° 940031087 : Agrosystème d'Afa Apietto
Cette ZNIEFF est située à 0,9 km du site d'étude

Des éléments à prendre en compte ?

Autres Zonages

Réserve de Chasse et de Faune sauvage de Castelluccio
Le site étudié est situé à 2,7 km de cette RCFS

OUI

Protections contractuelles (Natura 2000, PNR, PNA...)

ZPS N° 9410096 : Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio
Ce zonage est situé à 0,1 km du site d'étude

ZPS FR9412001 - Colonie de Goélands d'Audouin (*Larus audouinii*) d'Aspretto/Ajaccio -
Ce zonage est situé à 0,6 km du site d'étude

SIC N° FR9402017 : Golfe d'Ajaccio
Ce zonage est situé à 0,1 km du site d'étude

SIC N° FR9400619 : de Campo dell'Oro - Ajaccio
Ce zonage est situé à 0,1 km du site d'étude

Le site étudié inclut des espaces naturels remarquables au titre de la Loi littoral et son aire d'étude éloignée intersecte avec 4 ZNIEFF de type 1, une Réserve de Chasse et de Faune sauvage, et 4 sites Natura 2000. Il est donc important de prendre en compte ces zonages pour ce projet.

Engagement international (ZH, RBiosphère)

Aucun zonage de ce type concerné dans un rayon de 3 km

Protection foncière (CEDLRL)

N° FR1100441 : Ricantu - Capitellu
Le site étudié est situé à 0,1 km de ces propriétés du CEDLRL

Atlas loi littoral

Espaces proches du rivage
Le site étudié est situé en partie sur des espaces proches du rivage

Espaces naturels remarquables
Le site étudié inclut 120 ha de ce type d'espaces naturels

Enjeux modérés à forts

Contexte écologique et principaux habitats présents

Contexte écologique

Le site d'étude se situe en Corse du sud, sur la commune d'Ajaccio. Le site concerné est situé en périphérie de l'agglomération et comporte des portions de secteurs à forte urbanisation. Le site est également marqué par la présence de zones de suberaie, habitat d'intérêt communautaire, et de maquis plus ou moins dense en fonction de l'impact des incendies.

S'y trouvent plus ponctuellement des prairies subnitrophiles, des anciennes oliveraies et quelques secteurs relictuels de ripisylve à Aulne et de prairies humides, habitats potentiellement d'intérêt communautaire. Les zones plus fraîches sont également marquées par la présence abondante de ronce et de Canne de Provence (zone humide rudéralisée). Les zones rocheuses du site ne correspondent pas à un habitat d'intérêt communautaire mais peuvent être des habitats potentiels pour les reptiles. Les habitats naturels semblent présenter un état de conservation moyen (souvent rudéralisé et/ou fragmentés) mais dans ce contexte urbanisés présentent un enjeu écologique fort de par leur fonction de zone refuge.

En résumé, sur le site les enjeux notables pour les habitats naturels se concentrent sur les habitats d'intérêt communautaire : la suberaie et les habitats humides milieux humides et rocheux. Pour les autres habitats, les enjeux sont globalement liés aux habitats d'espèces et à leurs fonctionnalités et non pas à leur valeur écologique intrinsèque.

Principaux habitats naturels et semi-naturels présents (cf. carte ci-après)

Les milieux humides et aquatiques sont en **bleu** ; les habitats correspondant potentiellement à des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) sont **surlignés en jaune** ; CC : Code Corine

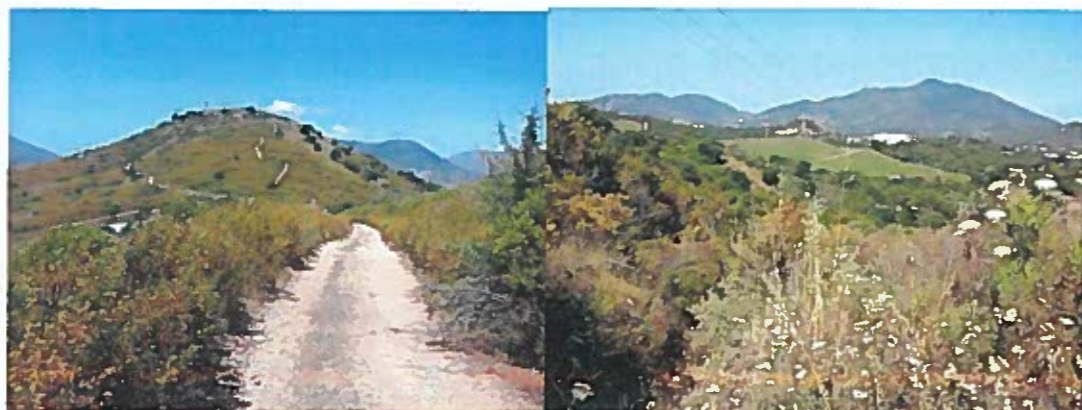
Code Corine présumé	Habitat	Surface (en ha)	Représentativité sur le site d'étude
44.53	Ripisylve	2,29	Non significatif
37.4	Prairies humides	9,46	1%
31.831 x 53.62	Zone humide rudéralisée	7,92	1%
53.1	Roselière	3,06	Non significatif
45.2	Suberaie	81,32	10%
45.2 x 32	Suberaie x maquis	277,53	33%
31.831 x 32	Roncier x maquis	3,82	Non significatif
32	Maquis	105,50	13%
45.11 x 32	Oliviers x maquis	6,96	1%
34.8	Pelouses subnitrophiles	6,32	1%
62.3	Zone rocheuse	0,31	Non significatif
83	Cultures et Vignes	45,70	5%
83.3	Plantations	3,80	Non significatif
87.2	Zone rudéralisée	0,72	Non significatif
86.1	Zone anthropisée	276,56	33%

Enjeu de conservation ?

OUI : Méditerranée à Fong

Contrainte réglementaire ?

OUI (Loi sur l'eau)



Maquis bas à Ciste - Maquis haut



Maquis brûlé et vignes en arrière-plan - Pelouses subnitrphiles



Suberaie - Zone rocheuses



Roselière et Eucalyptus - Ripisylve à Aulne